

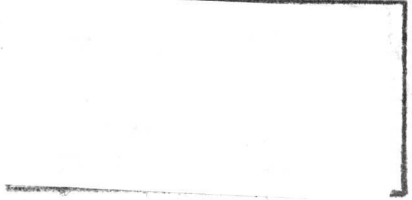


---

*L'opinion publique et la politique d'État  
au Canada*



LIBR-00247



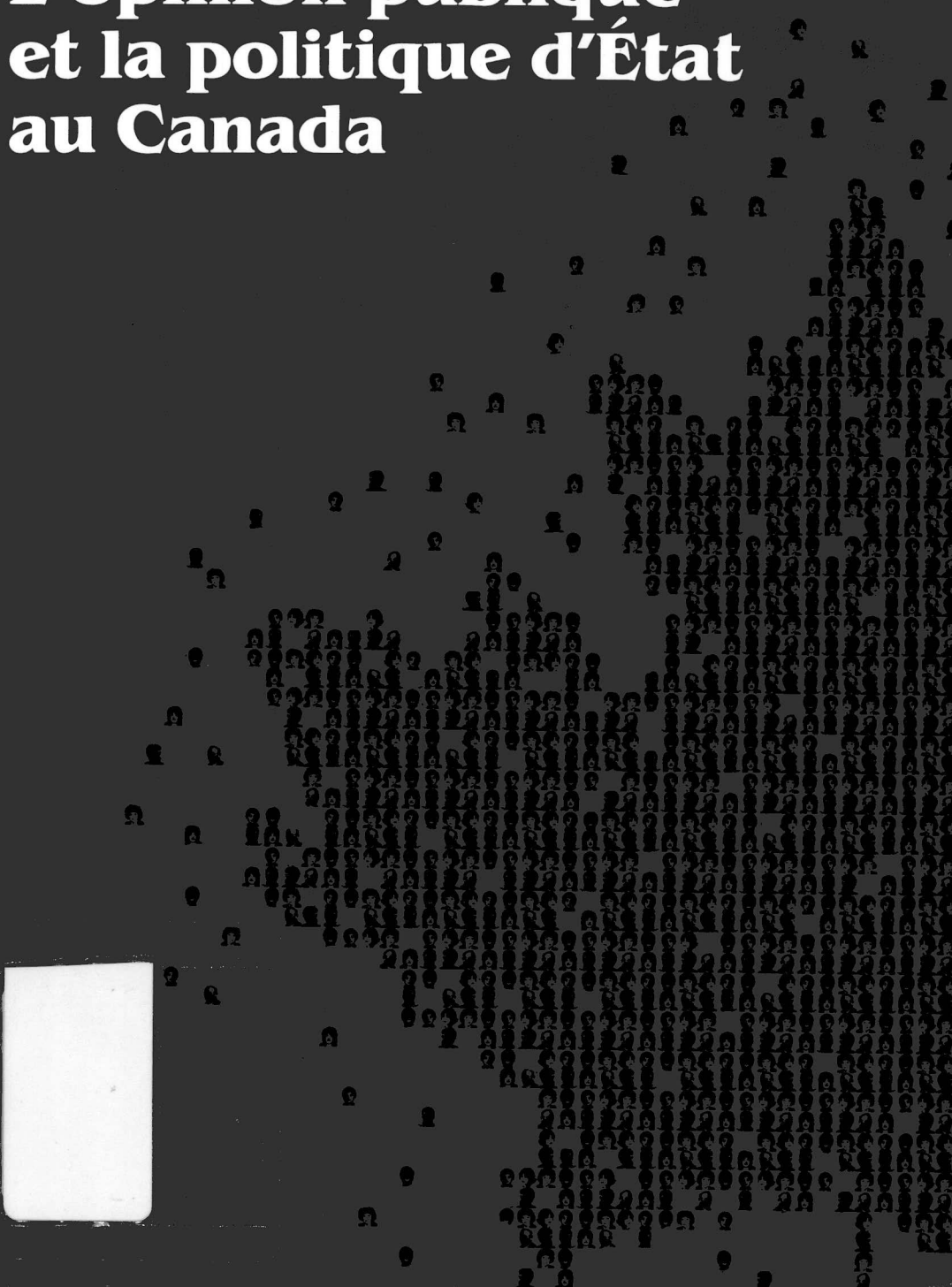
*Volume 35 des études commandées dans le cadre du Programme de recherche de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada.*

*Les opinions exprimées dans ce volume n'engagent que l'auteur.*

**RICHARD JOHNSTON**

---

# **L'opinion publique et la politique d'État au Canada**





---

# L'opinion publique et la politique d'État au Canada

RICHARD JOHNSTON

Commission royale sur l'union économique  
et les perspectives de développement du Canada

Nous remercions l'*American Political Science Review*, le Canadian Gallup Poll, le *Decima Quarterly Report (Public Affairs Trends)*, le ministre des Approvisionnement et Services Canada et l'University of California Press qui ont bien voulu nous permettre de reproduire des documents et des extraits d'ouvrages, publiés ou non.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

Imprimé au Canada  
ISBN 0-660-91528-6  
ISSN 0827-1011  
N° de cat. Z1-1983/1-41-35F

En vente au Canada par l'entremise de nos  
agents libraires agréés  
et autres librairies  
ou par la poste auprès du :

Centre d'édition du gouvernement du Canada  
Approvisionnement et Services Canada  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

au Canada : 19,95 \$  
à l'étranger : 23,95 \$  
Prix sujet à changement sans préavis

*DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CANADA)*

Johnston, Richard  
L'opinion publique et la politique d'État au Canada

*(Les Études / Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada,*

ISSN 0827-1011 ; 35)

Publ. aussi en anglais sous le titre: Public opinion and public policy in Canada.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 0-660-91528-6

1. Canada — Politique économique — 1971- — Opinion publique. 2. Canada — Politique et gouvernement — 1963- — Opinion publique. I. Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. II. Titre. III. Collection: Études (Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada) ; 35.

JL75.J6414 1986 320.971 C86-090061-4

COORDONNATEUR DE L'ÉDITION : Ampersand Communications Services Inc.  
CONCEPTION DE LA PAGE COUVERTURE : Will Rueter  
MAQUETTE : Brant Cowie/Artplus Limited



AVANT-PROPOS *ix*  
INTRODUCTION *xi*  
PRÉFACE *xv*  
REMERCIEMENTS *xvii*

CHAPITRE 1

**Introduction : une question de confiance** 1  
Mort ou renaissance? 2  
La sociologie de l'appui politique 8  
L'économie du soutien politique 11  
La politique de l'appui politique 13  
Implications pour l'analyse et plan du livre 15

CHAPITRE 2

**Modèles de confiance politique** 19  
Déclin de la confiance? 20  
Les bases sociales et géographiques de la confiance 28  
La représentation régionale et l'autorité politique 37  
L'intégrité de l'Union 45  
La confiance politique dans le contexte institutionnel 60  
La politique économique et la popularité du gouvernement 63  
Quelques réflexions 70  
Récapitulation 71

CHAPITRE 3

**La structure sociale de l'opinion sur les politiques** 75  
Conflits politiques dans la Fédération 76

Mesures	78
Les pouvoirs fédéraux	81
Les pouvoirs partagés	88
Pouvoirs contestés	97
Pouvoirs provinciaux	108
Questions d'ordre général	112
Conflits régionaux, division des pouvoirs et ordre du jour fédéral	116
Mouvement des groupes et des provinces entre les coalitions politiques	122
Récapitulation	124

#### CHAPITRE 4

##### **Attitudes et perceptions en macro-économie : un cycle d'affaires politique?** 127

Un cycle d'affaires politique?	128
Inflation et chômage	132
Mémoire des événements économiques	138
Perceptions et attentes de l'économie	140
Attitudes vis-à-vis des instruments politiques	148
Récapitulation	155

#### CHAPITRE 5

##### **Attitudes et perceptions en macro-économie : insécurités individuelles et politiques mercantilistes** 157

Introduction	157
Risques relatifs au revenu et à l'emploi	159
Préférence entre risques et qualité de l'emploi	161
Les changements technologiques	170
Les syndicats et les marchés de la main-d'oeuvre	175
La politique commerciale	181
Contrôle des facteurs de production	186
Propriété publique	197
Quelques réflexions	200
Récapitulation	204

#### CHAPITRE 6

##### **La confiance politique et le mandat de gouverner** 207

Introduction	207
Questions d'ordre général sur les conflits et le partage des pouvoirs	209
Attitudes concernant les juridictions pour des politiques précises	218
Importance de l'ordre du jour fédéral	222
Une plaie pour les deux Chambres	227
Quelques implications	234
Récapitulation	235

CHAPITRE 7

**Conclusions : majorités contradictoires et politiques de confiance** 237

Contraintes idéologiques des masses 237

L'analogie politique 240

Opinion publique et politique de l'appui 246

NOTES 249

BIBLIOGRAPHIE 259





Lorsque la commission Rowell-Sirois a commencé ses travaux en 1937, on connaissait fort mal l'évolution de l'économie canadienne. Et le peu qu'on savait n'avait pas été passé au crible par les rares spécialistes des sciences sociales de l'époque.

Quand, pour notre part, nous nous sommes mis à la tâche près de cinquante ans plus tard, nous jouissions d'un avantage considérable sur nos prédécesseurs : nous disposions d'une foule de renseignements. Des universitaires, partout au Canada, et des spécialistes à l'emploi d'instituts de recherche privés ou d'organismes publics, comme le Conseil économique de l'Ontario et le Conseil économique du Canada, s'étaient déjà penchés sur le fonctionnement de l'économie canadienne. Malgré les nombreuses lacunes, notre problème n'était pas le manque d'information; il nous fallait plutôt relier, intégrer — synthétiser — les conclusions de la plupart des recherches déjà faites.

La Commission a reçu un mandat exceptionnellement vaste, qui couvre plusieurs des grandes questions d'orientation que les citoyens et les gouvernements du Canada devront vraisemblablement se poser au cours des prochaines décennies. Ce mandat fixait l'objet de la plupart des recherches de même que la portée de notre enquête; nous savions qu'il faudrait nous appliquer à faire le lien entre les différentes disciplines. Notre Programme de recherche se distingue donc à trois points de vue : outre des études originales, il propose aux lecteurs des synthèses de recherches effectuées dans des domaines spécialisés; il ne fait pas double emploi car il ne reprend pas de travaux qui, de l'avis des chercheurs canadiens, avaient déjà été très bien faits; enfin, il s'agit de l'examen le plus complet des systèmes économique, politique et juridique canadiens jamais entrepris par un organisme indépendant.

Trois éminents universitaires canadiens ont assuré conjointement la direction du Programme de recherche de la Commission. Ce sont Ivan Bernier (Droit et Constitution), Alan Cairns (Politique et institutions de l'État) et David C. Smith (Économie).

Ivan Bernier est doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval. Alan Cairns, ancien directeur du département de sciences politiques de l'Université de la Colombie-Britannique, a été titulaire de la chaire William Lyon MacKenzie King d'études canadiennes, à l'Université Harvard. David Smith, ancien directeur du département d'économique de l'Université Queen's, à Kingston, est maintenant recteur de cette université. Lorsqu'il a assumé ses nouvelles fonctions à l'Université Queen's en septembre 1984, David Smith a été remplacé à la Commission par Kenneth Norrie, de l'Université de l'Alberta, et John Sargent, du ministère fédéral des Finances, qui ont assuré conjointement la direction du Programme de recherche sur l'économie pour la dernière phase des travaux.

Je suis convaincu que les études publiées ici et dans les autres volumes, grâce au travail des auteurs ainsi que des directeurs et des coordonnateurs de recherche, conserveront pendant longtemps une grande valeur pour les universitaires et les décideurs canadiens. J'espère en outre qu'elles rejoindront, dans les milieux universitaires, un public d'autant plus nombreux qu'elles sont publiées en français et en anglais.

Je profite de l'occasion pour remercier, en mon nom et en celui de mes collègues, les directeurs de recherche et tous ceux et celles qui ont collaboré avec eux. Je remercie également les membres des nombreux groupes consultatifs de recherche, dont les avis ont été pour nous si précieux.

DONALD S. MACDONALD



De façon très générale, la question qui a surtout retenu notre attention dans le cadre du Programme de recherche de la Commission est celle de savoir comment l'économie politique canadienne peut le mieux s'adapter au changement. Si cette question a servi de point de départ à notre enquête, c'est que nous sommes convaincus que l'avenir nous prendra toujours un peu par surprise. Nos institutions politiques, juridiques et économiques doivent donc être suffisamment souples pour s'adapter aux surprises, et assez stables pour nous permettre de réaliser les objectifs que nous nous serons fixés. Ce thème de l'adaptation nous a amenés à explorer les liens d'interdépendance entre les systèmes politique, juridique et économique du Canada et à situer nos travaux dans une optique interdisciplinaire.

L'ampleur de la tâche (plus de 280 études, publiées dans 72 volumes) de même que la pluralité des disciplines et les divergences idéologiques nous ont amenés à conclure que l'intégration complète n'était ni possible ni souhaitable. Néanmoins les collaborateurs ont étudié des problèmes courants sous des angles différents et en appliquant diverses méthodes. Nous prions donc les lecteurs de bien vouloir regarder au-delà de leur propre domaine d'intérêt et d'adopter, eux aussi, une perspective interdisciplinaire.

Les trois programmes de recherche, *Le droit et la Constitution* (sous la direction d'Ivan Bernier), *La politique et les institutions de l'État* (sous la direction d'Alan Cairns) et *L'économie* (sous la direction de David C. Smith et, pour la dernière phase des travaux, sous la direction conjointe de Kenneth Norrie et John Sargent), ont eux-mêmes été divisés en dix-neuf modules, confiés à des coordonnateurs de recherche.

Dans le cadre du Programme de recherche sur le droit et la Constitution, cinq modules ont été créés et confiés aux coordonnateurs de recherche suivants :

- Le droit, la société et l'économie — Ivan Bernier et Andrée Lajoie;
- Le milieu juridique international — John J. Quinn;
- L'union économique canadienne — Mark Krasnick;
- L'harmonisation du droit au Canada — Ronald C.C. Cuming;
- Les accords institutionnels et constitutionnels — Clare F. Beckton et A. Wayne MacKay.

Le droit étant, dans ses nombreuses manifestations, le moyen le plus fondamental dont l'État dispose pour mettre en oeuvre sa politique, nous avons dû nous demander quand et comment on pouvait y recourir pour régler les problèmes que le mandat de la Commission soulevait. Nous avons donc étudié le système juridique canadien du double point de vue de l'évolution du droit par suite des transformations sociales, économiques et politiques, et, inversement, de l'incidence du droit sur l'évolution sociale, économique et politique.

Les travaux du Programme de recherche sur la politique et les institutions de l'État ont été classés sous sept rubriques :

- Le Canada et l'économie politique internationale — Denis Stairs et Gilbert R. Winham;
- L'État et la société dans le monde moderne — Keith Banting;
- Le constitutionnalisme, la citoyenneté et la société — Alan Cairns et Cynthia Williams;
- La dynamique politique du fédéralisme canadien — Richard Simeon;
- Les institutions de représentation — Peter Aucoin;
- Les dimensions politiques de la politique économique — G. Bruce Doern;
- La politique industrielle — André Blais.

Les collaborateurs ont étudié un certain nombre d'événements qui ont amené les Canadiens à s'interroger sur leur capacité de se gouverner avec sagesse et efficacité. Dans plusieurs cas, ces événements ne sont pas survenus qu'au Canada; c'est pourquoi on trouve des études comparatives sur la façon dont les autres pays ont abordé les problèmes que nous connaissons. Tenant compte de la tradition parlementaire du Canada, de son système fédéral de gouvernement, de son économie mixte et du fait qu'il constitue une société bilingue et multiculturelle, les collaborateurs ont également exploré des moyens de réaménager les rapports de pouvoir et d'influence entre les institutions afin de rétablir les principes démocratiques fondamentaux de représentativité, de réceptivité et de responsabilité.

Le Programme de recherche sur l'économie, enfin, a été organisé suivant sept modules :

- La macro-économie — John Sargent;
- Le fédéralisme et l'union économique — Kenneth Norrie;
- La structure industrielle — Donald G. McFetridge;
- Le commerce international — John Whalley;
- La répartition du revenu et la sécurité économique au Canada — François Vaillancourt;
- Le marché du travail et les relations de travail — Craig Riddell;
- La pensée économique et les questions sociales — David Laidler.

La recherche relative à l'économie a porté sur l'affectation des ressources, humaines et autres, sur l'incidence des institutions et des politiques sur l'affectation de ces ressources, et sur la répartition des gains résultant de la mise en valeur de ces ressources. Elle a aussi eu pour objet la nature du développement économique, les éléments qui façonnent la structure régionale et industrielle du Canada, et la dépendance économique réciproque entre le Canada et les autres pays. Cette recherche visait à nous faire mieux comprendre ce qui détermine notre potentiel économique et comment les instruments de politique économique peuvent servir les objectifs que nous nous fixerons.

Trois modules de recherche — soit un de chaque programme — ont été fusionnés; ce sont les modules sur l'union économique canadienne, sur la dynamique politique du fédéralisme canadien, et sur le fédéralisme et l'union économique. Par conséquent, les volumes sur le fédéralisme et l'union économique, tout comme le volume sur le Nord, sont le fruit d'un travail interdisciplinaire.

Nous sommes particulièrement redevables aux coordonnateurs et coordonnatrices de recherche, qui ont non seulement organisé le travail, rassemblé et analysé les nombreuses études, et regroupé leurs principales constatations dans des aperçus, mais aussi contribué de manière substantielle au *Rapport* de la Commission. Nous les remercions de ce travail, souvent accompli dans des conditions difficiles.

Malheureusement, l'espace ne nous permet pas de remercier chacun des membres du personnel de la Commission. Nous aimerions toutefois exprimer notre reconnaissance au président de la Commission, Donald S. Macdonald, au directeur exécutif, Gerald Godsoe, et au directeur de l'élaboration des politiques, Alan Nymark, qui ont suivi de près le déroulement de nos travaux et joué un rôle central dans la prise en considération des recherches pour la préparation du *Rapport*. Nous voulons également remercier le conseiller administratif de la Commission, Harry Stewart, pour ses conseils et son aide, de même que le directeur des publications, Ed Matheson, chargé de la publication des volumes de recherche. Un merci tout spécial à Jamie Benedickson,

coordonnateur des politiques et adjoint spécial du président, qui a assuré la liaison entre le personnel de recherche, d'une part, et le président et les commissaires, d'autre part. Nous sommes également redevables à l'auxiliaire administrative du Programme de recherche, Donna Stebbing, et au personnel de secrétariat, Monique Carpentier, Barbara Cowtan, Tina De Luca, Françoise Guilbault et Marilyn Sheldon.

Enfin, un merci bien mérité à nos plus proches collaborateurs et collaboratrices, les attachés de direction Jacques J.M. Shore (Droit et Constitution), Cynthia Williams, et Karen Jackson qui lui a succédé (Politique et institutions de l'État), et I. Lilla Connidis (Économie). Leur contribution tant aux trois programmes de recherche qu'à l'ensemble des travaux de la Commission mérite d'être soulignée.

IVAN BERNIER  
ALAN CAIRNS  
DAVID C. SMITH



Cette monographie de Richard Johnston s'inscrit dans le cadre des travaux de la Commission. Celle-ci devait se pencher entre autres sur la question de la confiance du public envers le gouvernement fédéral et sonder l'opinion publique sur un nombre de questions politiques, plus particulièrement celles qui ont trait à la politique économique. Cet ouvrage représente une combinaison unique de données et d'interprétations érudites qui contribuera de façon importante à notre compréhension des fondements de l'autorité politique et de la politique d'État au Canada. À la fois subtiles et pénétrantes, les analyses qu'il contient rendent compte de toute la complexité du sujet. Cet ouvrage érudite sera sans aucun doute abondamment cité et fera l'objet de nombreuses discussions au sein de la communauté des sciences sociales. L'auteur a accompli un travail remarquable compte tenu des délais serrés qu'on lui imposait, et nous tenons à l'en féliciter.

ALAN CAIRNS



Je garde une dette de reconnaissance envers André Blais, Kenneth Norrie, John Sargent, Richard Simeon et Alan Cairns. Les quatre premiers ont fait les démarches initiales en vue du sondage d'opinion publique dans leur domaine respectif de recherche. Alan Cairns m'a encouragé à réunir les données recueillies et d'en faire une monographie, plutôt que de rédiger quatre rapports de recherche distincts. Ces cinq personnes ont également apporté des commentaires utiles à la première version de cet ouvrage. J'ai aussi bénéficié des conseils de quatre membres du comité de lecture de la Commission : Henry Brady de l'Université Harvard, David Elkins de l'Université de la Colombie-Britannique, Roderick Kiewiet de l'Institut de technologie de Californie et Maurice Pinard de l'Université McGill. Certains auteurs et chercheurs de la Commission ont également fait des demandes pour obtenir des données ou fourni des conseils sur celles-ci, ou les deux à la fois. Parmi ceux-ci, mentionnons Peter Aucoin, Keith Banting, Bruce Doern, Karen Jackson, Mark Krasnick, Craig Riddell, Dennis Stairs, François Vaillancourt et Cindy Williams. Leur contribution se remarque à plusieurs endroits dans le livre.

Il n'aurait été possible d'effectuer une analyse en profondeur de l'opinion publique sur la politique sans l'accès à un document particulièrement important : le *Decima Quarterly Report*. Ce document couvre certains domaines de politique en détail, comprend un vaste répertoire de sujets dans d'autres domaines et permet l'accès informatisé aux données. Pour des raisons d'accessibilité, l'analyse des données tirées de Decima s'arrête au quatrième trimestre de 1983. Ian McKinnon a participé à cette analyse de façon particulière.



Un autre ensemble de données dont nous nous sommes servis dans une certaine mesure est l'étude sur la réforme du Sénat; le sondage sur ce sujet a été fait par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP). Benoît Gauthier, alors à l'emploi du Canadian Unity Information Office, a porté à mon attention ces données de même que le service informatisé de Decima. Mis à part Decima, j'ai pu obtenir tous les ensembles de données grâce à la banque de données de l'U.C.-B. Cette analyse n'aurait pu être réalisée sans l'aide des membres du personnel de la bibliothèque de cette université, Laine Ruus entre autres.

Deux adjoints de recherche ont également participé à la réalisation de cet ouvrage : Max Cameron et Janet Hiebert. Je n'aurais pu avoir de meilleurs aides pour ce travail qui se voulait à la fois un exercice d'organisation et d'analyse. Nancy Mina a grandement contribué à ce travail en s'occupant entre autres choses des tableaux.

Les opinions exprimées dans ce volume n'engagent pas les personnes ou les institutions mentionnées ci-dessus. De plus, celles-ci ne sont pas tenues responsables des lacunes que pourraient comporter les analyses et les interprétations données.

RICHARD JOHNSTON



# Introduction :

## *une question de confiance*

Au début des années 1980, la confiance manifestée par les Canadiens envers le gouvernement fédéral semblait à son plus bas niveau. Même les meilleurs supporters d'Ottawa admettaient que des changements fondamentaux étaient nécessaires pour restaurer son autorité politique. Outre la mauvaise situation dans laquelle se trouvait le gouvernement, l'intégrité même de la fédération semblait compromise. Mais aujourd'hui, au milieu de la décennie, la situation politique du gouvernement fédéral semble être moins en péril. Même si le gouvernement ne peut prétendre à une grande popularité, rares sont ceux qui semblent prêts à mettre son autorité en question, et le pays ne semble plus être inéluctablement promis à être divisé.

Qu'est-ce qui a produit ce renversement apparent? On ne peut pas dire qu'Ottawa ait abandonné ses politiques les plus contentieuses. La structure du gouvernement fédéral n'a pas changé, ni la réalité des relations anglo-françaises. En outre, l'inclusion des droits linguistiques dans la Charte des droits et libertés va à l'encontre de l'opinion des experts et de la position connue du gouvernement du Québec. Les principales garanties de la Charte sont encore loin d'affecter profondément la vie des Canadiens.

La rapidité et l'apparente facilité avec laquelle Ottawa semble s'être relevé nous font mettre en doute l'importance de sa prétendue chute. En réalité, nous savons très peu de choses sur la perception populaire de l'autorité politique au Canada, sur la perception de sa légitimité; personne n'a encore colligé les données pertinentes. Le présent ouvrage se propose justement, preuves à l'appui, d'asseoir les fondements d'une telle théorie.

Dans le reste du présent chapitre, nous traiterons de la question de la confiance. Nous commencerons par un examen de quelques écoles de pensée sur la situation peu envieuse dans laquelle se trouve Ottawa. Nous tenterons ensuite de replacer la crise de confiance, réelle ou imaginaire, vécue par Ottawa, dans le contexte intellectuel qui entoure ces crises ailleurs dans le monde industriel. Pour terminer le chapitre, nous donnerons une idée du contenu du reste du livre.

## **Mort ou renaissance?**

Dans son rapport de 1979, le Groupe de travail sur l'unité canadienne résumait en ces termes la confiance populaire à l'égard du gouvernement fédéral :

Il y a quinze ans [le gouvernement central] était tenu en haute estime par un grand nombre de Canadiens; il était en général considéré avec respect et la loyauté de la plupart lui semblait assurée. Même ceux qui ne se sentaient pas engagés envers lui respectaient du moins son efficacité et sa compétence. Mais aujourd'hui, cela n'est plus vrai; « Ottawa », comme nous l'avons découvert au cours de notre tournée, représente, pour beaucoup de Canadiens, tout ce qu'il y a de déplorable à propos des gouvernements modernes . . . une bureaucratie lointaine, qui tire tribut de ses sujets mais donne peu en retour. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un stéréotype injuste et qu'au cours des quinze prochaines années, le pendule pourrait bien être revenu à l'autre extrême; néanmoins, le simple fait que ce point de vue soit tellement répandu de nos jours constitue un élément-clé dont il faut tenir compte pour améliorer notre situation. (Canada, Groupe de travail sur l'unité canadienne, 1979, p. 16)

Personne ne fut surpris de voir les gouvernements des provinces réaffirmer le point de vue du Groupe de travail en cherchant à s'accaparer de nouvelles juridictions ou à repousser les menaces à leur propre juridiction. Mais le soutien d'un tel point de vue n'était pas limité à ceux qui possédaient quelque avantage politique direct à le voir se propager. Les universitaires reconnaissaient d'un commun accord l'existence de lacunes dans les rapports entre le gouvernement fédéral et les citoyens. Ottawa, semblait-il, avait perdu la confiance de la grande masse des Canadiens.

Bien entendu, chaque observateur avait ses propres opinions sur la nature précise du problème. Néanmoins, deux types d'analyses semblent surtout ressortir. La première posait en prémisses que le Canada était devenu une société plus fédérative. Cela supposait qu'il fallait, pour redonner sa légitimité à l'ordre politique ou à ce qui restait de la collectivité, décentraliser davantage le pouvoir dans cette fédération. La seconde présupposait toujours l'existence d'un fort sentiment national d'appartenance à une collectivité. Les perversités structurelles fédérales, supposait-on, faisaient oublier aux Canadiens qu'ils formaient

essentiellement une même nation; ils refusaient leur allégeance au seul gouvernement qu'ils avaient en commun. Cette seconde analyse n'appelait pas de changements dans la division des pouvoirs mais dans la façon dont les Canadiens étaient représentés au Centre. L'analyse du problème semblait refléter l'orientation de l'analyste. Ceux qui regardaient vers le Québec avaient tendance à prôner la décentralisation. Ceux qui s'inquiétaient de l'aliénation régionale au Canada anglais, surtout dans l'Ouest, voulaient rajeunir les institutions centrales. Les observateurs voulant combiner les différentes sources de revendications en un seul projet constitutionnel tendaient à opérer une synthèse malhabile des deux points de vue.

Les problèmes posés par le Canada français semblaient assez évidents, même si l'avis des intellectuels divergeait sur la question de savoir dans quelle mesure on pouvait tenir compte de ses demandes à l'intérieur d'une version quelconque de l'Union canadienne. Les différences entre francophones et anglophones ressortaient davantage au point de vue politique même si les deux sociétés se ressemblaient maintenant davantage. La coexistence malaisée qui était possible lorsque les deux populations étaient répandues dans les campagnes n'était plus soutenable, maintenant que les deux groupes étaient forcés, dans les villes, de se partager le travail. L'injustice née de la division initiale du travail le long de lignes ethniques avait engendré l'expression collective de doléances dans le groupe subordonné, celui des francophones, et les tentatives de redressement des griefs avaient fini par transformer son caractère. C'est ainsi qu'est née une lutte pour le contrôle linguistique de l'espace bureaucratique, les collets blancs francophones qui possédaient des compétences de technocrates recherchant des emplois où ils pourraient les utiliser sans devoir abandonner leur culture et leur langue. Toute la fédération s'est ressentie des tentatives du Québec de se tailler une place dans l'espace bureaucratique du secteur public provincial, tentatives qui ont créé des tensions fiscales et de juridiction avec Ottawa et dans les autres provinces. Le secteur privé s'est aussi senti du choc, car le gouvernement au Québec croyait qu'il était logique que la mobilité bureaucratique propre au secteur public s'étende aussi au monde des affaires dans la province. Dans la mesure où c'était la seule qui pouvait implanter de tels objectifs, et dans la mesure où ces objectifs étaient considérés comme légitimes aux yeux des intellectuels, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Québec, le problème de confiance d'Ottawa provenait, du moins en partie, du refus du gouvernement fédéral lui-même d'accéder aux exigences légitimes du Québec<sup>1</sup>.

Les universitaires, avec un peu moins de conviction et pour des motifs plus obscurs, jugeaient aussi comme légitimes les revendications du Canada anglais. Celles-ci provenaient de l'Ouest, pour la plupart, surtout de l'Alberta. Même si la position de cette province sur la question de l'énergie entraînait autant d'opposition que d'appui, les cultivateurs

de l'Ouest ont toujours été un groupe revendicateur. On proposait souvent la décentralisation en guise de solution aux problèmes de l'Ouest, surtout dans le cas des disputes sur l'énergie. Mais le plus souvent, les revendications avaient trait à l'inégalité du traitement dans des domaines politiques où Ottawa se trouvait toujours engagé. De plus en plus souvent à partir des années 1970, les analyses, qui n'étaient au départ qu'une énumération de revendications précises, mettaient en conclusion le doigt sur le manque de représentation de l'Ouest au Centre. Parfois, cette accusation était portée contre le Parti libéral, celui qui semblait former en permanence le gouvernement. Parfois, on exonérait les Libéraux, du moins en partie, pour les représenter comme les victimes du système électoral. La réponse au manque de confiance dont souffrait Ottawa semblait devoir exiger la réforme du système électoral ou du Sénat. Et le rejet de telles solutions par les Premiers ministres des provinces de l'Ouest ne vient sans doute pas démontrer qu'elles auraient été inefficaces, bien au contraire. Car il est naturel que les hommes politiques provinciaux s'opposent à des réformes politiques qui viendraient démontrer que ce sont eux, en fait, qui portent les habits de l'empereur<sup>2</sup>.

Les analyses du manque de confiance envers Ottawa se sont faites plus nombreuses dans les mois qui ont suivi le 15 novembre 1976. La victoire électorale du Parti québécois a plongé les universitaires anglophones dans le marasme. Même si cette victoire indiquait en réalité un rejet du gouvernement de Bourassa et n'était pas en soi un endossement du projet constitutionnel du Parti québécois, le gouvernement péquiste allait néanmoins disposer désormais des moyens de manipuler à son avantage la situation politique. Si la dispute relative à l'emploi du français dans la circulation aérienne pouvait nous mettre sur la voie, il fallait s'attendre à voir tomber les Canadiens anglais dans le piège péquiste. Les sondages d'opinions qui ont précédé le référendum de 1980 semblaient confirmer ces craintes. L'année qui a suivi la première victoire électorale du Parti québécois fut l'*annus mirabilis* de l'examen de conscience chez les intellectuels. L'université York et l'université de Toronto ont toutes les deux parrainé des conférences importantes sur la question nationale. Un groupe de l'université Queen's a posé la question la plus à propos : le Canada doit-il se terminer sur un échec? (Simeon, 1977). Même si l'on a répondu qu'il n'était pas nécessaire qu'il se termine sur un échec, le seul fait de coucher la question en ces termes semblait supposer que le Canada n'avait aucune chance de réussir; au mieux, on pouvait s'attendre à sa survie. Même les observateurs moins pessimistes quant à l'issue de la crise constitutionnelle laissaient percer leur désespoir à l'occasion :

Les obstacles qu'il nous faut franchir avant d'arriver à la terre promise sont si élevés et si nombreux qu'on peut en désespérer; ils sont le reflet de la nature puissante et égoïste des intérêts à concilier. Il n'y a pas lieu de se

surprendre que certains cherchent à s'échapper par des moyens comme le référendum ou les assemblées constituantes. C'est peut-être Belloc qui était le plus près de la vérité :

« Le médecin sourit et empocha ses honoraires,  
Il n'y a aucun remède à ce mal. »

Néanmoins, le patient peut continuer longtemps à tituber dans cet état de mort-vivant. Car non seulement il n'y a pas de remède à son mal, mais encore il n'est pas facile de le laisser mourir. (Cairns, 1979, p. 363)

C'est le gouvernement fédéral lui-même qui est venu en fin de compte valider la croyance qu'il avait perdu la confiance de groupes importants dans la société canadienne. Les propositions constitutionnelles de 1978, incorporées dans le Bill C-60, supposaient que la représentation au Centre constituait, en effet, un problème majeur. Le principal remède à ce problème devait être une Chambre fédérative, avec nominations mixtes fédérale et provinciales et représentation proportionnelle<sup>3</sup>. Et pour régénérer le sentiment d'un objectif national, il y aurait une Charte des droits et des libertés. Mais toute concession à la division des pouvoirs était absente de la stratégie fédérale. Pourtant, on faisait de temps à autre allusion à la possibilité d'une telle concession, notamment au début de 1979. Pendant toute cette période, l'intensité de la publicité faite par le gouvernement fédéral démontrait à quel point la capitale était peu sûre du soutien de la masse du public à son endroit.

On peut encore attribuer la réapparition de la Charte des droits au cours de la crise constitutionnelle de 1980–1981 à une tentative pour faire face au problème, réel ou imaginaire, du manque de confiance en Ottawa. On croyait que la Charte, populaire auprès de la masse du public, pouvait jouer un rôle à court terme en ralliant les appuis pour une mesure autrement impopulaire dérogeant à l'usage constitutionnel, prise par un gouvernement qui ne semblait posséder qu'une infime réserve de capital politique<sup>4</sup>. De ce point de vue, le rôle à long terme de la Charte aurait pu être encore plus important. Il était possible que la Charte, un énoncé de principes aidant à définir l'identité canadienne et en même temps source de contentieux, puisse détourner le débat constitutionnel sur la division des pouvoirs, sur lequel la position politique d'Ottawa était faible, pour l'amener à faire l'assertion de droits possédés en commun, en prenant pour cible quelque gouvernement provincial récalcitrant. En opérant une telle réorientation, la Charte viendrait légitimiser, à posteriori, l'initiative constitutionnelle unilatérale du gouvernement fédéral. Elle viendrait en outre légitimiser de nouveau la collectivité nationale, si cela était nécessaire, et le gouvernement fédéral lui-même (Cairns, 1983).

Les opinions bien informées semblaient mitigées et même négatives à l'endroit du compromis issu de la crise constitutionnelle. La Loi sur la Constitution de 1982 ne prévoyait aucun changement des institutions représentatives; au Canada anglais, la crise de confiance en Ottawa

restait donc béante. Les choses étaient même pires pour les relations anglo-françaises. L'inclusion des droits linguistiques, en particulier dans les écoles, semblait aller tout à fait à l'encontre de ce qui ressortait des analyses du problème faites par les intellectuels et de la position transparente du Québec. Cela ne servirait qu'à provoquer de façon continue la francophobie d'une bonne partie du Canada anglais tout en empêchant le Québec de donner au français la priorité dans ses écoles. La province de Québec avait perdu tout droit de veto auquel elle avait pu historiquement prétendre et qui avait été implicitement reconnu dans presque toutes les formules d'amendement discutées de façon sérieuse depuis 1981. En outre, le Québec avait été exclus de l'entente elle-même, trahi, semble-t-il, par ses principaux alliés<sup>5</sup>.

La réaction populaire qui suivit l'événement sembla réaffirmer le pessimisme des intellectuels. En Alberta, les résultats de l'élection partielle Olds-Didsbury, au début de 1982, laissèrent présager une réaction adverse dans l'Ouest. Mais il se peut qu'en fait ce résultat ait davantage été une réaction des Albertains contre le rôle qu'avait joué le premier ministre Lougheed dans l'accord énergétique entre l'Alberta et Ottawa signé en septembre 1981. Quoi qu'il en soit, cette élection partielle ne semblait pas augurer une vague de pardon dans la province à propos de la question nationale. La cuisante défaite du gouvernement Blakeney en Saskatchewan sembla réaffirmer le mécontentement de l'Ouest. La défaite personnelle de Roy Romanow, l'un des auteurs de l'accord de novembre 1981, par un pompiste de 23 ans, semblait être un reflet parfait du problème d'ensemble.

Pourtant, peu après, le vent politique sembla tourner. Les attaques directes sur le droit de gouverner d'Ottawa se firent moins nombreuses. On se mit à coucher les problèmes en des termes autres que ceux ayant trait aux gains et aux pertes des régions ou de juridiction. Quelles que puissent avoir été les revendications du Canada français à propos de l'accord constitutionnel, elles semblaient mal dirigées, détachées de tout objectif politique évident. Le gouvernement fédéral sembla sortir vainqueur dans certaines confrontations avec les provinces, notamment à propos de l'assurance-maladie. En 1984, le système des partis a montré sa résilience : les Libéraux ont fait montre d'un intérêt réel pour l'Ouest et les Conservateurs ont finalement réussi à s'implanter au Québec.

La rapidité avec laquelle Ottawa semble s'être remis soulève la question de savoir quelle fut l'ampleur réelle du changement. Plusieurs hypothèses sont permises pour expliquer les événements. La désaffection populaire envers le gouvernement, mesurée par les sondages d'opinions, peut être de peu d'importance; mais cela est également valable dans le cas de l'appui populaire apparent apporté au gouvernement. Mais quelle que soit l'importance ou l'insignifiance de l'appui ou de la désaffection par les masses, ces facteurs sont peut-être sans pertinence; bien sûr, les hommes politiques se réclament de l'appui populaire pour

leurs actions, mais ils le font peut-être sans raison. L'hypothèse resterait valable qu'il y ait ou non un changement dans l'appui populaire ou que cet appui soit très fort ou très faible. En outre, le sentiment de confiance ou d'appui populaires peut être profond mais il est aussi complexe : il peut être mitigé dans certains cas, inexistant dans d'autres. Toutes ces hypothèses contiennent sans doute une part de vérité. Mais à notre avis, celle qui reflète le mieux l'image de la confiance populaire, c'est la dernière. La complexité des réactions des citoyens envers l'État explique l'apparente volatilité de l'opinion publique. Les hommes politiques le savent très bien. L'un des aspects de la lutte politique consiste à tenter de diriger l'échiquier politique. Pendant une bonne partie des années 1970, pourrait-on dire, ce sont les gouvernements des provinces qui le dirigeaient. Parfois, le gouvernement fédéral acceptait les règles du jeu déterminées par les provinces; parfois il essayait de modifier les enjeux de l'échiquier, par exemple lorsque M. Trudeau a voulu s'opposer aux revendications provinciales sur la division des pouvoirs en mettant lui-même l'accent sur la Charte des droits. Mais les hommes politiques ne sont pas les seuls à décider des enjeux politiques du jour. La réalité nue peut intervenir : c'est ce qui s'est passé lors de la récession de 1983. Ironiquement, il se pourrait fort bien que cette récession se révèle pour Ottawa une occasion telle qu'il ne s'en était pas présentée depuis la Deuxième Guerre mondiale. L'ordre du jour « macro-économique » que la récession a imposé aux deux niveaux de gouvernement pourrait fort bien avoir été depuis longtemps au premier plan des préoccupations des Canadiens en général; Ottawa ne semble pas l'avoir compris ni, bien sûr, l'avantage qu'il aurait pu en retirer. Seconde ironie du sort amenée par l'importance des questions macro-économiques aux yeux des Canadiens : il se pourrait fort que la stagflation soit à la base même du malaise canadien. Le déclin économique pourrait bien faire du gouvernement fédéral à la fois un gagnant et un perdant.

Avant d'aborder le développement de ces thèmes, cependant, il y a lieu d'apporter quelques précisions. À notre connaissance, personne n'a démontré si vraiment Ottawa était aussi impopulaire qu'on le disait au cours des années 1970. Ni que la position d'Ottawa, pendant cette décennie, quelle qu'elle puisse avoir été, fût effectivement pire que sa position antérieure. D'ailleurs, il n'existe aucune définition satisfaisante de la confiance, de l'appui, de la désaffection, de l'insatisfaction envers le gouvernement. Pour aider à mieux comprendre les théories étayées dans les chapitres ultérieurs de la présente étude, nous allons tenter d'éclaircir le sens du concept de confiance politique et des façons de le mesurer. Ce faisant, nous allons nous éloigner des préoccupations ethniques et régionales qui ont dominé jusqu'à présent les études canadiennes. Il se trouve justement que les études de l'appui politique ont commencé à se multiplier sur le plan international. S'il arrive que les relations entre des sous-groupes jouent un rôle important dans les analy-



ses, ce sont le plus souvent les thèmes « macro-économiques » du chômage, de l'inflation, de la croissance, qui dominent les discussions. En agrandissant le champ des causes qui expliquent la mauvaise position d'Ottawa, nous replacerons donc le Canada d'emblée dans un contexte international.

## La sociologie de l'appui politique

L'ouvrage empirique de base de la confiance ou de l'appui politique est celui de Easton (1965). Pour cet auteur, le système politique est un lieu d'échange dynamique avec la société. Une réserve d'« appui diffus », comme l'appelle Easton, est nécessaire à l'État pour exercer le pouvoir. Le thème auquel on se réfère le plus souvent dans ces études empiriques, c'est la distinction faite par Easton entre les objets dignes d'appui. Au niveau le plus général, on peut donner ou retirer son appui à la *collectivité* politique. On peut aussi le donner au *régime*, c'est-à-dire aux structures et aux valeurs politiques de la collectivité. Plus précisément, le soutien peut s'exprimer à l'endroit des *autorités* en présence. Dans les sociétés démocratiques, la lutte des autorités pour se gagner l'appui des masses, c'est ce qu'on appelle la politique; lorsque le groupe exerçant l'autorité se voit retirer cet appui, des possibilités s'ouvrent pour d'autres groupes. Néanmoins, cet appui, fort ou faible, peut se généraliser d'un objet à l'ensemble. Ainsi, un individu tenu en piètre estime peut s'appuyer sur sa fonction si celle-ci forme une partie estimée d'un régime accepté dans son ensemble. De même, le temps peut valider une structure politique impopulaire à l'origine si ceux qui se succèdent à une fonction donnée s'acquittent bien de leur tâche. Bien sûr, l'inverse est vrai aussi. À partir d'un nombre limité de fonctions, la généralisation de l'ensemble ou à partir de l'ensemble de la collectivité politique s'établit le long de ces lignes de force.

Le point primordial de l'argumentation d'Easton, c'est que l'appui est à la fois nécessaire et aléatoire. L'État doit fournir les avantages, matériels ou symboliques, aux principaux groupes sociaux pour continuer à bénéficier de leur appui<sup>6</sup>. Mais également, la possibilité pour l'État de fournir ces avantages dépend de l'existence d'une réserve d'appui. En fonction de cette prémisse, on pourrait assimiler la confiance à l'offre monétaire : elle peut se dilater ou se contracter sous l'effet de perturbations relativement légères dans les instruments politiques sans être pourtant sous l'empire absolu d'aucun d'entre eux.

L'essentiel de cet exercice pour se constituer les appuis, c'est la structure des relations sociales. Plus les groupes sociaux se distinguent les uns des autres, plus il est difficile pour l'État de tous les satisfaire ensemble. Ce sont ces distinctions qu'Easton appelle des « clivages ». L'idée de base est plutôt simple; elle s'apparente aux travaux antérieurs des traditions pluralistes, notamment ceux de Dahl (1956). Dahl voulait

examiner la répartition des opinions le long de chaque dimension d'évaluation des politiques. Plus les citoyens sont éloignés les uns des autres le long des dimensions données, plus grande doit être la distance entre la politique préférée du citoyen moyen et la position effectivement adoptée par l'État. Plus les distances politiques sont grandes, plus grande sera l'aliénation des individus. L'aliénation est aussi le contraire de la confiance, de l'appui.

Deux développements des hypothèses originales d'Easton et de Dahl sur les clivages et les conflits politiques revêtent une importance critique pour la situation canadienne. Le premier, réalisé par Dahl lui-même<sup>7</sup>, a trait à la tendance des irrégularités à s'accumuler. Il s'agit là d'une préoccupation des théories pluralistes, qui trouvent leur plus bel exemple dans les travaux mêmes de Dahl. Les pluralistes admettent qu'il existe dans toute politique des inégalités d'influence. Mais ce qui pour eux importe davantage que la simple inégalité de la répartition, c'est la façon dont les inégalités dans un domaine permettent d'en prévoir dans un autre. Dans la mesure où ces inégalités s'accumulent, privant les mêmes individus ou les mêmes groupes du pouvoir dans un domaine après l'autre, la répartition opérée par le système est injuste. Cela n'aurait pas de conséquence grave si les préférences politiques entre les groupes étaient peu importantes. Mais l'accumulation des inégalités du pouvoir associée à des préférences largement divergentes sur les objets de son exercice a de quoi mettre le feu aux poudres.

Le second développement possède des affinités avec le premier. Rogowski (1974) reprend l'idée de l'appui politique d'Easton pour la replacer dans le cadre d'un choix rationnel. L'argument logique le plus pertinent de Rogowski à l'égard de la situation canadienne, c'est qu'il est peu probable que les membres des sociétés dans lesquelles les rôles sont relativement fixes reconnaissent comme légitimes les institutions à majorité simple. Pour étayer son argumentation, Rogowski emprunte à Lijphart (1968; 1977) son analyse des sociétés « pluralistes segmentées ». Dans ces sociétés, il est rare que les transactions sociales traversent les frontières des sous-groupes, qui sont le plus souvent d'ordre religieux ou ethnique, même si l'analyse de Lijphart comporte aussi des groupes « professionnels ». Lorsqu'il existe une telle ségrégation entre les groupes, ce sont les élites qui représentent chaque groupe en fonction d'une règle de proportionnalité ou d'un droit de veto mutuel qui prennent les décisions; jamais on n'a recours à une formule basée sur la simple majorité. Certains observateurs prétendent que le Canada aurait justement imposé une telle formule à majorité simple dans une société qui serait mieux desservie par une option plus « consociationale ».

Les études empiriques sur l'appui ou la confiance adoptent en général le point de vue eastonien. Les mesures de l'appui varient, mais pas de façon systématique : les analystes doivent souvent se contenter de mesures empiriques ou conçues en fonction d'autres théories. La

mesure populaire semble être basée sur la « confiance politique » ou, à l'opposé, sur le « cynisme politique<sup>8</sup> ». On utilise aussi des mesures où l'on demande explicitement aux répondants quel degré de confiance ils accordent à un objet donné; on en traitera plus en détail ci-après. Dans une autre méthode, on demande au répondant d'indiquer le « niveau » de ses sentiments sur un sujet politique. On lui présente l'image d'un thermomètre (Fahrenheit) et une brève explication sur le rapport entre les graduations du thermomètre et l'état de ses sentiments; plus les résultats sont élevés, plus les sentiments du répondant sont chaleureux à l'égard du sujet donné. On a interprété les résultats élevés comme un substitut du rapprochement, synonyme possible de la confiance ou de l'appui. On traitera plus en détail au chapitre suivant de ces « baromètres de l'opinion » ainsi que des indices indirects de la confiance. Ainsi, il n'est pas déraisonnable, si le répondant consent à s'engager verbalement envers un parti politique, de considérer qu'il appuie ainsi le système des partis en tant qu'institution; même si l'expression de l'engagement n'indique pas nécessairement qu'on l'appuie, on peut raisonnablement penser qu'en retirant son engagement, par contre, on retire son appui. De même, le degré de participation politique aux élections et aux autres activités peut indiquer dans quelle mesure on accepte le système.

Grâce à de tels outils, les empiristes ont élaboré une vaste théorie de la confiance envers le gouvernement aux États-Unis et des théories plus modestes sur la légitimité d'autres systèmes. C'est Miller (1974) qui, en s'appuyant sur les mesures tirées des sondages biennaux NES (National Election Study) pour documenter le déclin à long terme de la confiance politique, a posé les jalons du débat américain. Miller interprète ce déclin en termes eastoniens : les préférences politiques des masses, surtout sur les questions de race et sur la guerre du Vietnam, se sont polarisées à un point tel que les politiques centristes adoptées par les partis aliénaient de vastes secteurs de l'électorat américain, même du choix fait par leur parti préféré. Des travaux plus récents (Abramson, 1983) réaffirment le point de vue de Miller. Le déclin de la confiance politique trouve son parallèle dans la proportion croissante des réactions d'indépendance vis-à-vis les questions supposant l'identification au parti ainsi que dans le déclin du nombre des électeurs depuis 1960<sup>9</sup>.

Après avoir frappé les États-Unis, le même fléau sembla s'étendre à la Grande-Bretagne. Les données des sondages ne permettent pas ici une étude systématique portant sur plusieurs décennies, mais les symptômes de la vie politique britannique qui émergent suggèrent peut-être l'existence d'un problème encore plus profond qu'aux États-Unis. Comme aux États-Unis, l'appui au système des partis semble avoir décliné, tout comme le nombre de ceux qui participent aux élections générales (Sarlvik et Crewe, 1983). Le gouvernement britannique a eu davantage de difficulté à maintenir l'ordre que le gouvernement améri-

cain, surtout à l'occasion des grèves dans les mines. L'État doit faire face, d'une part, à la résistance intermittente organisée contre l'ordre politique et d'autre part, au ressentiment non organisé qui naît chaque fois que l'État doit prendre des mesures pour restaurer la paix industrielle (King, 1975; Rose, 1975; voir aussi Birch, 1984)<sup>10</sup>.

Les données sont encore plus rares pour les autres pays de la Communauté européenne. Dans une étude influente, Inglehart (1977) prétendait que les démocraties européennes avaient vu naître des « valeurs postmatérialistes » avec l'arrivée à l'âge « politique » d'une génération qui n'avait jamais manqué de biens matériels. Le conflit entre les nouvelles valeurs et les anciennes a engendré le déclin de la confiance dans les institutions. Précisons toutefois qu'Inglehart n'était pas en mesure de présenter des données échelonnées dans le temps. Une autre étude influente, elle aussi non étayée sur des données précises échelonnées dans le temps, a traité de l'impossibilité de « gouverner » les démocraties européennes, américaine et japonaise (Crozier, Huntingdon et Watanuki, 1975). Ces auteurs entrevoient la possibilité que les gouvernements puissent faillir à la tâche à cause de la « surcharge de la demande », un terme cher à Easton. Cela provient de ce que les habitudes de modération que les coutumes aristocratiques ou la discipline du marché avaient conservé intactes pendant les premières années de démocratie libérale en Occident s'étaient affaiblies avec l'élargissement des normes démocratiques et de participation, avec l'État-Providence qui avait miné la discipline du marché, avec la promesse de plein emploi<sup>11</sup>. Les données pertinentes, tirées des questionnaires de l'Eurobaromètre sur le degré de satisfaction du « processus démocratique » dans le pays du répondant, sont trop éparpillées pour indiquer des tendances dans l'ensemble de la Communauté. Il existe des écarts considérables d'un pays à l'autre sur des événements politiques à court terme<sup>12</sup>.

On a aussi étendu les observations sur le déclin de la confiance dans les gouvernements aux autres institutions. Comme il fallait s'y attendre, les données les plus révélatrices sont américaines. Une certaine convergence des données de plusieurs sources américaines suggère qu'on tend de plus en plus à dévaloriser les institutions et en particulier, le gouvernement, les grandes sociétés, les syndicats. Presqu'aucune institution n'y échappe. À toutes les croisées, on retrouve clairement, dans les mesures de la confiance, un facteur commun à la plupart des institutions. Certaines néanmoins semblent plus fortement interreliées (Lipset et Schneider, 1983).

## **L'économie du soutien politique**

Tous les arguments examinés jusqu'à présent soutiennent, comme Easton, l'importance de l'influence de la grande diversité des demandes

sur l'appui accordé au système politique. Mais d'autres analyses veulent privilégier l'incapacité dans laquelle se trouve l'État d'agir dans le domaine macro-économique. La « stagflation », coexistence inattendue de forts taux de chômage et d'inflation, a fait l'objet de l'attention la plus soutenue dans les études sur le sujet. Néanmoins, on s'est aussi inquiété du faible taux de croissance réelle des revenus et des déficits de l'État. Les théories macro-économiques du déclin politique semblent varier dans la mesure où l'auteur recherche l'explication des phénomènes macro-économiques au niveau de la micro-économie ou des groupes sociaux. Plus l'auteur se rapproche de la micro-économie, plus il commence à ressembler à Easton, en ce qui a trait aux demandes contraires et incompatibles qui sont faites à l'État. Les deux sortes d'explications sont encore plus susceptibles de converger s'il s'agit d'expliquer un taux élevé d'inflation.

Les études techniques les plus sérieuses dans ce domaine sont celles qui traitent du « cycle d'affaires politique ». Il ne s'agit pas, à proprement parler, de confiance politique mais plutôt des fluctuations macro-économiques délibérément induites par les politiciens pour améliorer leurs chances d'être réélus. Certains auteurs font intervenir les résultats de leurs travaux pour qu'on puisse expliquer les aléas de la confiance politique tandis que d'autres dont les travaux sont plus directement reliés à l'étude de la confiance font parfois allusion au cycle d'affaires politique étudié par les premiers.

Viennent s'ajouter à ces analyses de première approximation, des explications portant sur la lutte pour une portion du revenu national. À gauche, O'Connor (1973) considère que la lutte entre la main-d'oeuvre et le capital produit, pour l'État, une crise fiscale; cette lutte est plus directement reliée à l'État que dans l'explication marxienne sur la baisse du taux de profit. À droite, chez Brittan (1975), on voit essentiellement la même lutte qui produit essentiellement les mêmes conséquences économiques, mais ici, l'accent est tout autant sur l'inflation que sur le déficit. Pour Brittan, l'inflation est à la fois une soupape posée par les hommes politiques en réponse au malaise social accompagnant la croissance au ralenti et l'une des causes de ce ralentissement.

Pour Olson (1982), qui se situe plus bas dans l'échelle micro-économique, les nations ne peuvent que dépérir avec l'âge. Avec le temps, des « coalitions de distribution » se forment et, à travers le système politique, elles s'approprient une part plus importante qu'elles ne pourraient le faire si le marché opérait sans contraintes. Il en résulte des durcissements, une croissance lente et la stagflation, qui conduisent au malaise économique. Les syndicats de travailleurs occupent une place importante dans l'explication d'Olson qui, de ce fait, ne diffère pas tellement des explications de O'Connor ou de Brittan. Mais Olson voit partout des coalitions de distribution, surtout parmi la classe des capitalistes; son analyse va donc au-delà de la lutte pour les parts relatives de la main-

d'oeuvre et du capital. Elle est davantage orientée vers la micro-économie que celles de Brittan (1975) et O'Connor (1973)<sup>13</sup>.

## **La politique de l'appui politique**

Tous les auteurs ne voient pas en termes aussi spenglériens le déclin apparent de la confiance politique. Quatre types de critiques se recourent les uns les autres. Dans le premier type, on prétend que la mesure de la confiance dans les institutions politiques de base ou dans la collectivité n'est en fait rien d'autre que les sentiments détenus par les « perdants » à propos des « gagnants », et ces sentiments varient avec les aléas du scrutin. Dans le second type, on se demande si un degré de confiance ou d'appui peu élevé constitue une mauvaise chose en soi, puisqu'une certaine aliénation est peut-être inévitable, et même salubre, dans une démocratie libérale. Dans le troisième type, on se demande si l'appui populaire, comme état psychologique de masse, importe vraiment puisque d'autres facteurs, d'ordre matériel, peuvent être plus importants. Enfin, dans le quatrième type, on peut considérer que l'appui par les masses est une ressource politique très importante mais beaucoup plus complexe à l'analyse que les vues apparentées à la veine eastonienne ne veulent en convenir : la confiance est sans doute multidimensionnelle, elle est orientée vers des éléments divers de l'État, ou dirigé séparément à des niveaux différents de généralité, et un politicien habile peut utiliser à ses fins ses multiples dimensions.

Toute critique bien avisée se doit de mentionner l'existence d'un problème dans toute mesure conventionnelle de la confiance politique : il s'agit de l'ambiguïté de l'objet mesuré. Comment savoir en effet si le répondant, lorsqu'il perçoit un stimulus à propos du « gouvernement », réagit en fonction du régime ou en fonction des titulaires de la charge? Citrin (1974) a prétendu que la plupart des données ayant trait à la confiance ou au cynisme, dans l'American National Election Study, étaient de nature partisane. On verra plus loin qu'il en est de même des données canadiennes. En général, l'observateur doit toujours se méfier de la possibilité d'une influence partisane dans toutes données visiblement orientées sur un régime. Néanmoins, la présence d'une influence partisane n'exclut pas a priori celle de forces plus fondamentales.

Deuxième remarque : il se pourrait fort bien que la confiance mesurée en fonction d'un seul critère ou d'un groupe de critères semblables donne une indication trompeuse de la disposition à mesurer. C'est Sniderman qui fournit l'explication la plus succincte du phénomène :

Par un de leurs aspects, les systèmes politiques sont comme les parents : il n'y en n'a pas qui soient parfaits. Aucune forme de gouvernement n'atteint son idéal. Mais le mécontentement du public à propos du fossé entre la théorie et la pratique explique la vitalité du processus démocratique lui-même. La viabilité de la démocratie dépend de la possibilité, pour ceux qui

ne sont pas au pouvoir, de lancer des défis à ceux qui le sont, d'expliquer leur cause au public, de critiquer les politiques, la performance, d'exiger des changements, de leur faire concurrence en postulant les charges publiques. Le système démocratique fournit à la fois les moyens et l'encouragement nécessaires au public pour lancer des défis. Des élections concurrentielles encouragent ceux qui ne sont pas au pouvoir à persuader les électeurs que ceux qui le sont se sont mal acquittés de leurs tâches et ne devraient pas être réélus [ . . . ] Les institutions officielles et non officielles de la politique démocratique légitiment et, dans une certaine mesure, encouragent les tentatives de faire connaître les imperfections de ceux qui sont au pouvoir, et à l'occasion, les défauts du système politique lui-même.

Que doivent en penser les citoyens? À en juger par le passé, il nous faut conclure que plus ils lui trouvent de qualités, plus ils sont portés à lui prêter allégeance. Mais cette façon de concevoir la notion d'allégeance dans un système démocratique nous semble quelque peu étrange. Ce qui importe, ce n'est pas la loyauté à tout prix mais un jugement équilibré; c'est la réalisation que l'ordre politique démocratique, quelles que soient ses vertus, a aussi des lacunes. (Sniderman, 1981, p. 15 et 16)

Penser du bien de l'ordre politique est sans doute valable en soi, mais à condition de savoir se modérer. Toute expression de confiance non mitigée peut ne l'être qu'en apparence. De plus, il faut se méfier des interprétations simplistes de la mesure positive ou négative de la confiance. La mise en garde de Sniderman démontre qu'il nous faut porter une attention particulière aux points de vue qui accompagnent l'expression d'appui ou d'aliénation.

Une troisième sorte de critique, exprimée notamment par Barry (1970; 1979), remet en question les théories « sociologiques » de l'appui politique. Barry reste sceptique devant les théories qui soulignent l'obtention du consensus sur des valeurs, surtout s'il y a lieu de croire que ce consensus est dû à la socialisation de la petite enfance. Il est plus sensible à la divergence qu'à la convergence sur les valeurs, même dans les sociétés qui ne semblent pas vivre de crise. Mais sa critique la plus vive met en question toute théorie qui exige le consentement pour expliquer la stabilité de la société; le monde nous offre des exemples de sociétés productives qui ne doivent en rien leur succès au consentement de la masse des gouvernés. Abercrombie, Hill et Turner (1980) rejoignent le point de vue de Barry dans leur critique de la thèse de l'« idéologie dominante », écrite dans la tradition marxiste. Pour ces auteurs, ce n'est pas à cause d'une fausse prise de conscience que l'ordre social capitaliste se maintient mais tout simplement, comme l'a dit Marx, à cause des obligations qui découlent des relations économiques.

Dernière possibilité : confiance ou appui peuvent être multidimensionnels. Un individu donné peut appuyer certaines choses mais pas d'autres. Le niveau de l'appui peut différer suivant les institutions. Certaines institutions, par exemple le monarque dans une monarchie constitutionnelle, évoquent l'appui général. Les juges sont souvent très

estimés, du moins dans la mesure où ils paraissent dispenser la justice. À l'inverse, les institutions qui sont des arènes de conflits, les partis et la législature, par exemple, sont souvent tenues en piètre estime par le public (Citrin et Elkins, 1975). En outre, un même individu peut faire une différence dans son évaluation du général et du particulier. Le déclin de l'appui populaire apporté au gouvernement, caractéristique de récents sondages américains, ne s'étend pas à un nombre tellement important de programmes ou d'activités spécifiques du gouvernement. La lutte pour définir les situations, pour préciser l'ordre du jour politique, est une caractéristique importante de l'histoire politique américaine récente. Il arrive parfois qu'on puisse mettre au profit des contribuables le peu d'estime dont jouissent les gouvernements; c'est ce qui s'est passé avec la révolte fiscale californienne; mais cela ne réussit pas toujours (Sears et Citrin, 1982).

Il appert donc que la confiance politique, de par sa structure interne et ses rapports avec les autres orientations politiques, puisse servir à expliquer le paradoxe électoral (Arrow, 1951). D'après ce paradoxe, on peut retrouver des majorités de part et d'autre d'un problème donné; cela dépend de la façon précise dont le choix est structuré. Bien sûr, la structuration du choix constitue la tâche centrale d'une constitution (Riker, 1980), ce qui nous ramène au conflit constitutionnel qui a ouvert ce chapitre. Mais la structuration du choix ou la définition de l'ordre du jour pourraient bien être au coeur même du processus politique quotidien (Riker, 1984), comme l'avait suggéré la dispute constitutionnelle canadienne. La possibilité du paradoxe nous force à considérer ce qu'implique effectivement la mesure de la confiance politique pour le mandat de gouverner du gouvernement fédéral canadien, ou de tout autre gouvernement. Il est probable que ses implications ne seront pas claires et nettes. Il se pourrait bien aussi que l'appui populaire, sous ses différents aspects, fassent partie intégrante de la politique de manipulation.

## **Implications pour l'analyse et plan du livre**

Il ressort de ce qui précède que nous devons nous attacher à définir notre analyse à cinq niveaux. Il y a lieu d'abord d'évaluer la position politique du gouvernement fédéral pour essayer d'en définir les sources : sources d'ordre sociologique, économique; d'autres, franchement partisans. En second lieu, il faut poursuivre l'analyse sociologique par une analyse de la structure sociale de l'opinion sur les politiques. En troisième lieu, nous devons explorer les attitudes sur les politiques macro-économiques, pour essayer de déterminer si les Canadiens sont les auteurs de leur mauvaise fortune. En quatrième lieu, nous allons explorer les attitudes micro-économiques, en nous demandant, encore une fois, si les Canadiens doivent rejeter le blâme sur eux-mêmes. Le



dernier niveau d'analyse, qui découle des quatre précédents, consistera à analyser ce que signifie, pour le mandat de gouverner, la mesure de la confiance.

Dans le chapitre 2, nous verrons que d'après certaines mesures, la position politique d'Ottawa a décliné alors qu'en vertu d'autres mesures, elle a peu changé. Il existe des différences dans la façon dont les provinces et les groupes sociaux appuient le gouvernement fédéral, mais pas toujours comme on pourrait le supposer à prime abord. Les sentiments qu'on entretient à l'égard d'Ottawa ne peuvent pas être simplement reportés sur l'ensemble du Canada; les provinces et les groupes qui appuient le plus fermement Ottawa sont souvent ceux qui appuient *le moins* la Confédération, et inversement. Malgré cela, l'union semble être fondée sur un véritable assentiment populaire. Le thème « social-national » des analyses du problème de la légitimité d'Ottawa trouve peu de contrepartie dans la masse du public. Les Canadiens s'intéressent fort peu à la réforme des institutions. À l'été 1983, au moins, le changement du parti au pouvoir était plus riche de promesses. Dans ce même chapitre, nous nous tournerons ensuite vers des thèmes qui ne sont pas particuliers au Canada. Les sentiments envers Ottawa font partie d'un phénomène d'accord ou de retrait de confiance qui s'étend à toutes les institutions, et pas seulement au gouvernement. Si la position d'Ottawa a décliné, c'est d'abord et avant tout pour une raison commune à tous les gouvernements : la stagflation. Il est probable que le chômage y soit pour beaucoup, mais le rôle de l'inflation n'est pas à négliger.

Le chapitre 3 tente de découvrir, derrière la façade de la structure sociale et géographique de la confiance politique, des analogies avec la structure des préférences politiques de la masse du public. Il examine la possibilité que le problème canadien peut être dû en partie à une mauvaise division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Corrolaire de cette possibilité, il examine ensuite le programme fédéral pour voir s'il est à la source des conflits régionaux et entre les groupes sociaux. L'attention se porte ensuite sur le mouvement des groupes à l'intérieur des coalitions politiques pour tenter d'éclairer le problème de l'accumulation des inégalités d'influence et celui du sectionnement social, auxquels ont fait allusion Dahl, Rogowski et Lijphart. L'accent sera mis sur les faibles différences sociales et géographiques, ce qui est particulièrement vrai pour les questions économiques qui sont au coeur du programme du gouvernement fédéral. C'est dans le domaine ethnoculturel que le conflit est le plus évident et que l'accumulation des lignes de clivage se fait le plus fortement sentir. Or, il se trouve que ce domaine fait justement l'objet de contestations de juridiction entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Dans le chapitre 4, nous aborderons l'étude de la légitimité politique, en insistant sur le point de vue économique. L'objet du chapitre reste consigné à la macro-économie; les aspects micro-économiques seront

abordés au chapitre 5. La logique du cycle d'affaires politique exige de porter son attention sur quatre questions. La première : les électeurs sont-ils, et de façon systématique, davantage contre le chômage que contre l'inflation? Au Canada, la réponse est non. Les Canadiens sont contre le pire des deux. La seconde : les électeurs oublient-ils facilement? Au Canada, les preuves ne sont pas concluantes et, pour ainsi dire, inexistantes. Troisième question : les électeurs sont-ils myopes? Les Canadiens semblent sûrement en mesure d'évaluer les conditions de la macro-économie en faisant abstraction de leurs circonstances personnelles, mais ils ont de la difficulté avec les prévisions les plus élémentaires pour des périodes de six mois à peine. Quatrième question : les Canadiens ont-ils des opinions sur les instruments politiques d'action sur la macro-économie, des opinions qui pourraient bloquer la réalisation de leurs propres objectifs macro-économiques? En gros, ils ne semblent avoir que de faibles préférences dans ce domaine mais les preuves manquent. En somme, ils ne semblent pas vouloir s'accrocher à tout prix à des objectifs d'action politique sur la macro-économie qui soient contradictoires avec le bon fonctionnement de l'économie ou qui puissent lui nuire.

Le chapitre 5 traite des questions d'ordre micro-économique. Il s'ouvre sur l'examen des risques que sont prêts à prendre les individus. Les Canadiens attachent moins d'importance à la hausse des salaires qu'à la sécurité d'emploi. Cette aversion du risque s'explique en partie par l'amour intrinsèque du travail et l'attrait du répondant pour son métier. Depuis l'individu, le chapitre passe ensuite à l'examen des forces qui peuvent soit améliorer, soit menacer son travail ou la source de ses revenus. Les nouvelles technologies sont perçues comme une menace par les travailleurs. Ses promesses de marchandises de meilleure qualité à meilleur prix n'entraînent aucun engouement. Le syndicalisme n'est pas perçu comme un rempart prometteur contre ces menaces à l'emploi. On lui préfère les restrictions imposées par le gouvernement sur le commerce, sur la mobilité de certains facteurs de production. Les restrictions tarifaires et commerciales sont relativement populaires. Une politique d'immigration ouverte ne le serait pas. Dans le cas des contrôles sur les investissements, les avis sont plus partagés. Les Canadiens les approuvent en théorie, mais non plus si les emplois s'en trouvent menacés. Pour terminer le chapitre, nous traitons de l'orientation de l'économie de marché à des fins publiques avouées par l'entremise d'entreprises d'État qui, en dernier ressort, sont aussi des employeurs. Les opinions sur les entreprises ou les monopoles d'État ne sont pas bien arrêtées. La position politique dominante semble être le statu quo.

Le chapitre 6 reprend ce qui précède, et en particulier les thèmes du chapitre 2, pour en rechercher les implications pour l'autorité politique du gouvernement en général et d'Ottawa en particulier. Les divergences entre l'aliénation, dans l'abstrait, par rapport à toute forme de gouverne-

ment, mais surtout le fédéral, et l'appui apporté à presque tous les programmes gouvernementaux, à Ottawa ou ailleurs, sont frappantes. Il ne semble pas exister de désir de changement dans la division des pouvoirs. Par ailleurs, les données révèlent qu'il existe d'énormes possibilités de manipulation de l'ordre du jour. À ce chapitre comme partout ailleurs, la nature précise de la réponse au sondage dépend du libellé de la question.

La préoccupation centrale du dernier chapitre portera sur le rapport étroit entre la réponse et le stimulus. Une revue des données fait ressortir l'apparente diversité des réponses. Ces divergences seront d'abord examinées à la lumière d'autres études sur la structure de l'opinion sur les politiques; peut-on interpréter ces divergences comme un signe de manque d'intérêt, comme un signe que les Canadiens n'ont pas d'opinion? Ou ne serait-ce que divergences apparentes, erreurs de mesure? Ou s'agit-il vraiment de divergences réelles et importantes? Les réponses varient-elles de façon cohérente et en accord avec le stimulus? Il est impossible d'évaluer l'importance relative de ces différents points de vue. Mais dans la mesure où c'est le dernier qui prévaut, les données canadiennes sur les attitudes politiques donnent lieu au paradoxe électoral. L'apparition de ce paradoxe dans le contexte du sondage nous ramène à la politique réelle. Les effets divergents des stimulus de sondage reflètent la lutte par les hommes politiques réels, par opposition aux enquêteurs, pour contrôler ou, à tout le moins, esquisser, l'agenda politique. Le livre conclut que l'appui politique est une ressource importante mais équivoque; son importance provient au moins autant de l'habileté des politiciens que de la structure et de la profondeur apparentes de l'appui politique lui-même.



---

## Modèles de confiance politique

Les Canadiens sont-ils aussi détachés de leur gouvernement national que le Groupe de travail Pepin-Robarts semblait le supposer? Jusqu'à quel point l'appui envers Ottawa varie-t-il d'un groupe à l'autre, d'une région à l'autre, à un moment donné? Dans quelle mesure les différences régionales sont-elles attribuables à des défauts de représentation au Centre? Qu'impliquent, pour les revendications nouvelles du Dominion lui-même, les sentiments envers Ottawa? Les sentiments envers les gouvernements s'étendent-ils à d'autres institutions canadiennes? Pourquoi l'appui au gouvernement fédéral a-t-il changé avec le temps, si vraiment il a changé? Et surtout, quel rôle l'économie a-t-elle joué dans ce changement?

Voilà l'objet de ce chapitre. Pour ce faire, il nous faut d'abord établir s'il est vrai que l'appui pour Ottawa a décliné et, le cas échéant, comment. Nous étudierons ensuite les clivages qui se manifestent au niveau de l'appui des masses, entre les groupes qui diffèrent par l'ethnie, la religion, le système d'enseignement, la profession, la province d'origine. Après avoir établi l'assise sociale de l'appui, nous en analyserons les implications pour la représentation au Centre. Nous tenterons de déterminer si la préoccupation des intellectuels relative à la représentation, notamment à la réforme de la Chambre basse, se reflète dans la masse du public. Nous nous tournerons ensuite vers l'intégrité de la fédération elle-même. Il s'agit cette fois d'évaluer le niveau d'appui général pour le pays et d'en déterminer la structure sociale. Nous examinerons aussi dans quelle mesure le conflit fédéral-provincial contribue à des évaluations divergentes des gouvernements fédéral et provinciaux. Les Canadiens ne savent-ils pas réagir envers leurs gouvernements que par la voie d'ultimatum, comme ceux qui semblent dominer le conflit entre les divers ordres de gouvernement?

Nous ouvrons donc le chapitre par un examen des sources de conflits typiquement canadiennes, c'est-à-dire les clivages entre groupes et régions. Passant ensuite à des thèmes plus internationaux, nous replacerons la confiance dans le gouvernement fédéral dans le contexte de la confiance envers d'autres institutions. Nous reporterons ensuite les mesures de cette confiance à l'examen de trois indices-clés macro-économiques : le chômage, l'inflation, le revenu réel.

Nous réaffirmons donc dans ce chapitre certains aspects de la sagesse populaire, mais d'autres sont remis en question. Sous certains aspects, l'appui envers Ottawa semble avoir décliné mais, sous certains autres, la capitale semble encore jouir d'une position privilégiée. Bien sûr, il existe des différences régionales dans l'appui apporté au gouvernement fédéral, mais leur nature ne correspond pas toujours à la rhétorique du conflit des élites. La sous-représentation de certaines régions ne semble pas inquiéter outre mesure les individus qui les habitent. En outre, il ne semble pas y avoir de rapport d'une part, entre l'appui pour Ottawa et, d'autre part, l'appui pour le Canada en tant que pays. Les régions qui se considèrent comme les plus différentes des autres sont souvent celles qui appuient le plus fermement le gouvernement national. Par ailleurs, celles qui sont le plus détachées du gouvernement national sont aussi celles qui s'identifient le plus à la nation elle-même. La perte de position d'Ottawa ne s'est pas limitée à cette institution. Il appert plutôt que les sentiments, qu'ils soient positifs ou négatifs, englobent la totalité des institutions. Dernière remarque : les mouvements de l'appui en faveur d'Ottawa sont fortement reliés à un facteur souvent négligé dans les études de la crise politique vécue par le Canada : c'est la macro-économie. Le chômage, à lui seul, explique la plus grande part du changement noté.

## **Déclin de la confiance?**

Il existe peu de documentation traitant du déclin de la popularité d'Ottawa. Une étude minutieuse (Elkins et Simeon, 1980) conclut à une réorientation en faveur des gouvernements provinciaux entre 1965 et 1974; mais le changement mesure l'importance des attributions du gouvernement et non pas la confiance du répondant dans l'un ou l'autre ordre de gouvernement. Au cours de la même période, les Canadiens sont aussi devenus plus nationalistes, ce qui semble être en contradiction avec la tendance provincialiste (LeDuc et Murray, 1983). Est-il possible de trouver des données directement reliées à la popularité du gouvernement fédéral?

Il existe en fait quatre types de données sur le sujet. Les sondages Gallup s'étendent sur la période la plus longue, mais fournissent très peu de renseignements. Les NES (Canadian National Election Studies), réalisées sous les auspices de diverses universités, s'étendent de 1965 à

1980. Les sondages QOL (Quality of Life), de l'Université York, de 1977 à 1979<sup>1</sup>. Le *Decima Quarterly Report* constitue la quatrième série de données; nous l'avons utilisé à profusion dans ce chapitre et dans les suivants, même si la série ne remonte qu'à 1980.

Deux questions posées dans le cadre des sondages Gallup traitent de la « confiance », sur une période de trois à quatre décennies. Les résultats de la première, dans laquelle on demande aux répondants s'ils considèrent que la menace la plus grave se trouve du côté du « gigantisme » dans les sociétés, dans les syndicats, ou dans le gouvernement, apparaissent au tableau 2-1. La question est peut-être mal formulée, mais elle a en sa faveur le fait d'avoir été posée très souvent. Il apparaît clairement que le gouvernement est de plus en plus conçu comme la menace la plus grave, alors que les syndicats et les grandes sociétés le sont de moins en moins. La tendance reste à peu près linéaire jusqu'au début de 1981, période à laquelle le gigantisme de l'État comme menace s'est accru d'environ dix points. Entre le début et la fin de la même année, la part du gouvernement a augmenté de dix points supplémentaires. Il est possible que les répondants ne considèrent pas, malgré cela, que le gigantisme de l'État soit une menace en soi, mais simplement une menace plus grande que les deux autres. Par ailleurs, il se peut que les trois secteurs soient perçus comme une menace assez grave, et que la bonne position des grandes sociétés et des syndicats ne s'explique que par comparaison à celle du gouvernement. Mais quelle que soit la position des trois institutions, il reste que, dans l'esprit populaire, c'est

**TABLEAU 2-1 La plus grande menace : le monde des affaires, la main-d'oeuvre, le gouvernement?**

Date	N° ICOP	La plus grande menace			(N)
		« Grosses sociétés »	« Grosse main-d'oeuvre »	« Gros gouvernement »	
Oct. 1968	332	22.9%	45.7	31.4	(512)
Août 1975	374	23.3%	42.6	34.1	(850)
Nov. 1976	394	19.4%	45.5	35.1	(984)
Sept. 1977	404	21.1%	43.5	35.4	(1,078)
Janv. 1979	420	20.0%	38.2	41.8	(914)
Janv. 1981	445	26.0%	35.4	38.6	(889)
Oct. 1981	454.1	18.6%	31.7	49.7	(920)
Févr. 1982	458	17.3%	34.5	48.2	(934)
Juill. 1982	463.1	14.7%	33.7	51.6	(924)
Nov. 1982	467	15.3%	34.7	50.0	(946)

Source : Institut canadien de l'opinion publique (ICOP).

Questions : ICOP n° 332 : À votre avis, lequel des éléments suivants constituera la plus grande menace pour le pays dans le futur : les trop grosses sociétés, une trop grosse main-d'oeuvre ou un trop gros gouvernement? Tous les autres : Si l'on regarde dans le futur, lequel des éléments suivants constituera, à votre avis, la plus grande menace pour le Canada dans les années à venir : de grosses sociétés, une grosse main-d'oeuvre ou un gros gouvernement?

le gouvernement qui est le moins bien vu. Néanmoins, les résultats ne permettent pas de déterminer quel palier éventuel de gouvernement est à blâmer.

Le tableau 2-2 indique les résultats à la seconde question du sondage Gallup; la question sur l'approbation de la façon dont le premier ministre s'acquitte de sa tâche, est relativement directe mais pose néanmoins des problèmes d'interprétation. L'objet de l'évaluation est sans contredit un acteur fédéral. L'évaluation est absolue; elle n'est pas relative au rendement d'un autre acteur ou d'une autre institution. Mais cet objet, le premier ministre, est peut-être trop spécifique. Même si nous voulons savoir dans quelle mesure l'évaluation populaire apparente des institutions fédérales est en réalité une évaluation déguisée de la ou des personnes qui les dirigent, il faudrait aussi savoir comment le peuple évalue les institutions fédérales pendant cette période d'une vingtaine d'années. Mais il n'existe aucune mesure de ce genre. Pour évaluer les sentiments pendant une ou plusieurs parties de ces quatre décennies, il faut nous contenter de ce que nous possédons. D'ailleurs, il est possible que les réactions à propos du premier ministre soient un reflet de l'esprit

**TABLEAU 2-2 Approbation de la façon dont le premier ministre exerce ses fonctions**

Date	ICOP	Approuve (%)	Désapprouve (%)	(N valide)	Titulaire du poste
Juill. 1956	250	79.5	20.5	(1,500)	Saint-Laurent
Sept. 1957	260	91.0	9.0	(697)	Diefenbaker
Déc. 1957	263	85.2	14.8	(1,495)	Diefenbaker
Mars 1959	274	63.5	36.5	(576)	Diefenbaker
Janv. 1960	280	70.2	29.8	(493)	Diefenbaker
Juill. 1960	283	54.2	45.8	(612)	Diefenbaker
Nov. 1960	285	55.7	44.3	(524)	Diefenbaker
Mars 1961	287	56.9	43.1	(497)	Diefenbaker
Juill. 1961	290	57.8	42.2	(606)	Diefenbaker
Sept. 1962	298	48.1	51.9	(540)	Diefenbaker
Mars 1963	301	48.8	55.2	(1,477)	Diefenbaker
Juin 1963	303	56.5	43.5	(446)	Pearson
Janv. 1966	317	66.5	33.5	(658)	Pearson
Janv. 1970	335	47.8	52.2	(521)	Trudeau
Mars 1974	364	58.7	41.3	(855)	Trudeau
Sept. 1975	380	54.1	45.9	(801)	Trudeau
Avril 1976	387	39.0	61.0	(1,067)	Trudeau
Déc. 1976	395	35.9	64.1	(934)	Trudeau
Nov. 1977	406	49.6	50.4	(879)	Trudeau
Sept. 1982	464	28.2	75.8	(922)	Trudeau
Déc. 1982	468.1	32.1	61.9	(943)	Trudeau

Source : ICOP.

Question : Approuvez-vous ou désapprouvez-vous la façon dont (. . .) exerce ses fonctions de premier ministre?

de la période, plus ou moins indépendant des caractéristiques de l'individu qui occupait ce poste.

D'après ce tableau, les premiers ministres sont évalués de plus en plus négativement. Les résultats de juillet 1956 pour M. Saint-Laurent indiquent que sa position n'a pas dû trop souffrir des critiques formulées par la presse dans le débat sur le pipeline (transcanadien). Tenu en haute estime en 1956, Saint-Laurent n'en a pas moins perdu aux élections l'année suivante. À ses débuts, M. Diefenbaker est aussi bien vu que M. Saint-Laurent. Pourtant, à l'époque où son gouvernement s'effondrait, fin 1962 — début 1963, le nombre des répondants qui approuvait la façon dont il s'acquittait de sa tâche était presque aussi élevé que celui qui le désapprouvait. Dans le cas de M. Pearson, les deux séries de résultats furent positives, même si l'une et l'autre furent inférieures à la norme qui prévalait avant le milieu des années 1960. Quant à M. Trudeau, et malgré son succès électoral, les résultats furent presque toujours négatifs.

Que faut-il conclure de ce déclin? Que ces résultats reflètent les particularités des rapports entre chaque premier ministre et son électoral? Ou s'agit-il plutôt d'une détérioration graduelle du ton du discours public? Si les premiers ministres qui se sont suivis ont contribué à cet état de choses, il se peut aussi qu'ils aient été victimes d'une perte de confiance générale dans le gouvernement. Un phénomène secondaire peut aussi être intervenu : la popularité d'un premier ministre peut baisser graduellement dans le temps, même si son parti continue à remporter les élections. La haute estime dans laquelle était tenu Saint-Laurent après huit ans au pouvoir semble faire mentir cette assertion, qui n'en pourrait pas moins demeurer valable pour ses successeurs. Les résultats, pour chacun d'eux, pourraient n'être que des accidents de parcours, suivant que les sondages ont été effectués au début de leur mandat ou plus tard.

Le tableau 2-3 tente une analyse sommaire de ces facteurs tirés des sondages Gallup au cours de la période. L'équation (1) rapporte l'approbation au nombre de mois écoulés depuis le premier sondage, en juillet 1956. À l'évidence, les résultats sont négatifs : le pourcentage de ceux qui approuvent la façon dont le premier ministre s'acquitte de ses fonctions a régressé en moyenne de 0,137 point par mois, soit un déclin cumulatif de plus de 40 points en 25 ans. L'équation (2) introduit une variable aléatoire pour donner la différence régressive moyenne dans l'appréciation entre M. Saint-Laurent et chacun de ses trois successeurs. Nous avons déjà vu que chaque premier ministre se tire moins bien d'affaires que son prédécesseur. Notons que le déclin est particulièrement remarquable pour M. Trudeau. Néanmoins, la statistique Durbin-Watson (D-W) est faible, ce qui indique que les indices d'erreur de la série  $y$  sont en corrélation. Ce qui semble résulter des mesures prises par chaque premier ministre pourrait bien être attribuable en fait à



une tendance qui se manifeste depuis le début du siècle. Aussi l'équation (3) compare-t-elle le déclin dû à cette tendance hypothétique aux résultats de chaque titulaire. Les résultats de cette équation doivent être évalués avec prudence, car on comprendra, pour des raisons évidentes, que les variables aléatoires, pour chaque premier ministre, sont reliées à la variable de temps<sup>2</sup>. Malgré tout, l'équation (3) penche fortement en faveur d'une tendance attribuable à l'époque plutôt qu'à l'homme. Notons au passage que le coefficient de temps est ici plus important que celui dans la régression à double variable de l'équation (1). Néanmoins, aucun premier ministre n'a produit un effet significatif. L'équation (4) a vérifié, pour chaque premier ministre, la possibilité de calculer la régression non pas à partir du tout début, c'est-à-dire de 1956, mais plutôt à partir du mois où leur parti a été porté au pouvoir. Après la « lune de miel », le premier ministre commence inévitablement à s'aliéner certaines parties de l'électorat. L'accumulation de groupes aliénés peut miner sa popularité. La faiblesse générale de M. Trudeau pourrait donc s'expliquer par la durée même de son mandat. L'équation (4) semble confirmer cette possibilité. Il est à noter que si le coefficient de la variable aléatoire de chaque premier ministre diffère de zéro de façon significative, aucun des coefficients ne se distingue essentiellement des autres. Le coefficient de M. Trudeau n'est pas en position inférieure

**TABLEAU 2-3 Approbation du premier ministre :  
analyse chronologique**

Variable indépendante	Équation			
	(1)	(2)	(3)	(4)
Nombre de mois depuis juillet 1956	-0.137 (-5.58)	—	-0.245 (-3.68)	—
Diefenbaker	—	-16.76 (-1.21)	-5.12 (-0.47)	-29.71 (2.62)
Pearson	—	-18.0 (-1.13)	-3.20 (0.24)	-35.54 (-2.64)
Trudeau	—	-36.33 (-2.59)	18.23 (1.00)	-33.22 (-3.04)
Nombre de mois depuis la première formation du gouvernement	—	—	—	-0.24 (-3.51)
Intersection	71.87 (19.78)	79.5 (6.02)	79.5 (7.94)	101.16 (8.47)
R <sup>2</sup>	0.621	0.445	0.700	0.690
D-W	1.15	1.02	1.74	1.81

Source : ICOP.

Question : Voir le tableau 2-2.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent des statistiques T.

comme dans l'équation (2), mais en position médiane. Il n'est pas possible d'essayer de relier l'explication « interne » au gouvernement et celle du déclin à long terme implicite dans les équations (1) et (3), car il en résulterait un recouplement inextricable des variables. Notons néanmoins que l'équation (3) explique mieux la variation que l'équation (4), ce qui peut indiquer que le modèle du déclin à long terme est le modèle dominant<sup>3</sup>. Ce qu'il importe avant tout de retenir de tout ce qui précède, cependant, c'est qu'on ne peut pas retenir les explications qui font intervenir la personne même du premier ministre<sup>4</sup>.

Le tableau 2-4 regroupe les résultats des National Election Studies et des sondages Quality of Life de l'Université York. Trois sortes de questions empruntées à ces sondages se rapportent à notre thèse. En premier lieu, nous pouvons retracer les réactions au système des partis entre 1965 et 1980 (volet A du tableau 2-4). En second lieu, nous trouvons au volet B les résultats des sondages électoraux de 1974, 1979 et 1980 portant sur les sentiments à l'endroit des leaders libéral et conservateur et à l'endroit du gouvernement fédéral. En dernier lieu, nous pouvons examiner ce qui touche au soi-disant « sentiment d'efficacité politique ».

La moyenne des Canadiens n'est ni plus ni moins engagée qu'auparavant envers les partis politiques. Les échantillons canadiens ne révèlent pas qu'on délaisse les partis, comme c'est le cas aux États-Unis. De plus en plus de répondants américains font de moins en moins valoir leur expression de partisanerie en choisissant le côté des non-partisans, même si l'importance d'une partisanerie durable et non exprimée qui se dissimule sous cet apparent glissement fait l'objet de débats non négligeables<sup>5</sup>. Au Canada, il n'existe pas de tendance perceptible, parmi ceux qui s'identifient à un parti, à moins de publier leur engagement; de même, la proportion de ceux qui expriment leur préférence pour un parti n'est pas en déclin.

Les résultats obtenus avec les baromètres d'opinion du volet B sont comparables, pour le gouvernement du Canada. Les sentiments envers le gouvernement ont baissé en 1979, mais cela peut strictement dépendre du fait que seulement 40 pour cent de l'électorat avait voté pour lui<sup>6</sup>. On ne décèle aucune tendance dans les sentiments pour le leader conservateur, sinon que ces sentiments ne sont jamais que tièdes. La position de M. Trudeau baisse au cours de la période de six ans, à l'instar des résultats des sondages Gallup. Malgré tout, la marge qu'il possède par rapport au leader conservateur est à peine plus mince en fin de période qu'au début.

Le volet C du tableau 2-4 fait état de l'« efficacité politique ». L'une des questions porte sur la compétence politique subjective du répondant; les trois autres, sur le degré de réaction du système, aux yeux du répondant. Une seule référence a trait spécifiquement au gouvernement fédéral. Il s'agit du « Parlement », c'est-à-dire, dans l'esprit populaire, la

**TABLEAU 2-4 Indicateurs d'enquêtes menées dans les universités,  
1965-1980**

	Année					
	EEN 1965	EEN 1968	EEN 1974	QOL 1977	EEN 1979	EEN 1980
<b>(A) Identification au parti</b>						
Très forte	23.0%	24.2%	27.2%	—	25.5%	30.5%
Assez forte	41.3	43.2	28.9	—	40.5	40.8
Pas très forte	14.8	14.5	13.6	—	13.1	11.3
NS; NV						
Ne s'applique pas	20.8 (8,199) <sup>a</sup>	18.1 (2,767)	20.1 (2,562)	—	20.9 (2,761)	17.3 (1,748)
<b>(B) Résultats moyens sur l'échelle des impressions ressenties</b>						
Gouvernement du Canada	—	—	62.7 (2,483)	—	57.1 (2,603)	62.1 (1,676)
Pierre Trudeau	—	—	61.9 (2,457)	—	57.1 (2,689)	54.9 (1,719)
Chef du PC	—	—	47.4 (2,429)	—	50.9 (2,611)	44.6 (1,694)
<b>(C) Efficacité politique (pourcentage d'assentiment)</b>						
(1) « Le gouvernement ne s'en soucie pas ».	48.2 (7,741) <sup>a</sup>	—	58.5 (1,201)	61.5 (3,164)	54.4 (1,308)	—
(2) « Les députés ont perdu le contact ».	60.0 (7,580) <sup>a</sup>	—	65.4 (1,201)	74.9 (3,106)	65.4 (1,287)	—
(3) « La politique est trop compliquée ».	71.1 (7,924) <sup>a</sup>	—	67.0 (1,239)	69.3 (3,198)	67.8 (1,331)	—
(4) « Les personnes comme moi n'ont pas voix au chapitre ».	51.1 (7,878) <sup>a</sup>	—	55.5 (1,226)	55.6 (3,173)	57.7 (1,322)	—

Sources : Études sur les élections nationales (EEN); (York) enquêtes de Quality of Life (QOL).

Questions : (A) Identification au parti : Comment qualifieriez-vous votre identification au (nom du parti) — très forte, assez forte ou pas très forte?

(B) Échelle des impressions ressenties : varie selon l'emplacement dans le questionnaire; consulter H.D. Clarke *et al.*, *Political Choice in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979.

(C) (1) Je ne crois pas que le gouvernement se soucie beaucoup de ce que pensent des personnes comme moi.

(2) En général, les élus au Parlement perdent vite le contact avec la population.

(3) La politique et le gouvernement semblent parfois si compliqués qu'une personne comme moi ne peut vraiment comprendre ce qui se passe.

(4) Les personnes comme moi n'ont pas voix au chapitre sur ce que fait le gouvernement.

Notes : a Nombre entier pondéré.

NS = ne sais pas.

NV = ne peux vérifier.

Chambre des communes. Quelle que soit la référence exacte, les réponses portant sur l'efficacité indiquent peu de changement susceptible d'interprétation entre 1965 et 1980. La seule question portant sur la compétence du répondant n'indique aucune tendance. Les trois autres questions peuvent indiquer qu'on croit moins à l'efficacité. L'échantillon Quality of Life de 1977, fait ressortir un degré d'efficacité moindre que tout échantillon de la National Election Study. Ces derniers indiquent par contre qu'à long terme, on croit un peu moins à l'efficacité du gouvernement. Nulle part, le public ne semble ébahi par la rapidité de réaction du gouvernement, mais à cela, on ne peut rien sans doute. Ce qui ressort, en fin de compte, c'est que le changement est infime.

La dernière série de données nous vient du Decima Quarterly Report. On trouvera à la figure 2-1 le pourcentage trimestriel moyen, à l'échelon national, des réponses à une question sur la confiance dans le gouvernement fédéral pour 14 des 16 trimestres de 1980 à 1983. Les points se trouvant en deçà de l'axe horizontal de la figure indiquent que les opinions sont, en général, négatives. Au point le plus haut, au premier trimestre de 1980, les opinions étaient également partagées. La position du gouvernement fédéral diminue jusqu'au deuxième trimestre de 1982 avant de regagner un peu du terrain perdu. La baisse de l'estime pour le gouvernement coïncide en gros avec deux événements : la crise constitutionnelle de 1980-1981 et les difficultés économiques — inflation d'abord, puis récession — de 1981-1982. Qu'y a-t-il lieu de conclure, à long terme, de ces données limitées à une si courte période? D'abord, on ne peut qu'être frappé de la faible position du gouvernement fédéral pour presque toute la période de 1980 à 1983. Parmi les trois réponses possibles, la réponse négative force le répondant à dire qu'il n'a « aucune confiance » dans le gouvernement fédéral. Il n'y a pas de réponse négative plus mitigée. Pourtant, près de la moitié de l'échantillonnage national prétend, au cours de certains trimestres, n'avoir aucune confiance dans le gouvernement national. Cela n'explique pas comment interpréter ces réponses. D'abord, ces trois choix particuliers tendent à produire une image plus négative que quatre choix de réponses (Lipset et Schneider, 1983). Ensuite, la répétition à intervalles de trois mois du sondage Decima nous fait découvrir des changements auxquels restent aveugles les sondages Gallup et ceux de groupes universitaires, plus rares et réalisés à intervalles irréguliers. Les données Decima indiquent que la confiance politique, quel que soit son mouvement à long terme, est aussi vulnérable, à court terme, à des forces politiques ou économiques.

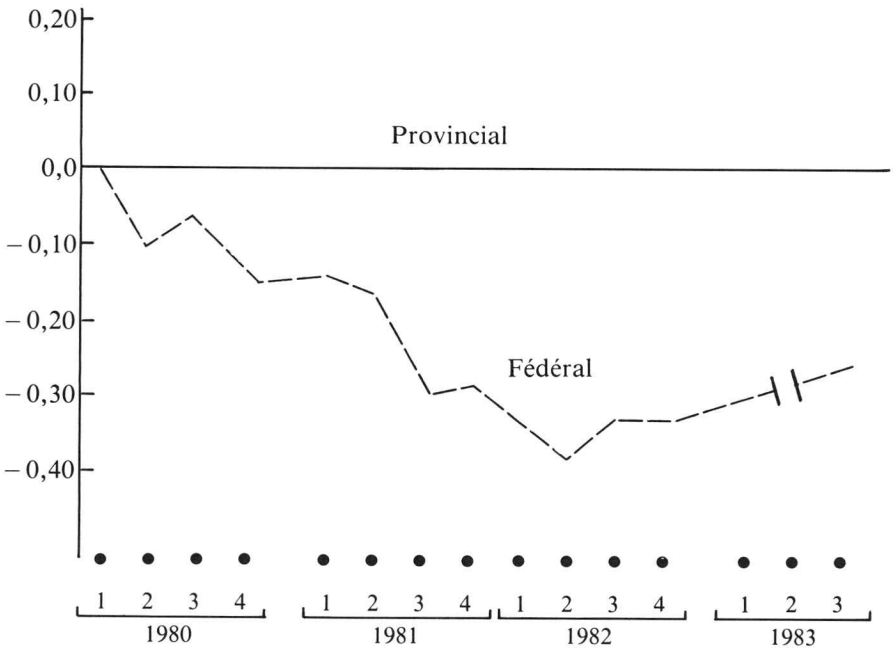
Les résultats ne sont pas concluants. Ceux des sondages Gallup, à l'encontre de tous les autres, suggèrent le déclin de l'estime envers le gouvernement fédéral ou peut-être, envers tous les gouvernements. Mais quels que soient leurs sentiments personnels à propos de leur gouvernement ou de leurs leaders, les Canadiens continuent de

s'engager envers les partis, ils ne semblent pas penser moins de bien des gouvernements ou des leaders politiques, ils ne prétendent pas non plus s'être aliénés de l'ordre politique. Si l'on en juge par les données Decima, les changements ou l'absence de changement à long terme dissimulent beaucoup de variations à court terme de la confiance politique.

## Les bases sociales et géographiques de la confiance

Nous avons mentionné au chapitre 1 que la langue et la géographie dominent les études sur l'impasse politique dans laquelle se trouve Ottawa. S'il est vrai qu'Ottawa est le gouvernement du Canada anglais et que le Québec est le seul gouvernement que les Canadiens français peuvent, de façon réaliste, espérer diriger, alors il faut nous attendre à

FIGURE 2-1 La confiance à l'égard du gouvernement fédéral



Source : Decima Quarterly Report.

Note : « Maintenant, je vais vous nommer certaines des institutions du pays et je voudrais que vous pensiez aux gens qui les dirigent. Que pensez-vous de ceux qui dirigent . . . (ÉNUMÉRER ITEMS). Diriez-vous que vous leur faites beaucoup confiance, un peu confiance, ou très peu confiance? »  
(Beaucoup = +1; un peu = 0; très peu = -1.)

une certaine discordance entre les groupes linguistiques dans l'appui qu'ils accordent à Ottawa. Mais les différences linguistiques peuvent n'apparaître que dans l'interaction avec la province de résidence. C'est peut-être le fait d'habiter au Québec qui mobilise les Canadiens français; ceux d'ailleurs ont peut-être vraiment besoin d'Ottawa pour défendre leurs intérêts de provinces minoritaires. Si, chez les Canadiens français, l'appui accordé à Ottawa varie dans la mesure où le bien-être du sous-groupe francophone dépend du gouvernement fédéral (Pinard, 1980; Stinchcombe, 1975), on peut s'attendre à une telle variation au Canada anglais. Les Canadiens de l'Ouest, par exemple, peuvent considérer qu'Ottawa importe peu, qu'il peut nuire même, à la protection de leurs intérêts. Le simple fait, pour un groupe donné, de dépendre d'un palier de gouvernement peut en soi constituer un facteur complexe. Les Québécois francophones peuvent encore une fois servir d'exemple. Même si le gouvernement du Québec est le seul que les francophones peuvent dominer, il peut ne pas être en mesure de répondre à tous les besoins des résidents de cette province. Le Québec peut dépendre du système économique transcontinental, qui continue d'exister seulement parce qu'Ottawa le veut bien. Dans la mesure où cela est vrai, les résidents du Québec peuvent appuyer fortement le gouvernement fédéral.

Cela étant posé, nous examinerons, dans la présente section, les bases géographiques et sociales de la confiance dans le gouvernement fédéral. Les facteurs sociaux que nous allons considérer ne se limitent pas à la langue. Nous examinerons aussi ceux ayant trait au travail et à l'enseignement. Mentionnons aussi qu'il ne sera malheureusement pas toujours possible d'examiner les facteurs sociaux et géographiques de façon simultanée; nous devons parfois nous contenter des seconds.

Avec le tableau 2-5, nous reprenons l'étude entreprise dans la section qui précède, en examinant les données Decima sur la confiance dans le gouvernement fédéral. Le tableau nous donne une moyenne nationale pour chaque trimestre et, pour chaque province, la déviation par rapport à cette moyenne<sup>7</sup>. Contre toute attente, le Québec est presque toujours au-dessus de la moyenne nationale. Les provinces Atlantique sont, en moyenne, un peu au-dessus, mais aucune province Atlantique ne se retrouve au-dessus de la moyenne nationale à tous les trimestres. Les provinces de l'Ouest sont presque toujours en-dessous de la moyenne nationale, surtout l'Alberta et la Colombie-Britannique. Il s'avère donc que le conflit entre les élites politiques se reflète de façon incomplète dans la masse du public. La réflexion la plus évidente est dans l'Ouest; par contraste, le gouvernement fédéral figure assez bien à Terre-Neuve, malgré l'aigre débat sur les réserves du plateau continental. Ottawa semble assez bien se tirer de la lutte pour les coeurs et les esprits des Québécois. Au début des années 1980, en tout cas, les Québécois ont dû se sentir davantage dépendants d'Ottawa pour défendre leurs intérêts

économiques que les résidents de la plupart des autres provinces. On verra, au chapitre 5, comment cette dépendance populaire s'est traduite par un appui relativement important apporté par les Québécois à la politique nationale de l'énergie; le chapitre 6, pour sa part, montre que le Québec appuie fortement le contrôle des réserves du plateau continental par Ottawa.

La réaction des Ontariens est peut-être la plus surprenante de toutes. Depuis quelques années, l'Ontario figure en aussi bonne place que le Québec dans les attaques contre Ottawa faites par l'Ouest. Pourtant, les échantillons ontariens sont toujours beaucoup plus près des échantillons de l'Ouest que de ceux du Québec. Comme leurs confrères de l'Ouest, les Ontariens, grosso modo, sont toujours négatifs envers Ottawa, même s'ils ne le sont pas radicalement. En somme, il existe des différences régionales, parfois frappantes, mais pas toujours comme on pourrait s'y attendre à l'examen des conflits entre les élites. Même lorsque le gouvernement fédéral est relativement populaire, sa popularité est rarement très impressionnante.

La géographie explique peu, sinon pas du tout, les changements trimestriels dans le niveau de confiance accordé au fédéral. Une certaine fluctuation dans les déviations provinciales est évidente, mais elle est sans doute attribuable aux erreurs d'échantillonnage. Les provinces semblent monter et descendre de concert, suivant ainsi la courbe brisée des niveaux de confiance. Le tableau 2-6 vérifie cette observation. Il présente les coefficients d'une série régressive à deux variables dans le temps : le premier compare les résultats provinciaux moyens du niveau de confiance à la moyenne nationale; le second, les résultats provinciaux moyens comparés les uns aux autres. Il existe une relation quasi directe entre les niveaux de confiance de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario les uns aux autres et par rapport à la moyenne nationale. La série québécoise est aussi reliée aux autres mais pas de façon aussi suivie que les provinces majoritairement anglophones le sont entre elles.

Néanmoins, la structure régionale des sentiments à propos du gouvernement fédéral n'est pas entièrement isolée des événements, comme l'indique le tableau 2-7. Les lectures barométriques pour le « gouvernement du Canada » se comportent comme des variables dépendantes dans trois régressions qui se recoupent. C'est ici que les facteurs non géographiques font leur apparition. Les variables indépendantes sont : la province de résidence, l'Ontario servant de référence; deux variables linguistiques aléatoires, l'une pour les locuteurs francophones, l'autre pour les locuteurs ni anglophones, ni francophones (« autres »); deux variables aléatoires de profession, l'une pour les manoeuvres, l'autre pour les cultivateurs; enfin, le nombre d'années de scolarité. Les variables non géographiques sont un essai, grossier il est vrai, d'identification des brisures attribuables à la classe ou à l'ethnie dans le sentiment national. La variable relative à l'éducation semble

**TABEAU 2-5 Confiance dans le gouvernement fédéral**

Trimestre	Moyenne pour le Canada		Différences comparativement à la moyenne nationale						
	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	T.-N.
1.80	-0.17	-0.19	-0.10	-0.19	-0.07	0.26	-0.03	0.06	0.15
2.80	-0.12	-0.17	-0.07	-0.02	-0.03	0.11	-0.01	0.03	0.11
3.80	-0.17	-0.22	-0.12	-0.03	-0.06	0.22	-0.06	-0.04	0.12
4.80	-0.13	-0.29	-0.21	-0.09	-0.01	0.15	0.03	0.15	0.14
1.81	-0.16	-0.19	-0.14	-0.15	0.02	0.14	-0.08	0.03	-0.07
2.81	-0.15	-0.25	-0.17	-0.08	-0.10	0.28	-0.02	0.10	-0.03
3.81	-0.27	-0.11	-0.06	-0.10	-0.13	0.26	0.03	0.09	0.06
4.81	-0.25	-0.29	-0.14	-0.08	-0.09	0.20	0.06	0.01	-0.05
1.82	-0.33	-0.20	-0.10	-0.16	-0.09	0.23	0.13	-0.03	0.28
2.82	-0.37	-0.19	-0.11	-0.09	-0.08	0.26	0.02	0.03	0.01
3.82	-0.32	-0.23	-0.11	-0.09	-0.12	0.33	-0.04	-0.07	0.17
4.82	-0.32	-0.23	-0.10	-0.08	-0.07	0.25	-0.05	-0.04	0.01
1.83	-0.30	-0.25	-0.13	-0.09	-0.08	0.29	-0.06	0.12	0.13
3.83	-0.21	-0.19	-0.13	-0.13	-0.04	0.25	0.07	-0.06	0.01
Moyenne de 14 trimestres	-0.21	-0.21	-0.12	-0.10	-0.06	0.24	0.00	0.02	0.09
(N)	(1,500)	(120)	(60)	(68)	(540)	(408)	(44)	(64)	(67)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : L'Île-du-Prince-Édouard est omise en raison du manque de cas. Les entrées représentent les taux moyens de confiance.

Question : Voir la figure 2-1.



**TABLEAU 2-6 Dépendance temporelle de la confiance des sous-échantillons provinciaux dans le gouvernement fédéral**

Résultats moyens de la confiance dans le gouvernement fédéral		Résultats moyens de la confiance dans le gouvernement fédéral							
		Canada	C.-B.	Alberta	Ontario	Québec	Intersection	R <sup>2</sup>	D-W
C.-B.	(1)	1.07 (11.38)	—	—	—	—	-0.15 (-6.90)	0.92	1.90
	(2)	—	—	0.91 (6.62)	—	—	0.00 (0.15)	0.79	2.42
	(3)	—	—	—	0.86 (9.16)	—	-0.14 (-4.76)	0.87	1.13
	(4)	—	—	—	—	0.92 (3.69)	-0.40 (-15.54)	0.53	1.47
Alberta	(1)	1.01 (8.51)	—	—	—	—	-0.21 (-7.60)	0.86	2.92
	(2)	—	0.86 (6.62)	—	—	—	-0.10 (-1.91)	0.79	2.64
	(3)	—	—	—	0.79 (6.41)	—	-0.20 (-5.40)	0.77	2.06
	(4)	—	—	—	—	0.91 (3.83)	-0.45 (-18.14)	0.55	2.25

Ontario (1)	1.17 (13.14)	—	—	—	—	—	0.93	1.81
(2)	—	1.01 (9.16)	—	—	—	—	0.87	1.16
(3)	—	—	0.98 (6.41)	—	—	—	0.77	1.88
(4)	—	—	—	0.97 (3.47)	—	—	0.50	1.41
Québec (1)	0.75 (5.38)	—	—	—	—	—	0.71	2.65
(2)	—	0.58 (3.64)	—	—	—	—	0.53	2.66
(3)	—	—	0.61 (3.83)	—	—	—	0.55	3.23
(4)	—	—	—	0.52 (3.47)	—	—	0.50	2.56

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

Question : Voir la figure 2-1.

vouloir mettre deux hypothèses contradictoires à l'épreuve : la première, que l'éducation, parce qu'elle facilite l'exposition aux valeurs fondamentales de la culture, augmente la volonté d'engagement et d'identification au gouvernement; la seconde, que l'éducation rend plus

**TABLEAU 2-7 Structure des sentiments envers le gouvernement du Canada**

Variable indépendante	Année		
	1974	1979	1980
Années de scolarité	-0.30 (-2.08)	-0.44 (-3.39)	-0.84 (-5.35)
Travailleur manuel	-0.13 (-0.12)	-0.82 (-0.88)	-2.32 (-1.99)
Ferme	2.38 (1.18)	2.97 (1.97)	-2.35 (-1.20)
Français	1.62 (0.88)	-2.35 (-1.28)	3.97 (1.67)
Autre langue	6.64 (3.46)	-0.44 (-0.22)	5.73 (2.03)
C.-B.	-3.79 (-2.29)	4.16 (2.67)	-7.75 (-4.09)
Alberta	-6.19 (-3.25)	3.60 (2.01)	-11.65 (-5.01)
Saskatchewan	-5.23 (-2.12)	0.86 (0.38)	-10.97 (-3.82)
Manitoba	-7.36 (-3.22)	2.48 (1.18)	-4.68 (-1.87)
Québec	-3.14 (-1.62)	-0.84 (-0.43)	2.07 (0.80)
Nouveau-Brunswick	-0.60 (0.27)	-0.43 (-0.20)	2.69 (0.96)
Nouvelle-Écosse	-1.37 (-0.69)	5.45 (3.00)	3.73 (1.69)
Île-du-Prince-Édouard	2.70 (1.07)	3.74 (1.65)	4.68 (1.71)
Terre-Neuve	0.22 (0.09)	2.98 (1.31)	4.03 (1.39)
Intersection	67.23 (33.79)	61.40 (32.68)	72.88 (30.97)
R <sup>2</sup>	0.02	0.03	0.09
N	2,394	2,507	1,609

Source : Études sur les élections nationales, 1974, 1979, 1980.

Note : La variable dépendante constitue le résultat sur l'échelle des impressions ressenties. Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

critique et moins expansif dans l'expression des sentiments. Comme les facteurs relatifs à l'éducation, à la langue et à l'occupation diffèrent grandement d'une province à l'autre, l'insertion de ces variables sociales dans l'équation, de concert avec les variables géographiques, devraient permettre une meilleure évaluation des effets de la géographie qu'une simple comparaison des moyennes provinciales. Il faut néanmoins se montrer prudent, puisque la distribution géographique différentielle de ces traits non géographiques explique en grande partie l'origine des disputes régionales dans la politique canadienne.

Ce qui frappe dans les équations du tableau 2-7, c'est l'instabilité des signes, qui reflète l'alternance entre les partis au pouvoir. Les piliers ethniques du Parti libéral se déplacent de concert avec le vent politique. En 1974 et en 1980, le coefficient non géographique le plus important est celui relatif à la variable aléatoire « autre langue ». Les locuteurs francophones sont aussi du côté du gouvernement en 1980, mais à peine. En 1974, rien ne distingue les francophones des autres. En 1979, le signe de chaque coefficient linguistique change de sens, mais ni l'un ni l'autre n'est alors significatif. Malgré tout, on peut dire que les groupes se déplacent par rapport au reste de l'échantillon, en fonction du parti au pouvoir.

Parmi les autres coefficients non géographiques, seul importe celui sur les années de scolarité. L'effet de l'éducation, à l'encontre des autres facteurs significatifs, ne réagit pas à l'alternance des partis, mais demeure négatif d'une année à l'autre<sup>8</sup>. La signification précise de cet effet négatif n'est pas évidente. Il pourrait s'agir d'un effet directement relié à la scolarité. Si c'était le cas, l'une des causes du déclin d'estime envers le gouvernement fédéral pourrait bien être l'évolution de l'éducation, que les subventions fédérales conditionnelles ont aidé à promouvoir. Il pourrait bien s'agir aussi d'un effet dû au genre de personnes correspondant à chaque niveau d'éducation, indépendamment du résultat de l'éducation elle-même.

Ce qui nous ramène à la géographie. En 1974 et 1980, les coefficients provinciaux ressemblent, à une exception près, aux différences entre les provinces du tableau 2-5. Les provinces de l'Ouest sont uniformément négatives tandis que celles de l'Est sont parfois positives. À l'encontre du tableau précédent, le coefficient pour le Québec n'est jamais significatif et pas toujours positif. La différence peut s'expliquer en partie par les enjeux politiques de chaque période, des années 1970 et des années 1980. Mais elle doit aussi refléter en partie la présence de la variable aléatoire attribuée à la langue française dans l'équation. En 1980, la variable « français » acquiert une partie de l'effet qui, en son absence, aurait été inclus dans le coefficient pour le Québec<sup>9</sup>. Néanmoins, le coefficient linguistique n'est pas très impressionnant et, bien sûr, n'est pas significatif en 1974. La différence entre les tableaux peut s'expliquer en partie par les différences de stimulus que constituent le

baromètre d'opinion et la question de la confiance. Cette dernière, à cause de son libellé rigide, peut engendrer des contrastes pour les groupes limitrophes, ce qui n'est pas possible avec le baromètre. Cela dit, on peut noter que les différences régionales entre les provinces à majorité anglophone suivent de très près celles révélées par les données Decima pour 1974 et 1980.

En 1979, la situation change du tout au tout. Les coefficients pour l'Alberta et la Colombie-Britannique deviennent positifs. Le stimulus représenté par le gouvernement du Canada doit par conséquent comporter un élément fortement partisan. Notons néanmoins que les provinces Atlantique sont beaucoup moins affectées par cet élément que l'Alberta et la Colombie-Britannique. Notons en outre que la fluctuation régionale révélée par les données Decima 1980–1983 ne peut pas s'expliquer non plus par cet élément.

Il existe donc un facteur régional dans l'évaluation d'Ottawa, comme le supposent les théories sur l'aliénation politique au Canada, mais ce n'est pas le seul, et ses effets ne sont pas toujours les mêmes. L'effet le plus stable semble être celui qui provient de l'éducation. Les locuteurs des « autres langues » forment un groupe distinct, mais teinté de partisanerie. Les changements de la base ethno-linguistique du sentiment envers Ottawa se promènent en contrepoint des fluctuations géographiques. Lorsque les Conservateurs ont accédé au pouvoir à la place des Libéraux, les opinions envers Ottawa en Alberta et en Colombie-Britannique, qui étaient les plus tièdes, sont devenues les plus chaleureuses. Néanmoins, le changement de confiance ne tend pas à se différencier par région pendant les années de pouvoir de l'un ou de l'autre Parti.

À prime abord, les données examinées ont de quoi rassurer. Il existe un clivage régional, mais il n'explique pas tout et n'est pas non plus immuable. L'année 1979, la seule au cours de laquelle s'est opéré un renversement régional, est aussi un cas d'espèce rare dans l'histoire récente du Canada : les Conservateurs étaient au pouvoir. Il est possible que les provinces de l'Ouest aient toujours eu la possibilité d'appuyer Ottawa sans ambages, mais cette possibilité n'a pas souvent été exploitée. Les élections, au Canada, n'ont jamais été un coup de dés, mais plutôt une « certitude »; et toujours, l'Ouest était certain d'y perdre. L'élection de 1984 pourrait se révéler riche de promesses, mais l'ampleur même de la victoire conservatrice laisse supposer que l'appui politique dans l'Ouest demeure problématique. Les résidents de l'Ouest en viendront-ils à percevoir le nouveau Cabinet conservateur, dans lequel leurs ministres ont commencé par détenir la quasi-majorité des sièges du Comité des priorités et de la planification, comme étant toujours aussi dépendant du Centre et aussi empressé de répondre à ses intérêts que ses prédécesseurs libéraux? De son côté, la réponse du Québec à l'appel conservateur lui assure une place au Cabinet et dans le caucus du gouvernement.

## La représentation régionale et l'autorité politique

Faudra-t-il des changements fondamentaux au mode de représentation des intérêts régionaux au Centre pour restaurer la position d'Ottawa dans certaines régions, surtout dans l'Ouest? Nous avons souligné, au chapitre 1, que l'un des grands thèmes qui revient constamment dans les analyses de la crise politique canadienne souligne les défauts de représentation au Centre. L'Ouest, en particulier, a toujours été sous-représentée au caucus et à la table du Cabinet, c'est-à-dire là où cela importe vraiment. Si ce défaut de représentation mine la légitimité du régime, comme dirait Easton, ses difficultés pourraient bientôt s'étendre à l'ensemble politique. La nature de cette représentation est un écho de la rhétorique de la Révolution américaine et, avant elle, de la Guerre civile en Angleterre. Elle nous rappelle que la séparation complète des colonies américaines de l'Empire avait commencé par une demande de redressement de griefs à l'intérieur de l'Empire. Au début de la Révolution, les Américains se voyaient prendre part à un acte patriotique et espéraient voir les Anglais leur emboîter le pas dans la Mère-Patrie (Bailyn, 1967). On est donc justifié de se demander ce que les Canadiens dans chaque région pensent de la représentation à Ottawa.

Un sondage de 1983 sur la réforme du Sénat donne une idée des attitudes sur la représentation. Quelle est la pertinence de la question de la représentation régionale? Comment améliorer la représentation régionale? Si les Canadiens conviennent, en théorie, de la nécessité d'un changement, s'accordent-ils aussi sur les détails concrets du changement? Les changements nécessaires pour corriger les défauts de la structure actuelle peuvent-ils aussi miner ses qualités? Voilà les questions qu'il conviendrait de se poser.

Deux sources portent sur la pertinence, dans l'esprit populaire, du changement dans la représentation, et notamment, de la réforme du Sénat, le changement le plus souvent discuté. Dans un sondage sur cette réforme, on demandait aux répondants de déterminer son importance et celle de certaines autres questions : les conflits régionaux, les conflits entre le fédéral et les provinces, les droits des autochtones, la pornographie, la tension entre anglophones et francophones, le chômage, l'inflation, la pollution, le déficit, les relations canado-américaines. La réforme du Sénat était de loin la moins importante. Quatorze pour cent seulement de l'échantillon sur la réforme du Sénat la considéraient comme importante. Par contraste, soixante-dix-neuf pour cent des répondants ont fait cette réponse pour le chômage. De plus, la masse du public ne reflétait pas la courbe ascendante des demandes de réforme du Sénat faites par les politiciens et certains intellectuels. Les répondants de l'Ouest étaient même *moins* intéressés que les autres par cette réforme.

Ces résultats sont confirmés par les deux autres questions du sondage. Dans la première, on demande aux répondants s'ils croient que le Sénat

devrait être réformé, laissé tel quel, ou aboli. On demande ensuite à ceux qui ont répondu oui à la première question d'assigner un ordre de priorité à cette réforme. Onze pour cent seulement de l'échantillon lui ont assigné une « grande priorité » tandis que dix-huit pour cent la considéraient « prioritaire ». Les différences régionales sur ce sujet n'étaient pas importantes.

Bien sûr, la réforme du Sénat n'est pas la seule question relative à la représentation. Les réactions particulièrement tièdes peuvent s'expliquer par l'association avec des sentiments de cynisme qu'on ne peut s'empêcher d'éprouver à l'endroit de cette institution gériatrique criblée de patronage qu'on voudrait réformée. Mais on a parlé davantage de cette réforme que de toute autre question relative à la représentation et certains la présentent comme une véritable panacée. Malgré les associations négatives qu'elle entraîne avec l'actuel Sénat, une telle réforme pourrait évoquer davantage de réponses que toute autre question sur le sujet. Vues sous cet angle, les réactions à la réforme du Sénat nous semblent particulièrement manquer d'ardeur.

La meilleure façon de régler le problème de la représentation doit-il entraîner une réforme d'ordre institutionnel? Le sondage sur la réforme du Sénat posait plusieurs options qui nous semblent raisonnables. Première possibilité bien sûr, la réforme du Sénat. Seconde possibilité : la réforme du système électoral, pour briser la domination artificielle d'une région par un seul parti et son corollaire, l'exclusion des autres partis de cette région<sup>10</sup>. Troisième option : limiter la discipline de parti, de façon à réduire l'importance de la répartition exacte des sièges de chaque parti à la Chambre des communes en fonction des régions<sup>11</sup>. Enfin, on peut accepter les institutions comme elles sont et espérer un changement à la tête de l'État. Cette option a peu fait l'objet des attentions dans les études récentes sur la représentation à Ottawa. Même si elles n'entraîneraient qu'un changement des règles existantes, cette option, étant donné la surreprésentation qu'entraîne notre système, pourrait bien se révéler la plus dramatique. Les autres changements, qui sont d'ordre institutionnel, se traduiraient en fait par une diminution d'impact de tous les changements électoraux qui s'ensuivraient.

Le tableau 2-8 indique que les répondants, même s'ils votent pour les institutions existantes, se passeraient bien de la discipline de parti qui leur est pourtant inhérente. Méthodes choisies le plus souvent : remplacer le parti actuellement au pouvoir et desserrer les liens qui rattachent les députés au parti. La réforme électorale vient loin derrière, même si le sens de cette réforme n'est pas précisé, et la réforme du Sénat est bon dernier. Les différences régionales à propos des réformes électorales et du Sénat sont trop faibles pour être interprétées. On comprendra facilement que les répondants du Québec soient le moins aptes à dire qu'un changement de parti accroîtrait la sensibilité d'Ottawa envers leur région ou à demander une diminution de la discipline de parti.

**TABLEAU 2-8 Incidences des changements sur la sensibilité envers le gouvernement du Canada au niveau régional**

Province	Réforme du Sénat		Réforme électorale		Discipline au sein du parti défaut		Changement du parti au pouvoir	
	% Moins	% Plus	% Moins	% Plus	% Moins	% Plus	% Moins	% Plus
C.-B.	29.3	35.7 (157)	28.5	35.8 (165)	13.3	61.8 (165)	11.1	67.8 (191)
Alberta	22.1	36.9 (122)	26.8	52.8 (129)	14.2	60.0 (120)	11.5	72.5 (130)
Saskatchewan	39.5	32.8 (119)	37.3	37.3 (126)	11.5	64.1 (131)	13.0	64.1 (131)
Manitoba	30.3	37.8 (119)	26.1	47.0 (115)	15.0	65.0 (120)	14.8	65.6 (122)
Ontario	23.5	42.1 (378)	31.7	45.0 (398)	11.1	61.1 (397)	19.0	59.8 (415)
Québec	40.5	30.9 (291)	34.1	39.2 (355)	22.1	57.3 (330)	33.8	45.5 (358)
Nouveau-Brunswick	29.2	41.7 (96)	33.9	35.8 (109)	13.0	63.9 (108)	20.2	46.8 (109)
Nouvelle-Écosse	30.4	37.0 (92)	37.2	36.2 (94)	17.6	52.0 (102)	20.4	57.3 (103)
I.-P.-É.	29.4	35.3 (102)	39.3	44.9 (107)	8.3	68.5 (108)	25.2	54.2 (107)
Terre-Neuve	37.3	40.0 (75)	28.0	47.6 (82)	19.8	55.6 (81)	21.8	64.4 (87)
Canada	30.5	37.2 (1,587)	32.9	41.9 (1,716)	14.8	60.0 (1,697)	20.3	58.5 (1,772)

Source : CROP : Réforme du Sénat 1983.

Question : À l'aide d'une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « moins sensible » et 5 signifiant « plus sensible », veuillez me dire si, à votre avis, chacun des changements suivants rendrait le gouvernement du Canada plus sensible ou moins sensible aux besoins des provinces et des régions : modification des règles de la Chambre des communes de sorte que les membres du Parlement n'aient pas à toujours voter comme leur parti; réforme du Sénat canadien; modification de la façon dont nous élistons les membres du Parlement; . . . changement du parti au pouvoir au gouvernement fédéral.



Une telle opinion ne permet bien sûr aucune conclusion. L'idée du changement de gouvernement est facile à comprendre, mais la plupart des propositions de réforme le sont moins. Les intellectuels ne s'entendent guère sur les implications de chaque réforme, implications qui dépendent souvent des détails des changements. Par ailleurs, on ne peut qu'être frappé de la foi mise par les répondants dans la politique des partis, même si on en surprenait plus d'un si on lui démontrait qu'il faisait preuve d'une si grande foi.

L'image s'embrouille encore davantage lorsqu'on s'attache à la spécificité de la réforme. Considérons la réponse à ces deux questions fondamentales : combien de Sénateurs devraient représenter chaque province? Quel rôle devraient jouer les Sénateurs francophones ou québécois<sup>12?</sup>

Le tableau 2-9 montre qu'il existe une différence d'opinion entre l'Est et l'Ouest à propos du nombre de Sénateurs par province. La très grande majorité des répondants de l'Ontario et du Québec est en faveur d'une représentation proportionnelle à la population, ce qui n'a pas l'heur de surprendre. L'Ouest est partagé entre la représentation par population et la représentation égale pour chaque province. La représentation par population placerait l'Ouest en meilleure position que les provinces Atlantique, mais il serait encore désavantagé par rapport à l'Ontario et au Québec. De même, l'Ouest verrait sa position s'améliorer, aux dépens du Centre du Canada, avec un nombre égal de sièges pour chaque province. Quant à l'orientation « majoritaire » des répondants de la région la moins peuplée, elle a de quoi surprendre : les provinces de l'Atlantique sont en faveur de la représentation par la population. On peut se demander dans quelle mesure les répondants comprenaient le sens de la question.

L'une ou l'autre forme de représentation, proportionnelle ou à égalité, pourrait engendrer de l'amertume, mais nul ne sait jusqu'à quel point, puisqu'on n'a pas demandé aux répondants d'indiquer un ordre de préférence pour l'un ou l'autre système ni d'indiquer la mesure de leur préférence. Mais on peut supposer à l'heure actuelle que les opinions ne sont pas vraiment bien arrêtées.

Il est néanmoins probable que si les débats s'accroissent sur la représentation au Sénat et si on examinait en détail les implications de chacune des options, on verrait apparaître, puis se stabiliser, des différences régionales. L'appui donné par les provinces de l'Atlantique à l'option proportionnelle semble curieux, compte tenu du rôle de défense des régions qui résulterait de la réforme du Sénat. Advenant une telle réforme, un renversement de l'opinion dans ces provinces n'aurait pas de quoi surprendre. Les résidents de l'Ouest, pour leur part, se rendraient sans doute aussi compte, même si la proportionnalité viendrait améliorer leur position, que le Centre commanderait toujours une majorité de sièges au Sénat, tout comme, à l'heure actuelle, à la Chambre des

**TABEAU 2-9 Représentation au sein d'un Sénat réformé**

Province	Règle de représentation			Surreprésentation des provinces plus petites (N)
	Même nombre par région	Même nombre par province	Proportionnel à la population	
C.-B.	9,3%	35,1	40,4	15,2 (151)
Alberta	5,8%	35,5	40,5	18,2 (121)
Saskatchewan	11,7%	39,8	37,5	10,9 (128)
Manitoba	2,6%	44,7	35,1	18,4 (114)
Ontario	6,0%	16,8	66,2	11,3 (382)
Québec	4,1%	27,8	65,2	2,1 (270)
Nouveau-Brunswick	7,3%	24,8	44,0	23,9 (109)
Nouvelle-Écosse	10,0%	26,0	52,0	12,0 (100)
I.-P.-É.	4,9%	16,5	59,2	19,4 (103)
Terre-Neuve	6,7%	22,7	44,0	28,0 (75)
Canada	6,5%	27,0	53,1	13,4 (1,594)

Source : CROP : Réforme du Sénat 1983.

Question : Dans un Sénat réformé, laquelle des options suivantes préféreriez-vous : le même nombre de sénateurs pour chaque région du Canada; le même nombre de sénateurs pour chaque province; un nombre de sénateurs se fondant sur la population de chaque province; ou bien, plus de sénateurs pour les petites provinces que leur aurait assuré l'importance de leur population?

communes. Le cas échéant, on les verrait se rassembler autour du pôle de l'égalité de représentation, que les provinces du Centre, et surtout le Québec, n'accepteraient certainement pas.

Seul un veto sur les questions de langue ou un statut linguistique spécial pourrait persuader le Québec d'abandonner la constitution actuelle du Sénat ou de cesser d'appuyer la représentation proportionnelle à la population, mais un tel statut n'a aucune chance d'être accepté ailleurs qu'au Canada français. Le tableau 2-10 indique les opinions sur les deux formes spéciales de statut. Les Québécois eux-mêmes s'opposent à un statut spécial général pour les représentants du Québec mais, avec le Nouveau-Brunswick, ils seraient en faveur d'un statut spécial lié aux questions linguistiques pour les Sénateurs francophones<sup>13</sup>. Partout ailleurs, on s'oppose, en très grande majorité, à un tel statut.

**TABLEAU 2-10 Attitudes face au français ou à un statut spécial pour le Québec, par province**

Province	Possibilités quant à un statut spécial	
	Langue et culture française (%)	Québec-En général (%)
C.-B.	16.1 (174)	4.4 (180)
Alberta	19.6 (138)	4.7 (134)
Saskatchewan	12.5 (144)	9.0 (144)
Manitoba	19.0 (126)	9.6 (125)
Ontario	22.9 (424)	5.6 (427)
Québec	66.9 (293)	33.8 (293)
Nouveau-Brunswick	48.2 (112)	14.4 (111)
Nouvelle-Écosse	26.4 (106)	5.6 (107)
I.-P.-É.	30.4 (109)	7.3 (109)
Terre-Neuve	39.3 (84)	11.3 (80)
Canada	31.2 (1,747)	11.2 (1,745)

Source : CROP : Réforme du Sénat 1983.

Note : Les entrées représentent les pourcentages de personnes consentant à un statut spécial pour le Québec.

Questions : Français : Dans un Sénat réformé, consentiriez-vous à ce que les sénateurs francophones soient investis de pouvoirs spéciaux quant aux questions touchant la langue et la culture françaises?

Québec : Dans un Sénat réformé, consentiriez-vous à ce que le Québec possède un statut différent de celui des autres provinces?

La répartition des opinions sur les questions de la représentation régionale et du statut spécial des francophones, qui vont toujours de pair, suggère que la réforme du Sénat pourrait créer autant de problèmes qu'elle en résout. Les chances de voir naître une telle proposition sont minces. En vertu de l'actuelle formule d'amendement, tout changement devrait satisfaire au moins une province centrale et la plupart des provinces périphériques. Une coalition serrée pourrait se former si les deux provinces centrales acceptaient le changement mais on peut tout de suite imaginer une opposition entre les huit provinces périphériques et les deux provinces centrales, ce qui mènerait à l'impasse. C'est ce qui s'est presque toujours produit avant 1980 et l'on pourrait autant attribuer au manque d'intérêt populaire qu'à la substance même des disputes l'impossibilité de mener à bien les questions constitutionnelles au cours de cette période. Si l'impasse venait à faire place à une réforme du Sénat, l'institution pourrait bien être vue comme illégitime par un groupe ou une région d'importance<sup>14</sup>.

La possibilité de l'impasse des négociations constitutionnelles sur les institutions représentatives soulève la question de la légitimité des règles de décision aux yeux des gouvernés. On retrouve, dans la plupart des propositions de réforme de représentation, l'argument sur la nécessité d'un consensus plus ou moins grand dans les décisions; c'est le cas de la proposition de Calhoun ou, plus récemment, de Lijphart. L'argument est basé sur une prémisse raisonnable. Calhoun fournit une explication particulièrement lumineuse sur la coercition par les majorités :

Si la collectivité toute entière partageait les mêmes intérêts et partant, si les intérêts de tous et chacun étaient affectés par l'action du gouvernement de telle sorte que les lois qui en oppriment ou qui en appauvrissent une partie opprimeraient ou appauvriraient toutes les autres ou si, à l'inverse, le seul droit au suffrage suffisait à contrecarrer la tendance du gouvernement à opprimer et à abuser de son pouvoir, celui-ci serait d'office un gouvernement constitutionnel parfait [ . . . ] Mais tel n'est pas le cas. Au contraire, rien n'est plus difficile que d'équilibrer l'action du gouvernement par rapport à la diversité des intérêts de la collectivité; et rien n'est plus facile que de pervertir le pouvoir pour en faire un instrument d'enrichissement d'un ou plusieurs groupes d'intérêt en opprimant ou en appauvrissant les autres, le tout, sous le couvert de lois dont la généralité leur confère une apparence de justice et d'égalité<sup>15</sup>.

L'argument de Calhoun est entaché d'une tare malencontreuse : celle d'avoir été rédigé en défense de l'esclavage. C'est Lijphart (1977) qui l'a réhabilité pour les temps modernes. Rogowski (1975) traite de façon positive l'emploi normatif des règles de consensus de Lijphart, en soutenant que moins les membres d'une société sont interchangeables, plus ils ont tendance à exiger des règles de consensus avant de reconnaître la légitimité de l'ordre politique. Mais la recherche de règles de décision consensuelle est une quête de l'impossible; le « consensus

universel unanime, dit Rae (1975, p. 1281), découle de la même logique que la recherche de la quadrature du cercle ». Ce qui constitue le noeud du problème, c'est :

[. . .] l'omniprésence du choix forcé : même si l'on peut retarder les choix explicites, les choix tacites sont toujours choisis *ipso facto*. Il en résulte, dans ce que proposent Calhoun et Wolff, que certaines décisions, mais pas toutes, sont soumises à l'exigence de l'unanimité. Si toutes y étaient soumises, alors on risquerait à la fois de refuser de changer de politique et de refuser de la conserver telle quelle. (Rae, 1975, p. 1279)

Il pourrait être intéressant, sous cet angle, de noter que l'institution prônée comme modèle possible par les tenants canadiens de la réforme institutionnelle, le Congrès américain, fait lui-même l'objet du mépris populaire. L'un des thèmes majeurs d'études récentes sur le Congrès a été la divergence entre les opinions des électeurs sur les membres du Congrès et sur le Congrès comme institution. Celui-ci a baissé dans leur estime depuis 20 ans, et davantage que les autres branches du gouvernement fédéral américain. Au cours de la même période, le nombre de ceux qui se présentent aux urnes lors des élections des membres du Congrès a diminué. Par contre, le taux de réélection des députés a augmenté. En général, les répondants, lors des sondages, se disent satisfaits de leurs membres du Congrès. Certains ont prétendu que les deux tendances, en apparence contradictoires, sont fonctionnellement reliées. Les membres du Congrès, croit-on, peuvent augmenter leurs chances d'être réélus en ignorant leur rôle constitutionnel de législateur pour s'occuper plutôt, sur une base individuelle, de leurs électeurs et des projets traditionnels engageant le Trésor public. On dit même que « le meilleur moyen d'être élu au Congrès, c'est d'être contre le Congrès ». La réorganisation du Congrès est devenue de plus en plus pressante et, par suite du taux élevé des réélections, de plus en plus nombreux sont les membres qui accumulent de l'ancienneté, ce qui entraîne la décentralisation croissante des pouvoirs du Congrès. Les leaders des partis ont vu leurs pouvoirs s'abroger depuis environ 1910 bien sûr, mais maintenant, le pouvoir est tombé au niveau des sous-comités et même en deçà. Il en résulte que le Congrès se compose aujourd'hui d'une masse d'égoïstes irresponsables; il est devenu, davantage qu'à la grande époque des luttes pour les droits civils, une arène où une minorité peut opposer son veto à toute proposition qui porte atteinte à ses intérêts. Le peu d'estime voué au Congrès, lors des sondages, ne saurait donc surprendre<sup>16</sup>.

Le même sort pourrait bien attendre une institution canadienne conçue pour s'opposer aux initiatives législatives. On peut déjà déceler cette possibilité dans les données sur la réforme du Sénat qui viennent d'être étudiées. La grande préférence pour un simple changement de gouvernement est compatible avec le modèle majoritaire (quelque peu con-

tredit, il est vrai, par une égale préférence pour le relâchement de la discipline du parti). La résistance des répondants à l'idée d'un veto général pour le Québec indique peut-être aussi une certaine inquiétude, même parmi la minorité de la langue majoritaire, à propos de la règle du consensus.

Néanmoins, les données sur l'opinion publique dans ce domaine ne sont pas concluantes. Celles qui existent présentent au répondant des stimulus trop vagues ou difficiles à évaluer hors contexte. Ce que le répondant pense à propos de la règle pourrait bien être dicté par les autres règles en vigueur. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas de questions auxquelles le répondant peut avoir longuement réfléchi. Même les opinions sur les institutions qui existent peuvent décevoir. Il est permis de supposer que les citoyens ne croient pas que la politique soit par nature conflictuelle. Ils sont choqués par les conflits qu'ils voient. Les institutions où ils se déroulent se voient entachées des mêmes couleurs que le conflit lui-même (Citrin et Elkins, 1975). Les institutions représentatives peuvent donc n'être jamais populaires, même si leur existence est vitale à la légitimité du régime ou de la collectivité. Les arguments sur la réforme des institutions devraient tout autant faire appel aux théories sur la représentation qu'aux désirs que les sondages d'opinions semblent inspirer au peuple.

## **L'intégrité de l'Union**

Les variations de la confiance dans le gouvernement fédéral indiquent-elles aussi une variation de la perception des prétentions morales de la fédération elle-même? Une bonne partie de l'analyse de la crise politique canadienne semble justifier une telle déduction. Ainsi, une baisse d'appui envers Ottawa au Québec proviendrait d'un sentiment d'aliénation ressenti par les Québécois à l'endroit de la collectivité politique que dirige Ottawa. Le problème ici, bien sûr, c'est qu'Ottawa trouve au Québec même son appui le plus fort. Par contre, le peu d'appui qu'il trouve dans l'Ouest pourrait bien signaler un déclin de l'appui pour la collectivité canadienne dans cette région. L'un des grands objectifs des avocats de la réforme du mode de représentation, c'est justement d'éviter une telle possibilité.

Dans l'analyse qui suit, nous procéderons en deux étapes distinctes. D'abord, une analyse indirecte, comportant un examen des données « thermométriques » sur ce qu'on pense d'une certaine région et des gouvernements, puis des données Decima sur ce qu'on pense des deux niveaux de gouvernement. Nous nous attacherons surtout à la structure sociale ou géographique des réponses ou aux rapports statistiques entre les divers types de données. La seconde approche sera plus directe. Elle fera intervenir divers sondages où l'on demande aux répondants ce qu'ils pensent de leur identité nationale et régionale, où ils réfléchissent pour ainsi dire sur ce qu'ils sont.

Le tableau 2-11 donne les résultats, par province, des sondages « thermométriques » pour quatre sujets des National Election Studies de 1974, 1979 et 1980. Le tableau permet trois types de comparaison : entre la province de résidence et le pays, entre le Canada et le gouvernement du Canada; enfin, entre le gouvernement du Canada et celui de chaque province.

Les sentiments sur le pays ne font pas qu'imiter ceux sur le gouvernement central. Dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve et le Québec, le Canada reçoit un nombre plus élevé de points que la plupart des provinces de résidence, même si la marge de différence est en général faible. Pour le Québec, il y a lieu de noter un renversement, la faible marge en faveur du Canada, s'étant retournée en faveur de la province en 1979 et 1980. Pourtant, pas une seule fois au cours des trois années, les Québécois n'ont eu tendance à beaucoup mieux considérer leur province que les autres répondants. Ceux de Terre-Neuve ne placent jamais le Canada au-dessus de leur province.

Le Canada réussit toujours mieux que « le gouvernement du Canada ». Dans l'échantillon national, la différence type est de plus de vingt « degrés ». Ici encore, les résultats sont différents pour le Québec et pour Terre-Neuve. Même si, dans ces deux provinces, le Canada vient au-dessus du gouvernement du pays, c'est toujours par une marge plus mince qu'ailleurs.

La position relative des gouvernements national et provinciaux diffère beaucoup selon les provinces. Une tendance extrême est visible en Alberta : le gouvernement de cette province y est toujours fortement préféré à celui du pays. Entre 1974 et 1980, la Saskatchewan tend à se rapprocher de l'Alberta. À l'autre extrême, le gouvernement fédéral est toujours plus populaire au Nouveau-Brunswick que le gouvernement provincial. En 1974 et en 1980, le Québec ressemble au Nouveau-Brunswick, puisqu'on y préfère le fédéral au provincial, mais l'inverse est vrai pour 1979. Dans les six autres provinces, les différences sont minces ou instables.

On peut se faire une idée des rapports entre les niveaux individuels d'évaluation de chacun de ces sujets en consultant le tableau 2-12, qui présente les corrélations entre les résultats « thermométriques ». Il est frappant de constater la forte corrélation entre les opinions sur la province de résidence et sur le Canada dans son ensemble<sup>17</sup>. Les Canadiens ne limitent pas leur affection ou leur indifférence à un seul endroit. Au contraire, lorsqu'ils existent, les sentiments de loyauté envers le sol sont multiples<sup>18</sup>. Il existe peut-être, dans l'expression de ces sentiments un facteur qui engendre ou empêche les réactions chaleureuses, facteur auquel on pourrait assigner un pôle « misanthrope » et un pôle « philanthrope ». À tous les niveaux, la disposition du répondant se généralise pour englober tous les objets. Ainsi, plus le répondant aime le Québec par exemple, plus il aime le Canada, et inversement.

TABLEAU 2-II Sentiments à propos des lieux et des gouvernements par province

Province	1974			1979			1980					
	Canada	Province	Gouv.	Canada	Province	Gouv.	Canada	Province	Gouv.			
C.-B.	87.1 (252)	84.6 (250)	60.4 (248)	45.6 (246)	83.9 (270)	83.4 (270)	59.8 (259)	58.2 (270)	85.8 (180)	86.8 (179)	53.2 (177)	55.1 (179)
Alberta	84.7 (177)	84.8 (176)	59.0 (174)	71.4 (173)	80.2 (192)	83.9 (193)	60.3 (183)	73.6 (191)	84.6 (110)	88.2 (109)	50.5 (108)	73.6 (110)
Saskatchewan	86.4 (99)	81.4 (101)	59.2 (99)	56.9 (96)	81.0 (112)	81.4 (113)	58.4 (105)	66.6 (111)	82.7 (67)	82.8 (67)	51.8 (66)	68.9 (66)
Manitoba	86.7 (112)	79.3 (111)	57.8 (110)	53.1 (109)	85.7 (127)	73.3 (127)	59.2 (122)	58.0 (123)	84.3 (89)	74.4 (89)	58.3 (87)	55.1 (87)
Ontario	90.7 (694)	79.5 (690)	64.6 (692)	54.3 (673)	85.2 (730)	78.6 (730)	56.4 (698)	60.5 (717)	89.2 (479)	82.1 (476)	61.6 (466)	63.6 (469)
Québec	74.5 (692)	70.9 (692)	62.7 (677)	53.7 (677)	71.5 (713)	75.6 (721)	53.7 (697)	53.9 (717)	75.0 (434)	81.5 (436)	67.7 (435)	60.1 (432)
Nouveau-Brunswick	81.7 (133)	69.8 (133)	65.3 (131)	58.5 (132)	78.4 (142)	69.3 (146)	56.0 (142)	46.8 (141)	85.7 (76)	72.3 (75)	67.1 (73)	51.2 (75)
Nouvelle-Écosse	89.4 (174)	82.9 (175)	61.7 (166)	62.1 (164)	86.0 (188)	82.6 (191)	61.7 (183)	59.1 (185)	87.7 (131)	85.0 (130)	66.8 (125)	64.3 (127)
I.-P.-É.	85.8 (93)	85.8 (95)	65.4 (92)	67.2 (90)	81.6 (106)	85.5 (107)	60.8 (104)	62.1 (104)	82.0 (76)	85.8 (79)	67.7 (74)	64.1 (78)
Terre-Neuve	76.2 (97)	82.0 (98)	65.4 (94)	50.0 (95)	75.3 (109)	77.8 (112)	59.4 (108)	61.0 (107)	81.6 (69)	83.1 (69)	67.3 (65)	66.1 (69)
Canada	83.8 (2,523)	78.1 (2,521)	62.7 (2,483)	55.6 (2,455)	80.1 (2,689)	78.5 (2,710)	57.1 (2,603)	58.8 (2,666)	83.5 (1,711)	82.5 (1,709)	62.1 (1,676)	61.8 (1,692)

Source : Études sur les élections nationales, 1974, 1979, 1980.

Note : Les entrées représentent les résultats moyens d'après l'échelle.

Question : Consulter H.D. Clarke et al., *Political Choice in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979.



**TABLEAU 2-12 Corrélations entre les résultats obtenus à l'aide de l'échelle**

	Gouvernement fédéral	Canada	Gouvernement fédéral
<b>1974</b>			
Province	0.30 (2,441)	0.32 (2,502)	0.21 (2,466)
Gouv. provincial		0.15 (2,441)	0.30 (2,428)
Canada			0.34 (2,471)
<b>1979</b>			
Province	0.41 (2,660)	0.33 (2,677)	0.14 (2,594)
Gouv. provincial		0.03 (2,638)	0.36 (2,574)
Canada			0.32 (2,589)
<b>1980</b>			
Province	0.33 (1,680)	0.32 (1,701)	0.04 (1,667)
Gouv. provincial		-0.02 (1,684)	0.002 (1,655)
Canada			0.30 (1,669)

Source : Études sur les élections nationales, 1974, 1979, 1980.

Question : Consulter H.D. Clarke *et al.*, *Political Choice in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979.

Il tend aussi à s'établir une corrélation entre les sentiments pour un endroit donné et pour les gouvernements, mais le rapport est moins net et moins stable que pour le précédent. Ainsi, on peut voir à peu près la même corrélation entre la province et le gouvernement fédéral, d'une part, et entre les unités géographiques correspondantes, d'autre part. Cela est aussi vrai pour les opinions sur le Canada et sur le gouvernement fédéral.

Il est plus difficile de suivre les deux variables relatives aux deux paliers de gouvernement. Pour 1974 et 1979, il existe une corrélation positive aussi forte entre les opinions sur les deux gouvernements qu'entre sur n'importe quelle paire de données du tableau 2-12. Par contraste, la corrélation entre les lectures du baromètre pour le fédéral et le provincial est pratiquement nulle pour 1980. C'est peut-être dû au fait que les sondages, cette année-là, ont été menés en même temps que la bataille référendaire. C'est peut-être aussi une indication de l'importance explicitement accordée aux deux conceptions divergentes de la Confédération lors de l'élection de 1980. Même lorsque le répondant est

naturellement enclin à répondre pareillement pour les deux paliers de gouvernement, les conflits qui les séparent peuvent le forcer à choisir. Les données Decima ci-dessous, pour la grande période de conflit de 1980 à 1983, viennent fortement confirmer ce phénomène.

Avant de nous attaquer en détail aux similitudes et aux divergences fédérale-provinciales, nous allons considérer celles relatives au gouvernement fédéral et au Canada, comme pays. Le tableau 2-13 indique la régression par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO), basée sur l'estimation de données parallèles à celles du tableau 2-7 ci-dessus, à cette différence près que les opinions sur le pays, et non sur le gouvernement fédéral, constituent la variable dépendante.

Ce qui frappe à prime abord, c'est le changement de signe pour plusieurs des équations sur le Canada, si on les compare à celles sur le gouvernement qui apparaissent au tableau 2-7. Les changements les plus visibles et les plus stables sont ceux des répondants de Terre-Neuve. Le changement est aussi important pour les locuteurs francophones, mais seulement pour 1974 et 1980. Il est toutefois à noter que le changement n'est pas extrême, puisque les coefficients des équations antérieures sur le gouvernement, dans le cas des locuteurs francophones et de Terre-Neuve, ne diffèrent pas de zéro de façon significative. Néanmoins, le contraste demeure frappant. Les coefficients pour le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard montrent la même tendance que ceux pour Terre-Neuve et les francophones, mais pas de façon aussi frappante. Dans les équations sur le Canada, le coefficient pour l'« autre » langue suggère que le changement est un signe des temps, puisque la réaction relativement positive de 1974 est devenue, en 1980, relativement négative. On se rappelle qu'au cours de la même période, les locuteurs d'une autre langue sont restés relativement positifs à l'endroit du gouvernement libéral. Les coefficients pour les quatre provinces de l'Ouest, sur les attitudes à l'égard du Canada et de son gouvernement, indiquent que des facteurs tout à fait différents sont à l'oeuvre. Leurs coefficients, dans les équations « canadiennes », sont tous faiblement négatifs, et s'opposent en cela aux soubresauts de 1974, 1979 et 1980 pour les équations « gouvernementales<sup>19</sup> ». La seule variable dont l'effet n'a pas changé est celle sur la scolarisation.

De façon générale, les équations gouvernementales sont moins stables que celles sur le Canada. Il faut donc prendre garde de ne pas trop généraliser la signification des variations d'attitude envers le gouvernement fédéral. La confiance ou la chaleur des opinions envers le gouvernement comporte un élément majeur de partisanerie; par conséquent, lorsqu'il se produit un changement dans l'identification partisane au gouvernement, la structure sociale des attitudes change avec lui (Citrin, 1974). Par ailleurs, la structure des attitudes envers le Canada est plus stable. Cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas différenciés, cependant; les francophones, surtout ceux du Québec, se montrent moins chaleureux

envers le Canada que la plupart des autres groupes<sup>20</sup>, à l'exception des Terre-Neuviens.

Les résultats des attitudes mesurées sur l'échelle « thermométrique » n'indiquent aucunement que le pays est à la veille d'éclater ou qu'il n'est

**TABLEAU 2-13 Structure des sentiments envers le gouvernement du Canada**

Variable indépendante	Année		
	1974	1979	1980
Années de scolarité	-0.21 (-1.97)	-0.22 (-1.98)	-0.44 (-3.53)
Travailleur manuel	-1.10 (-1.43)	-0.97 (-1.21)	-1.49 (-1.63)
Ferme	-1.75 (-1.15)	-0.56 (-0.43)	-1.24 (-0.80)
Français	-11.04 (-7.98)	-10.99 (-6.90)	-11.95 (-6.40)
Autre langue	3.13 (2.17)	0.19 (0.11)	-4.52 (-2.04)
C.-B.	-3.46 (-2.78)	-1.46 (-1.09)	-3.49 (-2.34)
Alberta	-5.82 (-4.06)	-4.46 (-2.90)	-5.06 (-2.77)
Saskatchewan	-4.50 (-2.42)	-4.99 (-2.56)	-7.96 (-3.54)
Manitoba	-3.84 (-2.24)	-0.21 (-0.12)	-5.57 (-2.84)
Québec	-6.63 (-4.54)	-4.20 (2.49)	-4.00 (-2.03)
Nouveau-Brunswick	-4.00 (-2.36)	-2.74 (-1.51)	-0.72 (-0.33)
Nouvelle-Écosse	-0.76 (-0.51)	0.85 (0.55)	-1.67 (-0.97)
Île-du-Prince-Édouard	-4.62 (-2.43)	-2.80 (-1.43)	-6.75 (-3.15)
Terre-Neuve	-14.23 (-7.58)	-10.09 (-5.17)	-9.01 (-3.96)
Intersection	93.48 (62.55)	88.27 (54.47)	95.63 (51.62)
R <sup>2</sup>	0.16	0.11	0.13
N	2,394	2,507	1,609

Source : Études sur les élections nationales, 1974, 1979, 1980.

Note : La variable dépendante constitue le résultat sur l'échelle des impressions ressenties. Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

pas satisfait de son gouvernement central. Partout, les jugements sont favorables au Canada, nonobstant quelques différences régionales ou dans certains groupes sociaux. Dans les régions où les attitudes sont défavorables à Ottawa, on juge le pays avec plus de bienveillance qu'en Ontario. Là où la loyauté envers le pays est faible, l'appui envers le gouvernement fédéral est relativement fort.

La structure des loyautés politiques des Canadiens n'a sans doute jamais été aussi tendue qu'au cours de la crise constitutionnelle de 1980–1981. Les Québécois furent les premiers à se voir forcer de choisir. De part et d'autre, on essayait de qualifier le choix, pour qu'il paraisse moins intransigeant. Du côté du *non*, on avançait qu'il s'agissait quand même d'un choix authentiquement québécois. Du côté du *oui*, on posa la question en termes délibérément ambigus et on voulut profiter de la confusion sur le sens de l'expression souveraineté-association. Néanmoins, on peut difficilement s'attendre à une expression plus transparente de loyauté que celle révélée par le référendum, du moins dans les limites d'un comportement civilisé. Les suites référendaires nous ont tous forcés à choisir ou à nous demander si nous devons choisir ou non. Que révèlent, dans ces circonstances, les données sur la confiance accordée aux gouvernements fédéral et provinciaux pour cette période?

Les résultats des données du Rapport Decima de 1980 à 1983, présentés à la figure 2–2, ont été soumis à trois types d'analyse. La première suit l'évolution dans le temps de la moyenne des résultats d'opinions pour l'échantillon national et pour les quatre sous-ensembles les plus importants, la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec. La seconde, sur la marge inférieure de chaque figure, étudie, pour chaque trimestre, la corrélation entre les niveaux individuels de confiance envers le provincial et le fédéral. La dernière, enfin, indique la régression, par la méthode des moindres carrés, de la moyenne provinciale par rapport à la moyenne fédérale des niveaux de confiance.

Pour l'échantillon national et pour deux des quatre provinces, la correspondance entre les niveaux est frappante. La Colombie-Britannique et l'Ontario se comparent à l'échantillon national, même si leurs points de départ sont différents. Nous avons vu, au tableau 2–5, que la Colombie-Britannique et l'Alberta ont toujours les jugements les plus négatifs à propos d'Ottawa. Si l'on examine seulement les données pour le gouvernement fédéral, on pourrait en conclure que les deux provinces les plus à l'ouest sont celles qui posent le défi le plus grand à l'autorité politique du Centre. Mais les Britannico-Colombiens, en comparaison de la norme nationale, ont peu confiance en leur gouvernement provincial. L'écart-type fédéral-provincial n'y est pas anormal. À l'opposé, c'est en Alberta qu'on trouve l'écart fédéral-provincial le plus important. La moyenne des résultats pour le gouvernement de l'Alberta est la seule qui n'est jamais négative. Les Albertains sont donc les seuls à voir Ottawa d'un oeil toujours différent. Le contraste est particulièrement marqué par rapport à la Colombie-Britannique.

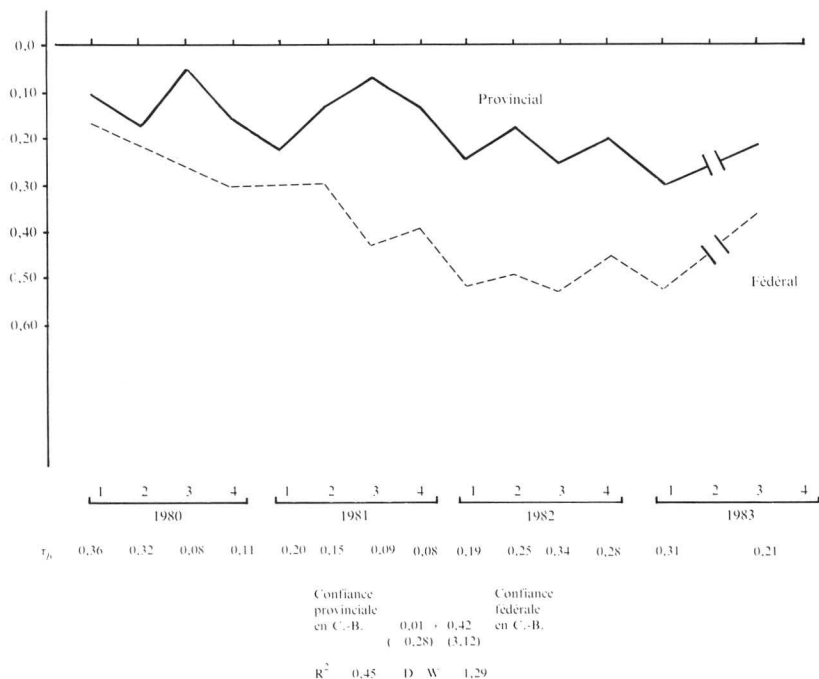
Au Québec, les résultats sont différents. Les niveaux fédéral et provincial se suivent en général, et ils se suivent de près. En fait, le Québec est la seule province où le gouvernement fédéral vient en tête du gouvernement provincial et où sa moyenne est souvent positive. Le gouvernement provincial se place avant Ottawa entre le deuxième trimestre de 1980 et le troisième de 1981, c'est-à-dire pendant la crise constitutionnelle. À cette exception près et à l'exception d'un autre trimestre, le gouvernement fédéral est toujours mieux perçu.

Si l'on considère maintenant les rapports statistiques entre les niveaux, à commencer par les corrélations visibles sur la marge inférieure de chaque volet de la figure 2-2, nous voyons qu'elles sont positives pour une majorité des trimestres et des échantillons. On se souviendra par contre que les données thermométriques du tableau 2-12 avaient aussi démontré que, de toutes les paires d'objets, celle comparant les gouvernements fédéral et provincial indiquait la corrélation la plus instable. Nous nous sommes demandés si cette instabilité pouvait provenir, d'une part, d'une dichotomie entre les tendances misanthrope et philanthrope des répondants, et d'autre part, des aléas du conflit fédéral-provincial. Les sous-échantillons formés par le Québec et l'Alberta, dans les données Decima, confirment cette possibilité. En Alberta, la corrélation entre les attitudes provinciale et fédérale est négative dans cinq trimestres sur quatorze, bien que le coefficient négatif soit souvent très faible. Au Québec, un seul trimestre est négatif. Dans les deux provinces, ce n'est pas tant la négativité qui domine que la concurrence entre, d'une part, le facteur général de réaction aux institutions, qui produit normalement des corrélations positives et, d'autre part, un facteur chronologique qui fait à l'occasion tendre la corrélation vers le point zéro ou en-deçà. Ce second facteur correspond remarquablement bien à l'intensité du conflit fédéral-provincial. En Alberta et au Québec, la corrélation diminue pendant la période de conflit maximal, pour réapparaître lorsqu'il s'amenuise. Le même phénomène se répète dans le sous-échantillon constitué par la Colombie-Britannique, sauf que la corrélation ne s'y rapproche jamais de zéro. Par contraste, en Ontario, allié d'Ottawa lors de la crise constitutionnelle, la corrélation ne s'atténue jamais. En Alberta et au Québec, même à son niveau le plus élevé, il n'atteint jamais les niveaux qui prévalent en Colombie-Britannique et en Ontario. Il en ressort donc que les Québécois et les Albertains se sentent davantage forcés de choisir entre les paliers de gouvernement en fonction de la venue et de l'atténuation des crises. Ici encore, le contraste le plus frappant est celui entre la Colombie-Britannique et l'Alberta.

L'analyse statistique des séries chronologiques, au bas de chaque volet de la figure 2-2, donne sensiblement les mêmes résultats. La Colombie-Britannique et l'Ontario se suivent de très près. Dans ces deux provinces, le rapport entre les deux niveaux est indéniable.

**FIGURE 2-2 La dépendance temporelle dans la confiance à l'égard du fédéral et du provincial**

**A. Colombie-Britannique**

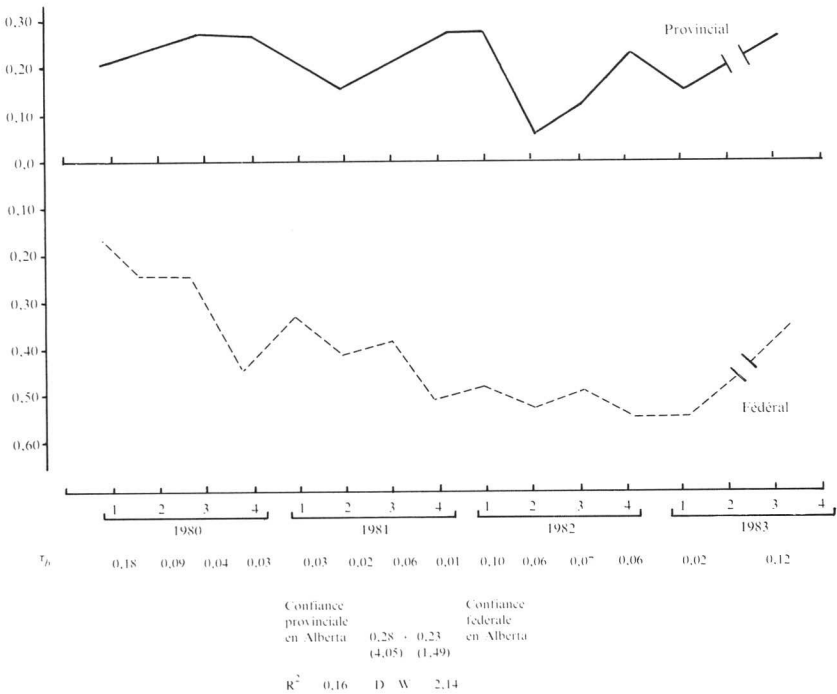


Comme on pouvait s'y attendre, le coefficient pour l'Ontario est plus important et plus stable que pour la Colombie-Britannique. Au Québec, les résultats ressemblent à ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, à cette différence près qu'il est le plus élevé et aussi le moins stable. De toutes les provinces, seule l'Alberta ne démontre aucun rapport de dépendance dans le temps entre les deux niveaux. Un coup d'oeil sur la figure 2-2 laisse penser qu'au cours de certaines périodes, il existe une similarité de jugement envers Ottawa et Edmonton; dans d'autres périodes, par contre, les opinions semblent tout à fait opposées.

Les analyses faites jusqu'ici ont été en quelque sorte indirectes. Les questions directes sur l'aliénation régionale, les menaces de séparation, l'identification à des points géographiques précis, donnent des résultats encore plus surprenants. Dans les paragraphes qui suivent, nous allons procéder à une synthèse des résultats de plusieurs sondages : les National Election Studies de 1974 et 1979, la Quality of Life Study de 1977, l'étude sur la réforme du Sénat de 1983.

FIGURE 2-2 (suite)

**B. Alberta**

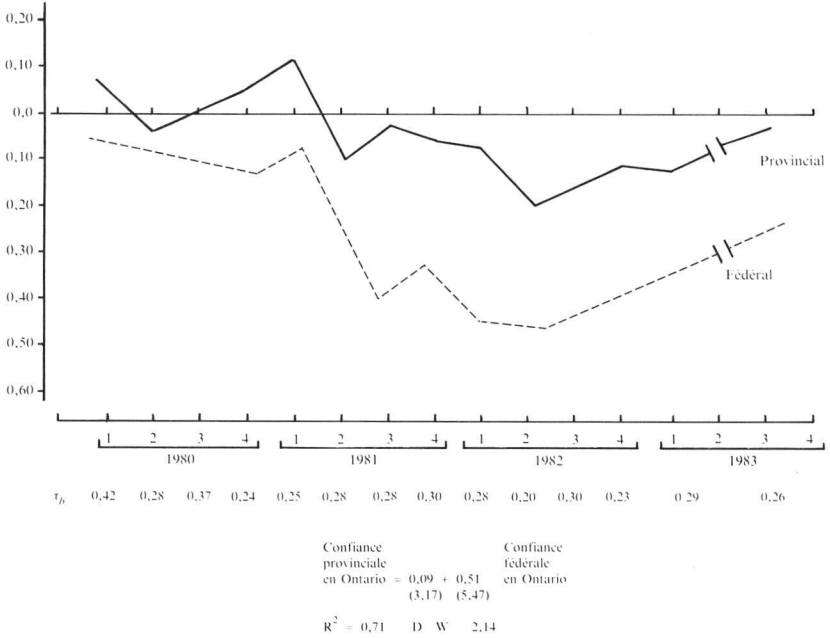


La dernière étude est particulièrement riche d'indications de l'aliénation régionale. À la question de savoir s'ils reconnaissaient ou non que « l'Ouest est normalement ignoré dans la politique nationale », une immense majorité dans chacune des provinces de l'Ouest a répondu par l'affirmative. D'immenses majorités conviennent également que « les résidents de l'Ouest ne sont pas adéquatement représentés dans le gouvernement fédéral ». Les opinions sont partagées quant à la question de savoir si un changement de gouvernement à Ottawa ou si une amélioration de l'économie pourrait faire diminuer le sentiment d'aliénation dans l'Ouest. Une telle révision des opinions laisse croire qu'un nombre considérable de répondants de l'Ouest considère que cette aliénation n'est pas un simple reflet de la partisanerie ou d'un mécontentement d'origine économique. Le même type de questions dans les provinces de l'Atlantique a donné des résultats comparables.

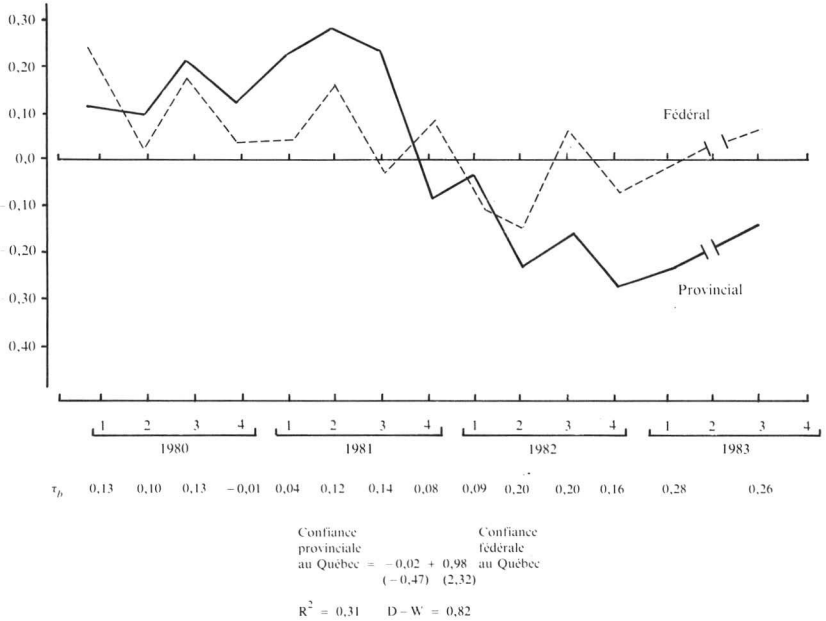
Comme l'indique le tableau 2-14, on peut tirer les mêmes conclusions du sondage Quality of Life de 1977, dans lequel on demandait aux répondants s'ils croyaient que leur province était traitée équitablement

FIGURE 2-2 (suite)

C. Ontario



D. Québec



Source : Decima Quarterly Report.



par Ottawa. L'expression des doléances, indiquée par la totalité des « parfois » et des « jamais », augmente en fonction directe de l'éloignement de l'Ontario. Hors de cette province, seules des minorités, parfois importantes il est vrai, admettent qu'Ottawa traite équitablement leur province presque toujours ou toujours. Néanmoins, compte tenu du grand nombre de ceux qui, à l'extérieur de l'Ontario, ont répondu « quelquefois », ne semble pas indiquer que l'appel aux armes est pour demain.

L'autre question du tableau 2-14 portant sur le sujet de la « justice » est tirée de la National Election Study de 1979. On demandait aux répondants s'ils pensaient que leur province acquittait sa juste part des coûts nationaux, moins ou davantage. Les résidents de Terre-Neuve mis

**TABLEAU 2-14 Perceptions quant à l'équité au sein de la fédération par région ou par province**

Province	(A) Quality of Life, 1977 Comment Ottawa traite les provinces				(B) EEN, 1979 La région paie une part équitable		
	Équitable la				Plus	Part	
	Équitable en tout temps	plupart du temps	Parfois équitable	Jamais équitable		équitable	Moins
T.-N.					18.9%	59.5	21.6
I.-P.-É.					0.0%	73.5	26.5
N.-É.	4.7%	34.6 (361)	54.8	5.8	7.9%	78.7	13.5
N.-B.							
Qc	6.5%	37.3 (979)	48.3	7.9	25.7%	69.8	4.5
Ont.	10.2%	58.6 (1,011)	29.8	1.5	38.7%	58.4	2.9
Man.					32.9%	64.4	2.7
Sask.	2.3%	38.3 (355)	53.5	5.9	39.3%	60.7	0.0
Alb.							
C.-B.	3.7%	31.4 (296)	61.5	3.4	46.4%	51.7	2.0
Canada	6.8%	43.7 (3,002)	44.8	4.8	31.5%	63.2	5.4
						(1,325)	

Source : Quality of Life, 1977; Études sur les élections nationales, 1979.

Questions : (A) Croyez-vous que votre province soit traitée avec équité par le gouvernement à Ottawa en tout temps, la plupart du temps, parfois ou en aucun temps?

(B) En termes de coûts servant à administrer le Canada, estimez-vous que (la région où vous habitez) paie une part équitable de ces coûts, plus qu'une juste part ou moins qu'une juste part?

à part, la proportion de ceux qui prétendent que leur région en acquitte davantage que sa juste part augmente en fonction du déplacement vers l'ouest. Dans trois provinces atlantiques sur quatre, le nombre des répondants qui concèdent que leur région acquitte moins que sa juste part est plus grand que ceux qui disent le contraire. Une telle concession n'est jamais consentie dans l'Ouest. Par contre, dans toutes les provinces de l'Ouest, le nombre de ceux qui affirment que la part de leur région est équitable est supérieure à ceux qui disent qu'elle est trop élevée. La marge est plutôt mince en Colombie-Britannique et en Alberta, mais à peine plus qu'en Ontario. Il se peut que les réponses à cette question soient influencées par les perceptions sur la péréquation ou sur les transferts nets d'impôts entre les provinces, c'est-à-dire qu'elles ne se limitent pas aux doléances régionales ressenties comme telles. La question, qu'elle ait été ou non conçue à cette fin, peut révéler un appui considérable au système de péréquation.

Lorsqu'on leur demande directement s'ils approuveraient la séparation de leur région ou de leur province du reste du pays, seule une infime minorité des répondants répond par l'affirmative. Lors du sondage sur la réforme du Sénat de 1983, on a demandé aux répondants des provinces de l'Ouest, du Québec et de Terre-Neuve s'ils étaient prêts à convenir que « seule la menace du séparatisme peut amener Ottawa à prêter attention à (région du répondant) ». Soixante-trois pour cent en déçoivent à Terre-Neuve, soixante-dix pour cent à Québec, soixante-neuf pour cent dans l'Ouest. On pourrait, suivant le mobile politique de celui qui pose la question, interpréter la réponse comme une forte indication de désaccord ou comme une indication très mitigée de désaccord. Les réponses à des questions plus directes posées aux répondants de l'Ouest et du Québec apparaissent au tableau 2-15. La très grande majorité, dans l'Ouest, se placent dans l'une des deux catégories essentiellement négatives. Seul un pourcentage infime serait prêt à appuyer l'indépendance immédiate. Par contre, un nombre non négligeable accepterait une séparation conditionnelle. Il n'est pas évident que ces pourcentages révèlent un appui important ou faible à l'idée de l'indépendance de l'Ouest. Les répondants du Québec, pour leur part, devaient répondre simplement par un oui ou par un non. Un répondant sur cinq s'y est dit prêt à appuyer l'indépendance<sup>21</sup>. L'appui au séparatisme n'est donc répandu ni dans l'une ni dans l'autre région. Néanmoins, sa fréquence, même exprimée sous condition, suggère qu'il existe des ressentiments assez profonds<sup>22</sup>.

Il appert néanmoins, à en juger par l'étude sur la réforme du Sénat, que les répondants n'attachent qu'une importance minimale à ces questions. Dans cette étude, dans laquelle on demandait aux répondants d'indiquer l'importance qu'ils attachaient à certaines questions, vingt-huit pour cent déclaraient que les conflits entre les régions étaient très importants, alors que trente-et-un p. cent exprimaient le même avis à

**TABLEAU 2-15 Appui de l'indépendance de l'Ouest et du Québec**

<b>(A) En faveur de l'indépendance de l'Ouest?</b>					
<b>Province</b>	<b>N'appuierai jamais</b>	<b>Probablement jamais</b>	<b>Si aucune amélioration</b>	<b>Dès que possible</b>	<b>(N)</b>
C.-B.	41.0%	37.1	20.2	1.7	(178)
Alberta	35.8%	40.3	20.9	3.0	(134)
Saskatchewan	39.4%	34.5	23.9	2.8	(142)
Manitoba	45.2%	29.8	22.6	2.4	(124)
Ouest	40.3%	35.5	22.0	2.4	(578)

<b>(B) En faveur de l'indépendance du Québec?</b>				
<b>Province</b>	<b>Non</b>	<b>Indécis</b>	<b>Oui</b>	<b>(N)</b>
Québec	78.4%	5.3	19.1	(361)

Source : CROP : Réforme du Sénat 1983.

Questions : (A) Ouest : On a parlé récemment de séparatisme dans l'Ouest. Lequel des énoncés suivants se rapproche le plus de ce que vous pensez à ce propos : l'Ouest devrait déclarer son indépendance dès que possible; si la situation ne s'améliore pas, j'examinerai la possibilité d'appuyer l'indépendance de l'Ouest; il est très peu probable que j'appuie un jour l'indépendance de l'Ouest; je n'appuierai jamais l'indépendance de l'Ouest par rapport au reste du Canada.

(B) Québec : Personnellement, êtes-vous pour un Québec totalement indépendant?

propos des conflits fédéraux-provinciaux. Cela revient à dire que les deux types de conflits revêtaient plus ou moins la même importance, en 1983, que les droits des autochtones, la pornographie et les tensions entre les français et l'anglais. Par contraste, entre la moitié et les quatre-cinquièmes des répondants considèrent les questions économiques comme très importantes, suivant celle qui est en cause. Le seul problème vraiment moins important que les conflits régionaux pour les répondants du sondage sur la réforme du Sénat, c'est cette réforme même.

Il nous reste à traiter du point géographique avec lequel s'identifient d'abord les répondants. Le tableau 2-16 donne les résultats pour chaque type d'identification, basés sur des données du sondage Quality of Life de 1977 et du sondage de 1983 sur la réforme du Sénat. Dans toutes les provinces se trouvant à l'ouest de l'Outaouais, la grande majorité s'identifie au Canada. À l'est de l'Outaouais, le Québec et Terre-Neuve s'identifient à leur province, le second davantage que le premier. L'identification au Canada, plutôt qu'à la province, est indiscutablement reliée au degré de satisfaction envers le gouvernement fédéral ainsi qu'à la façon dont le répondant voit Ottawa traiter sa province<sup>23</sup>. Pourtant, une majorité de ceux qui croient fermement que leur province n'est pas bien traitée s'identifie au Canada.

**TABLEAU 2-16 Identification géographique première**

Province	(A) Quality of Life, 1977				(B) Réforme du Sénat, 1983			
	Canada	Les deux également		Province (N)	Canada	Les deux également		Province (N)
T.-N.	53.4%	10.0	33.9	(380)	39.6%	14.3	46.2	(91)
I.-P.-É.					55.0%	4.6	40.4	(109)
N.-É.	52.5%	20.2	25.1	(1,069)	68.1%	27.7	4.2	(109)
N.-B.					78.1%	18.5	3.4	(116)
Qc	85.7%	3.6	5.9	(1,105)	50.0%	14.4	35.3	(388)
Ont.	76.5%	9.5	11.4	(370)	94.4%	0.9	4.6	(432)
Man.					87.2%	2.4	10.4	(125)
Sask.	81.4%	6.6	8.7	(334)	72.6%	12.3	15.1	(146)
Alb.					70.2%	18.4	11.3	(141)
C.-B.	69.6%	10.8	16.4	(3,258)	73.2%	13.4	13.4	(179)
Canada					71.5%	8.5	20.0	(1,873)

Source : Quality of Life, 1977; CROP : Réforme du Sénat 1983.

Questions : (A) 1977 : Certaines personnes estiment qu'elles sont (nommer les habitants de la province) en premier lieu et Canadiens ensuite, alors que d'autres prétendent qu'ils sont Canadiens d'abord puis (nommer les habitants de la province). Comment vous décririez-vous?

(B) 1983 : Vous voyez-vous d'abord comme un Canadien ou un (nommer les habitants de la province)?

Outre les questions sur les doléances régionales, l'étude sur la réforme du Sénat renferme une batterie de questions sur l'identité nationale. Les réponses à ces questions suggèrent que le pays est raisonnablement satisfait de lui-même. Une bonne majorité convient que les Canadiens forment un tout assez homogène, peu importe la province de résidence. Les Québécois sont les seuls à être divisés sur cette question, mais cela n'a rien de surprenant. Dans toutes les provinces, la majorité croit que leur province a voix égale dans la Confédération, les résidents de Nouvelle-Écosse et des provinces de l'Ouest exprimant le plus de réserve à ce sujet. Une bonne majorité dans toutes les régions se considère plus proche des Canadiens des autres régions que des Américains; cette fois, ce sont les Québécois qui hésitent le plus à se rallier à cet avis. La très grande majorité affirme qu'il lui semble important d'être Canadien. Une plus faible majorité partage cet avis au Québec.

En somme, des sentiments non favorables à Ottawa coexistent avec les sentiments de loyauté envers le pays et d'identification à ses habitants. L'estime à l'égard du gouvernement fédéral se répartit de façon très différente de l'estime envers le pays : les provinces qui s'identifient le moins au Canada sont celles qui appuient le plus fermement le gouvernement fédéral, et inversement. On croirait voir à l'oeuvre quelque principe de compensation, suivant lequel les jugements favorables compensent les lacunes du gouvernement fédéral. Une partie des réponses, croyons-nous, est teintée par la tendance à se rallier à l'opinion majoritaire, ce qui se produit souvent dans le cas des questions exigeant l'accord ou le désaccord (Berg, 1967). À cause de cette possibilité, il

serait prématuré et peut-être erroné de voir, dans la réponse à une seule question, une approbation de la centralisation ou décentralisation. Que les Canadiens soient en général pour ou contre la centralisation ou qu'ils y soient indifférents, les données qui précèdent ne permettent pas de supposer que le mécontentement envers Ottawa constitue nécessairement une menace grave envers la Confédération<sup>24</sup>. La possibilité qu'il représente une menace pour le gouvernement fédéral sera étudiée au chapitre 6.

## **La confiance politique dans le contexte institutionnel**

Nous avons jusqu'ici supposé, dans notre analyse, que la famille canadienne n'était pas tout à fait heureuse. Il nous semble que cette supposition a dominé la majorité des études sur la politique dominée par les crises, au cours des années 1970 et 1980. Il est vrai que les données révèlent des discontinuités linguistiques et géographiques évidentes dans les attitudes envers le gouvernement fédéral, qui reflètent la structure sociale du pays et ses axes de conflit particuliers. Mais faut-il pour autant en conclure que la question de la légitimité politique ne se pose qu'au Canada? Comme nous l'avons mentionné longuement au chapitre 1, nombreuses sont les démocraties industrielles occidentales qui voient leurs institutions fondamentales remises en question. L'omniprésence de la perception, sinon de la réalité, de la remise en question de la légitimité nous fait penser qu'il y a lieu de rechercher une inspiration, pour l'analyse de la crise canadienne, non seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur du Canada.

Ailleurs, les analyses ne se limitent pas aux institutions d'État. Toutes les institutions semblent être en crise, aux États-Unis plus qu'ailleurs, peut-être. Les données tirées de plusieurs sources américaines laissent croire qu'une baisse globale d'estime envers les institutions, en particulier celles qui ont trait au gouvernement, aux grandes entreprises commerciales, au syndicalisme. La plupart des institutions semblent être affectées de la même façon. Où que le regard se tourne, un facteur important, commun à la plupart des institutions, semble faire diminuer la confiance qu'elles inspirent. Certaines attitudes à propos des institutions semblent cependant être reliées les unes aux autres (Lipset et Schneider, 1983). On peut se demander si ce déclin apparent s'étend aux démocraties européennes; une bonne partie des observations sur la politique européenne suggère qu'il en est ainsi, mais les preuves sont rares.

Pour démontrer cette hypothèse au Canada, il faudrait, dans des conditions idéales, pouvoir comparer la confiance à long terme envers Ottawa d'une part, et d'autre part, envers les autres institutions; une telle comparaison n'est malheureusement pas possible. On peut néanmoins se servir des données Decima pour examiner le changement

survenu sur une période plus courte et tenter quelques recoupements relatifs aux attitudes à l'égard de plusieurs institutions. Nous commencerons par les secondes.

Le tableau 2-17 donne les moyennes de plusieurs institutions pour chaque trimestre au cours duquel les questions sur la confiance ont été posées. On voit que la position du gouvernement fédéral est inférieur à la moyenne des vingt institutions mentionnées. Les gouvernements provinciaux, collectivement, se situent autour de la moyenne<sup>25</sup>. Quatre institutions seulement sont moins populaires qu'Ottawa : les multinationales, l'industrie du tabac, les sociétés pétrolières, les syndicats. Même si la situation du gouvernement fédéral semble faible, il faut noter qu'il n'est pas le seul à obtenir un pointage net négatif, puisque treize des vingt institutions sont au-dessous de zéro; cela indique que le nombre des répondants qui n'ont « presque pas » confiance en ces institutions est plus élevé que celui prétendant avoir une « très grande » confiance.

Par ailleurs, il existe une corrélation entre les sentiments à propos de chaque institution et ceux à propos de toutes les autres institutions. C'est ce qui ressort du tableau 2-18. Une matrice de toutes les corrélations serait trop complexe, aussi nous sommes-nous contentés d'établir la corrélation entre le gouvernement fédéral et chacune des autres institutions. Partout, les corrélations sont positives et significatives<sup>26</sup>. Certaines, bien sûr, le sont davantage que d'autres. Les relations les plus intimes de certaines institutions fédérales sont celles établies avec

**TABLEAU 2-17 Taux moyen de confiance dans les institutions**

Institution	Taux moyen	(N)
Lignes aériennes	0.21	(18,000)
Industrie forestière	0.21	(16,500)
Banques	0.12	(19,500)
Maisons d'enseignement	0.12	(15,000)
Chemins de fer	0.07	(18,000)
Tribunaux	0.07	(16,500)
Industrie minière	0.07	(12,000)
Gouvernement provincial	-0.02	(21,000)
Journaux	-0.02	(16,500)
Religion organisée	-0.03	(15,000)
Industrie chimique	-0.08	(13,500)
Brasseries	-0.09	(13,500)
Fonction publique	-0.11	(16,500)
Télévision	-0.11	(16,500)
Compagnies d'assurances	-0.15	(15,000)
Gouvernement fédéral	-0.21	(21,000)
Grandes firmes multinationales	-0.24	(21,000)
Industrie du tabac	-0.24	(15,000)
Compagnies de pétrole	-0.28	(19,500)
Syndicats	-0.39	(21,000)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Questions : Voir la figure 2-1.

d'autres institutions du gouvernement; les deux plus intimes, dans l'ensemble, se trouvent être deux industries à réglementation fédérale : les banques et les chemins de fer. Cependant, même certaines institutions récemment opposées au gouvernement fédéral — sociétés pétrolières, multinationales, syndicats — suivent le même tracé que ce dernier, mais pas de très près. La réponse à deux institutions privées qui se sont récemment opposées au gouvernement, les banques et les syndicats, semble révéler la présence d'un puissant facteur qui s'étend aux institutions : une corrélation de l'ordre de 0,066 a pu être établie pour chacun des onze trimestres au cours desquels les deux institutions ont été évaluées simultanément. La corrélation est faible, bien sûr, mais il est frappant qu'elle soit tout de même positive. La corrélation est aussi positive, en tout cas, non négative, en Colombie-Britannique et au Québec, les deux provinces où les conflits entre les travailleurs et le patronat sont le plus intenses.

Considérons en terminant l'interdépendance des évaluations des institutions dans le temps. Le tableau 2-19 donne la régression dans le temps des estimés de la confiance dans le gouvernement fédéral et de la confiance dans chacune des onze autres institutions. En général, les résultats de cette régression viennent confirmer les corrélations trouvées ci-dessus. La plupart des institutions ne semblent pas s'opposer, mais se compléter. C'est surtout vrai des institutions d'État et, de façon surprenante, de groupes aussi disparates que les banques et les syndicats. Il est

**TABLEAU 2-18** Corrélations de la confiance dans les institutions

Institution		Institution	
Fonction publique	0.272 (16,500)	Religion organisée	0.168 (15,000)
Banques	0.234 (19,500)	Industrie chimique	0.161 (10,500)
Chemins de fer	0.228 (18,000)	Télévision	0.144 (16,500)
Tribunaux	0.204 (16,500)	Industrie forestière	0.141 (13,500)
Gouvernement provincial	0.202 (21,000)	Grandes firmes multinationales	0.137 (21,000)
Compagnies pétrolières	0.183 (19,500)	Industrie minière	0.136 (9,000)
Compagnies d'assurances	0.179 (15,000)	Journaux	0.134 (16,500)
Lignes aériennes	0.174 (15,000)	Syndicats	0.125 (21,000)
Maisons d'enseignement	0.170 (15,000)	Industrie du tabac	0.089 (12,000)
		Brasseries	0.059 (19,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées sont  $\tau_b$ .

curieux de constater que les Églises établies sont la seule institution qui semble aller à l'encontre du gouvernement fédéral. Les sociétés pétrolières suivent aussi ce mouvement, ce qui est moins surprenant, mais cela ne semble pas suggérer de relations négatives. Seule autre association notablement faible avec le gouvernement fédéral : la confiance dans les écoles.

Les réponses des Canadiens envers leurs institutions semblent donc, grosso modo, se compléter. Les opinions sur le gouvernement fédéral ne sont pas isolées de celles sur les autres institutions d'État ou privées. Ottawa fait piètre figure, mais la moyenne des jugements sur la plupart des autres institutions est aussi négative. Il tend à s'établir une covariance entre les jugements sur les institutions d'État et privées, tant au niveau individuel que dans le temps. À cette complémentarité des évaluations s'ajoutent aussi des divergences de jugement. Même si toutes les corrélations inter-institutionnelles tentent à être positives, certaines le sont davantage lorsqu'il existe des conflits ou des alliances politiques. Certaines séries institutionnelles ne sont pas reliées dans le temps aux séries relatives au gouvernement fédéral ou lui sont reliées négativement, mais la plupart suivent la courbe fédérale. Il semble donc, à l'étude de ces données, qu'un déclin dans la position du gouvernement fédéral ne se limite pas à cette institution mais semble relié au déclin général de la confiance dans les institutions.

## **La politique économique et la popularité du gouvernement**

S'il est vrai que le gouvernement canadien partage sa mauvaise fortune avec d'autres institutions au Canada et ailleurs, il nous faut regarder ailleurs que dans le conflit fédéral-provincial, régional, linguistique, pour en trouver les causes. L'expérience populaire la plus importante des années 1970 et 1980 pourrait bien avoir été la stagflation.

Ce n'est peut-être pas une coïncidence si les États qui ont fait l'objet des analyses les plus inquiétantes au cours de la dernière décennie, soit le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne, sont aussi ceux, d'après les normes de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), dont les économies ont le plus souffert. Au Canada comme ailleurs, le déclin du nombre de ceux qui approuvent la façon dont le premier ministre s'acquitte de ses fonctions, comme le rapportent les sondages Gallup, semble coïncider avec l'apparition de la stagflation et d'un ralentissement notable de la productivité et de l'augmentation des revenus réels. Les données Decima pour 1980 à 1983 sont particulièrement évocatrices : les hauts et les bas de la confiance envers le gouvernement fédéral semblent plus ou moins coïncider avec les déclin et les relèves de l'économie. Que pourrait nous apporter une analyse plus systématique dans le temps des rapports entre le comportement de l'économie et l'appui accordé au gouvernement fédéral?



TABLEAU 2-19 Dépendance temporelle à l'égard des taux de confiance dans les institutions

Taux moyen par trimestre pour	Intersection	Pente	$\rho$	R <sup>2</sup>	D-W	(N)	Type d'évaluation
Gouvernement provincial	-0.17 (-4.58)	0.78 (2.55)	0.61 (2.92)	0.72	1.85	14	C-O
Fonction publique	-0.08 (-1.36)	0.82 (3.48)	0.78 (4.09)	0.80	1.60	11	C-O
Maisons d'enseignement	-0.22 (-2.18)	0.52 (1.57)	0.81 (4.34)	0.61	1.04	10	C-O
Tribunaux	-0.23 (-3.53)	0.97 (3.98)	0.86 (5.54)	0.85	0.94	11	C-O
Banques	-0.30 (-18.89)	0.77 (8.97)	—	-0.88	2.17	13	MCO
Chemins de fer	-0.27 (-16.00)	1.09 (7.52)	—	0.85	1.60	12	MCO
Compagnies d'assurances	-0.11 (-0.87)	0.60 (2.27)	0.91 (7.04)	0.78	0.78	10	C-O
Compagnies de pétrole	-0.07 (-0.69)	0.45 (2.36)	0.90 (7.66)	0.71	0.21	13	C-O
Syndicats	0.14 (1.34)	0.83 (3.45)	0.84 (5.81)	0.80	1.17	14	C-O
Grandes firmes multinationales	-0.06 (-0.56)	0.46 (2.40)	0.90 (7.85)	0.71	0.96	14	C-O
Religion organisée	-0.25 (-6.08)	-1.59 (-2.16)	—	0.40	1.33	9	MCO

Note : Le taux moyen de confiance dans le gouvernement fédéral constitue la variable dépendante. Les entrées entre parenthèses sont des statistiques en T.

C-O = Cochrane-Orcutt.

MCO = moindres carrés ordinaires.

Les analyses qui suivent comportent quatre indices macro-économiques : le taux de chômage au cours du trimestre où l'observation a été faite; le pourcentage de changement de l'indice des prix à la consommation pour les douze mois qui précèdent; le pourcentage de changement du revenu personnel réel par habitant pour les douze mois qui précèdent; enfin, le pourcentage de changement du revenu réel disponible (après impôts), par habitant. Les deux premières variables s'expliquent d'elles-mêmes; les deux autres n'apparaissent jamais ensemble dans une même équation, puisqu'elles sont reliées l'une à l'autre de trop près pour qu'il soit possible d'estimer séparément leurs effets. Toutes les deux méritent cependant d'être examinées. Le choix du revenu disponible se justifie en théorie à la lumière d'autres travaux sur les conséquences politiques des changements macro-économiques. On suppose souvent que les citoyens jugent l'économie en généralisant à partir de leur propre expérience. Le revenu disponible permet peut-être de mieux cerner cette expérience que le revenu brut avant impôts. On suppose aussi que de toutes façons, c'est la partie nette de leur salaire qui compte vraiment pour eux. De façon empirique donc, l'emploi du revenu réel disponible se justifie<sup>27</sup>. On peut aussi imaginer que le salaire brut compte davantage, pour des raisons sociales. Si c'était le cas, c'est la variable du revenu personnel total qui représenterait le mieux les conséquences politiques des taux de croissance ou de déclin de l'économie. On peut aussi examiner, à la lumière des données Decima, la distinction entre le rôle des bases personnelles et sociales du salaire dans les études sur l'économie.

Kinder et Kiewiet (1979; 1981) font une distinction entre les points de vue « égocentrique » et « sociotropique ». Dans le premier cas, seule importe la situation économique personnelle du citoyen; dans le second, les citoyens se comportent comme tels et agissent en fonction de leur perception de l'ensemble de l'économie. Cela ne signifie pas qu'ils croient pour autant devoir être prêts à tout sacrifier. Mais ils se rendent compte que leur sort économique est lié à celui des autres, et que pour être à même de jouir à long terme des fruits de la division du travail, ils peuvent être forcés d'accepter une baisse à court terme de leur bien-être personnel. En outre, les renseignements sur le comportement de l'économie ou de certains secteurs ont de fortes chances d'être plus pertinents à leur évaluation du rendement du gouvernement que les renseignements sur leur propre situation financière. Il peut ne pas leur sembler rationnel de fonder une telle évaluation sur leur seule expérience personnelle, qui peut, après tout, être unique.

Le tableau 2-10 donne les résultats des sondages Gallup sur l'approbation de la façon dont le premier ministre s'acquitte de ses fonctions. D'après ces résultats, il semble, à prime abord, que l'économie joue un grand rôle dans cette évaluation. Le tableau montre que l'effet du chômage est important. En effet, les taux d'inflation et de chômage ont tous les deux augmentés entre 1956 et 1982. Pendant cette même période,

d'autres facteurs que ceux mesurés dans notre équation peuvent aussi expliquer la baisse de confiance envers le Premier ministre, facteurs que pourrait refléter de façon significative le paramètre de régression  $\rho$ . Les équations (3) et (4) examinent le problème sous un angle différent. Chaque équation représente une évaluation de la moitié de la série : la première donne l'estimation de la régression par la méthode des moindres carrés pendant les années de Saint-Laurent et de Diefenbaker; l'équation (4) donne l'équivalent pour la période Pearson-Trudeau<sup>28</sup>. À première vue, l'équation (3) semble contredire notre hypothèse. Le chômage n'a aucun effet tandis que l'inflation exerce un effet contraire à celui prévu : plus le taux est élevé, plus on approuve le Premier ministre. C'est peut-être parce que l'équation Saint-Laurent-Diefenbaker reflète le très faible taux d'inflation et de chômage. L'effet positif de l'inflation pourrait bien être un indice de la croissance économique plutôt que de l'inflation. Quoi qu'il en soit, il faut se montrer prudent car l'indice D-W est très faible pour cette équation. Par contre, l'équation (4) nous semble

**TABLEAU 2-20 Facteurs macro-économiques visant l'approbation de la façon dont le premier ministre exerce ses fonctions**

Variable	Équation			
	(1) Série complète	(2) Série complète	(3) Saint-Laurent Diefenbaker	(4) Pearson Trudeau
U	-3.07 (-2.31)	-2.88 (-2.14)	0.96 (0.34)	-4.40 (-2.37)
$\dot{P}$	-0.47 (-0.40)	-0.28 (-0.24)	15.66 (2.15)	0.14 (0.13)
$\Delta RPI$	-0.72 (-0.78)	—	0.64 (0.33)	0.28 (-0.24)
$\Delta RPDI$	—	-0.37 (-0.42)	—	—
Constante	80.33 (6.49)	77.31 (6.35)	31.77 (1.12)	79.43 (5.04)
$\rho$	0.57 (3.12)	0.58 (3.21)	—	—
R <sup>2</sup>	0.62	0.61	0.52	0.70
D-W	2.21	2.19	0.85	2.45
N	20	20	10	10

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

Variables : Approbation : voir le tableau 1-2.

Chômage : Statistique Canada 71-001.

Inflation : Statistique Canada 62-010.

Revenu personnel : Statistique Canada 13-533.

Revenu personnel disponible : Statistique Canada 13-533.

Population dans le calcul du revenu personnel et du revenu personnel disponible par tête : Statistique Canada 91-001.

rassurante. Pour la période Pearson-Trudeau, les effets sont les mêmes que pour toute la période : celui attribuable au chômage est négatif et significatif; celui attribuable à l'inflation ou au revenu réel n'est pas significatif. Il n'y a pas lieu ici de craindre le phénomène d'autorégression. Seule cette division temporelle explique peu de choses, étant donné le nombre limité d'observations dans chaque cas, compte tenu, en outre, que la seconde série, celle de Pearson-Trudeau, débute avant les fortes périodes de chômage et d'inflation.

Les données Decima de 1980 à 1983 viendront nous aider à interpréter les résultats pour 1956 à 1982. Ces données, plus fréquentes mais aussi, restreintes à une période plus courte, n'exigent donc pas autant d'interprétations hypothétiques que les sondages Gallup. En outre, cette dernière période fut le témoin, non seulement d'un déclin, mais aussi d'une relève économique. Si l'explication économique est vraiment pertinente, elle devrait expliquer non seulement le déclin politique mais aussi sa relève. Or, c'est justement ce qui ressort du tableau 2-21. Le chômage, tout comme dans la série Gallup, a un effet négatif significatif sur la confiance, plus important en fait que l'inflation, même si cette dernière reste significative. Par contre, comme dans la série Gallup, ni l'une ni l'autre variables sur le revenu personnel n'a d'effet important.

Les estimations des données Decima viennent donc renforcer en partie celles des sondages Gallup. Le chômage exerce dans les deux cas un effet important. Le passage d'un taux de 2 ou 3 pour cent, au milieu des années 1950, à 10 pour cent ou plus au début des années 1980,

**TABLEAU 2-21 Facteurs macro-économiques visant la confiance dans le gouvernement fédéral**

Variable	Équation	
	(A)	(B)
U	-0.06 (-3.37)	-0.06 (-2.71)
$\dot{P}$	-0.03 (-2.49)	-0.04 (-2.75)
$\Delta RPI$	-0.001 (-0.52)	—
$\Delta RPDI$	—	-0.001 (-0.38)
Constante	0.68 (2.92)	0.71 (2.36)
R <sup>2</sup>	0.66	0.66
D-W	1.60	1.57
N	14	14

Source : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

Questions : (A) Confiance : voir la figure 1-1.

(B) Indicateurs macro-économiques : voir le tableau 2-20.

pourrait bien expliquer la baisse de 20 points ou davantage dans les jugements approuvant le premier ministre. Le chômage à lui seul expliquerait donc plus de la moitié du déclin cumulatif. L'inflation elle aussi exerce un effet, du moins dans les données les plus récentes, mais pas aussi important que celui du chômage. Le changement dans le revenu réel, avant ou après impôts, n'exerce pas d'effet à lui seul. Le revenu réel étant particulièrement relié de près au chômage, la faiblesse des variables de revenus pourrait donc s'expliquer par un effet de « multicollinéarité »<sup>29</sup>. On pourrait aussi expliquer le phénomène par la façon dont les individus perçoivent la macro-économie. Il se peut que les changements dans le revenu réel ne soient pas perçus facilement. Il arrive souvent que les répondants rapportent une baisse de revenu réel dans les années où leurs gains réels ont été considérables; autrement dit, l'« illusion monétaire » ne se justifie pas de façon empirique (Peretz, 1983). Au niveau de la perception, la variable du chômage peut être plus complexe. Toutes les analyses supposent que les variables critiques sont perçues. Ne serait-il pas plutôt possible que les individus généralisent à l'ensemble de la macro-économie les changements économiques qui se produisent dans leur vie privée?

Les tableaux 2-22 et 2-23 tentent de relier les perceptions sur l'économie à la confiance politique. Le premier donne la réponse à une question qui semble clairement « égocentrique »<sup>30</sup>, pour reprendre la terminologie de Kinder et Kiewiet. Le second tableau présente une question clairement « sociotropique ». De façon idéale, il faudrait rapporter chacune des questions simultanément à la confiance politique, mais le logiciel Decima n'était pas conçu pour cela. Nous devons donc nous contenter d'une comparaison d'analyses à deux variables. Il semble que la confiance politique soit davantage influencée par les jugements d'ordre sociotropique qu'égocentrique. Dans chaque trimestre, les données sur l'économie semblent influencer plus largement le niveau de la confiance que les données personnelles. Au niveau de la perception de l'économie en général, le changement dans la confiance politique du début à la fin des quatorze trimestres paraît moins dramatique que pour les niveaux personnels. Un plus grand nombre d'observations dans le tableau 2-23 entraîne un transfert entre catégories de la variable indépendante que dans le tableau 2-22. Cette comparaison doit néanmoins être pondérée. La classification des observations diffère dans les questions sociotropiques et égocentriques; certaines différences statistiques peuvent donc être artificielles. Du côté des questions sociotropiques, une bonne part du changement dans la confiance reste inexpiquée. Chacune des observations sur la perception économique est sans doute reliée aux autres. Dans une étude sérieuse, il faudrait les contrôler simultanément. Chacune des observations économiques pourrait aussi bien être une conséquence qu'une cause du niveau de confiance; si cela était vrai, il faudrait s'attendre à un plus grand rapprochement du niveau

de confiance avec les observations liées à l'ensemble de l'économie qu'avec les observations personnelles, du simple fait de leur orientation nationale, et non pas simplement individuelle. Nous en reparlerons au chapitre 4.

**TABLEAU 2-22 Situation économique personnelle et confiance politique**

Trimestre	Perspectives d'avenir personnelles			
	Pires	Mêmes	Meilleures	$\tau_b$
Printemps 1980	-0.17 (36)	-0.13 (518)	-0.05 (334)	0.114
Été 1980	-0.21 (565)	0.01 (283)	-0.01 (624)	0.135
Automne 1980	-0.19 (541)	0.00 (268)	0.05 (672)	0.143
Hiver 1980	-0.30 (654)	-0.02 (300)	-0.02 (526)	0.175
Printemps 1981	-0.27 (602)	-0.02 (278)	-0.04 (596)	0.147
Été 1981	-0.28 (612)	-0.07 (276)	-0.05 (594)	0.147
Automne 1981	-0.40 (787)	-0.10 (273)	-0.15 (427)	0.158
Hiver 1981	-0.38 (806)	-0.14 (250)	-0.07 (434)	0.184
Printemps 1982	-0.41 (891)	-0.27 (206)	-0.18 (399)	0.147
Été 1982	-0.43 (915)	-0.28 (227)	-0.26 (347)	0.116
Automne 1982	-0.40 (842)	-0.17 (239)	-0.19 (411)	0.144
Hiver 1982	-0.39 (851)	-0.29 (254)	-0.18 (390)	0.136
Printemps 1983	-0.40 (760)	-0.26 (260)	-0.17 (473)	0.145
Automne 1983	-0.33 (604)	-0.19 (285)	-0.11 (602)	0.149
Moyenne des 14 trimestres	-0.35 (9,466)	-0.13 (3,917)	-0.08 (6,829)	0.169

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le taux moyen de confiance dans le gouvernement fédéral.

Question : Comment évalueriez-vous vos actuelles perspectives d'avenir comparative-ment à il y a quatre ou cinq ans? Estimez-vous qu'elles sont aujourd'hui meilleures ou pires?

**TABLEAU 2-23 Perceptions de l'économie nationale  
et confiance politique**

Trimestre	Économie canadienne				$\tau_c$
	Médiocre	Passable	Bonne	Excellente	
Printemps 1980	-0.27 (295)	-0.01 (790)	0.23 (375)	0.32 (27)	0.207
Été 1980	-0.29 (310)	-0.10 (767)	0.07 (375)	0.41 (35)	0.182
Automne 1980	-0.28 (306)	-0.07 (736)	0.14 (403)	0.31 (39)	0.198
Hiver 1980	-0.32 (391)	-0.11 (785)	-0.01 (285)	0.11 (27)	0.141
Printemps 1981	-0.33 (328)	-0.18 (755)	0.10 (385)	0.18 (23)	0.198
Été 1981	-0.34 (414)	-0.13 (727)	0.00 (316)	0.39 (32)	0.182
Automne 1981	-0.44 (618)	-0.23 (627)	0.05 (232)	0.18 (13)	0.211
Hiver 1981	-0.41 (707)	-0.17 (594)	0.06 (181)	0.57 (12)	0.213
Printemps 1982	-0.51 (772)	-0.21 (563)	0.10 (155)	-0.36 (8)	0.246
Été 1982	-0.45 (983)	-0.25 (429)	0.04 (85)	0.29 (2)	0.158
Automne 1982	-0.43 (795)	-0.21 (597)	0.07 (121)	-0.11 (4)	0.187
Hiver 1982	-0.46 (826)	-0.17 (549)	0.00 (113)	0.21 (8)	0.219
Printemps 1983	-0.43 (707)	-0.25 (637)	0.08 (142)	0.08 (10)	0.189
Été 1983	—	—	—	—	—
Automne 1983	-0.38 (472)	-0.19 (750)	0.01 (259)	-0.15 (14)	0.175
Moyenne des 14 trimestres	-0.41 (7,923)	-0.16 (9,287)	0.08 (3,427)	0.24 (256)	0.231

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le taux moyen de confiance dans le gouvernement fédéral.

Question : De façon générale, comment décririez-vous l'économie canadienne aujourd'hui? Diriez-vous qu'elle est actuellement excellente, bonne, passable ou médiocre?

## Quelques réflexions

Les données du présent chapitre confirment qu'il y a lieu, comme le veut la théorie sur le sujet, de diviser les sources de la confiance politique en deux domaines. Le premier, c'est la partie eastonienne, ou sociologique. La confiance est structurée socialement, par groupes et par régions. Groupes et régions peuvent différer sur les questions de politique impor-

tantes; les jugements de confiance peuvent aussi différer en fonction de l'objet jugé. Les opinions sur le gouvernement fédéral semblent teinter les réponses sur le « régime », pour reprendre le terme eastonien, de la couleur des opinions sur les autorités en place. Les opinions à propos du Canada comme pays semblent refléter les distinctions sociologiques de ses parties. Plus la collectivité se suffit à elle-même, moins elle exprime son attachement au grand tout canadien.

La seconde grande source de jugements de confiance est basée sur le rendement et ne se répartit peut-être pas en éléments sociaux ou géographiques. L'élément principal de l'évaluation du rendement du gouvernement, c'est sa maîtrise de la macro-économie. La stagflation, et surtout l'augmentation du chômage, expliquent la plus grande part du déclin mesurable des jugements approuvant le gouvernement<sup>31</sup>.

Chacune des parties peut s'analyser distinctement. Les différences régionales et sociales explorées dans la première partie du chapitre ne peuvent être rapprochées des facteurs économiques discutés en fin de chapitre. Les régions et les groupes où les revenus étaient les plus bas et le chômage le plus élevé étaient, à tous les endroits mesurés, ceux qui appuyaient *le plus* Ottawa. Ce recouplement s'oppose donc au recouplement historique établi par les analyses dans le temps. Chacune des parties du tout formant l'étude de la confiance politique mérite considération.

## Récapitulation

En bref, nous avons élucidé ce qui suit à propos de la confiance envers le gouvernement fédéral :

1. Les données relatives au changement de l'appui apporté au gouvernement fédéral ne sont pas concluantes. Les données des sondages Gallup suggèrent que c'est maintenant le gigantisme de l'État, et non plus les grands syndicats ou les grandes sociétés, qui est perçu comme la menace la plus grave à l'avenir du pays. Ces données indiquent en outre qu'on juge moins favorablement le premier ministre en 1982 qu'on le faisait en 1956, et le phénomène ne semble pas relié à la personne de celui qui occupe cette fonction. À l'opposé, les données National Elections Study sur l'engagement envers les partis n'indiquent aucun changement entre 1965 et 1980; celles sur le niveau d'appréciation du gouvernement fédéral n'indiquent pas non plus de changement net entre 1974 et 1980. Les données National Election Study et du Quality of Life Study, sur l'efficacité du gouvernement laissent entrevoir un déclin du nombre de ceux qui le considèrent efficace, mais ce déclin est à peine perceptible et peut ne pas être significatif. Les données du *Decima Quarterly Report* font apparaître des hausses et des baisses à court terme dans la position du gouvernement fédéral, changements qui ne peuvent pas être décelés



par les sondages Gallup ou les études parrainées par les universités, qui paraissent à intervalles trop espacés et trop irréguliers.

2. Les opinions sur le gouvernement fédéral diffèrent selon les régions, mais pas toujours comme on pourrait s'y attendre lorsqu'on examine les conflits politiques visibles. Le Québec est la région qui appuie le plus fortement Ottawa; la Colombie-Britannique et l'Alberta sont celles qui l'appuient le moins. Au cours d'un même mandat, par exemple entre 1980 et 1983, les changements qui se manifestent dans le temps tendent à se produire uniformément dans toutes les régions. Un changement de gouvernement, par exemple en 1979 et en 1980, se traduit par des changements entre les régions dans le niveau d'appui. On peut en conclure que l'appui comporte un élément important de partisanerie.

3. Les répondants, dans les sondages, n'accordent pas une grande importance à la réforme des institutions du gouvernement central pour remédier aux défauts de représentation des régions délaissées, et l'on ne croit pas que cela pourrait faire grand bien. On attend davantage d'un simple changement du parti au pouvoir. Les répondants se disent cependant en faveur de certains changements au Sénat, mais les différences régionales et linguistiques ayant trait à l'unité géographique de représentation et au statut linguistique de la minorité pourraient compromettre toute tentative de réforme du Sénat. En général, les répondants sont en faveur du principe de la majorité, ce qui s'oppose au principe du consensus avancé dans toutes les propositions de réformes d'institutions; cette hypothèse n'est cependant pas vérifiée.

4. Il n'est pas facile d'établir un rapport entre les attitudes à propos du gouvernement fédéral et à propos du Canada. Les premières sont moins stables que les secondes, mais cela n'a rien de surprenant. Le Canada est toujours mieux vu que son gouvernement, qui est à son tour mieux estimé que la province de résidence des répondants, sauf au Québec et à Terre-Neuve. Les données sur la position relative des gouvernements fédéral et des provinces ne sont pas concluantes puisque les données National Elections Study font apparaître une mince marge en faveur du fédéral tandis que les données Decima favorisent assez largement les provinces. Seule exception pour ces dernières : le Québec, où c'est souvent Ottawa qui est favorisé. Bon nombre de données démontrent que les Québécois sont parmi ceux qui appuient le plus fortement le gouvernement fédéral, mais qui sont les moins enthousiastes à propos du pays. Il en est de même de Terre-Neuve.

On ne peut pas non plus tirer de conclusion précise sur l'identification à la région ou à la nation ni sur le sentiment d'injustice. Les répondants, dans plusieurs régions trouvent qu'on ne traite pas leur région de façon équitable. Mais l'expression de leurs doléances coexiste avec une puissante affirmation de l'identité nationale. On peut affirmer la même chose à propos des sentiments séparatistes qui existent dans l'Ouest, à Terre-Neuve, ainsi qu'au Québec.

5. Si le gouvernement fédéral a perdu une partie de son appui populaire, il n'est pas le seul. Il existe une corrélation positive entre l'attitude envers le gouvernement fédéral et celle envers les gouvernements provinciaux et les grandes institutions privées. Entre 1980 et 1983, le déclin et la reprise de l'appui envers le gouvernement fédéral suit de près l'appui envers la plupart des autres institutions. Les gouvernements fédéral et provinciaux, en particulier, se suivent de très près. Il ressort donc que les Canadiens voient sous le même jour des institutions aussi disparates que les banques et les syndicats. Ce phénomène de confiance ou de manque de confiance dans les institutions est visible à l'échelle internationale, d'après certains auteurs en tout cas. Il y aurait donc lieu de se tourner à l'extérieur du Canada pour y trouver une partie de l'inspiration nécessaire aux analyses sur la confiance politique au Canada.

6. Ce sont les facteurs économiques qui sont le plus souvent cités, à l'extérieur du Canada, pour expliquer les perceptions d'illégitimité. Les indices macro-économiques jouent aussi un rôle majeur au Canada. Le déclin du nombre de ceux qui approuvent le premier ministre entre 1956 et 1982 reflète, pour une bonne part, la croissance des taux de chômage. Le chômage a aussi joué un rôle majeur dans le déclin et la reprise de l'appui envers le gouvernement fédéral entre 1980 et 1983. L'inflation a eu aussi son rôle à jouer. Ni dans l'une, ni dans l'autre série, le changement dans le revenu réel, avant ou après impôts, ne s'est révélé un facteur significatif de l'appui politique. Le rapport entre les fluctuations économiques et les variations dans l'appui politique semble davantage dû à la perception générale que les citoyens entretiennent sur l'économie plutôt qu'à leur expérience personnelle immédiate.



# La structure sociale de l'opinion sur les politiques

Quelle est la structure sociale de l'opinion canadienne sur la question des politiques? La question découle naturellement des préoccupations de la première partie du second chapitre. On peut supposer que les différences sociales et géographiques de l'appui au gouvernement fédéral se reflètent dans les opinions sur les politiques importantes. De plus, il se peut que l'aigreur ayant dominée la vie politique nationale des années 1970 et du début des années 1980 soit attribuable à une mauvaise division des pouvoirs entre le fédéral et les provinces. Il se pourrait que le mandat du gouvernement fédéral entraîne inévitablement des divisions, et que tous les gouvernements provinciaux pourraient en bénéficier si on pouvait éliminer les causes de ces divisions. Les questions qui domineront l'ordre du jour fédéral pendant le reste de la présente décennie entraîneront autant de divisions que celles de la précédente? Outre leur rapport étroit avec la division des pouvoirs, les différences sociales et géographiques peuvent aussi nous en apprendre beaucoup sur les coalitions politiques au Canada. Est-ce que ce sont toujours les mêmes groupes qui se retrouvent ensemble, ou est-ce qu'il y a un certain mouvement entre les coalitions? Les mêmes groupes sortent-ils toujours gagnants?

Dans ce chapitre, nous examinerons d'abord les problèmes liés à la structure de l'opinion publique. Suivra une explication technique des méthodes que nous proposons pour mesurer les facteurs géographiques et non géographiques qui influent sur l'opinion en précisant quelques détails sur les sondages Gallup d'où sont extraites nos données. Nous décrirons ensuite les secteurs-problèmes, en commençant par des questions relevant exclusivement de la compétence d'Ottawa, avant de passer aux secteurs concurrentiels et contestés puis aux compétences pro-

vinciales; nous concluons par les questions qui intéressent les deux paliers, mais qui ne sont ni concurrentielles ni contestées, pour revenir ensuite aux questions qui ont ouvert le chapitre.

Les questions qui sont clairement du ressort fédéral n'ont pas tendance à créer de divisions, géographiques ou autres. Lorsque les différences sont nettes entre les provinces, c'est parce qu'il s'agit d'une question du domaine provinciale. Seule exception majeure, trois questions que nous appellerons « contestées » : l'assurance-maladie, l'énergie, la langue. Les deux paliers de gouvernement, qu'ils le veuillent ou non, doivent s'occuper de ces questions; les différences régionales et sociales sont aussi importantes. Or ce sont justement ces questions qui ont dominé la politique canadienne depuis une décennie : le conflit entre les élites et certaines différences au niveau de l'appui envers le fédéral et les provinces, que nous avons vues au chapitre 2, prennent leurs sources dans des clivages apparents au sein des masses.

Les groupes se déplacent assez librement entre les coalitions politiques. On peut donc dire que les Canadiens ne sont pas « compartimentés », ou segmentés, comme dit Lijphart. Les clivages de la politique canadienne ont plutôt tendance à se recouper qu'à se renforcer les uns les autres. Il existe tout de même une série de questions qui met pratiquement toujours les mêmes groupes en opposition. C'est au sein de cette série qu'on retrouve la grosse bête noire de la politique au Canada : la langue. Mais la question linguistique est aussi celle qui intéresse les groupes qui peuvent influencer le côté où penche la balance et qui sont toujours les mêmes : les Ontariens, et les diplômés d'université.

## **Conflits politiques dans la Fédération**

Si les Canadiens ont peu confiance en leurs institutions, c'est peut-être parce qu'on n'a pas divisé comme il faut les pouvoirs entre Ottawa et les provinces. C'est peut-être aussi parce que les pouvoirs qui, de par leur nature propre, doivent être centralisés sont ceux qui engendrent des différences géographiques importantes. Si c'est le cas, nous sommes destinés à faire face à de perpétuels conflits politiques, à un problème sans solution. Mais le malaise, si malaise il y a, est peut-être aussi attribuable au fait que les perdants trouvent que la lutte se déroule trop souvent à armes inégales.

L'actuelle division des pouvoirs, soumise aux inévitables contraintes techniques, est-elle conçue pour minimiser les conflits dans la Fédération? Il est d'usage, dans les études sur la Trésorerie des États fédéraux, d'assigner la responsabilité des politiques à des unités territoriales à l'intérieur desquelles il existe le moins possible de variations dans les préférences politiques (Oates, 1972; Boadway et Norrie, 1980). De cette façon, le nombre des citoyens obligés de tolérer des politiques auxquelles ils s'opposent est minimal. Lorsqu'on observe de grandes diffé-

rences entre les provinces à propos de certaines politiques, c'est à première vue un argument en faveur de la décentralisation. Bien sûr, la plupart des défenseurs des droits provinciaux supposent, souvent sans raison, que ces différences sont grandes. Mais n'est-il pas possible aussi, pour nombre de politiques qui sont du ressort de la province, que des conflits aussi graves, sinon plus, se produisent à l'intérieur qu'entre les provinces? Les Canadiens pourraient bien être leurrés par des frontières provinciales « artificielles », au lieu de s'en tenir aux clivages « réels » non géographiques qui les divisent et aux « véritables » objectifs nationaux qui les unissent.

On peut aussi observer des différences nettes, suivant les régions, à propos de politiques qui sont clairement du ressort fédéral. Certaines sont telles parce qu'il est logique qu'elles le soient. Par exemple, la politique commerciale fait l'objet de controverses entre les régions depuis au moins 1878. Mais peu importe jusqu'à quel point les régions orientées vers l'exportation peuvent s'opposer aux tarifs douaniers dans la politique nationale, peu d'observateurs sérieux dans les régions soutiennent que ce droit devrait être transféré aux gouvernements provinciaux. Un tel transfert de pouvoir enlèverait tout son sens à l'union économique. D'autres responsabilités du gouvernement central sont aussi logiques. Même les critiques les plus sévères d'Ottawa acceptent sa primauté en matière de gestion macro-économique. Les provinces sont exclues de la définition des politiques monétaires et peu d'entre elles peuvent entretenir l'espoir d'une véritable politique fiscale car pour la plupart, on en ressentirait les effets à l'extérieur de leurs frontières (Oates, 1972). Les autres pouvoirs fédéraux, en matière de politique étrangère et de défense, n'appellent aucun commentaire. On peut quand même se demander quelle sera l'importance des conflits régionaux dans les domaines appartenant à Ottawa. Les questions de la fin des années 1980 et de la décennie qui suivra, dans la mesure où on peut les prévoir, produiront-elles autant de conflits régionaux que les luttes en matière d'énergie et de langue l'ont fait dans les années 1970 et au début des années 1980? Pour se faire une idée de l'échiquier politique fédéral de l'avenir prévisible, ainsi que des questions sur la division des pouvoirs, il nous faut essayer de comprendre la structure géographique de l'opinion.

Pour ce faire, il nous faut des renseignements sur les assises non géographiques de cette structure. Il faut savoir, par exemple, dans quelle mesure une différence est « intrinsèquement » géographique et dans quelle mesure elle s'explique par la répartition géographique d'un autre trait, non géographique, celui-là. Ou jusqu'à quel point les différences apparentes entre l'Est et l'Ouest sont « réellement » des différences ethniques ou religieuses déguisées. Expliquer ainsi un conflit n'est pas nécessairement nier qu'il est régional. Il se peut par exemple que des groupes ethniques s'établissent dans une même région et évitent les contacts avec les autres parce que c'est une question de survie. Mais

lorsque les différences sont plus grandes pour un groupe ethnique que les différences géographiques « intrinsèques » pour une politique donnée, les implications d'une telle politique ou de la division des pouvoirs pourraient être équivoques, comme nous avons pu le constater récemment avec les groupes minoritaires de l'une ou l'autre langue officielle.

Pour vraiment bien comprendre la structure sociale de l'opinion, il nous faut aussi examiner indirectement la troisième possibilité mentionnée au début du chapitre, soit l'inégalité de la lutte. Un groupe perdant a-t-il une chance raisonnable d'être gagnant sur une autre question? Ou se retrouve-t-il constamment du côté des perdants? L'une des conditions essentielles, mais insuffisante à elle seule, pour égaliser les chances de victoire, c'est l'existence d'un certain mouvement des groupes de part et d'autre de chaque question. Cette circulation des groupes entre le côté des gagnants et celui des perdants est l'une des grandes préoccupations des théories pluralistes (Dahl, 1982). Les avis sont partagés sur la question de savoir s'il vaut mieux, pour la société, que les lignes de clivage se recoupent les unes les autres ou se renforcent. Dans le second cas, lorsqu'il existe aussi au centre un groupe important qui peut faire alterner le scrutin entre les deux grands blocs, l'ordre politique peut assurer une répartition suffisamment juste tout en restant assez simple et décisive<sup>1</sup>. C'est un peu l'histoire de l'âge d'or de la politique britannique, entre 1945 et 1970. Mais si un ou plusieurs groupes risquent d'être exclus en permanence du pouvoir, alors les clivages qui se renforcent les uns les autres peuvent mener au désastre, en tout cas à la possibilité d'un ordre politique exploiteur. La meilleure façon de remédier à ce problème serait la politique « consociationnelle » des sociétés « pluralistes segmentées » de Lijphart (1977). Certains auteurs, cependant, idéalisent la société dont les nombreux clivages se recoupent, dans lesquels se font et se défont les coalitions et dans laquelle la plupart des groupes peuvent au moins à l'occasion prétendre au pouvoir. L'exemple type d'une telle société, ce sont les États-Unis, avec sa diversité de groupes organisés et ses deux partis relativement amorphes. Mais même le recouplement des clivages peut mener à l'échec s'il mène à un système insoutenable de partis, à une situation de « pluralisme polarisé », suivant l'expression de Sartori (1966). Les données du présent chapitre ne permettent pas d'estimer directement les possibilités de gagner ou de perdre sur des questions données, mais permettent tout de même de déterminer, pour chaque problème, quels groupes s'associent les uns aux autres. Nous n'entreprendrons pas d'analyse formelle, comme Rae et Taylor (1970), de l'importance des recouplements ou des renforcements des clivages dans la politique canadienne; nous nous contenterons d'un résumé en fin de chapitre.

## Mesures

Nous proposons de représenter les différences sociales et géographiques entre les Canadiens en faisant appel à une technique à plusieurs

variables similaire à celle du chapitre 1. On se souviendra que nous y avons utilisé, pour l'analyse de nos baromètres d'opinion sur le gouvernement du Canada et sur le pays, la mesure de la régression par la méthode des moindres carrés (MCO). Cette fois-ci, nous ferons intervenir l'analyse par unités de probabilité. Il est nécessaire de recourir à cette technique étant donné la dichotomie de classification de la variable dépendante sur les préférences politiques. Pour chaque question, nous avons identifié la ou les réponses les plus claires, pour leur donner une valeur de un; un zéro est attribué à toutes les autres réponses<sup>2</sup>. S'il y a dichotomie dans la variable dépendante, la méthode des moindres carrés peut faire prévoir des valeurs hors de l'échelle de zéro à un, ce qui est une absurdité. En outre, cette méthode ne tient pas compte de la possibilité, pour le répondant, de s'approcher de la limite de probabilité, c'est-à-dire de zéro ou de un; l'effet marginal de certaines variables indépendantes diminue en fonction de leur effet, lorsque la probabilité antérieure de choisir l'un ou l'autre suggestion se rapproche de 50/50. L'emploi des unités de probabilité permet de représenter l'effet de ces courbes.

Nous mettons néanmoins le lecteur en garde : les coefficients des tableaux du présent chapitre ne sont pas des estimations directes de l'effet de chaque variable. Les coefficients indiquent l'importance du changement, en terme d'écart normal, de la variable dépendante, ce mouvement étant induit, toutes choses étant égales par ailleurs, par le déplacement d'une unité naturelle dans la variable indépendante<sup>3</sup>. Pour être en mesure de calculer dans quelle mesure le mouvement estimé de la variable dépendante peut modifier la probabilité de choisir zéro ou un sur la variable ayant trait à la question, il faut connaître les résultats du répondant pour chacune des autres variables indépendantes et utiliser une table de distribution normale. Les lecteurs qui connaissent la technique pourront eux-mêmes calculer cette probabilité.

Les résultats peuvent quand même éclairer le lecteur, même en l'absence de probabilités exactes. Le signe du coefficient indique le sens de l'effet. En outre, l'effet de la variable est d'autant plus important que le coefficient est élevé. La somme des coefficients pour un groupe donné de résultats sur les variables indépendantes indique s'il existe une probabilité plus grande pour le répondant de choisir un sur la variable dépendante ou de choisir zéro. Si la somme des coefficients des variables indépendantes aléatoires ayant la valeur un est supérieure à zéro, la probabilité qu'il choisisse la valeur un sur la variable recherchée est plus grande; si cette somme est inférieure à zéro, alors c'est la probabilité de ne pas choisir zéro qui est plus grande. La probabilité de choisir zéro ou un, sur la variable recherchée, est d'autant plus grande que la valeur absolue de la somme des coefficients des variables aléatoires ayant la valeur un est élevée. Si la somme des coefficients est égale à zéro, alors il existe une égale probabilité que le répondant choisisse un ou zéro sur la variable recherchée.

La méthode n'est pas sans failles. Nous pouvons en mentionner trois. La méthode ne permet pas d'interaction entre les dimensions des sous-groupes composant la structure sociale. Ainsi, les différences entre catholiques et non-catholiques peuvent être plus grandes dans une province que dans l'autre; le sens de la différence entre les deux groupes peut même s'inverser d'une province à l'autre. Nous avons tenté d'éliminer cette interaction, par l'addition d'un critère supplémentaire : un catholique dans une province peut avoir une probabilité plus grande ou plus faible d'obtenir un sur la variable recherchée que celui d'une autre province; mais le sens et la grandeur de la *différence* entre catholique et non-catholique doivent demeurer les mêmes dans chaque province. Cela permettra de « teinter » les principales interactions entre les endroits et les groupes. On pourrait aussi permettre plusieurs, ou même toutes, les interactions. Mais le nombre des termes à estimer est déjà très grand; si l'on ajoutait l'interaction entre ces termes, la présentation des résultats serait trop complexe. Le lecteur reconnaîtra néanmoins que l'image de la texture de l'opinion publique canadienne présentée dans ce chapitre a été délibérément simplifiée.

Deuxième simplification : nous avons évité les variables continues, pour n'utiliser que des variables discrètes. À la droite des équations se trouvent toutes les variables aléatoires. Il aurait peut-être été désirable de représenter la scolarisation, par exemple, par une variable continue, mais cela s'est avéré impossible. Le lecteur se rappellera néanmoins que certaines des variables peuvent avoir été choisies pour accentuer artificiellement le contraste entre certains groupes non démarqués par des limites exactes.

Notons enfin que ces estimations sont sujettes à la multicolinéarité. L'une des perversités des méthodes économétriques, c'est que les variables que l'on tient le plus à distinguer les unes des autres sont les plus difficiles à distinguer en pratique. Lorsque la corrélation est grande entre deux ou plusieurs variables, chacune d'elles influence les estimations des effets de l'autre ou des autres. Dans les données de la présente étude, les variables de religion, de langue et de région présentent le problème le plus aigu : les variables du français, du Québec et de la religion catholique se recoupent très souvent. Or il se trouve que les effets de ce domaine ethno-culturel sont particulièrement robustes, nonobstant leur multicolinéarité<sup>4</sup>.

Toutes ces données du chapitre sont tirées de sondages Gallup. Ce sont pratiquement les seuls qui peuvent servir dans le cas présent. Les National Election Studies, réalisées sous les auspices de certaines universités, posent très peu de questions qui nous permettent d'imputer au répondant une préférence marquée pour une politique; toutes leurs questions portent seulement sur l'importance que le répondant attache à un sujet donné. Les sondages Quality of Life posent souvent des questions reliées aux politiques, mais ne permettent pas d'identifier la pro-



vince de résidence du répondant<sup>5</sup>. Quant aux sondages Decima, ils ne permettent pas l'analyse à plusieurs variables qu'il nous faut. Les données Gallup, pour leur part, ont aussi l'avantage de remonter trente ans en arrière<sup>6</sup>.

Le choix des questions à analyser était bien sûr arbitraire. Le temps, de même que les coûts que cela pourrait entraîner, ne nous permettaient pas d'analyser toutes les questions utilisables des sondages Gallup, à l'encontre de ce qu'ont fait Simeon et Blake (1980). Là où c'était possible, nous avons choisi, pour chaque problème, une question pour chaque décennie entre 1950 et 1980. Mais cela n'a pas toujours été possible, car les questions des sondages Gallup ont tendance à être reliées aux questions politiques du jour. L'énergie, par exemple, n'a jamais été un problème pendant les années 1950 et 1960. De même, toutes les questions n'étaient pas utilisables.

## **Les pouvoirs fédéraux**

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons examiner des questions qui ressortent franchement de la juridiction du gouvernement fédéral. Il s'agit de questions sur le Commonwealth et les affaires extérieures, la gestion macro-économique, le contrôle des prix et des salaires, la politique sur le commerce, les investissements étrangers et la peine capitale.

Le tableau 3-1 présente les données sur les relations extérieures<sup>7</sup>. Il y a une seule question sur le Commonwealth; elle date de 1956 et pourrait bien ne plus avoir aucune pertinence. Les différences régionales dans les opinions sur le Commonwealth, débarrassées de leurs différences attribuables à l'ethnie et à la religion, sont claires mais plutôt surprenantes. Le Québec est moins en faveur du Commonwealth que l'Ontario, mais toutes les autres provinces le sont moins également. Les différences régionales, d'après les estimations, s'ajoutent aux différences linguistiques. Le résidant québécois type qui parle français est beaucoup moins en faveur du Commonwealth que l'Albertain type parlant anglais, par exemple. Mais l'anglophone habitant à l'extérieur de l'Ontario est lui aussi moins apte à reconnaître la valeur des liens avec le Commonwealth que l'anglophone de l'Ontario<sup>8</sup>.

Les autres questions ayant trait aux affaires extérieures traitent des sentiments sur la « guerre froide ». On peut reconnaître un élément régional assez évident dans une question portant sur la reconnaissance de la Chine; grosso modo, l'appui à la reconnaissance augmente d'est en ouest. Il se peut que certaines différences régionales en apparence soient en réalité d'origine ethnique ou religieuse; malheureusement, ni l'une ni l'autre variable n'étaient disponibles. La question de 1971 ne fournit aucun indice pouvant être relié à la structure géographique et celle de 1982, rien qui puisse s'interpréter comme structure régionale. Les locuteurs anglophones et ceux parlant une « autre » langue sont beau-

coup plus contre les effets du missile Cruise que les locuteurs francophones. On peut soupçonner en 1982 un effet comparable à celui de 1969, si l'on avait omis les variables linguistique et religieuse. Ce qui frappe davantage dans les questions sur la guerre froide, c'est l'influence de l'éducation : d'année en année, la résistance à la guerre froide augmente avec l'éducation.

**TABLEAU 3-1 Relations extérieures**

	Commonwealth mai 1956 <sup>a</sup>	Chine mai 1959 <sup>b</sup>	U.R.S.S. nov. 1971 <sup>c</sup>	Missiles de croisière déc. 1982 <sup>d</sup>
Terre-Neuve	-1.21 (-4.12)	-0.23 (-0.34)	—	0.18 (0.72)
I.-P.-É.	-0.29 (-1.04)	-0.27 (-1.02)	-0.22 (-0.84)	—
Nouvelle-Écosse	-0.25 (-1.44)	-0.64 (-1.78)	-0.64 (-2.44)	-0.19 (-0.87)
Nouveau-Brunswick	0.16 (0.65)	-0.36 (0.54)	0.12 (0.29)	-0.40 (-1.44)
Québec	-0.35 (-2.62)	-0.40 (-2.81)	0.20 (1.04)	-0.16 (-0.87)
Manitoba	-0.48 (-2.80)	-0.18 (-0.62)	0.49 (1.68)	0.12 (0.57)
Saskatchewan	-0.40 (-2.59)	0.49 (2.19)	-0.09 (-0.40)	0.11 (0.52)
Alberta	-0.41 (-3.15)	0.49 (2.32)	-0.54 (-2.21)	-0.05 (-0.36)
C.-B.	-0.47 (-3.73)	0.37 (2.07)	0.0002 (0.0008)	0.08 (0.60)
Catholique	—	—	0.0003 (0.0002)	0.10 (0.89)
Anglais	0.48 (3.92)	—	0.18 (0.87)	-0.38 (-2.07)
« Autre » langue	—	—	0.11 (0.54)	-0.37 (-1.85)
Études secondaires	—	0.37 (3.11)	0.24 (2.16)	-0.11 (1.20)
Études universitaires	—	0.71 (3.91)	0.88 (4.59)	-0.25 (-2.16)
Syndiqué	-0.01 (-0.15)	0.14 (1.15)	0.14 (1.26)	-0.09 (-0.87)
Ferme	0.09 (0.97)	-0.44 (-2.60)	-0.15 (-0.85)	0.02 (0.11)
Intersection	0.16 (1.23)	-0.70 (-5.63)	0.06 (0.26)	0.43 (2.07)
$\hat{R}^2$	0.07	0.10	0.06	0.02
L.R.T. (df)	100.98 (12)	70.42 (13)	45.88 (15)	23.07 (15)
N	1,408	658	721	1,041
$\bar{Y}$	0.60	0.32	0.67	0.52

**TABLEAU 3-1 (suite)**

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

- a 1 = en faveur du Commonwealth.
- b 1 = en faveur d'une reconnaissance.
- c 1 = en faveur de liens plus étroits.
- d 1 = en faveur d'essais.

Questions :

Mai 1956	Laquelle de ces politiques souhaiteriez-vous qu'adopte le Canada :
	*Continuer d'être membre du Commonwealth britannique comme à présent ..... 1
	Quitter le Commonwealth britannique et devenir une partie des États-Unis ..... 2
	Quitter le Commonwealth britannique et devenir une nation entièrement indépendante ..... 3
	Indécis ..... 4
Mai 1959	Croyez-vous que le Canada devrait ou non reconnaître officiellement le gouvernement communiste de Chine, c'est-à-dire nommer un ambassadeur en Chine et mener des négociations avec ce gouvernement?
	*Oui, il devrait ..... 1
	Non, il ne devrait pas ..... 2
	Sans opinion ..... 3
Novembre 1971	Comme vous le savez sans doute, le Canada tente actuellement d'améliorer ses relations avec la Russie en intensifiant le commerce et en partageant des problèmes réciproques et ce, à la suite de la visite de M. Trudeau en Russie et de la récente visite du président du Conseil, M. Kossyguine, au Canada. Croyez-vous que ce serait une bonne chose ou non que le Canada et la Russie travaillent ensemble plus étroitement?
	*Bonne chose ..... 1
	Pas une bonne chose ..... 2
	Indécis ..... 3
Décembre 1982	Avez-vous entendu parler ou lu des articles à propos des négociations qui se poursuivent entre le Canada et les États-Unis quant à des essais de missiles de croisière américains dans la région de Cold Lake en Alberta?
	Oui ..... 1
	Non ..... 2
	Les États-Unis veulent utiliser une région canadienne du nord, car le système de guidage doit être éprouvé dans un climat semblable à celui des régions arctiques. Dans l'essai proposé, les missiles de croisière ne seraient pas dotés d'ogives classiques ni de têtes nucléaires. Que pensez-vous de ces essais? Croyez-vous que le Canada devrait ou non permettre aux États-Unis de soumettre ces missiles à des essais sur son territoire?
	*Oui, il devrait ..... 1
	Non, il ne devrait pas ..... 2
	Ne sais pas ..... 3

Le tableau 3-2 passe à la politique macro-économique. Cette fois, la province de résidence n'a pratiquement aucun effet sur les choix des politiques. La Colombie-Britannique est la seule province ayant plus d'un coefficient significatif, mais il change de signe. Le Manitoba est la seule dont le coefficient est au moins aussi élevé que l'erreur normale et dont le signe demeure le même dans les trois sondages; ce coefficient, par contre, n'est significatif qu'une seule fois. Les résultats d'ensemble

**TABEAU 3-2 Inflation et chômage**

	Janvier 1971	Mars 1985	Janvier 1983
Terre-Neuve	-5.40 (-0.005)	-0.002 (0.01)	1.07 (2.77)
I.-P.-É.	—	—	—
Nouvelle-Écosse	—	—	0.20 (0.94)
Nouveau-Brunswick	-0.16 (-0.58)	0.19 (0.98)	0.32 (1.06)
Québec	0.14 (0.74)	-0.06 (-0.38)	0.15 (0.82)
Manitoba	-0.58 (1.78)	-0.29 (-1.40)	-0.23 (-1.29)
Saskatchewan	0.28 (1.31)	-0.13 (-0.57)	0.19 (0.88)
Alberta	-0.10 (-0.42)	-0.27 (-1.64)	0.05 (0.28)
C.-B.	-0.50 (-2.39)	0.31 (2.25)	0.01 (0.06)
Catholique	0.13 (0.89)	0.87 (0.78)	0.01 (0.11)
Anglais	0.07 (0.32)	-0.09 (-0.54)	0.09 (0.46)
« Autre » langue	0.03 (0.15)	0.30 (1.05)	0.40 (0.91)
Études secondaires	0.08 (0.70)	-0.24 (-2.58)	0.12 (1.30)
Études universitaires	0.05 (0.23)	-0.11 (-0.88)	0.09 (0.79)
Syndiqué	0.02 (0.16)	0.04 (0.50)	-0.001 (-0.01)
Ferme	-0.86 (-3.25)	0.08 (0.46)	0.09 (0.48)
Intersection	-0.74 (-2.98)	0.25 (-1.33)	0.03 (0.13)
$\hat{R}^2$	0.05	0.03	0.02
L.R.T. (df)	38.44 (14)	27.79 (14)	21.40 (15)
$N$	10	1,058	
$\bar{Y}$	0.25	0.35	0.60

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.  
1 = réduire le chômage.

Question : Auquel des éléments suivants le gouvernement fédéral devrait accorder le plus d'attention : essayer de freiner l'inflation ou tenter de réduire le chômage?

Freiner l'inflation .....	1
Réduire le chômage .....	2
Sans opinion .....	3
Non mentionné .....	4

pour la province pourraient être ceux d'une déviation aléatoire. Aucune autre variable n'est évidente pour expliquer le gros de l'opinion sur la macro-économie. Même les syndiqués ne semblent pas être un groupe contre le chômage, contrairement à ce qui s'est produit ailleurs (Hibbs, 1979; 1982). On passe plutôt de l'aversion pour l'inflation à l'aversion pour le chômage, en suivant les mouvements des indices macro-économiques eux-mêmes. On peut le noter en constatant l'instabilité, d'une année à l'autre, de la proportion des répondants indiquant qu'ils sont contre le chômage. Voilà donc un exemple d'une politique clairement nationale sur laquelle il y a très peu de désaccord régional<sup>9</sup>.

Le tableau 3-2 examine les opinions sur certains objectifs macro-économiques; le tableau suivant, lui, examine un instrument possible pour les réaliser : le contrôle des prix et des salaires. Compte tenu de la réponse des travailleurs syndiqués aux contrôles imposés entre 1975 et 1978, on pourrait s'attendre à trouver une différence dans la réponse à ces questions au moins entre travailleurs syndiqués et non syndiqués. Pourtant, la réaction aux contrôles en tant qu'instruments ne se différencie pas davantage de celle sur l'inflation et le chômage en tant qu'objectifs des politiques macro-économiques. En 1966 et en 1973, on trouve une faible indication d'aversion pour les contrôles parmi les syndiqués, mais ni l'une ni l'autre n'est significative. Le sens de la différence entre syndiqués et non-syndiqués s'inverse entre 1973 et 1982. Aucune autre variable non géographique ne semble affecter cette question en quoi que ce soit. La géographie lui est donc étrangère. À l'occasion, on peut noter une variable significative pour une province, mais l'effet ne persiste pas, dans aucune province. On peut penser que la faiblesse des différences de groupe ou de région provient de l'ambiguïté de la question, qui porte sur le contrôle des salaires et des prix à la fois. Mais c'est toujours ainsi que les contrôles ont été imposés au Canada; la question du sondage Gallup ne fait donc que refléter ce phénomène.

Le tableau 3-4 donne trois résultats pour la politique commerciale. La politique sur les tarifs douaniers a été au coeur des conflits régionaux, du moins parmi les élites, depuis pratiquement les débuts de l'établissement dans les Prairies. L'élection de 1911 avait divisé les régions, en grande partie à cause de cette question. L'analyse économétrique de cette élection indique une grande sensibilité aux effets des politiques commerciales pour certains groupes et certaines régions, ainsi qu'un intérêt au moins symbolique dans d'autres régions (Johnston et Percy, 1980)<sup>10</sup>. Mais ce conflit entre les régions ou les élites régionales se reflètent peu dans les données Gallup. Au Québec, par exemple, deux fois plus de répondants sont clairement contre les tarifs, ce qui va à l'encontre de la position historique de l'élite de cette province. À part le Québec, l'appui le plus fort au libre-échange provient des provinces de

l'Atlantique. Certaines provinces sont quelquefois contre les tarifs, si on les compare à l'Ontario, mais aucune province dans l'Ouest n'est de cet avis plus d'une fois; le Manitoba et la Saskatchewan ne diffèrent jamais de l'Ontario de façon significative<sup>11</sup>. En 1968, les répondants catholiques romains semblaient relativement en faveur du libre-échange avec les États-Unis; on pourrait chercher longtemps les raisons d'une telle position distinctive. À deux reprises, les diplômés d'universités sont ceux qui sont le moins en faveur du libre-échange.

**TABLEAU 3-3 Surveillance des prix et des salaires**

	Octobre 1966	Mars 1973	Juillet 1983
Terre-Neuve	0.07 (0.16)	-0.04 (-0.09)	-0.82 (-1.69)
I.-P.-É.	—	—	0.11 (0.24)
Nouvelle-Écosse	0.17 (0.70)	0.003 (0.004)	-0.21 (-0.84)
Nouveau-Brunswick	-0.51 (-1.88)	0.01 (0.05)	0.03 (-0.13)
Québec	0.27 (1.73)	0.11 (0.27)	0.36 (2.17)
Manitoba	-0.17 (-0.64)	-0.13 (-0.44)	0.63 (3.26)
Saskatchewan	0.18 (0.93)	-0.21 (-0.70)	0.34 (1.68)
Alberta	-0.31 (-1.47)	-0.27 (-0.88)	0.03 (0.15)
C.-B.	0.63 (3.32)	-0.07 (-0.29)	0.03 (-0.20)
Catholique	-0.01 (-0.09)	-0.15 (-0.77)	0.11 (1.00)
Anglais	-0.10 (-0.51)	-0.10 (-0.24)	-0.05 (-0.28)
« Autre » langue	0.06 (0.30)	0.06 (0.13)	-0.13 (-0.68)
Études secondaires	—	0.03 (0.18)	0.09 (0.95)
Études universitaires	—	-0.26 (-1.15)	0.14 (1.10)
Syndiqué	-0.14 (-1.34)	-0.30 (-1.29)	0.11 (1.07)
Ferme	-0.18 (-1.37)	0.42 (0.60)	0.28 (1.55)
Intersection	0.14 (0.66)	0.40 (0.91)	-0.86 (-4.32)
$\hat{R}^2$	0.04 (13)	0.02 (15)	0.04 (16)
$N$	701	373	1,050
$\bar{Y}$	0.54	0.60	0.34

**TABLEAU 3-3 (suite)**

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.  
1 = en faveur d'une surveillance.

Questions :

Octobre 1966	Il a été proposé que les prix et les salaires soient bloqués, c'est-à-dire maintenus à leur niveau actuel aussi longtemps qu'existe une menace d'inflation. Estimez-vous qu'il s'agit là d'une bonne idée ou d'une mauvaise idée?
	*Bonne idée ..... 1
	Mauvaise idée ..... 2
	Sans opinion ..... 3
Mars 1973	Peut-être le saviez-vous déjà, mais la surveillance des prix et des salaires a été imposée aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Êtes-vous pour l'imposition d'une surveillance temporaire des salaires et des prix au Canada ou croyez-vous que l'on devrait chercher d'autres mesures afin de stopper l'inflation?
	*Approuve le blocage des salaires et des prix ... 1
	Autres mesures ..... 2
	Ne peux dire ..... 3
Juillet 1982	Seriez-vous pour que le gouvernement fédéral impose une surveillance des salaires et des prix?
	*En faveur ..... 1
	En désaccord ..... 2
	Ne sais pas ..... 3

Les réponses à cette question pourraient refléter les opinions bien arrêtées sur la politique commerciale, l'attrait d'une diminution des taxes, une attraction ou une aversion généralisée envers les États-Unis. Quoi qu'il en soit, la structure régionale des réponses est surprenante : les différences régionales qui existent ne sont pas celles qu'on attendrait du conflit entre les élites. La réponse à la question semble suggérer qu'en général, on serait en faveur d'une réduction des tarifs<sup>12</sup>.

Le tableau 3-5 présente les données sur les attitudes envers l'investissement direct au Canada par les Américains. Les différences régionales ne datent pas d'aussi loin que pour la politique commerciale, mais dans tous les débats sur le sujet, l'Ouest semble s'opposer au contrôle. Mais les résultats ne confirment pas cette attente, comme dans le cas des tarifs. Aucune des quatre équations ne laisse apparaître de structure régionale digne de ce nom. Bien sûr, les provinces de l'Ouest ne sont jamais de façon significative plus en faveur de l'importation de capitaux que l'Ontario. De même, les éléments non géographiques de la structure sociale ne pèsent pas lourd dans la balance. En 1959, les diplômés universitaires étaient davantage en faveur de l'investissement américain que les répondants moins éduqués, mais à partir de 1967, cette différence a disparu. Les opinions sur la question sont donc homogènes, et simplement négatives<sup>13</sup>.

Il nous reste à considérer les attitudes sur la peine capitale, au tableau 3-6. L'absence de structure régionale sur cette question suggère qu'on a bien fait de laisser le droit criminel à Ottawa. Le seul facteur important

sur les attitudes en face de la peine capitale est attribuable à l'éducation : les diplômés sont visiblement moins en faveur de la peine capitale que les non-diplômés. Mais même les premiers ne sont pas abolitionnistes pour autant. Les opinions sont partagées chez les diplômés, mais non chez les autres groupes : année après année, toute l'opinion se range du côté de la peine capitale. La volonté de restauration des années 1980 n'est pas apparue en réaction à l'abolition, puisque la peine capitale avait été abolie malgré une opinion publique contraire.

En général donc, les questions fédérales sur lesquelles on peut colliger des données ne donnent pas lieu à de graves divisions régionales. De façon un peu ironique, les divisions les plus importantes sont au niveau des relations extérieures, le domaine où l'apparence d'un front commun importerait le plus. Mais cette différence n'est peut-être pas autant attribuable aux relations externes qu'au caractère ethnique de la nationalité canadienne, c'est-à-dire à la composition, réelle ou souhaitée, du Canada britannique. La politique commerciale aussi fait poindre des différences régionales mais pas celles auxquelles on pourrait s'attendre.

## **Les pouvoirs partagés**

Nous allons maintenant traiter de questions qui, par suite de la division des pouvoirs, intéressent les deux ordres de gouvernement. Ces pouvoirs communs sont explicites dans le cas de l'immigration et des prestations de retraite. C'est effectivement le cas aussi de l'avortement et du divorce, puisque d'autres pouvoirs confiés séparément aux deux paliers de gouvernement les obligent à s'en occuper ensemble. Les conflits sont nets dans ces questions, mais cela ne s'est pas traduit, en règle générale, en un conflit sur la division des pouvoirs<sup>14</sup>. Cela s'oppose donc aux questions qui seront discutées plus loin.

Le tableau 3-7 indique qu'il y a des différences importantes, dans les échantillons de sondage canadiens, sur la question de l'immigration. Pourtant, ces différences se sont modifiées dans le temps. Au cours des années 1970, la Colombie-Britannique s'est montrée le plus résolument contre l'immigration. En 1982, l'Alberta a rejoint le camp de la Colombie-Britannique. Le second pôle qui s'est inversé, c'est le Québec. En 1961, cette province, le Nouveau-Brunswick aussi peut-être, définissaient le pôle anti-immigration. Quelques résultats de 1954 suggèrent la même situation : les catholiques étaient davantage contre l'immigration que les non-catholiques, et les locuteurs anglophones, davantage en faveur de l'immigration que les non-anglophones. Ceci semble consistant avec la nécessité, pour le Canada français, de limiter l'accroissement démographique du groupe anglophone, surtout au Québec (Lieberson, 1970). Quoi qu'il en soit, à partir des années 1970, le Québec était la province la plus en faveur de l'immigration; cette tendance est confirmée par les données de 1982. Les catholiques semblent avoir suivi



**TABLEAU 3-4 Tarifs douaniers**

	Juin 1963	Février 1968	Mai 1983
Terre-Neuve	—	—	0.78 (2.51)
I.-P.-É.	0.46 (2.03)	0.34 (1.47)	-0.14 (-0.36)
Nouvelle-Écosse	0.55 (1.91)	—	0.34 (1.58)
Nouveau-Brunswick	0.39 (0.94)	—	1.24 (3.97)
Québec	0.08 (0.51)	0.35 (2.06)	0.94 (3.01)
Manitoba	0.12 (0.56)	0.08 (0.33)	0.16 (0.84)
Saskatchewan	0.28 (1.22)	0.16 (0.85)	0.05 (0.22)
Alberta	0.46 (2.32)	0.22 (1.05)	0.23 (1.51)
C.-B.	0.17 (0.96)	0.11 (0.59)	0.32 (2.38)
Catholique	-0.05 (-0.33)	0.45 (3.43)	—
Anglais	-0.25 (-1.80)	0.11 (0.58)	0.61 (1.99)
« Autre » langue	—	0.16 (0.77)	—
Études secondaires	-0.14 (-1.32)	-0.08 (-0.78)	—
Études universitaires	-0.31 (-1.61)	-0.28 (-1.70)	—
Syndiqué	-0.16 (-1.37)	0.30 (0.30)	—
Ferme	-0.10 (-0.71)	-0.15 (-0.95)	—
Intersection	0.17 (1.07)	-0.19 (0.91)	-0.72 (-2.29)
Ŕ <sup>2</sup>	0.03	0.06	0.03
L.R.T. (df)	21.59 (14)	43.40 (13)	34.33 (10)
N	709	723	1,050
Ȳ	0.50	0.56	0.54

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.  
1 = en faveur de l'abolition des tarifs douaniers.

Question :

1963, 1968, 1983

Croyez-vous que le Canada serait avantagé ou défavorisé si l'on permettait l'entrée libre des produits américains au Canada, c'est-à-dire sans tarifs douaniers et, inversement, l'entrée libre des produits canadiens aux États-Unis?

\*Le Canada serait avantagé ..... 1  
 Serait désavantagé ..... 2  
 Ne peut dire ..... 3

ce mouvement, même si l'on tient compte, dans les équations, des variables linguistiques et régionales. Toutes choses étant égales par ailleurs, on peut comprendre le changement de position de la collectivité catholique, au sein de laquelle les immigrants sont devenus de plus en plus importants. Néanmoins, il est surprenant de constater que les résidents du Québec ont suivi dans le même sens, ce qui peut dissimuler une nouvelle confiance en soi qui n'existait pas auparavant<sup>15</sup>.

**TABLEAU 3-5 Appui à l'investissement américain ou étranger**

	Mai 1959	Mars 1969	Juin 1975	Juillet 1982
Terre-Neuve	1.01 (1.75)	—	-0.26 (-0.68)	-0.82 (-1.69)
I.-P.-É.	0.88 (3.47)	0.16 (0.67)	—	0.11 (0.24)
Nouvelle-Écosse	0.15 (0.48)	-0.24 (-0.79)	—	(-0.21) (-0.84)
Nouveau-Brunswick	6.31 (0.03)	0.27 (0.58)	-0.20 (-0.83)	-0.03 (-0.13)
Québec	0.05 (0.35)	-0.13 (-0.60)	0.06 (0.37)	0.36 (2.17)
Manitoba	0.35 (1.27)	-0.12 (-0.42)	-0.53 (-1.73)	0.63 (3.26)
Saskatchewan	0.20 (0.84)	-0.05 (-0.25)	0.26 (1.10)	0.34 (1.68)
Alberta	0.11 (0.50)	0.18 (0.81)	0.04 (0.20)	0.03 (0.15)
C.-B.	0.43 (2.25)	-0.25 (-1.20)	-0.04 (-0.23)	-0.03 (-0.20)
Catholique	—	-0.12 (-0.81)	0.04 (0.31)	0.11 (1.00)
Anglais	—	0.07 (0.33)	-0.15 (-0.77)	-0.47 (-0.28)
« Autre » langue	—	-0.26 (-0.97)	-0.36 (-1.53)	-0.13 (-0.68)
Études secondaires	0.17 (1.37)	-0.02 (-0.14)	-0.13 (-1.20)	0.09 (0.95)
Études universitaires	0.45 (2.38)	0.02 (0.11)	0.03 (0.22)	0.14 (1.10)
Syndiqué	-0.05 (-0.42)	-0.11 (-0.90)	-0.11 (-1.05)	0.11 (1.07)
Ferme	0.17 (1.06)	-0.27 (-1.43)	0.16 (0.99)	0.28 (1.55)
Intersection	-1.00 (-6.80)	-0.58 (-2.27)	-0.83 (-3.43)	-0.86 (-4.32)
$\hat{R}^2$	0.07	0.02	0.02	0.04
L.R.T. (df)	43.67 (14)	16.33 (15)	20.43 (14)	46.21 (16)
$N$	656	680	1,067	1,050
$\bar{Y}$	0.25	0.24	0.15	0.27

**TABLEAU 3-5 (suite)**

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.  
1 = en faveur d'un accroissement de l'investissement.

Questions :

Mai 1959	S'il s'agit d'une « bonne chose », Estimez-vous qu'il y a, en ce moment, suffisamment de capitaux américains au Canada ou souhaiteriez-vous que plus de capitaux américains soient investis au pays? Suffisamment en ce moment ..... 1 *Souhaiterais plus ..... 2 Ne sais pas ..... 3
Mars 1967	Estimez-vous qu'il y a, en ce moment, suffisamment de capitaux américains au Canada ou souhaiteriez-vous que plus de capitaux américains soient investis au pays? Suffisamment en ce moment ..... 1 *Souhaiterais plus ..... 2 Ne sais pas ..... 3
Juin 1975	En ce qui a trait aux capitaux américains investis au Canada, estimez-vous qu'il y a, en ce moment, suffisamment de capitaux américains au Canada ou souhaiteriez-vous que plus de capitaux américains soient investis au pays? Suffisamment en ce moment ..... 1 *Souhaiterais plus ..... 2 Ne sais pas ..... 3
Juillet 1982	En ce qui a trait aux capitaux américains investis au Canada, estimez-vous qu'il y a, en ce moment, suffisamment de capitaux américains au Canada ou souhaiteriez-vous que plus de capitaux américains soient investis au pays? Suffisamment en ce moment ..... 1 *Souhaiterais plus ..... 2 Souhaiterais moins ..... 3 Ne sais pas ..... 4

D'autres facteurs peuvent aussi expliquer les opinions sur l'immigration. Au cours des deux premières études, les membres des syndicats étaient relativement contre l'immigration. Cette attitude peut s'accorder avec l'intérêt qu'avaient les syndicats à contrôler l'offre de la main-d'œuvre. Quoi qu'il en soit, à partir des années 1970, les syndiqués ont cessé de se distinguer par leur opposition à l'immigration. Les résultats de 1975 suggèrent que les syndiqués sont peut-être devenus moins hostiles à l'immigration que les autres; en 1982, il n'existe plus de différence entre les syndiqués et les non-syndiqués. Les diplômés d'université sont toujours davantage en faveur de l'immigration que les groupes moins éduqués. Enfin, il n'est pas surprenant de constater que les locuteurs des « autres » langues sont davantage en faveur de l'immigration que les locuteurs anglophones.

Les questions du tableau 3-8 traitent principalement de l'universalité des prestations de retraite et des allocations familiales, sauf la question de 1951, qui demande aux répondants ce qu'ils pensent du régime de retraite lui-même. Dans le cas de l'universalité, on ne décèle aucune tendance suivie. Seul un petit nombre de variables non géographiques

ont un coefficient significatif; aucune n'en a plus d'une fois. Les variables aléatoires provinciales ont aussi peu d'influence. En 1951, la plupart des provinces étaient moins prêtes que l'Ontario à étendre le régime de la sécurité de vieillesse; dans les sondages ultérieurs, aucune province ne se distingue de façon significative et peu d'entre elles se distinguent même temporairement. On peut déceler une fluctuation des

**TABLEAU 3-6 Peine capitale**

	Janvier 1965 <sup>a</sup>	Mars 1975 <sup>b</sup>	Septembre 1982 <sup>b</sup>
Terre-Neuve	—	-0.18 (-0.90)	-0.07 (-0.28)
I.-P.-É.	-0.30 (-1.13)	—	—
Nouvelle-Écosse	-0.03 (-0.10)	—	-0.04 (-0.16)
Nouveau-Brunswick	—	0.22 (1.01)	0.09 (0.35)
Québec	-0.08 (-0.48)	-0.14 (-0.89)	-0.21 (-1.21)
Manitoba	0.16 (0.74)	-0.02 (-0.12)	0.22 (0.93)
Saskatchewan	0.01 (0.02)	0.57 (2.15)	0.35 (1.43)
Alberta	-0.60 (-2.72)	-0.09 (-0.56)	0.28 (1.67)
C.-B.	0.23 (1.34)	-0.10 (-0.74)	0.17 (1.12)
Catholique	—	0.17 (1.50)	0.12 (1.15)
Anglais	0.27 (1.54)	0.12 (0.67)	0.08 (0.43)
« Autre » langue	0.32 (1.49)	-0.10 (-0.48)	0.06 (0.30)
Études secondaires	—	-0.02 (-0.21)	0.10 (1.04)
Études universitaires	—	-0.37 (-2.69)	-0.30 (-2.42)
Syndiqué	-0.10 (-0.85)	0.07 (0.74)	0.05 (0.44)
Ferme	-0.21 (-1.23)	0.43 (2.21)	-0.11 (-0.82)
Intersection	-0.51 (-2.80)	0.44 (2.25)	0.46 (2.30)
R <sup>2</sup>	0.04	0.03	0.03
L.R.T. (df)	24.98 (11)	31.73 (14)	28.92 (15)
N	732	1,058	1,054
Ȳ	0.35	0.69	0.71

**TABLEAU 3-6 (suite)**

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

a 1965 : 1 = abolition.

b 1975, 1982 : 1 = maintien; rétablissement.

Questions :

Janvier 1965	Certains affirment que nous devrions supprimer la peine capitale, c'est-à-dire exécuter une personne accusée de meurtre. Croyez-vous que nous devrions ou non abolir la peine capitale?
	*Devrait l'abolir ..... 1
	Ne devrait pas l'abolir ..... 2
	Sans opinion ..... 3
Mars 1975	Appuyez-vous ou vous opposez-vous à la peine capitale pour le meurtre de toute personne innocente?
	*En faveur ..... 1
	En désaccord ..... 2
	Ne sais pas ..... 3
Septembre 1982	On a proposé que les électeurs aient la possibilité d'exprimer leur opinion en ce qui a trait à la peine capitale, c'est-à-dire la peine de mort, lors de la prochaine élection. Si un tel vote se tenait, seriez-vous en faveur du rétablissement de la peine capitale ou vous y opposeriez-vous.
	*En faveur ..... 1
	En désaccord ..... 2
	Ne sais pas ..... 3

opinions en faveur de la sélectivité, mais elles ne sont pas aussi unanimement négatives que les récentes observations sur les programmes de prestations sociales pourraient le laisser croire. À notre avis, ces fluctuations sont moins un signe des temps qu'un reflet du libellé des questions<sup>16</sup>.

Dans le chapitre 2, nous verrons qu'en vertu de certaines mesures, la position politique dans le tableau 3-9 nous montre la structure des opinions sur l'avortement. On peut y déceler une tendance à la disparition de la structure mais pas suivant les axes qu'on pourrait prévoir. Les catholiques sont, et de loin, le groupe qui s'exprime le plus fortement contre l'avortement. Les diplômés d'université sont à l'opposé. Plusieurs provinces se distinguent de l'Ontario, mais les différences ne permettent pas d'interprétation particulière. Le Québec forme le cas le plus intéressant. Son coefficient, qui est en faveur de l'avortement de façon significative, doit être considéré à la lumière du coefficient positif de la variable « catholique ». En 1965, le Québécois type devait être moins en faveur de l'avortement que l'Ontarien type. Mais un catholique au Québec ne se prononçait pas aussi fort contre l'avortement qu'un Catholique de l'Ontario. Les répondants catholiques étaient distinctement contre l'avortement en 1975 et en 1979, mais avec un coefficient inférieur pour la dernière date. Les diplômés d'université étaient clairement en faveur du libre choix en 1975; ils ne se distinguaient plus de façon significative en 1979. Cette année-là, les anglophones semblent commencer à se distinguer en faveur du libre choix; mais le coefficient

pour le Québec indique aussi, la même année, la même orientation relative pour la province. Les Québécois francophones obtiennent à peu près les mêmes résultats que les Ontariens anglophones. Mais les Québécois catholiques sont davantage en faveur du libre choix que les Ontariens catholiques, qui sont eux-mêmes moins en faveur du libre choix que les Ontariens non catholiques. En somme, les différences

**TABLEAU 3-7 Immigration**

	1954 <sup>a</sup>	Mars 1961 <sup>a</sup>	Juin 1975 <sup>b</sup>	Novembre 1982 <sup>b</sup>
Terre-Neuve	—	—	-0.05 (-0.14)	—
I.-P.-É.	—	-0.30 (-1.36)	—	-1.06 (-2.30)
Nouvelle-Écosse	—	-0.21 (-0.78)	—	-0.36 (-1.72)
Nouveau-Brunswick	—	-0.58 (-1.34)	-0.87 (-4.65)	-0.45 (1.57)
Québec	—	-0.33 (-2.09)	-0.22 (-1.30)	-0.31 (-1.80)
Manitoba	—	-0.22 (-0.99)	-0.02 (-0.09)	-0.19 (-1.11)
Saskatchewan	—	-0.32 (-1.56)	-0.30 (-1.30)	-0.01 (-0.05)
Alberta	—	0.08 (0.39)	0.08 (0.43)	0.33 (1.88)
C.-B.	—	-0.16 (-0.86)	0.54 (2.66)	-0.34 (2.52)
Catholique	-0.17 (-2.30)	0.003 (0.002)	0.10 (0.76)	-0.14 (-1.43)
Anglais	0.13 (1.67)	—	0.08 (0.42)	0.03 (0.18)
« Autre » langue	—	—	-0.42 (-1.98)	-0.36 (-1.84)
Études secondaires	—	0.52 (4.97)	-0.03 (-0.29)	-0.01 (-1.10)
Études universitaires	—	1.67 (-6.23)	-0.38 (-2.67)	-0.20 (-1.74)
Syndiqué	-0.25 (-3.42)	-0.16 (-1.36)	-0.21 (-2.18)	-0.04 (-0.39)
Ferme	-0.001 (-0.001)	0.001 (0.004)	-0.10 (-0.67)	-0.14 (-0.83)
Intersection	-0.005 (-0.06)	-0.03 (-0.25)	1.15 (5.47)	0.33 (1.67)
$\hat{R}^2$	0.02	0.11	0.05	0.06
L.R.T. (df)	37.74 (4)	86.92 (13)	55.05 (14)	63.07 (15)
$N$	1,865	704	1,067	1,066
$\bar{Y}$	0.49	0.54	0.82	0.55

**TABLEAU 3-7 (suite)**

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

a 1954, 1961 : 1 = en faveur de l'immigration.

b 1975, 1982 : 1 = contre l'immigration.

Questions :

1954	Depuis la guerre, de nombreuses personnes d'autres pays sont venues s'installer au Canada. Dans l'ensemble, croyez-vous qu'il s'agit là d'une bonne chose ou non pour le Canada?
	*Bonne chose ..... 1
	Pas une bonne chose ..... 2
Mars 1961	Depuis la guerre, de nombreuses personnes d'autres pays sont venues s'installer au Canada. Dans l'ensemble, croyez-vous qu'il s'agit là d'une bonne chose ou non pour le Canada?
	*Oui, une bonne chose ..... 1
	Pas une bonne chose ..... 2
	Suivant certaines conditions ..... 3
	Ne sais pas ..... 4
Juin 1975	Si vous aviez pour tâche de concevoir une politique de l'immigration pour le Canada à ce moment-ci, seriez-vous porté(e) à accroître l'immigration, à réduire l'immigration ou à conserver le nombre d'immigrants au niveau actuel?
Novembre 1982	Augmentation ..... 1
	*Réduction ..... 2
	Même niveau ..... 3
	Ne sais pas ..... 4

régionales tendent à moins se distinguer que les différences entre catholiques et non-catholiques; la seule différence régionale importante, limitée au Québec, semble être le changement qui s'est produit dans la position des catholiques<sup>17</sup>.

Le tableau 3-10, sur le divorce, présente des similitudes avec le précédent. En 1966, les catholiques étaient résolument contre le divorce. Dès 1979, plus rien ne les distingue. La langue, elle non plus, n'avait plus aucun rapport avec l'opinion sur le divorce. Les diplômés d'université demeurent néanmoins plus en faveur du divorce que les répondants ayant une éducation élémentaire ou secondaire. La province de résidence ne semble jouer aucun rôle. Ici encore, la position du Québec est équivoque, mais pas comme elle l'était pour l'avortement : après 1966 et 1975, les catholiques romains en sont venus à moins se distinguer contre le divorce, tandis que les Québécois ont commencé à se distinguer davantage. Les résultats pour les provinces atlantiques sont fragmentaires mais suggèrent qu'elles sont relativement contre le divorce. La province qui est le plus souvent contre le divorce, c'est la Saskatchewan. Et comme il fallait s'y attendre, la Colombie-Britannique semble apparaître toujours en faveur du divorce. Bien sûr, les opinions sur cette question reflètent les taux de divorce.

L'avortement et le divorce semblent se placer de part et d'autre de la grande ligne de partage ethno-religieuse canadienne. Les catholiques sont toujours moins aptes que les non-catholiques à se prononcer pour

l'avortement. Les catholiques francophones ne semblent cependant pas s'être rapprochés de la position des anglophones sur cette question. On voyait auparavant une différence entre catholiques et non-catholiques sur la question du divorce, mais aujourd'hui, indépendamment de la dénomination religieuse, la différence s'établit le long de l'Outaouais.

**TABEAU 3-8 Pensions et sécurité du revenu**

	Pensions <sup>a</sup>		Allocations familiales <sup>b</sup>	
	Août 1951	Août 1966	Janvier 1971	Décembre 1979
Terre-Neuve	0.18 (0.34)	—	-5.47 (-0.004)	0.18 (0.63)
I.-P.-É.	-1.27 (-3.70)	-0.23 (-0.88)	—	0.33 (0.52)
Nouvelle-Écosse	-0.65 (-4.49)	-0.12 (-0.48)	—	-0.12 (-0.57)
Nouveau-Brunswick	-0.35 (-2.02)	0.42 (0.91)	-0.51 (-1.67)	-0.17 (-0.65)
Québec	-0.34 (-2.58)	0.20 (1.21)	0.02 (0.11)	-0.12 (-0.69)
Manitoba	-0.07 (-0.44)	0.15 (0.63)	-0.45 (-1.46)	-0.16 (-0.78)
Saskatchewan	-0.24 (-1.79)	-0.09 (-0.46)	0.09 (-0.41)	-0.47 (-2.32)
Alberta	-0.42 (-3.03)	0.04 (0.18)	0.26 (1.15)	0.02 (0.13)
C.-B.	-0.42 (-3.59)	-0.22 (-1.24)	0.27 (1.54)	0.06 (0.38)
Catholique	—	0.02 (0.16)	-0.17 (-1.08)	-0.05 (-0.47)
Anglais	-0.15 (-1.22)	0.11 (0.58)	0.48 (1.94)	0.04 (0.20)
« Autre » langue	—	-0.09 (-0.46)	-0.05 (0.18)	-0.18 (-0.89)
Études secondaires	—	-0.01 (-0.01)	-0.15 (-1.33)	0.03 (0.27)
Études universitaires	—	-0.002 (-0.001)	0.21 (0.94)	-0.10 (-0.76)
Syndiqué	—	-0.20 (1.83)	-0.03 (-0.27)	0.001 (0.01)
Ferme	—	0.14 (0.85)	-0.21 (-1.00)	—
Intersection	1.23 (10.01)	-0.33 (-1.45)	-0.97 (-3.60)	0.51 (2.47)
R <sup>2</sup>	0.03	0.02	0.06	0.01
L.R.T. (df)	45.39 (10)	13.82 (15)	44.76 (14)	14.38 (15)
N	1.946	732	710	1,013
$\bar{Y}$	0.81	0.43	0.22	0.66



## TABLEAU 3-8 (suite)

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

a Pensions : 1951 : 1 = approbation d'une pension générale.

1966 : 1 = en faveur d'une enquête sur les ressources.

b Allocations familiales : 1971, 1979 : 1 = approbation des critères de sélection.

Questions :

Août 1951	À partir de l'année prochaine, tout Canadien de 70 ans ou plus recevra une pension de 40 \$ par mois, indépendamment de sa situation financière. Approuvez-vous ou désapprouvez-vous cette mesure?
	* Approuve ..... 1
	Désapprouve ..... 2
	Indécis ..... 3
Août 1966	À propos des pensions de vieillesse — Il y a quelques années, elles n'étaient versées qu'après une enquête sur les ressources, c'est-à-dire uniquement à ceux qui en avaient besoin. À présent, tout le monde la reçoit et elle provient des impôts. Si la pension de vieillesse était haussée de 75 \$ par mois à disons 105 \$, estimez-vous qu'elle devrait être versée à tout le monde, comme c'est le cas présentement, ou seulement à ceux qui en ont besoin d'après une enquête sur les ressources?
	Versée à tous ..... 1
	* Seulement après une enquête sur les ressources 2
	Suivant certaines conditions ..... 3
	Indécis ..... 4
Janvier 1971	Le gouvernement pense réviser le Programme des allocations familiales de sorte que les familles dont le revenu est de dix mille dollars et plus ne reçoivent pas les chèques d'allocations familiales et que l'argent ainsi économisé serve à augmenter les versements aux familles défavorisées. Certains approuvent cette idée, d'autres non. Quelle est votre opinion?
	* Approuve ..... 1
	Désapprouve ..... 2
	Suivant certaines conditions ..... 3
	Indécis ..... 4
Décembre 1979	Peut-être le saviez-vous déjà, mais le gouvernement fédéral pense modifier le Programme des allocations familiales, parfois désignées « allocations à la mère » ou « prime pour nouveau-né », en éliminant ou en réduisant possiblement les versements aux familles aisées; approuveriez-vous ou non cette mesure?
	* Approuve ..... 1
	Désapprouve ..... 2
	Suivant certaines conditions ..... 3
	Indécis ..... 4

## Pouvoirs contestés

Il s'agit de l'assurance-maladie, de l'énergie et de la politique linguistique. Nous avons traité séparément de ces trois questions et des précédentes pour des raisons de commodité. Les trois questions relèvent effectivement de pouvoirs communs. La politique linguistique est un pouvoir commun en vertu de la Loi sur l'Acte constitutionnel de 1967, de l'Acte du Manitoba, des garanties consenties aux minorités des langues officielles dans la Charte. L'énergie aussi est commune, puisque son

exploitation doit tenir compte des droits de propriété, des pouvoirs sur les échanges et le commerce, et de la taxation sur les ressources pétrolières et gazières. L'assurance-maladie aussi est commune, parce que le gouvernement fédéral a chargé les provinces de verser les prestations. Mais ces trois questions, à la différence de celles qui ont précédé, sont

**TABLEAU 3-9 Avortement**

	Juin 1965 <sup>a</sup>	Juillet 1975 <sup>a</sup>	Février 1979 <sup>b</sup>
Terre-Neuve	-0.26 (-0.44)	-0.79 (-3.18)	-0.25 (-1.01)
I.-P.-É.	—	—	-0.46 (-1.09)
Nouvelle-Écosse	0.70 (2.74)	—	0.13 (0.54)
Nouveau-Brunswick	0.39 (1.42)	0.09 (0.36)	0.001 (0.002)
Québec	-0.54 (-2.66)	-0.02 (-0.09)	0.51 (3.16)
Manitoba	-0.06 (-0.22)	-0.10 (-0.39)	0.14 (0.70)
Saskatchewan	-0.94 (-2.21)	0.28 (0.91)	-0.31 (-1.27)
Alberta	0.37 (1.55)	0.26 (1.38)	-0.06 (-0.34)
C.-B.	-0.31 (-1.25)	0.16 (0.88)	0.18 (1.24)
Catholique	0.78 (5.04)	-0.47 (-3.66)	-0.38 (-3.54)
Anglais	0.07 (10.36)	-0.13 (-0.55)	0.40 (2.31)
« Autre » langue	-0.12 (-0.48)	-0.35 (-1.41)	0.16 (0.81)
Études secondaires	-0.15 (-1.22)	0.35 (3.25)	0.05 (0.55)
Études universitaires	-0.47 (-1.86)	0.61 (3.53)	0.06 (0.47)
Syndiqué	-0.07 (-0.53)	0.15 (1.46)	0.02 (0.20)
Ferme	0.06 (0.31)	-0.06 (-0.32)	-0.23 (-1.31)
Intersection	-1.09 (-4.71)	0.99 (3.89)	-0.11 (-0.54)
R <sup>2</sup>	0.12	0.07	0.04
L.R.T. (df)	71.18 (15)	65.06 (14)	44.21 (16)
N	692	1,039	1,018
$\bar{Y}$	0.18	0.83	0.57

**TABLEAU 3-9 (suite)**

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

a 1965 : 1 = contre l'avortement.

b 1975, 1979 : 1 = en faveur de l'avortement.

Questions :

Juin 1965	Peut-être le saviez-vous déjà, mais l'actuelle loi fédérale considère l'avortement comme légal dans un seul cas : lorsqu'il s'agit de sauver la vie de la mère. Une association médicale provinciale recommandait récemment que l'avortement soit aussi légalisé lorsqu'il est question de préserver la santé mentale ou physique de la mère. Approuveriez-vous ou désapprouveriez-vous cette mesure?
	*Approuve ..... 1
	Désapprouve ..... 2
	Suivant certaines conditions ..... 3
	Indécis ..... 4
Juillet 1975	Croyez-vous que l'avortement devrait être légal en toute circonstance, légal suivant certaines circonstances seulement ou illégal en toute circonstance?
	*Légal en toute circonstance ..... 1
	*Légal suivant certaines circonstances seulement ..... 2
	Illégal en toute circonstance ..... 3
	Ne sais pas ..... 4
Février 1979	Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : la décision de subir un avortement ne devrait incomber qu'à la femme et à son médecin?
	*D'accord ..... 1
	En désaccord ..... 2
	Ne peux dire ..... 3

souvent à la source de conflits entre Ottawa et les provinces. Les gouvernements ont voulu faire appel à l'opinion publique pour appuyer leurs positions respectives, soit sur la division des pouvoirs proprement dits, soit sur la substance du problème.

Le tableau 3-11 indique que les sondages Gallup reflètent peu le conflit entre le fédéral et les provinces sur la question de l'assurance-maladie. Deux questions seulement peuvent servir nos fins : elles datent de 1956 et 1967, soit avant la création du système fédéral de transfert de paiement pour services médicaux. À l'époque, il existait une structure géographique assez évidente. Les répondants de Colombie-Britannique, de Saskatchewan et du Québec étaient le plus en faveur de l'assurance-maladie, c'est-à-dire qu'ils voulaient que les services médicaux soient acquittés à même les impôts, même s'il fallait en augmenter les taux. Le Manitoba était le plus clairement négatif à cette époque; on peut se demander s'il a changé au cours des années 1970. Entre 1956 et 1957, l'Alberta est passée d'un appui relatif à une opposition relative. Les autres effets n'étaient ni stables, ni significatifs. En 1967, les locuteurs anglophones étaient moins en faveur de l'assurance-maladie, après l'avoir relativement appuyée en 1956. C'est le contraire pour les Catholiques. Les variables de langue et de religion se recourent, bien sûr, et chacune d'elles recoupe les variables régionales. Il se peut donc que

l'instabilité des coefficients religieux et linguistiques soit un reflet de la multicollinéarité. On pourrait penser que les syndiqués tendent à favoriser des régimes de prestations sociales tels l'assurance-maladie, mais il n'en est rien. Leur distinction n'est pas significative, quelle que

**TABLEAU 3-10 Divorce**

	Octobre 1966	Octobre 1975
Terre-Neuve	-0.28 (-0.59)	-0.34 (-1.38)
I.-P.-É.	—	—
Nouvelle-Écosse	-0.49 (-2.03)	—
Nouveau-Brunswick	-0.50 (-1.91)	-0.72 (-3.97)
Québec	0.17 (1.03)	-0.44 (-2.31)
Manitoba	0.23 (0.78)	0.05 (0.24)
Saskatchewan	-0.64 (-3.27)	-1.16 (-4.13)
Alberta	0.45 (1.75)	-0.44 (-2.89)
C.-B.	0.24 (1.22)	0.19 (1.36)
Catholique	-0.47 (-3.08)	-0.06 (-0.48)
Anglais	0.54 (2.73)	0.17 (0.88)
« Autre » langue	0.06 (0.25)	-0.27 (-1.31)
Études secondaires	—	0.20 (2.17)
Études universitaires	—	0.40 (2.87)
Syndiqué	-0.05 (-0.48)	0.08 (0.89)
Ferme	0.01 (0.09)	-0.19 (-1.09)
Intersection	0.18 (0.86)	-0.03 (-0.15)
$\hat{R}^2$	0.12	0.10
L.R.T. (df)	91.62 (13)	115.0 (14)
<i>N</i>	701	1,038
$\bar{Y}$	0.61	0.49

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

1 = faciliter le divorce.

**TABLEAU 3-10** (suite)

<i>Questions :</i>	
Octobre 1966	Croyez-vous qu'il devrait être plus facile d'obtenir un divorce au Canada qu'il ne l'est présentement?
	*Oui, plus facile ..... 1
	Non ..... 2
	Indécis ..... 3
Octobre 1975	Êtes-vous pour ou contre l'idée du divorce « sans blâme » où l'on évalue uniquement les besoins des parties et où l'on ne tente nullement de déterminer la culpabilité ni l'innocence?
	*Approuve ..... 1
	Désapprouve ..... 2
	Suivant certaines conditions ..... 3
	Ne sais pas ..... 4

soit l'année. Seul change, entre les années, le signe du coefficient des syndicats. Les variables sur l'éducation n'apparaissent qu'en 1967. Elles suggèrent un tracé curviligne, les répondants ayant une éducation secondaire étant plus négatifs que ceux ayant une éducation élémentaire ou un diplôme universitaire. Mais nous hésitons à imputer quelque signification que ce soit à ce tracé curviligne. Le tracé le plus intéressant du tableau 3-11 est d'ordre géographique; entre les provinces, les différences sont faibles. Il semblait exister des microclimats distinctifs à l'échelle des provinces, du moins avant l'implantation du régime. Ce n'est donc peut-être pas dû au hasard si trois provinces, soit la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Québec, n'ont pas permis les honoraires supplémentaires pour les services médicaux.

Les données sur les questions énergétiques apparaissent au tableau 3-12. La première question utilisable date seulement de 1970; peut-être est-ce dû au fait que les questions énergétiques importaient peu avant octobre 1973; mais même depuis cette année, les sondages Gallup reflètent mal ces débats. Les questions les plus utiles apparaissent au début du conflit entre l'Alberta et Ottawa. La structure des réponses à ces questions de 1974 représente sans doute assez bien celle des débats énergétiques ultérieurs. De façon curieuse, la question de 1970 sur l'exportation du gaz naturel donne lieu à une structure plus évidente que les deux questions de 1974. Ce ne sont pas les régions, par contre, qui expliquent la structure de 1970; on retrouve plutôt le facteur de l'éducation, comme dans l'une des questions de 1974. Les répondants sont d'autant plus hostiles à l'exportation du gaz qu'ils sont plus instruits. L'appui à une société d'énergie de la Couronne (qui n'avait pas encore de nom en 1974) augmente lui aussi rapidement avec le niveau d'éducation. Les syndiqués sont aussi en faveur d'une telle société de la Couronne. La structure régionale de l'opinion sur cette société est transparente : d'une part, les producteurs, réels ou possibles, de l'autre, les consommateurs. L'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve sont clairement opposés; aucune autre province ne se distingue de l'Ontario

de façon significative. La structure des opinions sur le gel des prix du pétrole est encore plus simple : seuls l'Alberta et Terre-Neuve s'y opposent. Dans l'équation, le coefficient de l'Alberta est le plus élevé du chapitre. Presque aucune autre différence n'apparaît sur la question du

**TABLEAU 3-11 Soins médicaux**

	Juillet 1956	Novembre 1967
Terre-Neuve	-0.17 (-0.81)	—
I.-P.-É.	-0.46 (-2.02)	0.13 (0.56)
Nouvelle-Écosse	0.05 (0.28)	0.24 (0.91)
Nouveau-Brunswick	0.09 (0.51)	-0.12 (-0.26)
Québec	0.17 (1.45)	0.30 (1.73)
Manitoba	-0.47 (-3.74)	-0.46 (-1.78)
Saskatchewan	0.40 (2.44)	0.34 (1.70)
Alberta	0.28 (1.78)	-0.24 (-1.13)
C.-B.	0.98 (5.28)	0.41 (2.36)
Catholique	0.14 (1.55)	-0.17 (-1.26)
Anglais	0.12 (1.05)	-0.35 (-1.80)
« Autre » langue	—	0.13 (0.64)
Études secondaires	—	-0.18 (-1.71)
Études universitaires	—	-0.09 (-0.50)
Syndiqué	0.12 (1.44)	-0.11 (-1.01)
Ferme	-0.05 (-0.55)	-0.001 (-0.003)
Intersection	0.34 (2.68)	0.39 (1.79)
$\hat{R}^2$	0.04	0.05
L.R.T. (df)	84.60	37.40
<i>N</i>	1,856	728
$\bar{Y}$	0.72	0.55

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

1 = en faveur des soins médicaux.

0 = tous les autres.

**TABLEAU 3-11 (suite)**

<i>Questions :</i>	
October 1956	Êtes-vous pour ou contre un régime sous tutelle gouvernementale par lequel tous les frais d'hospitalisation engagés par vous ou quelqu'un d'autre seraient payés à partir des impôts?
	*En faveur ..... 1
	En désaccord ..... 2
	Sans opinion ..... 3
Novembre 1967	Peut-être le saviez-vous déjà, mais le ministre des Finances a annoncé que les impôts devront être haussés afin de payer le Programme fédéral de soins médicaux. Dans ces circonstances, lequel des énoncés suivants se rapproche le plus de ce que vous pensez à ce sujet?
	*Devrait être réalisé comme il a été
	promis ..... 1
	Devrait être reporté ..... 2
	Devrait être abandonné ..... 3
	Ne peux dire ..... 4

gel. L'éducation, par exemple, si importante dans les questions implicitement nationalistes que sont les exportations de gaz et la société de la Couronne, ne corrobore en rien la division entre producteurs et consommateurs sur la question du gel des prix.

La dernière des trois questions est présentée au tableau 3-13. Dans les années 1960, les réponses aux questions sur la politique linguistique étaient largement différenciées. En 1973 et 1980, la structure était moins visible. On ne saurait dire si ce mouvement apparent reflète le déclin de l'intensité des débats linguistiques ou de la qualité des questions. Celles de 1973 et 1980 sont en fait plutôt insignifiantes; elles ont été choisies faute de mieux. Les deux questions antérieures étaient plus précises, d'où la précision des réponses évoquées.

La question de 1963 sur les droits des Canadiens français divisent les Canadiens le long de presque toutes les lignes ethniques, culturelles et régionales. Parmi les provinces, le Québec, bien sûr, occupe l'un des pôles tandis que l'autre est occupé par la Saskatchewan. La coalition est formée, outre le Québec, d'un amalgame curieux : Terre-Neuve, la Colombie-Britannique et, peut-être, la Nouvelle-Écosse. Les locuteurs anglophones diffèrent de façon significative des locuteurs francophones, mais non les locuteurs d'une « autre » langue. Les catholiques appuient davantage le point de vue francophone que les non-catholiques; cette influence religieuse est indépendante des variables linguistiques spécifiques. L'éducation produit encore un tracé curviligne, dont la signification, encore une fois, n'est pas évidente.

Nous allons tenter quelques réflexions sur des combinaisons de variables. Il est probable que les francophones du Québec soient davantage enclins que ceux de l'extérieur à convenir qu'on n'a pas accordé leurs pleins droits aux Canadiens français. Cela peut sembler surprendre, étant donné les endroits où ont eu lieu les violations les plus évidentes, le Manitoba, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. C'est peut-

**TABLEAU 3-12 Énergie**

	Vente de gaz naturel <sup>a</sup> Novembre 1970	Société de la Couronne <sup>b</sup> Janvier 1974	Blocage des prix <sup>c</sup> Janvier 1974
Terre-Neuve	—	-0.62 (-1.97)	-0.62 (-1.95)
I.-P.-É.	—	—	—
Nouvelle-Écosse	0.73 (2.76)	—	—
Nouveau-Brunswick	0.19 (0.73)	-0.39 (-1.89)	0.19 (0.77)
Québec	0.82 (4.17)	-0.08 (-0.53)	-0.20 (-1.23)
Manitoba	0.06 (0.24)	0.14 (0.70)	0.46 (1.80)
Saskatchewan	0.07 (0.36)	-0.34 (-1.61)	0.24 (0.96)
Alberta	-0.13 (-0.55)	-0.34 (-2.26)	-0.80 (-5.11)
C.-B.	-0.08 (-0.44)	0.26 (1.72)	0.01 (0.08)
Catholique	0.17 (1.21)	0.17 (1.48)	0.06 (0.48)
Anglais	-0.21 (-0.95)	-0.01 (-0.06)	0.23 (1.24)
« Autre » langue	-0.25 (-1.16)	-0.18 (-0.96)	0.0003 (0.0002)
Études secondaires	-0.29 (-2.55)	0.10 (1.08)	0.09 (0.83)
Études universitaires	-0.64 (-3.77)	0.26 (2.07)	-0.03 (-0.25)
Syndiqué	-0.04 (-0.34)	0.22 (2.49)	-0.05 (-0.53)
Ferme	—	0.22 (1.39)	0.21 (1.21)
Intersection	0.03 (0.13)	0.14 (0.74)	0.60 (2.98)
$\hat{R}^2$	0.17	0.03	0.05
L.R.T. (df)	125.10 (14)	34.92 (14)	52.37 (14)
$N$	699	1,037	1,037
$\bar{Y}$	0.48	0.62	0.75

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

a Vente de gaz naturel : 1 = approuve.

b Société de la Couronne : 1 = approuve.

c Blocage des prix : 1 = approuve.



**TABLEAU 3-12 (suite)**

<i>Questions :</i>	
Novembre 1970	Vous est-il arrivé d'entendre parler ou de lire des articles à propos de la récente vente de gaz naturel d'une valeur de deux milliards de dollars aux États-Unis?
	Non ..... 1
	(Si oui) Dans l'ensemble, approuvez-vous ou non cette vente?
	*Approuve ..... 2
	Désapprouve ..... 3
	Indécis ..... 4
Janvier 1974	Je vais vous lire quelques éléments inclus dans la politique [la politique sur le pétrole canadien annoncée par le premier ministre Trudeau au début de décembre] et j'aimerais que vous me disiez si vous approuvez ou désapprouvez chacun d'entre eux:
	(a) Le blocage des prix du gaz et du pétrole est prolongé jusqu'au printemps 1974.
	(b) La formation d'une société nationale du pétrole.
	*Approuve ..... 1
	Désapprouve ..... 2
	Ne sais pas ..... 3

être parce que, pour soulever l'opinion sur les questions linguistiques, il faut une concentration de francophones comme on en trouve seulement au Québec. Il se peut aussi que les Québécois, en répondant, réfléchissaient aux différences économiques entre locuteurs anglophones et francophones dans leur province. Il existe aussi une structure des opinions au Canada anglais. Les répondants catholiques sont davantage en faveur du point de vue francophone que les non-catholiques; cette différence demeure même si l'on inclut la variable linguistique dans l'équation; elle reflète donc une division parmi les non-francophones.

Ce sont encore le Québec et la Saskatchewan qui se constituent en pôles géographiques pour la question de 1969 sur la Loi sur les langues officielles. Pourtant, en 1969, les trois provinces de l'Ouest se sont alignées sur la Saskatchewan. Comme la Saskatchewan, l'Alberta se trouve à l'extrême des opposants, tandis que la Colombie-Britannique et le Manitoba sont plus modérés. Les coefficients pour l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse suggèrent que les provinces atlantiques sont peut-être des alliés du Québec sur les questions linguistiques; cette notion serait compatible avec certains indices qui commençaient à poindre en 1963. La langue n'exerce plus d'effet indépendant de la province, mais la religion, si. En fait, le coefficient « catholique » vient au second rang en importance dans l'équation (après celui, négatif, de la Saskatchewan). Il se peut que le coefficient catholique soit influencé par l'effet de la langue d'usage, par suite de la colinéarité des variables religieuse et linguistique. Mais l'examen des autres équations suggère plutôt que l'effet de la religion dérive de la dénomination religieuse. À

partir de 1969, les diplômés universitaires commencent à appuyer la politique des langues officielles.

La structure de la question de 1973 est moins précise que celle des deux questions antérieures; elle est aussi quelque peu différente mais

**TABLEAU 3-13 Politique sur les langues**

	Juin 1963 <sup>a</sup>	Mars 1969 <sup>b</sup>	Mai 1973 <sup>c</sup>	Août 1980
Terre-Neuve	-1.54 (-2.81)	—	0.53 (-1.06)	0.36 (-1.22)
I.-P.-É.	—	0.40 (1.68)	—	0.11 (0.18)
Nouvelle-Écosse	-0.29 (-1.29)	0.34 (1.10)	—	0.20 (0.92)
Nouveau-Brunswick	0.14 (0.48)	-6.00 (-0.02)	0.13 (0.50)	1.10 (2.99)
Québec	-0.81 (-3.86)	0.55 (2.64)	0.28 (1.15)	0.39 (2.32)
Manitoba	0.11 (0.46)	-0.39 (-1.62)	0.45 (1.94)	0.14 (0.64)
Saskatchewan	0.57 (2.32)	-1.13 (-4.97)	0.67 (2.74)	-0.002 (-0.01)
Alberta	0.11 (0.54)	-0.91 (-3.52)	0.53 (2.07)	0.08 (-0.48)
C.-B.	-0.29 (-1.62)	-0.34 (-1.88)	0.26 (1.47)	-0.20 (-1.43)
Catholique	-0.44 (-2.89)	0.58 (3.73)	-0.28 (-1.79)	0.10 (0.90)
Anglais	0.51 (2.29)	-0.32 (-1.36)	0.11 (0.41)	-0.11 (-0.63)
« Autre » langue	0.16 (0.66)	-0.52 (-2.21)	-0.06 (-0.21)	0.0004 (0.0002)
Études secondaires	0.23 (1.94)	-0.02 (-0.14)	0.21 (1.67)	0.0007 (0.08)
Études universitaires	0.26 (1.27)	0.51 (2.91)	0.14 (0.72)	0.19 (1.53)
Syndiqué	-0.17 (-1.30)	-0.18 (-1.47)	-0.09 (-0.67)	-0.13 (-1.15)
Ferme	-0.03 (-0.21)	—	-0.17 (-0.73)	-0.20 (-1.26)
Intersection	-0.30 (-1.21)	0.38 (1.50)	-1.10 (-3.70)	0.36 (1.74)
R <sup>2</sup>	0.23	0.28	0.04	0.05
L.R.T. (df)	190.38 (15)	213.97 (14)	28.99 (14)	58.87 (16)
N	709	708	727	1,032
Ȳ	0.43	0.61	0.61	0.67

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

a 1963 : 1 = contre le français.

b 1969, 1980 : 1 = en faveur du français

c 1973 : 1 = contre le bilinguisme.

**TABLEAU 3-13** (suite)

*Questions :*

Jun 1963	Comme vous le savez sans doute, de nombreuses personnes estiment que l'on a accordé aux Canadiens français leurs pleins droits dans la Confédération. Êtes-vous d'accord ou non avec cela?
	En accord ..... 1
	*En désaccord ..... 2
	Sans opinion ..... 3
Mars 1969	Peut-être le saviez-vous déjà, mais le gouvernement fédéral est en train de concevoir un projet de loi sur les droits linguistiques par lequel, dans toutes les régions où 10 pour cent de la population est francophone, les citoyens auraient le droit de traiter avec les fonctionnaires fédéraux de leur région dans leur propre langue. Approuvez-vous ou non cette idée?
	*Oui, approuve ..... 1
	Non, désapprouve ..... 2
	Suivant certaines conditions ..... 3
	Sans opinion ..... 4
Mai 1973	(a) Pouvez-vous me dire, dans vos propres mots, en quoi consiste la politique sur le bilinguisme du gouvernement?
	(b) En général, croyez-vous que cette politique est bonne ou non pour le Canada?
	Bonne ..... 1
	*Pas très bonne ..... 2
	Suivant certaines conditions ..... 3
	Indécis ..... 4
	Inapplicable ..... 5
Août 1980	Est-ce qu'une constitution amendée devrait comprendre ou non une disposition traitant de la question des droits linguistiques?
	*Oui, elle devrait ..... 1
	Non, elle ne devrait pas ..... 2
	Ne sais pas ..... 3

non incompatible avec elles. Dès 1973, la géographie semble être devenue un facteur critique. Le Québec et les provinces atlantiques ne se distinguent plus de l'Ontario. Les provinces de l'Ouest, par contre, sont toujours insatisfaites de la politique linguistique d'Ottawa. La langue elle-même est encore moins significative qu'auparavant. L'importance de la région semble aussi avoir décliné, même si les catholiques demeurent toujours plus aptes à appuyer la politique que les non-catholiques. On doit cependant interpréter avec prudence la question de 1973, parce qu'on ne demande pas pourquoi exactement le répondant approuve ou n'approuve pas la politique linguistique fédérale; le répondant pourrait être contre pour des raisons qui n'ont rien à voir avec notre étude. C'est peut-être ce qui explique que le Québec ne se distingue en rien de l'Ontario. La question sur la politique linguistique fédérale pourrait très bien avoir élicité des réponses exprimant l'approbation ou le rejet du gouvernement fédéral lui-même. Ce facteur pourrait expliquer le tracé brisé mais ascendant, d'est en ouest, dans le niveau d'approbation. Le même tracé, associé à l'absence de distinction entre le Québec et ses voisins immédiats (toute chose étant égale par ailleurs, rappelons-le), pourrait bien aussi représenter une différence véritable dans l'appui accordé à l'extension de droits aux francophones.

## Pouvoirs provinciaux

Il y a peu de sondages Gallup sur les questions strictement provinciales. On pourra donc nous reprocher notre choix, parce qu'il semblera trop personnel. Nous avons choisi trois groupes de questions, dont deux sur

TABLEAU 3-14 Éducation religieuse

	Mars 1957	Mai 1961
Terre-Neuve	-0.85 (-3.05)	—
I.-P.-É.	1.30 (4.55)	0.38 (1.69)
Nouvelle-Écosse	0.55 (4.04)	0.95 (2.01)
Nouveau-Brunswick	0.05 (0.32)	0.13 (0.43)
Québec	-0.02 (-0.11)	-0.54 (-3.50)
Manitoba	0.03 (0.26)	0.73 (3.32)
Saskatchewan	0.51 (4.13)	0.54 (1.78)
Alberta	-0.08 (-0.63)	0.87 (4.12)
C.-B.	0.20 (2.00)	0.43 (2.49)
Catholique (1)	-0.33 (-3.70)	—
(2)	-0.51 (-3.51)	-0.31 (-2.38)
Anglais	0.43 (3.37)	—
« Autre » langue	—	—
Études secondaires	—	0.13 (1.15)
Études universitaires	—	-0.37 (-1.69)
Syndiqué	-0.07 (-0.97)	0.06 (0.54)
Ferme	—	0.20 (1.29)
Intersection	-0.37 (-2.70)	-0.18 (-1.50)
$R^2$	0.13	0.17
L.R.T. (df)	291.23 (13)	128.97 (13)
$N$	2,109	692
$\bar{Y}$	0.45	0.45

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.  
1 = opposé aux cours de religion dans les écoles.

**TABLEAU 3-14** (suite)*Questions :*

Mars 1957	Croyez-vous que toutes les écoles publiques devraient offrir des cours de religion ou estimez-vous qu'elles devraient laisser ce sujet aux églises?	
	Écoles offrent les cours .....	1
	*Laisser aux églises .....	2
	Suivant certaines conditions .....	3
	Sans opinion .....	4
Mai 1961	Croyez-vous que toutes les écoles publiques devraient offrir des cours de religion ou estimez-vous qu'elles devraient laisser ce sujet aux églises?	
	Les écoles devraient offrir les cours .....	1
	*Les écoles ne devraient pas .....	2
	Suivant certaines conditions .....	3
	Indécis .....	4

l'éducation. Le premier groupe traite de l'instruction religieuse dans les écoles<sup>18</sup>. Le second groupe porte sur la discipline dans les écoles, et le troisième, sur les activités récréatives et commerciales le dimanche<sup>19</sup>. Aucune autre question ayant trait à la politique provinciale n'apparaît dans les sondages Gallup, sauf s'il s'agit de pouvoirs communs ou contestés, que nous avons vus auparavant, ou de questions générales que nous verrons plus loin.

Les questions du tableau 3-14, sur l'instruction religieuse, ne permettent pas d'élucider l'appui ou l'opposition au financement des écoles confessionnelles à mêmes les deniers publics. Mais la question porte sur l'instruction religieuse dans les écoles publiques; les limites du système public peuvent cependant être vagues, car en général, les provinces subventionnent les écoles confessionnelles. Il n'y a plus de question sur l'instruction religieuse après 1961. Si Gallup en a décidé ainsi parce que la question ne prêtait plus à controverse, alors le Canada diffère nettement des États-Unis à ce sujet. Quoi qu'il en soit, il y a vingt ans, les divisions sur la question s'établissaient clairement le long des lignes religieuses, ethniques et régionales. Dans les deux sondages, les catholiques étaient davantage en faveur de l'instruction religieuse que les protestants<sup>20</sup>. La variable linguistique était présente en 1957, mais non en 1961. La première année, les locuteurs anglophones étaient davantage opposés à l'instruction religieuse que les locuteurs non anglophones. Outre ces différences ethno-linguistiques, il y a aussi des différences régionales. Les mouvements de clivage régionaux changent entre 1957 et 1961, mais ce changement est sans doute dû au changement des variables dans l'équation. En 1957 et en 1961, les sous-échantillons tirés de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique démontrent davantage d'opposition à l'instruction religieuse que ceux tirés des autres provinces. En 1981, l'Alberta rejoint ces quatre provinces. Le Québec, lui, se déplace en sens inverse, sans doute parce que la variable linguistique n'apparaît plus dans l'équation de 1981. Outre les facteurs ethno-religieux et régionaux, l'éducation semble aussi teinter les opinions sur l'instruction religieuse : les

diplômés universitaires y sont plus opposés que les répondants moins instruits.

La question sur l'instruction religieuse a donc donné des réponses largement différenciées. La structure qui en est émergée reflète les lignes de controverse habituelles : ethniques, religieuses, sur un fond régional. C'est peut-être parce que l'« instruction religieuse », aux yeux de plusieurs, englobe les écoles confessionnelles, d'autant plus que l'une des raisons d'être de ces écoles, c'est d'assurer l'enseignement religieux. La question produirait-elle les mêmes résultats aujourd'hui? On peut penser que le problème a disparu. C'est peut-être ce que croyait le gouvernement de l'Ontario, en juin 1984, lorsqu'il a décidé de subventionner les écoles catholiques. Mais les controverses qui ont suivi suggèrent que la question continue de diviser les Canadiens suivant des lignes qu'on ne connaît pas avec précision.

La question sur la discipline dans les écoles peut avoir été interprétée comme une question sur la qualité de l'enseignement. En tout cas, le tableau 3-15 nous dit que les réponses qu'elle entraîne sont beaucoup moins structurées que les questions sur l'instruction religieuse. En 1963, le Québec et la Colombie-Britannique semblaient davantage en faveur de la discipline que les autres provinces, mais ni l'une ni l'autre ne différait de façon significative de l'Ontario pour les deux questions de 1979. Cette année-là apparaissent des différences selon les régions, différences plus fortes pour les écoles secondaires que pour les écoles publiques. D'un côté, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique; de l'autre, les sept autres provinces. Les trois premières sont davantage en faveur de la discipline que les autres. C'est peut-être dû au fait que la question revêt une plus grande importance dans les provinces urbanisées. Ailleurs, on peut penser que la discipline n'a pas autant souffert que dans les écoles des villes et des banlieues. Les coefficients linguistiques viennent modifier ces différences régionales. Les locuteurs anglophones et ceux parlant une « autre » langue sont davantage en faveur de la discipline que les francophones. Si l'on ne tient pas compte de la langue dans l'équation, la différence globale entre le Québec et les provinces autres que l'Ontario et la Colombie-Britannique diminue. Les diplômés d'université sont moins souvent en faveur de la discipline que les autres; néanmoins, la différence faite par l'éducation disparaît dans les opinions sur la discipline dans les écoles secondaires.

Les questions du tableau 3-16 se rapportent à l'activité dominicale. Malheureusement, les questions diffèrent d'un sondage à l'autre. Entre 1957 et 1974, la structure des réponses devient de moins en moins évidente. C'est peut-être une indication de la sécularisation de l'existence au Canada, chaque confession ayant assoupli ses positions distinctives. Il se peut aussi que le cinéma, le sport et les activités mercantiles appellent chacun des réponses différentes. La première hypothèse nous semble la plus plausible, mais elle ne peut être vérifiée. On peut

noter une fluctuation des différences régionales; la Colombie-Britannique semble cependant toujours être le plus en faveur des activités du dimanche, alors que les provinces atlantiques et la Saskatchewan semblent s'y opposer le plus; c'était du moins le cas en 1957. Le Québec,

**TABLEAU 3-15 Discipline dans les écoles**

	Janvier 1969	École publique Avril 1979	École secondaire Avril 1979
Terre-Neuve	-0.98 (-1.76)	-0.33 (-1.37)	-0.68 (-2.82)
I.-P.-É.	—	-0.37 (-0.92)	-0.74 (-1.81)
Nouvelle-Écosse	0.29 (1.19)	-0.23 (-1.05)	-0.50 (-2.35)
Nouveau-Brunswick	-0.19 (-0.68)	-0.27 (-1.11)	-0.54 (-2.25)
Québec	0.39 (2.10)	0.06 (0.38)	0.18 (1.17)
Manitoba	0.06 (0.22)	-0.25 (-1.18)	-0.32 (-1.50)
Saskatchewan	-0.05 (-0.22)	-0.52 (-2.42)	-0.63 (-2.95)
Alberta	-0.06 (-0.30)	-0.27 (-1.76)	-0.56 (-3.62)
C.-B.	0.52 (2.97)	-0.06 (-0.38)	0.02 (0.12)
Catholique	0.06 (0.42)	-0.07 (-0.71)	-0.05 (-0.51)
Anglais	0.05 (0.25)	0.37 (2.32)	0.33 (2.03)
« Autre » langue	0.30 (1.40)	0.44 (2.31)	0.23 (1.18)
Études secondaires	-0.01 (-0.14)	0.08 (0.79)	-0.02 (-0.23)
Études universitaires	-0.34 (-1.86)	-0.19 (-1.55)	-0.96 (-0.77)
Syndiqué	-0.03 (-0.27)	0.09 (1.06)	0.05 (0.57)
Ferme	0.07 (0.38)	-0.10 (-0.65)	-0.15 (-0.94)
Intersection	-0.35 (-1.56)	0.001 (0.007)	0.19 (1.03)
$\hat{R}^2$	0.05	0.03	0.04
L.R.T. (df)	34.11 (15)	27.94 (16)	42.04 (16)
<i>N</i>	711	1,029	1,029
$\bar{Y}$	0.44	0.58	0.61

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

1 = en faveur de plus de discipline.

**TABLEAU 3-15 (suite)**

*Questions :*

Janvier 1969	Croyez-vous que la discipline dans les écoles publiques de la région est trop sévère ou pas assez sévère?	
	Trop sévère .....	1
	*Pas assez sévère .....	2
	Plutôt adéquate .....	3
	Indécis .....	4
Avril 1979	Croyez-vous que la discipline dans les écoles publiques de la région est trop sévère ou pas assez sévère?	
	Et qu'en est-il de la discipline dans les écoles secondaires de votre région : estimez-vous qu'elle est trop sévère ou pas assez sévère?	
	École publique	École secondaire
	Trop sévère .....	1 .....
	*Pas assez sévère .....	2 .....
	Plutôt adéquate .....	3 .....
	Ne peux dire .....	4 .....

pour sa part, appuie le cinéma le dimanche mais s'oppose aux activités commerciales. Cette distinction, visible en 1957, est renforcée par les variables linguistique et religieuse. Les catholiques sont relativement en faveur du cinéma le dimanche, alors que les locuteurs anglophones ne le sont généralement pas<sup>21</sup>. La langue ne semble pas être un facteur dans les opinions sur les sports du dimanche; la religion, par contre, importe beaucoup. Néanmoins, tout cela peut n'être plus valable, compte tenu de la faiblesse de ces facteurs en 1974. Ni la religion, ni la langue n'affectent plus l'opinion; les différences régionales, elles non plus, ne sont pas importantes. Ici encore, la tendance à la sécularisation distingue les diplômés d'université.

**Questions d'ordre général**

Les questions qui suivent intéressent les deux niveaux de gouvernement, sans pourtant être reliées à des pouvoirs communs ou contestés. Exemple : les syndicats. Nous avons choisi d'analyser deux groupes de questions sur ce sujet : une question d'ordre général sur le pouvoir des syndicats et des questions plus précises sur le droit de grève dans le secteur public. Un troisième groupe de questions portera sur les impôts et sur l'ampleur du gouvernement.

La structure des réponses aux questions d'ordre général sur le pouvoir des syndicats est relativement stable et simple, même si les opinions ont changé, comme l'indique le tableau 3-17. Pendant toute la période, l'opinion est demeurée résolument antisindicaliste<sup>22</sup>. Dans tous les sondages, la proportion des syndiqués à partager ce point de vue était



**TABLEAU 3-16 Observance stricte du dimanche**

	Films le dimanche Mars 1957	Sports le dimanche Mars 1957	Magasins le dimanche Janvier 1974
Terre-Neuve	-0.24 (-0.98)	-0.69 (-2.85)	-0.06 (-0.19)
I.-P.-É.	-0.76 (-2.85)	-1.03 (-4.21)	—
Nouvelle-Écosse	-0.37 (-2.66)	-0.49 (-3.70)	—
Nouveau-Brunswick	-0.96 (-4.20)	-0.69 (-3.98)	-0.15 (-0.72)
Québec	0.59 (4.04)	0.03 (0.19)	-0.28 (-1.81)
Manitoba	0.06 (0.39)	-0.26 (-2.05)	0.35 (1.81)
Saskatchewan	-0.54 (-3.97)	-0.48 (-3.93)	0.13 (0.62)
Alberta	-0.12 (-0.97)	0.10 (0.82)	0.02 (0.13)
C.-B.	-0.04 (-0.34)	0.27 (2.56)	0.58 (3.90)
Catholique (1)	0.60 (6.80)	0.58 (6.27)	0.11 (0.98)
(2)	0.56 (3.75)	0.47 (3.04)	—
Anglais	-0.29 (-2.32)	-0.05 (-0.41)	0.07 (0.42)
« Autre » langue	—	—	-0.16 (-0.82)
Études secondaires	—	—	0.09 (1.01)
Études universitaires	—	—	0.42 (3.31)
Syndiqué	0.17 (2.49)	0.21 (3.04)	-0.01 (-0.17)
Ferme	—	—	-0.06 (-0.37)
Intersection	-0.19 (-1.39)	0.17 (1.23)	-0.27 (-1.42)
$\hat{R}^2$	0.23	0.10	0.05
L.R.T. (df)	526.86 (13)	208.01 (13)	51.28 (14)
<i>N</i>	2,109	2,109	1,037
$\bar{Y}$	0.46	0.61	0.46

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

1 = en faveur d'activités le dimanche.

**TABLEAU 3-16** (suite)

*Questions :*

Mars 1957	De façon générale, êtes-vous pour ou contre le fait de permettre aux cinémas dans votre localité de demeurer ouverts le dimanche?	
	*Approuve .....	1
	Désapprouve .....	2
	Suivant certaines conditions .....	3
	Sans opinion .....	4
Mars 1957	Estimez-vous que les sports organisés pour les amateurs, les professionnels et à des fins commerciales, ainsi que les rencontres athlétiques, devraient être permis ou non dans votre localité le dimanche?	
	*Oui .....	1
	Non .....	2
	Suivant certaines conditions .....	3
	Ne sais pas .....	4
Janvier 1974	À votre avis, devrait-on autoriser ou non que les points de vente de votre région offrent des produits ou des services le dimanche?	
	*Devrait .....	1
	Ne devrait pas .....	2
	Ne sais pas .....	3

naturellement moindre. Les sous-échantillons de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sont toujours plus enclins que ceux des autres provinces à convenir que le pouvoir des syndicats est trop grand. Pour le reste, il semble s'être établi avec le temps une relative homogénéité de sentiments. En 1959, les répondants du Québec étaient relativement pour les syndicats; à partir de 1982, plus rien ne les distinguait des autres, alors que c'est le contraire qui s'est produit pour les diplômés d'université.

Les différences sur les attitudes générales relatives au syndicalisme ont pratiquement disparu, alors que celles sur le droit de grève dans le secteur public ont augmenté. D'après le tableau 3-18, les syndiqués sont davantage en faveur de ce droit que les non-syndiqués. La différence entre syndiqués et non-syndiqués est moins vive dans le cas des droits des enseignants, par opposition aux droits d'une « fonction publique » mal définis<sup>23</sup>. La langue, qui n'était pas un facteur en 1965, l'était devenue dès 1982 : les locuteurs anglophones s'opposent moins que les francophones et ceux parlant une « autre » langue au droit de grève dans la fonction publique. Il peut s'agir d'une réaction, de la part des francophones, aux luttes qui ont opposé l'État et les syndicats, au Québec, en 1982. Au Canada anglais, les trois provinces occidentales s'opposent moins vigoureusement que les autres à ce droit de grève. Cela peut sembler curieux, étant donné la position résolument antisindicaliste de l'Alberta et de la Colombie-Britannique pour la question d'ordre général. Ajoutons que la tendance à la structuration de l'opinion sur les grèves dans le secteur public s'accompagne aussi d'un négativisme plus important.

Les mêmes remarques restent vraies dans le cas des attitudes sur les taxes. Malheureusement, on ne peut pas facilement comparer, dans le tableau 3-19, la question de 1959 et celles de 1965 et 1975. Les deux dernières peuvent être comparées l'une à l'autre, même si celle de 1965

**TABLEAU 3-17 Pouvoir syndical : questions d'ordre général**

	Septembre 1959	Août 1968	Novembre 1982
Terre-Neuve	5.71 (0.01)	—	—
I.-P.-É.	-0.38 (-1.45)	-0.03 (-0.13)	-0.20 (-0.47)
Nouvelle-Écosse	0.51 (0.91)	0.46 (1.35)	0.25 (1.13)
Nouveau-Brunswick	-0.19 (-0.61)	-0.97 (-2.29)	0.15 (0.49)
Québec	-0.40 (-2.68)	-0.09 (-0.50)	0.07 (0.41)
Manitoba	0.01 (0.05)	0.36 (1.22)	0.18 (0.98)
Saskatchewan	0.25 (0.90)	0.13 (0.59)	0.34 (1.40)
Alberta	0.21 (0.97)	0.36 (1.63)	0.34 (1.87)
C.-B.	0.50 (2.38)	0.33 (1.85)	0.27 (1.99)
Catholique	-0.34 (-2.57)	0.27 (1.92)	-0.04 (-0.43)
Anglais	—	0.19 (0.97)	-0.14 (-0.77)
« Autre » langue	—	0.25 (1.13)	-0.10 (-0.51)
Études secondaires	0.29 (2.59)	0.11 (1.00)	-0.06 (-0.60)
Études universitaires	0.67 (3.46)	-0.15 (-0.89)	-0.10 (-0.86)
Syndiqué	-0.48 (-4.17)	-0.96 (-5.56)	-0.48 (-4.57)
Ferme	0.27 (1.73)	0.43 (2.19)	0.18 (1.01)
Intersection	0.43 (3.36)	0.13 (0.57)	0.60 (3.01)
$\hat{R}^2$	0.15	0.09	0.03
L.R.T. (df)	116.98 (14)	61.99 (15)	33.39 (15)
$N$	688	717	1,066
$\bar{Y}$	0.63	0.62	0.68

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

1 = syndicats trop puissants.

**TABLEAU 3-17 (suite)**

*Questions :*

Septembre 1959	Pensez-vous que certains gros syndicats nationaux sont en train de devenir ou non trop puissants?	
	*Deviennent trop puissants .....	1
	Non, ne le sont pas .....	2
	Sans opinion .....	3
Août 1968	Estimez-vous que les syndicats sont en train de devenir ou non trop puissants au Canada?	
	*Oui .....	1
	Non .....	2
	Indécis .....	3
Novembre 1982	Jugez-vous que les syndicats deviennent trop puissants, ne sont pas assez puissants ou que leur puissance est plutôt adéquate?	
	*Trop puissants .....	1
	Pas assez puissants .....	2
	Ne sais pas .....	3

précise qu'il s'agit des impôts sur le revenu, tandis que celles de 1975 parlent simplement de « taxes ». La proportion de ceux qui conviennent que les impôts sur le revenu sont trop élevés est plus faible que celle de ceux qui concourent à cette opinion pour les « taxes », sans plus de précision. On peut donc penser que le niveau plus élevé des réponses en 1975 reflète le rapprochement, par implication, des taxes autres que les impôts. Par contre, les impôts sur le revenu constituent la forme de taxation la plus visible, et la plus susceptible de provoquer des revendications chez les contribuables (Hibbs et Madsen, 1981). Mais la même chose peut se produire pour les contributions foncières, et leur influence peut avoir été prépondérante en 1975, compte tenu de l'importance de l'inflation d'alors. Néanmoins, c'est en Alberta et en Colombie-Britannique que la valeur des propriétés a augmenté le plus à cause de l'inflation cette année-là, et ce sont ces provinces mêmes qui ont le moins souvent convenu que les taxes étaient trop élevées. D'autre part, les impôts provinciaux sur le revenu, dans ces provinces, étaient parmi les plus faibles au Canada. Les membres des syndicats, pour leur part, reconnaissent de plus en plus que les impôts sont trop élevés. Quant aux diplômés d'université, ils se sont moins opposés aux impôts que les autres pendant toute la période de 1959 à 1975.

**Conflits régionaux, division des pouvoirs et ordre du jour fédéral**

La possibilité d'obtenir des résultats géographiquement différenciés varie largement suivant le problème en cause. Ont produit les effets les plus visibles entre les régions : les relations avec le Commonwealth (du moins, en 1956), l'immigration (mais avec un renversement de la polarité), l'avortement (la différence géographique n'étant pas

« intrinsèque », mais résultant plutôt de la proportion respective des Catholiques et des non-Catholiques dans chaque province), le divorce, l'assurance-maladie, l'énergie, la langue, l'instruction religieuse dans

**TABLEAU 3-18 Grèves dans le secteur public**

	Fonction publique Septembre 1965	Enseignants Juillet 1975	Fonction publique Août 1982
Terre-Neuve	0.75 (1.77)	-0.20 (-0.83)	-0.65 (-2.15)
I.-P.-É.	—	—	-0.78 (-1.83)
Nouvelle-Écosse	0.55 (2.33)	—	-0.48 (-2.18)
Nouveau-Brunswick	0.36 (1.54)	0.21 (1.12)	0.02 (0.09)
Québec	0.34 (1.87)	0.12 (0.55)	0.15 (0.91)
Manitoba	0.07 (0.30)	0.03 (0.13)	-0.16 (-0.81)
Saskatchewan	0.15 (0.75)	-0.60 (-2.29)	-0.43 (-2.19)
Alberta	0.10 (0.44)	0.15 (1.06)	-0.34 (-2.03)
C.-B.	-0.18 (-0.91)	-0.34 (-2.39)	-0.19 (-1.37)
Catholique	—	-0.07 (-0.63)	-0.07 (-0.63)
Anglais	-0.09 (-0.53)	-0.29 (-1.37)	-0.39 (-2.21)
« Autre » langue	-0.17 (-0.85)	0.04 (0.18)	-0.10 (-0.51)
Études secondaires	—	0.02 (0.27)	-0.14 (-1.49)
Études universitaires	—	-0.20 (-1.52)	0.01 (0.05)
Syndiqué	-0.49 (-4.16)	-0.19 (-2.27)	-0.47 (-4.72)
Ferme	—	0.10 (0.65)	0.53 (2.79)
Intersection	-0.33 (-1.84)	0.16 (0.69)	0.80 (4.12)
$\hat{R}^2$	0.05	0.04	0.09
L.R.T. (df)	40.48 (11)	46.18 (14)	91.14 (16)
<i>N</i>	715	1,039	1,060
$\bar{Y}$	0.36	0.46	0.63

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

1 = contre les grèves dans le secteur public.

**TABLEAU 3-18** (suite)

<i>Questions :</i>	
Septembre 1965	Estimez-vous que les grèves entreprises par les employés de la Fonction publique tels les employés de bureau, les employés des postes, les douaniers, etc. devraient ou non être défendues par la loi?
	*Oui, défendues ..... 1
	Non, pas défendues ..... 2
	Suivant certaines conditions ..... 3
	Sans opinion ..... 4
Juillet 1975	Croyez-vous que les enseignants devraient ou non avoir le droit de grève dans la province?
	Oui ..... 1
	*Non ..... 2
	Ne sais pas ..... 3
Août 1982	Estimez-vous que les grèves entreprises par les employés de la Fonction publique tels les employés de bureau, les employés des postes, les douaniers, etc. devraient ou non être défendues par la loi?
	*Oui, défendues ..... 1
	Non, pas défendues ..... 2
	Sans opinion ..... 3

les écoles (du moins, jusqu'à 1961). Les questions les moins différenciées entre les régions sont celles portant sur la guerre froide (récemment, en tout cas), le contrôle des prix et des salaires, la politique macro-économique, les investissements américains, l'universalité des prestations de retraite et des allocations familiales, ainsi que la discipline dans les écoles (quoi qu'il puisse s'être produit une certaine polarisation régionale depuis quelques années). Quant aux tarifs douaniers, s'ils évoquent des différences régionales, ce ne sont pas celles que le conflit entre les élites nous fait attendre.

Les questions les plus « régionalisées » sont celles qui relèvent du domaine provincial ou des pouvoirs que nous avons appelé « contestés ». Celles qui le sont le moins sont, en général, du ressort fédéral. Bien sûr, parmi les questions exclusivement fédérales, seules les relations avec le Commonwealth et, curieusement peut-être, sur les tarifs, diffèrent selon les régions. Parmi les questions exclusivement provinciales, seule la discipline dans les écoles ne comporte aucun élément géographique important<sup>24</sup>.

Les seuls points litigieux, comme on pourrait s'y attendre, sont ceux qui ressortent des pouvoirs que nous avons appelés « contestés » : l'énergie, la langue, l'assurance-maladie. Dans ces trois cas, les différences régionales entre les provinces se sont traduites par des disputes entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il arrive que ces débats entre les élites s'appuient sur une masse populaire dont les opinions varient largement entre les provinces et faiblement à l'intérieur, du moins pour certaines provinces. Ottawa recherche l'appui des provinces dont la population en général partage son point de vue sur la question. Ce fut le cas pour l'énergie, du moins avant que ses besoins en

recettes deviennent plus importants que son désir de popularité auprès de la masse des consommateurs d'énergie. Les autres questions, notamment celles sur la langue, sont plus complexes. L'opposition populaire à

**TABLEAU 3-19 Impôts**

	Juillet 1959 <sup>a</sup>	Janvier 1965 <sup>b</sup>	Janvier 1975 <sup>c</sup>
Terre-Neuve	— (2.61)	0.99 (-1.65)	-0.48
I.-P.-É.	0.26 (1.21)	—	—
Nouvelle-Écosse	-0.11 (-0.34)	0.16 (0.64)	—
Nouveau-Brunswick	1.45 (3.25)	0.71 (2.64)	0.17 (0.90)
Québec	-0.35 (-2.22)	-0.02 (-0.12)	-0.08 (-0.49)
Manitoba	0.53 (2.33)	0.16 (0.71)	-0.51 (-2.45)
Saskatchewan	-0.09 (-0.40)	0.06 (0.27)	-0.36 (-1.68)
Alberta	-0.22 (-0.81)	0.16 (0.82)	-0.29 (-1.83)
C.-B.	0.01 (0.07)	-0.59 (-3.23)	-0.25 (-1.82)
Catholique	—	—	0.13 (1.17)
Anglais	—	-0.33 (-2.00)	-0.16 (-0.98)
« Autre » langue	—	-0.02 (-0.11)	-0.15 (-0.82)
Études secondaires	0.30 (2.37)	—	-0.04 (-0.45)
Études universitaires	0.56 (2.81)	—	-0.52 (-3.84)
Syndiqué	-0.04 (-0.27)	0.16 1.43	0.18 1.97
Ferme	0.07 (0.46)	-0.32 -2.01	-0.20 -1.46
Intersection	-1.07 (-8.01)	0.16 (0.90)	0.65 (3.34)
R <sup>2</sup>	0.06	0.06	0.06
L.R.T. (df)	40.69 (12)	43.72 (14)	60.09
N	680	732	1,057
Ȳ	0.20	0.49	0.66

Source : ICOP.

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

a 1959 : 1 = en faveur de plus d'impôts.

b 1965, 1975 : 1 = impôts trop élevés.

**TABLEAU 3-19 (suite)**

<i>Questions :</i>	
Juillet 1959	Si le temps venait où le revenu du gouvernement ne pouvait plus suffire à payer tous les éléments du budget, qu'encourageriez-vous : réduire certaines dépenses ou hausser les impôts?
	Réduction ..... 1
	*Augmentation des impôts ..... 2
	Autre ..... 3
	Sans opinion ..... 4
Janvier 1965	Estimez-vous que les actuels impôts sur le revenu au Canada sont trop élevés ou plutôt appropriés?
	*Trop élevés ..... 1
	Trop bas ..... 2
	Plutôt appropriés ..... 3
	Sans opinion ..... 4
	Ne paie pas d'impôt sur le revenu ..... 5
Janvier 1975	Croyez-vous que les impôts sont trop élevés ou plutôt appropriés?
	*Trop élevés ..... 1
	Plutôt appropriés ..... 2
	Ne peux dire ..... 3

la politique linguistique du gouvernement fédéral est plus forte dans les régions où les Canadiens français sont le moins nombreux, c'est-à-dire dans l'Ouest. Ailleurs, on appuie davantage cette politique, même chez les non-francophones.

Il se peut que le conflit entre les gouvernements dans les domaines de l'assurance-maladie, de l'énergie et de la langue soit inévitable. Pour commencer, les différences régionales de l'opinion sont nettes. Souvent, le conflit entre les élites reflète donc effectivement l'opinion populaire. Parfois, la structure de l'opinion populaire semble être due à la géographie elle-même. Parfois, elle semble attribuable à une distribution hétérogène de traits non géographiques. Parfois, les deux effets semblent être à l'oeuvre, par exemple lorsque des groupes qui ne partagent pas le trait différencié suivant les régions subissent l'influence de voisins qui possèdent ce trait. Néanmoins, ces différences géographiques marquées ne peuvent pas se résoudre par une simple décentralisation. Des facteurs externes ou de simple justice forcent le gouvernement fédéral à s'en occuper.

Il se pourrait fort bien que les Pères de la Confédération aient divisé les pouvoirs qui pouvaient l'être avec plus de sagesse que nous en convenons normalement. Les questions exclusivement fédérales ne donnent généralement pas lieu à des différences populaires très marquées entre les régions. Mais c'est presque toujours le contraire pour le petit nombre de questions exclusivement provinciales que nous avons pu étudier. Si l'éventail des responsabilités fédérales et provinciales étudié avait été plus large, nous aurions peut-être eu beaucoup de résultats contraires, c'est-à-dire des questions fédérales donnant lieu à de fortes différences entre les provinces et des questions provinciales sans struc-



ture géographique réelle. Mais, les résultats du présent chapitre indiquent qu'on ne peut soutenir le point de vue ni de ceux qui prétendent que l'actuelle division des pouvoirs est artificiellement décentralisée, compte tenu de la structure géographique réelle de l'opinion (Stevenson, 1979; Simeon et Blake, 1980), ni de ceux qui voudraient radicalement décentraliser le pouvoir pour tenir compte des tendances fissipares du Dominion (Canada, Groupe de travail sur l'Unité canadienne, 1979). La division actuelle tient parfaitement compte, partout où c'est possible, des différences géographiques. Dans le cas contraire, c'est qu'il n'est pas possible d'opérer une telle division des pouvoirs; c'est le cas des questions sur l'énergie et la langue, par exemple.

Qu'en est-il de l'ordre du jour fédéral? Les décennies qui viennent vont-elles voir autant de divisions entre les régions que les années 1960 et 1970? On ne peut pas bien sûr répondre avec certitude à cette question. On peut néanmoins examiner l'ordre du jour fédéral pour déterminer les questions qui risquent de mener à des divisions. Le lecteur pourra ensuite tenter son propre pronostic pour l'avenir immédiat.

Les questions fédérales les plus débattues depuis quelques années sont celles qui relèvent des « pouvoirs contestés ». Ce sont elles qui divisent le plus les Canadiens selon les régions ou à peu près. Mais si les questions qui sont débattues par les politiciens fédéraux au cours de la décennie qui vient touchent exclusivement aux pouvoirs fédéraux, il se pourrait fort que les disputes régionales s'effacent du champ politique national. Or, c'est justement cette tendance qui semble dominer depuis quelques années. Le déclin économique nous a forcé à nous intéresser davantage aux questions macro-économiques, à la politique sur les investissements, à la politique sur les échanges. Il y a très peu de différences géographiques pour les deux premières; qu'il s'agisse d'inflation ou de chômage, il y a très peu de variations. Peu importe celui qui est choisi comme objectif, l'aversion envers l'un ou l'autre est quasi unanime : en période de chômage élevé, la grande majorité des répondants considèrent que le chômage est plus important que l'inflation; en période d'inflation élevée, c'est le contraire qui se produit. Seul point véritablement litigieux possible : la politique sur les échanges commerciaux. Pourtant, les différences géographiques révélées par les données Gallup sur les tarifs suggèrent que c'est dans les régions ayant le plus à gagner de la libéralisation des échanges qu'on appuie le plus fortement le libre-échange. Notons toutefois, à ce sujet, que les données des sondages Gallup contredisent les données Decima du chapitre 5.

Même si l'ordre du jour devait être dominé par des questions pour lesquelles il existe peu de différences régionales, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que le gouvernement fédéral regagnerait la confiance des électeurs. Ceux-ci, même s'ils doutent de la compétence d'Ottawa, peuvent néanmoins convenir qu'aucun autre organisme ne pourrait faire mieux sur les questions les plus importantes. Pour Ottawa donc, obtenir deux sur trois vaut peut-être mieux que rien du tout.

## Mouvement des groupes et des provinces entre les coalitions politiques

Les groupes et les provinces se remplacent-ils à tour de rôle sur les questions de politique, en formant des coalitions dont les éléments varient en fonction des questions à débattre? Ou les coalitions sont-elles toujours formées des mêmes partenaires, peu importe la question? Il semble que les deux hypothèses contiennent chacune une part de vérité.

Quatre des questions évoquées dans le présent chapitre ne provoquent presque aucune polarisation entre les groupes ou les régions : l'aversion envers l'inflation ou le chômage, les contrôles des prix et des salaires, l'universalité des prestations de retraite et des allocations familiales et (la plupart du temps), la discipline dans les écoles. Cela ne revient pas à dire qu'il n'y a aucun désaccord sur ces questions bien sûr, mais les différences d'opinions, lorsqu'elles existent, ne sont pas attribuables à des facteurs sociaux.

Pour toutes les autres questions, une polarisation quelconque est évidente. Néanmoins, il semble y avoir un mouvement des provinces et des groupes entre les coalitions. Prenons le cas des quatre plus grandes provinces. Le Québec se retrouve seul à deux reprises, mais jamais sur des questions qui sont pour lui d'une extrême importance. Le Québec était le plus résolument contre le Commonwealth en 1956 et contre les tarifs en 1967. Dans les autres cas, lorsqu'il voulait choisir, il trouvait des partenaires. Ceux-ci n'étaient pas toujours les mêmes, même si le changement n'était pas aléatoire. Les provinces atlantiques se sont alliées au Québec à quatre reprises, plus ou moins en groupe; une autre fois, seule Terre-Neuve, parmi les provinces atlantiques, s'est alliée au Québec. L'Ontario l'a fait trois fois et la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, une fois chacune.

Les deux plus grandes provinces de l'Ouest ont eu tendance à ne recruter des alliés que parmi leurs voisins immédiats. Jamais l'Alberta ne s'est retrouvée seule sur les questions du présent chapitre. Les autres provinces de l'Ouest sont devenues ses alliés à trois reprises, plus ou moins en groupe, et les provinces atlantiques, à une reprise. La Colombie-Britannique et Terre-Neuve sont devenues ses alliés une fois chacune. À l'instar du Québec, la Colombie-Britannique s'est retrouvée seule à deux reprises mais, comme lui, pas sur des questions vitales à ses intérêts collectifs. À trois reprises, elle s'est vue appuyer par tout l'Ouest et, une fois chacune, par l'Alberta et la Saskatchewan; elle a également formé alliance une fois avec le Québec (ou c'est peut-être l'inverse).

L'Ontario est souvent la province qui décide du côté où penche la balance. Elle s'est retrouvée seule à une reprise, sur les relations avec le Commonwealth. À deux reprises, elle ne se distinguait pas des provinces à l'est. Mais le plus souvent, elle était placée plus ou moins à mi-chemin entre des blocs d'alliés potentiels.

Les différences marquées, mais non géographiques, se produisaient selon les axes de la religion, de la langue ou de l'éducation. Les deux premiers, c'est normal, se déplacent ensemble. Sur les questions linguistiques, les anglophones catholiques tendent à soutenir leurs co-religionnaires francophones. On peut s'attendre à voir les catholiques irlandais, notamment, faire preuve d'une grande francophobie, étant donné les luttes linguistiques qu'ils ont eu à soutenir dans les écoles séparées<sup>25</sup>. Nos données montrent que les locuteurs ne parlant ni l'une ni l'autre langue officielle, qui forment un groupe très majoritairement catholique, sont très peu satisfaits de la politique sur les langues officielles. Mais dans l'ensemble, les données des sondages indiquent que l'affinité religieuse fait surmonter les conflits intraconfessionnels et réussit à faire accepter, à l'extérieur du Canada français, la politique des langues officielles. Mais les Canadiens français ne leur rendent pas la pareille sur une question qui importe beaucoup au clergé catholique, soit l'avortement. Les laïques catholiques sont clairement moins en faveur de l'avortement libre que les non-catholiques. Néanmoins, cette généralisation s'étend beaucoup moins aux catholiques du Québec qu'à ceux d'ailleurs.

L'éducation joue un rôle important dans plusieurs des questions analysées, notamment la guerre froide, les tarifs, la peine capitale, l'immigration, l'énergie, la langue, l'instruction religieuse dans les écoles et les impôts. Les diplômés universitaires sont relativement peu en faveur du libre-échange avec les États-Unis et des exportations de gaz à destination de ce pays. Par contre, ils sont en faveur de l'établissement de liens plus étroits avec les pays communistes. Ils sont aussi relativement en faveur des langues officielles et de l'immigration, mais non de l'instruction religieuse dans les écoles et de la peine capitale. Ils ne considèrent pas en général que les impôts sont trop élevés et se prononcent relativement en faveur d'une société d'énergie de la Couronne. Quelle conclusion en tirer? Une certaine résistance à la xénophobie, peut-être, sauf lorsqu'il s'agit des États-Unis. Peut-être aussi une volonté supérieure à la moyenne d'accepter l'intervention de l'État dans l'économie, surtout s'il s'agit du gouvernement fédéral. Quoi qu'il en soit, deux remarques s'imposent à propos des préférences des diplômés universitaires. Le Canada français, d'abord, trouve en eux un allié au Canada anglais; Ottawa en fait autant. Quelle que soit l'opinion populaire canadienne sur le gouvernement fédéral ou l'opinion populaire anglophone sur le Canada français, l'opinion anglophone bien informée se montre en général favorable sur les deux questions. Un tel appui pourrait bien se révéler une ressource décisive lors des négociations entre les élites qui sont souvent au cœur de la politique canadienne. De ce point de vue, l'Alberta est peut-être davantage isolée sur les questions d'énergie que le Québec sur les questions linguistiques, ou encore qu'Ottawa sur toutes les questions.

Notre analyse tend donc à faire ressortir l'existence de vastes mouve-

ments populaires entre les coalitions. Il subsiste quelques barrières, bien sûr, et certaines provinces ou certains groupes sont davantage favorisés. D'abord, il semble exister un clivage ethno-religieux, lâche peut-être mais tout de même important. C'est la première barrière. Les questions de langue, d'instruction religieuse et, dans une moindre mesure, de l'avortement conduisent chacune à la formation des mêmes coalitions de part et d'autre du débat. Quelques remarques s'imposent tout de même. Les résidents du Québec, dont la plupart sont catholiques, du moins de nom, semblent plus sécularisés que les catholiques d'ailleurs, qu'ils soient pratiquants ou pas. Deuxième barrière : l'Ontario, on le sait, occupe une position géographique éminemment favorable. Dans tous les débats, cette province n'a réussi à définir l'un des pôles du débat qu'une seule fois : c'était à propos des relations avec le Commonwealth, en 1956. À cette exception près, elle ne se distingue pas des provinces à l'est ou alors, elle se retrouve à mi-chemin entre les blocs qui définissent les pôles opposés. Au contraire, ni l'Alberta ni la Colombie-Britannique, qui ne manquent pourtant pas d'alliés, ne se trouvent en mesure de décider de l'issue de certaines questions importantes. La collectivité ontarienne se constitue souvent en « électeurs moyens » au sens où l'entend Downs (1957). La puissance de l'Ontario dans la Confédération pourrait donc ne pas simplement dériver de son importance. C'est un fait connu dans la théorie des coalitions que les groupes qui détiennent les votes ou les ressources pouvant déterminer les coalitions gagnantes et les perdantes possèdent un pouvoir hors de proportion avec leur importance (Riker et Ordeshook, 1973). De ce point de vue, les Ontariens s'aident eux-mêmes, non seulement par leur nombre, mais aussi en sachant de quel côté pencher. Enfin, les diplômés universitaires forment un groupe qu'il vaut mieux avoir de son côté, la plupart du temps. D'ailleurs, ils sont souvent prêts à s'allier, et ainsi, à appuyer des intérêts divers : les minorités parlant l'une des langues officielles, les nationalistes économiques, les internationalistes sur les questions ne relevant pas de l'économie, le gouvernement central.

## Récapitulation

À la lumière de ce qui précède, nous croyons justifiées les conclusions suivantes :

1. Il y a peu de différence d'une province à l'autre sur les questions qui relèvent exclusivement d'Ottawa. Exception majeure : les relations avec le Commonwealth. Mais comme la question date de 1956, elle n'est peut-être plus pertinente. Deuxième exception d'importance : les tarifs. Certaines questions fédérales produisent aussi de légères différences entre les régions.

2. Les questions relevant des pouvoirs communs diffèrent selon les régions. Dans le cas de l'immigration et du divorce, la composition

sociale de chaque province influe sur les réponses, en plus des différences dues à la géographie. L'avortement divise catholiques et non-catholiques, mais cette division confère au débat une structure d'allure géographique, car la proportion des catholiques et des non-catholiques diffère grandement suivant les provinces. Aucune structure sociale ne peut être définie à propos des attitudes sur l'universalité des prestations de retraite et des allocations familiales.

3. Il y a des différences marquées entre les provinces sur les questions « contestées », que nous avons appelées ainsi parce qu'elles sont au coeur des récents conflits entre le fédéral et les provinces. Les opinions sur l'assurance-maladie semblent exclusivement être structurées en fonction de la province de résidence. L'énergie voit les régions productrices s'opposer aux régions consommatrices. La langue oppose le Québec à l'Ouest, mais ni l'un ni l'autre côté ne manque d'alliés. Les opinions sur la langue sont aussi structurées en fonction de la langue elle-même, de la dénomination religieuse et du niveau d'éducation.

4. Les pouvoirs provinciaux donnent lieu à des différences entre les provinces, du moins dans le cas des quelques questions qui ont pu être analysées. Mais les questions posées — sur l'instruction religieuse dans les écoles (jusqu'en 1961), la discipline dans les écoles, les activités récréatives et commerciales le dimanche — ne représentent pas comme il faut l'univers de la politique provinciale.

5. En dépit des critiques soulevées à propos de la division des pouvoirs prévue par l'Acte constitutionnel de 1867, notre analyse révèle que cette division n'est pas si imparfaite. La plupart des pouvoirs exclusivement fédéraux ne provoquent pas de différences régionales marquées, contrairement aux pouvoirs exclusivement provinciaux, ceux que nous avons étudiés en tout cas. Les différences géographiques les plus marquées ont trait aux pouvoirs communs. Les âpres débats sur la politique linguistique et énergétique ne sont pas le fruit de l'imagination de politiciens cherchant à s'accaparer de nouvelles compétences; elles sont le reflet de divisions réelles, y compris de divisions en fonction des régions, dans la masse du public. Mais on ne résoudrait pas le problème en transférant simplement ces pouvoirs aux provinces. Dans le cas de la politique linguistique, notamment, les conflits continueraient d'exister à l'intérieur des provinces. Il est sans doute impossible également d'échapper aux conflits sur l'assurance-maladie et sur l'énergie; dans le second cas surtout, des facteurs externes affectent toutes les provinces.

6. Il n'est pas nécessaire que l'ordre du jour fédéral des années qui viennent soit une aussi grande source de conflits régionaux que celui des années qui viennent de s'écouler. S'il est vrai que les années 1980 promettent de privilégier les questions économiques, les objectifs et les moyens d'action sur la macro-économie ainsi que les investissements, au lieu des questions énergétiques et linguistiques, il se pourrait fort que le gouvernement fédéral ne soit plus la cible des colères régionales, pour

devenir, étant donné la pérennité de certaines de ces questions, celle de groupes n'ayant plus une assise géographique.

7. Il semble y avoir un mouvement raisonnable des groupes entre les coalitions politiques au Canada. C'est moins vrai dans le cas des questions ethno-culturelles, où les mêmes coalitions tendent à se former et à se reformer, quel que soit le problème. Mais même dans ce cas, il arrive que certains groupes se forment pour décider des issues : les résidents de l'Ontario et, dans chaque région, les diplômés universitaires. Ce sont deux groupes qui pourraient bien décider de la victoire sur de nombreuses autres questions.



# Attitudes et perceptions en macro-économie : *un cycle d'affaires politique?*

Faut-il blâmer les électeurs pour le malaise économique qui, jusqu'à un certain point, a miné la confiance dans le gouvernement fédéral? Un tel argument a gagné du terrain dans certains milieux universitaires et journalistiques. À leur avis, des électeurs inconscients et des politiciens cyniques conspirent sur le dos des générations futures en gérant mal à dessein notre économie pour des gains économiques et politiques à court terme. Ces gains économiques à court terme ne peuvent dissimuler aux électeurs la détérioration prolongée de notre performance économique, qui perdure et alimente directement l'accroissement du cynisme et de la méfiance du public à l'égard du gouvernement. Mais les électeurs ont également une large part de responsabilité.

La véhémence avec laquelle certains ont soulevé cet argument masque une absence de preuves. Après une brève lecture de la documentation pertinente, ce chapitre aborde l'étude des données se rapportant à cette thèse. Nous commencerons par étudier les préférences du public en ce qui concerne le chômage comparativement à l'inflation. Nous passerons ensuite aux manifestations de la mémoire des électeurs quant à l'économie à long terme; ce qui nous amènera à étudier le choix des jugements et les attentes concernant l'économie. En dernier lieu, nous offrirons des preuves sur les perceptions et les attitudes relativement aux instruments politiques en macro-économie.

Bien que les données ne permettent pas d'énoncer des conclusions irréfutables, elles suggèrent néanmoins que les Canadiens se sentent concernés par l'inflation tout autant que par le chômage. Ils ne projettent pas uniquement leurs soucis sur la politique économique, mais réagissent au contraire en tant que citoyens. Pourtant, comme tels, ils sont plutôt mal renseignés sur l'avenir de leur économie et possèdent, au

mieux, des opinions assez vagues sur les instruments précis qui pourraient affecter leur avenir.

## Un cycle d'affaires politique?

Dans le chapitre 2, nous avons établi que l'appui accordé au gouvernement fédéral résulte en grande partie de la persistance de la stagflation. Le chômage semble être la clé du déclin politique, mais l'inflation pourrait avoir également une incidence directe. Une telle relation ne devrait pas nous surprendre. Les politiciens ont facilité la politisation de la macro-économie et les électeurs ont raison lorsqu'ils demandent des explications. Mais ces électeurs ne font-ils pas, eux aussi, partie du problème? Ne demandent-ils pas aux politiciens de réaliser cet équilibre technique difficile entre une faible inflation et un faible chômage? Ces électeurs sont-ils assez inconscients pour permettre aux politiciens de manipuler leurs perceptions de l'économie, tout au moins à court terme?

Pour ce qui est du cycle de politique économique, chaque question entraîne une réponse affirmative, car les cycles d'affaires découlent tout autant de choix politiques délibérés que de décisions indépendantes sur la consommation ou sur l'investissement privé. L'étude la plus systématique de ce point de vue fut exprimée par Nordhaus (1975). Selon lui, les électorats sont toujours plus opposés au chômage qu'à l'inflation. Ils manifestent une certaine myopie en ce sens qu'ils ne perçoivent pas les conséquences inflationnistes des stratégies de plein emploi et que, par surcroît, ils ne se soucient guère de l'avenir. L'aversion et la myopie vis-à-vis du chômage se combinent pour amener le parti au pouvoir à réduire le chômage juste avant les élections et à attendre que celles-ci soient terminées pour s'attaquer aux augmentations de prix qu'a déclenché un excès antérieur de demandes. Les gouvernements peuvent s'en tirer avec de telles stratégies tout simplement parce que les électeurs ne sont pas uniquement myopes, mais aussi parce qu'ils ont la mémoire courte. À long terme, ces cycles d'affaires amènent la courbe Phillips de l'économie à s'écarter de plus en plus de l'origine, volant ainsi le potentiel productif de cette économie. Mais en fin de compte, les citoyens devront payer le prix de leur inconscience et de leur avidité.

Les preuves que présente Nordhaus sont faibles et ne suggèrent que des tendances. Le chômage n'a décliné juste avant les élections que dans trois des six pays qu'il étudie. Deux de ces trois cas répondant à sa prévision dynamique, l'Allemagne et les États-Unis ont le plus faible taux moyen d'inflation parmi les pays industrialisés. La preuve de Nordhaus est entièrement dans le domaine macro-économique qui est supposé faire l'objet de manipulations, mais les instruments de manipulations n'apparaissent nulle part. Tufte (1978) fournit un mélange de preuves, autant pour les cibles que pour les instruments. Certaines de ses assertions sont convaincantes, les autres non<sup>1</sup>.



Des polémiques, aussi bien à gauche qu'à droite, font écho aux travaux plus techniques de Nordhaus et de Tufte. À droite, Brittan (1977) prétend que la démocratie est par nature inflationniste et pour des raisons qui sont à peu près celles de Nordhaus. Des vues similaires sont également exprimées à gauche. L'analyse la plus fine, celle de O'Connor (1973), ne s'occupe pas des cycles d'affaires comme tels. Il voit cependant les stratégies de dépenses sociales et de plein emploi comme des instruments de conservation de l'ordre social capitaliste, mais cette conservation devient problématique en raison des besoins en capitaux. Pour accumuler des capitaux, il faut retarder la consommation, ce qui ne peut engendrer que de grandes inégalités. La tension créée entre le besoin de maintenir un climat propice à l'investissement et à l'accumulation de capitaux, et celui poussant à l'utilisation des surplus pour satisfaire les mécontentements engendre une dialectique économique qui, si elle n'adopte pas exactement la forme prévue par Nordhaus, entraîne cependant une crise fiscale qui devrait amener la dialectique consécration-accumulation vers une nouvelle synthèse. Brittan, au contraire, déclare qu'à ce point critique la société capitaliste libérale explose du fait de ses contradictions économiques, mais le choix même des termes qu'il utilise indique qu'au fond il veut dire la même chose que O'Connor. La différence entre la droite et la gauche ne réside pas tant dans l'analyse que dans l'évaluation morale du résultat.

Avant de conclure que l'apocalypse est à la porte, il nous faut d'autres preuves. Celles que nous avons accumulées jusqu'ici font croire que la forme particulière présentée par Nordhaus, et dans une moindre mesure par Tufte, sur l'importance des cycles d'affaires politiques n'est pas nécessairement justifiée. Des preuves un peu plus solides détruisent l'argument voulant que les cycles d'affaires politiques reflètent non pas l'échéancier électoral, comme le soutient Nordhaus, mais plutôt l'alternance au pouvoir des partis de gauche et de droite. Les clientèles des partis sociaux-démocrates et travaillistes sont plus opposés au chômage que ceux de droite. Tous les groupes sociaux semblent opposés à l'inflation; en fait, des preuves, présentées plus loin dans ce chapitre, laissent entendre que les aversions vis-à-vis de l'inflation et du chômage peuvent même être positivement reliées. Mais le choix, tout au moins à court terme entre ces deux objectifs macro-économiques, oblige les électeurs et les partis à faire leur choix en termes de leur aversion relative vis-à-vis de chaque problème. Les partis de gauche auront plus tendance que ceux de droite à réduire le chômage et semblent prêts à risquer une montée de l'inflation. C'est l'opposé qui est vrai pour les partis de droite. Les preuves de cela se présentent sous deux formes. Pour commencer, Hibbs (1977) a relié les taux d'inflation et de chômage dans plusieurs pays de l'OCDE au nombre d'années pendant lesquelles les sociaux-démocrates et les travaillistes avaient été au pouvoir. En général, pendant la période d'après guerre, plus la durée au pouvoir de la gauche était

longue, plus le taux moyen du chômage était bas, et plus l'inflation était forte. Mais de telles comparaisons statiques permettent des interprétations diamétralement opposées<sup>2</sup>. La preuve la plus solide de Hibbs est l'analyse des relevés chronologiques du chômage pendant la période d'après-guerre, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Hibbs conclue que l'alternance entre les partis de gauche et de droite produit, avec un certain retard, une modification marquée de l'indicateur macro-économique. À l'encontre de ce qu'il aurait pu intuitivement attendre, la différence britannique était inférieure à celle des États-Unis. Pour les différences entre partis aux États-Unis<sup>3</sup>, Beck (1982) a établi des estimés un peu inférieurs à ceux de Hibbs. Cependant, l'hypothèse de Hibbs sur les cycles d'affaires politiques obtient autant d'appui que celle de Nordhaus.

Mais le cycle de Hibbs a des conséquences fort différentes en ce qui touche notre compréhension des mécanismes politiques. À son avis, les partis ne sont pas uniquement des manipulateurs stratégiques cyniques. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils agissent uniquement en fonction d'idéologies et de principes; leurs calculs peuvent fort bien être établis en fonction du nombre de votes que leur clientèle de base peut leur apporter. Mais dans cette hypothèse, les partis eux-mêmes ont leur propre opinion et ceux de droite en ont une qu'aucun parti n'oserait adopter dans le modèle de Nordhaus : une aversion bien établie vis-à-vis de l'inflation. Ni une attitude globale, ni une aversion de l'inflation ou une aversion du chômage n'empêchent complètement des mesures anticycliques.

Une autre vision des partis fut ébauchée par MacRae (1977) et étudiée plus à fond par Alt (1979). Ici, les partis sont perçus comme des mécanismes d'attraction maximale de votes, mais sur un long terme indéterminé. Ils agissent comme si les électeurs se souciaient de l'évolution à long terme de leur économie et, punissaient ou récompensaient les partis en fonction de cette évolution. Des partis qui répondraient à une telle motivation, ne produiraient pas de cycles d'affaires reliés aux cycles électoraux. Dans les modèles de MacRae et de Alt, c'est le modèle à long terme qui prévaut. Vers la fin des années 1970, le glissement des administrations, démocratique de Carter et travailliste de Callaghan, vers l'austérité en matière de politique monétaire, illustrent ce genre d'orientation.

Un dernier point de vue qui mérite d'être étudié est celui de Mosley (1976; 1978). Il peut se décrire comme la version science politique d'un keynésianisme abâtardi. Là, les gouvernements « répliquent » : ils agissent contre tout indicateur qui déclenche l'intérêt le plus négatif dans la population. Lorsqu'un indicateur quel qu'il soit, chômage, inflation, balance des paiements ou coût des emprunts, dépasse un certain seuil, des mesures sont prises pour le ramener dans une marge d'acceptabilité donnée. L'intérêt se concentre ensuite sur l'autre indicateur qui menace de dépasser le seuil d'acceptabilité. La théorie économique ne dicte pas

inéluçtablement des mesures visant à modifier l'indicateur qui attire le plus d'attention, mais cette version de la gestion des crises a une certaine qualité limite et anticyclique. Encore une fois, à l'encontre de Nordhaus, le chômage n'est pas le seul indicateur qui mérite l'intérêt des politiciens juste avant les élections.

En fait, aucun de ces modèles ne peut prétendre à un appui empirique général. Les rivaux du cycle de Nordhaus, induit par les élections, fonctionnent de façon sporadique, de façon similaire à son énoncé. Les preuves présentées pour vérifier les théories avancées sont plus souvent des cibles que des instruments. Nous ne trouvons presque jamais de renseignements sur ce que les électeurs perçoivent et désirent réellement.

La plupart des données pertinentes ont été compilées sans vraiment tenir compte de la documentation sur les cycles d'affaires<sup>4</sup>. Elles sont en tous cas équivoques. L'analyse des séries chronologiques électorales semble appuyer des modèles rétrospectifs de simple récompense et de punition<sup>5</sup>. D'autres analyses toutefois suggèrent que les électeurs ne se limitent pas à récompenser ou à punir, mais réagissent plutôt à l'attitude générale des partis face à l'inflation et au chômage, *un peu comme* Hibbs (Stigler, 1973; Hibbs, 1979, 1982); c'est-à-dire que l'abstention de ceux qui sont économiquement en difficultés annule les effets macro-économiques sur les élections (Arcelus et Meltzer, 1975; Rosenstone, 1982); que les électeurs punissent les gouvernements pour les difficultés économiques, sans les récompenser quand tout va bien (Bloom et Price, 1975) et que les effets macro-économiques ne sont peut-être pas aussi simples que le prétend l'analyse antérieure, mais peut exiger une période bien plus longue pour que tout leur impact se fasse sentir (Monroe, 1981). L'étude la plus concertée des facteurs économiques influençant les votes en Amérique du Nord donne des résultats ambigus, mais semble vouloir pencher vers le modèle d'électeur présenté par Hibbs, avec des préférences relativement établies plutôt qu'une attitude orientée rétrospectivement vers la récompense ou vers la punition (Fiorina, 1981; Kiewiet, 1983)<sup>6</sup>.

La seule étude qui tente de façon explicite d'évaluer les paramètres d'un modèle complet de cycle est celle de Golden et Poterba (1980). Ceux-ci ont constaté, entre autres, que les électeurs réagissent à la macro-économie, mais que pour la popularité du gouvernement, le « prix », c'est-à-dire l'amplitude des changements d'objectifs nécessaires pour provoquer une variation donnée de la popularité, s'avérait exorbitant. Plus éloquent encore fut leur effort d'évaluation des fonctions de réaction cyclique de l'électorat par rapport aux instruments et objectifs macro-économiques. Aucun effet du cycle électoral n'apparut en ce qui concerne aussi bien les objectifs que les instruments.

Le peu de données que nous possédions sur le Canada est dans son ensemble surtout contradictoire. Une analyse sur des séries chronologi-

ques des sondages Gallup sur les intentions de vote laisse penser que les Canadiens sont plutôt pervers : plus l'économie va mal, plus le nombre des intentions de vote favorables au gouvernement est grande (Erickson et Monroe, 1984)<sup>7</sup>. À l'encontre des partis de gauche des autres pays, le Nouveau Parti Démocratique (NPD) profite des périodes florissantes et non le contraire. La seule analyse fondée sur des données d'enquêtes suggère que les Canadiens mélangent des jugements rétrospectifs, en particulier sur le chômage, avec des espérances; mais les preuves de cette conclusion sont faibles (Johnston, 1983). Une analyse d'un échantillon de séries chronologiques sur les élections de l'après-guerre appuie un modèle rétrospectif unique pour les élections canadiennes, avec un accent particulier sur les mouvements du revenu après impôt (Happy, 1984). Cependant, le cycle électoral ne semble pas laisser beaucoup de marge aux choix monétaires et fiscaux du gouvernement (Foot, 1977; Bothwell, Drummond, et English 1981).

Chaque modèle exige que soient étudiés au moins quatre secteurs de l'opinion. La première question et la plus évidente a trait à l'aversion vis-à-vis du chômage et de l'inflation. Les Canadiens sont-ils plus offensés par le chômage que par l'inflation, comme l'exige le modèle de Nordhaus? Où se répartissent-ils selon des classes sociales plus ou moins stables comme Hibbs nous le laisse entendre? Ou passent-ils d'une aversion à l'autre selon le moment, comme le prédit Mosley? Le chapitre 3 nous laisse entrevoir que cette dernière supposition est sans doute la plus appropriée. La seconde question est de connaître la durée de la mémoire publique. Nordhaus et Mosley pensent qu'elle est courte tandis que Hibbs pense le contraire. La troisième question a trait à la myopie des électeurs : les électeurs prévoient-ils l'effet à long terme des choix actuels concernant la macro-économie? Nordhaus dit non et Alt, et MacRae répondent à contrecœur par l'affirmative. La plupart de ceux qui ont étudié les cycles d'affaires politiques semblent passer la quatrième question sous silence, mais elle devrait être soulevée afin d'être en fin de compte rejetée. Les électeurs ont-ils une attitude vis-à-vis d'instruments politiques spécifiques? Se pourrait-il qu'ils soient opposés à l'utilisation de ceux qui sont réellement nécessaires pour réaliser leurs propres préférences en tant qu'objectifs macro-économiques? Les conditions de crédit et le déficit sont deux instruments qui viennent immédiatement à l'esprit. Le reste de ce chapitre étudiera, l'une après l'autre, chacune de ces questions.

## **Inflation et chômage**

Dans cette section, nous allons étudier sous plusieurs angles l'aversion relative des Canadiens vis-à-vis du chômage et de l'inflation. La façon la plus simple serait d'étudier les réponses aux questions concernant le problème le plus important auquel doit faire face le pays. Apparentées à

cela sont les réponses aux quelques questions permettant aux répondants de se faire une idée sur le choix entre inflation et chômage. Dans ce cas, la relation entre l'accent mis sur les fluctuations trimestrielles perçues de l'inflation et du chômage et sur leurs fluctuations trimestrielles réelles donnera des indications supplémentaires sur le reste de l'aversion. Nous étudierons ensuite le rôle de chaque indicateur macro-économique dans la formation de l'opinion personnelle de chaque répondant et sur le bien-être économique du pays. En dernier lieu, nous étudierons les données du chapitre 2 sur la puissance relative de l'inflation et du chômage dans l'origine de l'approbation, ou de la confiance, vis-à-vis du gouvernement. À court terme, les Canadiens sortiront de ces contorsions analytiques plus conscients du chômage que de l'inflation, mais avec un préjugé sous-jacent contre l'inflation.

Les tableaux 4-1 et 4-2 donnent respectivement des renseignements sur les sondages Gallup et sur le *Decima Quarterly Report*. Chaque source raconte à peu près la même chose. Les données sur les sondages Gallup laissent entrevoir que la politisation de la macro-économie est postérieure du début des années 1960<sup>8</sup>. Nous ne possédons, malheureusement, qu'une observation du début de cette décennie, et cela ne peut être pris que comme suggestion. Sinon, le message fourni par chaque ensemble de données montre une énorme fluctuation dans l'importance accordée. Il faut noter que les sondages Gallup enterrent « l'inflation » dans les autres problèmes « économiques ». La colonne de gauche du tableau 4-1 n'est guère utile, mais celle de droite est relativement pure et montre clairement la volatilité de l'accent mis sur le chômage. Cette volatilité de chaque accent se manifeste clairement dans les données Decima. Pendant 16 trimestres, l'accent mis sur l'inflation se répartit sur un éventail de 27 points de pourcentage, alors que pendant la même période, celui mis sur le chômage varie de 40 points. La rapidité avec laquelle l'accent passe de l'inflation au chômage est surprenante.

Les observateurs ne sont pas tous convaincus que les questions portant sur des problèmes bien précis mesurent véritablement l'aversion pour l'un ou pour l'autre des objectifs (Fisher et Huizinga, 1982). Le tableau 4-3 indique les réponses aux questions qui semblent le mieux déceler les attitudes vis-à-vis du choix entre options. Comme avec les données précédentes, les tendances se déplacent. Il est vrai que le chômage représente la préoccupation majeure pour 8 des 10 enquêtes, mais les questions axées sur le choix d'options seront sans doute plus souvent posées en périodes de chômage élevé ou en croissance que pendant des périodes d'inflation sérieuse. Les deux enquêtes qui indiquent une plus grande préoccupation pour l'inflation sont les seules qui eurent lieu en période où l'inflation était supérieure à 10 pour cent. La tendance manifestée dans le tableau 4-3 nous pousse à traiter les mesures relatives aux « problèmes importants » des tableaux 4-1 et 4-2 comme les substituts d'une mesure d'aversion.

**TABLEAU 4-1 Problème le plus important**

Date	ICOP	% d'inflation (1)	% de chômage (2)	(1) & (2)	(N)
Jan. 1961	286		24.2	24.2	(604)
Août 1964	308	17.9	38.5	56.4	(597)
Oct. 1965	314	15.5	21.7	37.2	(1,126)
Sept. 1972	355	38.4	35.7	74.1	(708)
Sept. 1973	361	53.6	7.8	61.4	(741)
Mars 1974	364	60.0	8.1	68.1	(1,127)
Oct. 1974	369	84.0	2.9	86.9	(986)
Juill. 1975	378	53.9	14.1	68.0	(1,009)
Oct. 1975	381	65.4	8.3	73.7	(1,017)
Avr. 1976	387	56.0	11.7	67.7	(1,048)
Sept. 1976	392	53.0	9.4	62.4	(1,020)
Mars 1977	398	45.3	18.3	63.6	(998)
Janv. 1977	401	42.3	28.8	71.1	(997)
Sept. 1978	416	48.0	30.3	78.3	(1,002)
Avr. 1979	423A	51.6	28.2	79.8	(998)
Nov. 1981	455.4	64.5	11.7	76.2	(959)
Juin 1982	462	55.9	26.7	82.6	(1,017)
Déc. 1982	468.1	44.8	39.5	84.3	(1,024)

Source : ICOP.

Question : À votre avis, quel est actuellement le plus important problème auquel est confronté le pays?

Le tableau 4-4 utilise les données de Decima pour explorer les sources des fortes tendances liées à l'inflation et au chômage. Chaque équation ramène l'accent sur l'inflation et sur le chômage aux taux d'inflation et de chômage du trimestre pendant lequel l'enquête a eu lieu. La caractéristique autorégressive permet de tenir compte des effets à retardement des fluctuations antérieures des indicateurs. L'histoire ne semble guère avoir d'influence : les coefficients autorégressifs (*rho*) ne sont jamais importants. Ce sujet sera repris dans le prochain chapitre. Ici, l'élément-clé est l'intersection de l'équation avec chaque cible macro-économique. Les équations transmettent un double message. Les intersections indiquent un préjugé permanent sous-jacent vis-à-vis de l'inflation. Par exemple, l'équation (1) montre qu'avec une inflation nulle et un chômage nul, environ 26 pour cent de l'échantillon Decima déclare que l'inflation constitue le problème le plus important. L'équation (2), par contre, montre que l'attitude vis-à-vis du chômage se situe beaucoup plus près de zéro. L'équation (3) relie les fortes tendances du chômage et de l'inflation de façon assez simple. La variable dépendante est ici la différence entre le pourcentage indiquant que l'inflation est la plus importante et celle indiquant que c'est le chômage. Pour une inflation nulle et un chômage nul, l'accent mis sur l'inflation a un avantage de 34 points. Pour une inflation nulle, le taux de chômage devrait augmenter de 4 pour cent pour que le chômage soit mentionné

**TABLEAU 4-2 Le plus important problème auquel est confronté le Canada**

Trimestre	% d'inflation (1)	% de chômage (2)	(1) et (2)
1.80	26	10	48
2.80	24	12	49
3.80	26	14	53
4.80	26	11	49
1.81	28	14	57
2.81	36	9	63
3.81	34	8	73
4.81	23	12	70
1.82	21	23	72
2.82	20	27	79
3.82	17	40	79
4.82	12	46	73
1.83	11	48	70
2.83	10	49	73
3.83	10	47	66
4.83	9	43	61
Moyenne des 16 trimestres	21	26	65

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note :  $N = 1,500$ .

Question : À votre avis, quel est actuellement le plus important problème auquel est confronté le pays ou, en d'autres termes, le problème qui vous préoccupe le plus personnellement?

aussi souvent que l'inflation. Mais comme évaluation en pourcentage de la sensibilité de l'accent mis sur l'inflation et le chômage, ces nombres doivent être pris sous toute réserve, dans les cas de faible inflation et de faible chômage. Mais ces équations révèlent une aversion plus marquée de l'inflation par rapport au chômage.

En revanche, la pente des coefficients du tableau 4-4 indique que les déplacements du chômage produisent des changements à court terme plus soudains que ceux de l'inflation. Cette conclusion ne découle pas autant de la comparaison entre eux des coefficients d'inflation et de chômage (ce qui reviendrait à comparer des oranges et des pommes) que de la solidité de chaque évaluation : le coefficient de chômage semble remarquablement stable. Par conséquent, même si l'ensemble du système semble pencher vers une aversion vis-à-vis de l'inflation, la montée du chômage peut produire un déplacement plus spectaculaire vers l'aversion vis-à-vis du chômage que la montée de l'inflation ne produit d'aversion vis-à-vis de l'inflation. Par contre, la préoccupation vis-à-vis du chômage s'évapore plus vite que celle concernant l'inflation<sup>9</sup>.

Voyons maintenant comment le chômage et l'inflation affectent les évaluations des autres situations ou réalités. Le tableau 4-5 essaie

**TABEAU 4-3 Inflation par rapport au chômage**

Date	Étude	Priorité			(1)/(3)	(N)
		Inflation (1)	Les deux ou sans opinion (2)	Chômage (3)		
Jan.	ICOP 345	21.7%	33.7	44.6	0.49	(710)
Mars	ICOP 374	57.9%	7.2	34.9	1.66	(1,058)
Déc.	ICOP 394	42.4%	9.4	48.2	0.88	(1,053)
	QOL	36.1%	42.5	21.4	1.69	(1,436)
Févr.	ICOP 458	42.5%	8.8	48.8	0.87	(1,048)
Printemps	Decima	33.2%	8.2	58.1	0.57	(1,495)
Juin	ICOP 462.1	38.6%	4.8	56.6	0.68	(1,048)
Été	Decima	35.1%	4.5	58.3	0.60	(1,495)
Sept.	ICOP 465.4	42.7%	5.7	51.6	0.83	(1,047)
Janv.	ICOP 469.1	32.3%	7.2	60.5	0.53	(1,055)

Sources : ICOP; Rapport trimestriel Decima.

Questions : (1) ICOP 345 (Janvier 1971) : Si le gouvernement du Canada avait le choix entre :  
 (a) Ralentir le rythme des augmentations de prix, mais créer plus de chômage;  
 (b) Réduire le chômage au Canada, mais entraîner une hausse des prix aussi rapide ou même plus rapide qu'à présent. Laquelle de ces

solutions, selon vous, devrait choisir le gouvernement?

(1) Autres études de l'ICOP : Auquel des deux éléments suivants le gouvernement devrait accorder le plus d'attention : essayer de freiner l'inflation ou tenter de réduire le chômage?

(2) Quality of Life : À votre avis, quel est le problème le plus sérieux : l'inflation ou le chômage? (N'est évident que si « les deux sont aussi sérieux » constitue une réponse volontaire).

(3) Decima : Plusieurs personnes affirment que le gouvernement ne peut combattre l'inflation et le chômage en même temps. Selon vous, qu'est-ce qui devrait représenter la priorité absolue de la politique économique du gouvernement fédéral : combattre l'inflation ou créer des emplois.



**TABLEAU 4-4 Sources macro-économiques d'information et d'évitement du chômage**

Variable indépendante	% d'inflation plus important (1)	% de chômage plus important (2)	% d'inflation - % de chômage (3)
U	-2.19 (-4.36)	5.44 (6.75)	-6.69 (-7.06)
Ĥ	1.57 (3.77)	-1.93 (-2.88)	3.48 (3.83)
Constante	26.24 (3.30)	-7.11 (-0.56)	34.04 (1.97)
$\rho$	0.17 (0.69)	0.18 (0.72)	0.14 (0.58)
R <sup>2</sup>	0.90	0.93	0.94
D-W	1.71	1.44	1.48

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T. N = 16.

Questions : % d'inflation et % de chômage : voir le tableau 4-2.

U et Ĥ : voir le tableau 2-20.

d'évaluer les effets sur le bien-être économique des individus et du pays<sup>10</sup>. Les attentes économiques des individus répondent à peu près de la même façon au chômage et à l'inflation, bien que chacun d'eux (surtout le chômage) semble entraîner des effets à partir du revenu net après impôts. Ni le chômage, ni l'inflation ne semblent avoir d'effet sur la modification de l'évaluation de la performance économique du pays; cette évaluation découle surtout du revenu après impôts. Mais le coefficient d'inflation acquiert lentement plus d'importance que celui du chômage. Souvenons-nous enfin de la tendance de l'inflation et du chômage à influencer l'approbation ou la confiance vis-à-vis du gouvernement, exposée dans le chapitre 2. Les données des sondages Gallup indiquent que le chômage a une influence prioritaire en ce qui concerne l'approbation du premier ministre. Pour cette approbation, les données Decima donnent également la priorité au chômage mais tout juste. L'inflation a également un effet marqué sur les fluctuations trimestrielles de la confiance vis-à-vis du gouvernement fédéral<sup>11</sup>.

Où en sommes-nous? Le public semble très volatil quant à ses aversions. Certaines constatations suggèrent que ces aversions répondent plus aux variations du chômage qu'à celles de l'inflation. Mais de nombreuses autres montrent qu'elles répondent à l'inflation. Et l'ensemble du système paraît pencher contre l'inflation. En somme, les données ne cadrent pas avec les vues de Nordhaus; les Canadiens ne manifestent pas de préjugés permanents vis-à-vis du chômage. Dans la même veine,

**TABLEAU 4-5 Sources macro-économiques des perceptions économiques personnelles et nationales**

Variable indépendante	Vues personnelles (N = 15)			Économie nationale (N = 16)		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
U	-0.51 (-2.70)	-0.50 (-1.84)	0.11 (0.35)	-0.03 (-0.88)	-0.02 (-0.64)	0.02 (0.69)
P	-0.43 (-2.73)	-0.43 (-2.55)	-0.29 (-1.47)	-0.04 (-1.33)	-0.04 (-1.29)	-0.04 (-1.46)
ΔRPI	—	0.02 (0.08)	—	—	-0.01 (0.59)	—
ΔRPDI	—	—	0.39 (1.82)	—	—	0.05 (2.34)
Constante	7.81 (2.62)	7.55 (2.05)	0.02 (0.005)	2.47 (5.45)	2.40 (4.99)	1.93 (4.35)
ρ	0.35 (1.44)	0.36 (1.51)	0.67 (3.47)	0.82 (5.78)	0.81 (5.58)	0.88 (7.51)
R <sup>2</sup>	0.66	0.66	0.71	0.74	0.75	0.82
D-W	1.88	1.88	1.57	1.76	1.70	1.24

Note : Les entrées entre parenthèses représentent les statistiques en T.

Questions : Vues personnelles : voir le tableau 2-22.

Économie nationale : voir le tableau 2-23.

U et P ΔRPI et ΔRPDI : voir le tableau 2-20.

la volatilité des opinions ne concorde pas avec celle de Hibbs (1977) sur une aversion relativement constante et reliée aux classes sociales<sup>12</sup>. Au contraire, les données suggèrent un modèle de réplique, comme celui de Mosley. En somme, dans leurs attitudes vis-à-vis du chômage et de l'inflation, les Canadiens sont une version économique du *Bourgeois Gentilhomme*; ils sont keynésiens sans le savoir.

### Mémoire des événements économiques

La documentation sur les cycles d'affaires politiques affirme en général que les citoyens ont la mémoire courte en ce qui touche l'économie. Ceci est l'une des principales affirmations de Nordhaus. Des travaux empiriques semblent le confirmer, mais en plaçant l'accent sur l'effet instantané et sur des variables de modification pour des périodes maximales de 12 mois. Certains travaux, cependant, présupposent une plus longue période. Les travaux de Hibbs sur les différences de classes par rapport aux résultats économiques émettent une telle hypothèse. Enfin, la mémoire quant aux préjugés caractéristiques des partis sur le choix inflation/chômage doit être assez longue si les électeurs choisissent

entre les partis en fonction de leurs préjugés au lieu de le faire tout simplement en termes de punition/récompense (Kiewiet, 1983).

La stratégie de mesure consiste ici à se référer à la structure autorégressive de nos évaluations des séries chronologiques utilisant des indicateurs économiques. Ces évaluations incluent celles des tableaux 2-20 et 2-21, avec les taux d'approbation de Gallup et les taux de confiance Decima, et des tableaux 4-4 et 4-5. L'indicateur-clé est le coefficient *rho* qui fournit le montant d'autocorrélation de la série. Plus *rho* sera élevé, plus l'effet de retard de la série sera grand. Par lui-même, le coefficient *rho* indique l'effet d'une observation sur la suivante. L'effet sur les observations subséquentes de la série peut être décelé en amenant *rho* à la puissance supérieure appropriée.

Les mémoires les plus longues semblent se situer dans les séries Decima sur « l'économie nationale » et dans celles des approbations Gallup. Dans les séries Decima, *rho* est nettement supérieur à 0,80. Dans les données trimestrielles, un coefficient d'une telle ampleur indique que, même après deux ans, les effets d'un choc économique initial sont encore notables. De la même façon, les données Gallup laissent penser que les effets économiques se feront encore sentir en ce qui touche l'approbation du premier ministre, même après plus de deux ans. Les évaluations de Gallup sont cependant très fragiles. L'intervalle moyen entre les observations Gallup est de 16 mois et l'évaluation de *rho* se situe entre 0,55 et 0,60. Mais l'écart entre les observations Gallup est irrégulier; la plupart d'entre elles sont assez rapprochées avec de larges écarts entre ces regroupements.

En tous cas, d'autres séries chronologiques montrent des durées de mémoires encore plus courtes. Les séries Decima sur les « attentes personnelles » ont une structure de retard plus faible qu'avec les séries sur « l'économie nationale ». Les séries trimestrielles Decima sur la confiance, en contraste marqué avec son équivalent Gallup, ne possèdent aucune structure autorégressive. Au fond, cela correspond aux séries trimestrielles Decima sur « les problèmes les plus importants ». Dans ces deux dernières séries, tous les effets sont instantanés, bien que certains indicateurs (l'inflation et les variations du revenu personnel) englobent par eux-mêmes des données réparties sur 12 mois. La rapidité avec laquelle l'accent passe de l'inflation au chômage est particulièrement frappante.

Comme d'habitude, les observations diffèrent. Les répondants ne semblent pas se souvenir du problème du trimestre précédent lorsqu'on leur demande quel est le problème du trimestre actuel. L'histoire semble jouer le même petit rôle dans les modifications des taux de confiance. Mais les taux d'approbation à long terme et la perception de la performance de l'économie nationale par les répondants peuvent refléter le passé, au moins pour les deux dernières années<sup>13</sup>.

## Perceptions et attentes de l'économie

Quelle est l'ampleur de la myopie des électeurs? La myopie est critique pour la version des événements selon Nordhaus. La presbytie est caractéristique des partis, et sans doute des électeurs, dans celles d'Alt et de MacRae. Mais des preuves en la matière ne sont pas faciles à trouver. En fait, certaines données que nous présenterons ici sont probablement peu pertinentes pour les grands thèmes, quel que soit leur intérêt intrinsèque.

Nous aborderons cette question par deux voies distinctes. Nous envisagerons tout d'abord la base individuelle des jugements sur l'économie nationale. La capacité à transcender le soi nous apparaît comme une condition nécessaire, bien qu'insuffisante, pour que les électeurs s'inquiètent de l'avenir de leur économie nationale. La deuxième approche sera un examen des données fragmentaires concernant ce que les répondants attendent en fait de l'avenir. Il semble qu'ils parviennent à transcender leurs situations individuelles; toutefois, sans une solide expérience individuelle, ils ne semblent pas savoir comment agir.

La plupart des travaux en économie et en politique présupposent que seule importe l'expérience personnelle. Il semble que les électeurs sont incapables ou ne veulent pas aller au-delà de leur cas individuel. Cependant, plusieurs observateurs donnent la préférence au jugement collectif par rapport à l'individuel (Kinder et Kiewiet, 1979; 1981). D'autres soupçonnent, en majeure partie, que les électeurs ne trouvent pas normal que l'État résolve leurs difficultés personnelles (Sniderman et Brody, 1977; Brody et Sniderman, 1977). Feldman (1982) a étudié les circonstances qui aident ou entravent la projection de l'individuel sur le national. Il déclare que rares sont les répondants qui parviennent à réaliser une telle projection; mais ceux-là font cette projection.

Notre première preuve, tirée du *Rapport trimestriel Decima*, figure au tableau 4-6. Ce tableau donne le pourcentage de répondants qui, dans les niveaux de réponses aux questions sur leurs attentes économiques, déclarent que la performance économique du pays est plutôt pauvre. Il est clair qu'une partie du glissement des jugements collectifs reflète un glissement de la situation individuelle. Dans la série, ceux qui déclarent que leur situation individuelle s'est détériorée ont 25 points de plus que ceux qui pensent que la leur s'est améliorée pour déclarer que l'économie nationale n'est guère bonne. Cependant, la proportion de ceux qui admettent une diminution de leurs attentes personnelles augmente à partir du début de la série pour atteindre un sommet pendant l'été 1982, puis retombe vers la fin de 1983. Mais le changement des opinions individuelles touche à peine la surface du changement collectif. Si nous considérons les taux nationaux tout au long de l'été 1980, par exemple, et que nous les multiplions par les proportions d'attentes personnelles de l'été 1982, cela ne donne que 4 des 44 points de différence entre les deux trimestres. La majeure partie des changements proviennent *des* catégo-

ries de situations personnelles. De façon caractéristique, les appréciations de l'économie nationale transcendent les situations individuelles, même si celles-ci se déplacent en même temps que la fortune du pays.

Considérons maintenant l'effet de l'inflation sur la situation des répondants. Decima a posé plusieurs questions à ce sujet pendant le second trimestre de 1981 lorsque l'inflation était élevée. Par manque d'espace, nous nous limiterons à la discussion des principaux résultats et ne donnerons aucun tableau. Dans chaque groupe de revenu, une minorité seulement admet devoir ajuster son train de vie, totalement ou partiellement, à cause de l'inflation, et ceux qui l'admettent ne sont guère précis sur les détails concernant cet ajustement. Les groupes à faibles revenus sont plus enclins que ceux à revenus élevés à admettre un tel ajustement. Une grande majorité admet ne pas avoir retardé d'achats au cours des 6 mois précédents, et une aussi grande majorité admet ne pas prévoir d'en retarder au cours des 6 mois suivants. Ici aussi, ces majorités étaient moindres parmi les faibles revenus que parmi les revenus élevés. Au cours des 6 mois, plus les attentes d'un répondant

**TABLEAU 4-6 Jugement « égocentrique » et « sociotropique » sur le rendement économique**

Trimestre		Vues personnelles						Total	
		Pire		Même		Meilleur		Total (%)	Total (N)
		(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)		
Printemps	1980	22	(36)	31	(518)	16	(334)	20	(1,500)
Été	1980	32	(565)	16	(283)	12	(624)	21	(1,500)
Automne	1980	30	(541)	14	(268)	15	(672)	20	(1,500)
Hiver	1980	36	(654)	20	(300)	16	(526)	26	(1,500)
Printemps	1981	34	(602)	16	(278)	13	(596)	22	(1,500)
Été	1981	40	(612)	24	(276)	16	(594)	28	(1,500)
Automne	1981	54	(787)	32	(273)	24	(424)	41	(1,500)
Hiver	1981	56	(806)	39	(250)	37	(434)	47	(1,500)
Printemps	1982	59	(891)	42	(206)	39	(399)	51	(1,500)
Été	1982	73	(915)	54	(227)	54	(347)	66	(1,500)
Automne	1982	64	(842)	39	(239)	39	(412)	53	(1,500)
Hiver	1982	65	(851)	44	(254)	40	(390)	55	(1,500)
Printemps	1983	58	(760)	39	(260)	34	(473)	47	(1,500)
Été	1983	46	(656)	27	(280)	25	(557)	35	(1,500)
Automne	1983	42	(605)	27	(285)	22	(602)	31	(1,500)
Hiver	1983	41	(641)	24	(260)	22	(593)	30	(1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le pourcentage d'une économie canadienne jugée « médiocre ».

Question : Vues personnelles, voir le tableau 2-22.

Économie nationale, voir le tableau 2-23.

vis-à-vis de l'inflation sont élevées, plus on peut s'attendre à ce qu'il envisage de retarder un achat. Dans un certain sens, ce genre de relations semble irrationnel. Mais cela peut indiquer soit une certaine incertitude découlant de l'attente d'une augmentation de l'inflation, soit une attente à être écarté du marché. Que ce soit l'irrationalité, l'incertitude ou la mise hors du marché, l'effet des attentes vis-à-vis de l'inflation tombe de façon disproportionnée parmi les répondants à faibles revenus. Mais même eux ne semblent pas tomber dans une panique collective. Bien qu'ils soient plus pessimistes que ceux à revenus élevés au sujet du niveau des prix et de ses effets, la plupart des répondants à faibles revenus ne signalent en fait aucun effet personnel, passé ou futur, dû à l'inflation<sup>14</sup>.

Que faut-il dire alors du chômage? Reportons-nous au tableau 4-7. Les inquiétudes au sujet du chômage, individuel ou familial, sont souvent examinées par Decima, en opposition aux attentes vis-à-vis du chômage collectif et beaucoup de répondants admettent de telles inquiétudes. Même au cours du troisième trimestre de 1980 pendant lequel le chômage était faible, près de la moitié des répondants admettent être plutôt concernés par le chômage. Au cours des trimestres de récession qui suivirent, 60 à 70 pour cent des répondants admettent ce genre d'inquiétude. Elle persiste jusqu'aux trimestres de reprise de 1983, au cours desquels le taux de chômage demeure supérieur à 10 pour cent. Des différences régionales et de revenus se manifestent, mais elles ne sont pas trop marquées. L'impression dominante que laissent les don-

**TABLEAU 4-7 Préoccupation à propos du chômage qui touche la personne ou sa famille**

Trimestre		Nullement préoccupé	Pas très préoccupé	Plutôt préoccupé	Très préoccupé
Automne	1980	34%	20	19	26
Printemps	1982	22%	14	24	39
Été	1982	17%	15	25	42
Automne	1982	23%	16	25	34
Hiver	1982	23%	14	23	39
Printemps	1983	24%	16	22	37
Été	1983	23%	18	25	34
Automne	1983	23%	16	23	38
Hiver	1983	25%	14	22	38

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : N = 1,500

Question : Jusqu'à quel point êtes-vous préoccupé(e) par le fait que vous-même ou la personne ayant la principale source de revenu dans votre famille est en chômage ou pourriez l'être? Diriez-vous que vous êtes très préoccupé, plutôt préoccupé, pas très préoccupé ou nullement préoccupé?

nées sur les inquiétudes personnelles est que le phénomène macro-économique semble toucher bien plus de gens que l'échantillon-mesure de chômage au cours d'un mois donné. La rotation cumulative des individus à travers le chômage et l'étalement des inquiétudes au-delà de ceux qui sont directement touchés par le chômage agit peut-être sur ces données.

La préoccupation vis-à-vis du chômage à l'intérieur d'un foyer est reliée au pourcentage de répondants qui considèrent le chômage comme le problème national le plus important. C'est ce que montre le tableau 4-8. Mais ces autres messages devraient maintenant nous être familiers : la plupart des variations se situent entre trimestres au sein de chaque degré de préoccupation. Avec la montée du chômage, le pourcentage de répondants qui le juge comme le problème le plus important augmente lui aussi, même parmi ceux qu'il n'affecte pas ou ne touche pas les foyers. À l'inverse, lorsque le chômage ne représente pas la principale préoccupation, comme pendant l'automne 1980, même les

**TABLEAU 4-8 Préoccupation à propos du chômage qui touche la personne ou sa famille et problème perçu comme le plus important**

Trimestre		Préoccupation à propos du chômage qui touche la personne ou sa famille			
		Nullément (%)	Très peu (%)	Un peu (%)	Beaucoup (%)
Automne	1980	9 (420)	12 (281)	12 (281)	24 (384)
Printemps	1982	15 (325)	20 (213)	20 (364)	29 (588)
Été	1982	18 (256)	19 (225)	30 (277)	31 (626)
Automne	1982	34 (352)	32 (239)	43 (381)	46 (503)
Hiver	1982	39 (349)	40 (211)	44 (346)	54 (578)
Printemps	1983	41 (364)	43 (236)	48 (333)	54 (548)
Été	1983	40 (338)	42 (277)	48 (369)	59 (508)
Automne	1983	34 (342)	41 (235)	46 (342)	58 (576)
Hiver	1983	36 (373)	37 (217)	46 (329)	48 (567)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le pourcentage de personnes pour lesquelles le chômage constitue le problème le plus important.

Question : Voir les tableaux 4-2 et 4-7.

répondants qu'il concerne directement accordent généralement l'importance à un autre problème (le plus souvent l'inflation). Le chômage représente donc une crainte personnelle généralisée, même lorsque l'inflation semble être le problème politique national le plus pressant<sup>15</sup>. La préoccupation individuelle vis-à-vis du chômage ne semble pas se traduire en une priorité de politique macro-économique. Mais cette translation de l'individuel au collectif se trouve recouverte par les mouvements généralisés en direction et hors du chômage comme le problème national majeur.

Si les électeurs dissocient leurs jugements collectifs de leurs expériences personnelles, quelle allure prennent alors les attentes vis-à-vis de l'inflation et du chômage? Selon le tableau 4-9, les attentes vis-à-vis de l'inflation se modifient en même temps que le taux d'inflation. La pointe d'attente de nouvelles montées du taux d'inflation (et non du coût de la vie) fut atteinte pendant le second semestre de 1982. L'attente minimale eut lieu pendant le premier trimestre de 1983. Il faut noter, cependant, que le pourcentage de ceux qui s'attendent à ce que l'inflation continue d'augmenter n'est jamais faible; il est généralement plus élevé que celui de ceux qui s'attendent à ce qu'elle diminue.

Nous ne pouvons malheureusement pas suivre l'évolution des attentes vis-à-vis du chômage, car cette question ne fut posée que pendant trois trimestres rapprochés. Ces trois indications sur le

**TABEAU 4-9 Prévisions concernant l'inflation et le chômage**

Trimestre	(A) Inflation dans six mois		(B) Chômage dans six mois	
	% plus faible	% plus élevé	% plus faible	% plus élevé
Été 1981	14	75	—	—
Hiver 1981	15	73	—	—
Été 1982	16	77	—	—
Automne 1982	42	48	—	—
Hiver 1982	39	49	—	—
Printemps 1983	45	36	42	45
Été 1983	41	39	—	—
Automne 1983	29	47	34	52
Hiver 1983	26	54	41	45

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : N = 1,500.

Questions : (A) Prévisions concernant l'inflation: Au cours de l'année dernière, le taux d'inflation au Canada est passé à xx,x pour cent. Croyez-vous que dans six mois le taux d'inflation sera plus élevé ou plus faible qu'il ne l'est présentement?

(B) Prévisions concernant le chômage : Au cours des six prochains mois, estimez-vous que le nombre de personnes qui sont en chômage sera plus élevé ou plus faible qu'il ne l'est actuellement?



chômage manifestent des attentes plus équilibrées que celles que nous avons notées pour l'inflation. Les répondants saisissent-ils plus aisément la notion de chômage que celle d'inflation? Ou comprennent-ils plus ou moins bien ce qu'est l'inflation, mais manifestent plus tard une certaine sagesse pessimiste à son sujet? Se pourrait-il que chaque question en demande trop à l'échantillon?

Nous commençons à mieux saisir ces questions en examinant les réactions vis-à-vis des attentes relatives au chômage et à l'inflation en fonction de la scolarité des divers groupes questionnés. Nous pouvons supposer au départ que l'éducation affine la compréhension de ce qu'est la macro-économie. Une preuve latente apparaît dans le tableau 4-10. Le groupe A fournit deux lectures quant aux effets de l'éducation sur les attentes inflationnistes. La première se situe lors du premier trimestre de 1983 sous le coup de la récession. Dans la mesure où les attentes vont vers une inflation élevée et reposent sur une crainte erronée, un niveau de scolarité élevé devrait produire des prévisions plus basses. Mais simultanément, l'attente d'une inflation plus élevée est plus raisonnable lorsque cette dernière sévit d'une façon nettement généralisée que lorsque l'économie est à la baisse. Si cette attente est justifiée, l'effet de la scolarité devrait être plus faible pendant l'été de 1981 que lors du printemps de 1983. Pour chaque trimestre, les attentes vis-à-vis de l'inflation diminuent quand augmente la scolarité. Et comme prévu, les différences dues à l'éducation sont plus grandes en 1983 qu'en 1981. Mais cette différence entre 1981 et 1983 est faible et ne vaut peut-être pas la peine d'être notée par rapport à l'effet clair et soutenu de l'éducation. Même l'effet majeur n'est cependant pas énorme : la différence maximale entre les extrêmes de scolarité est de 16 points. Même les répondants avec une formation universitaire avaient tendance à s'attendre à une aggravation de l'inflation.

Abordons maintenant l'étude de l'effet de la scolarité sur les attentes vis-à-vis du chômage. Ici aussi, cette scolarité a des effets. Au printemps de 1983, comme nous pouvions nous y attendre, les différences dues à la scolarité sont plus petites pour le chômage que pour l'inflation. Mais ces différences sont assez faibles et n'auront guère de poids dans nos interprétations.

Nous pourrions nous sentir plus à l'aise au sujet de la perception collective de la macro-économie si les attentes du public vis-à-vis de l'inflation et du chômage reflétaient le choix à court terme entre ces deux entités. Ici aussi, la scolarité des répondants pourrait affiner les perceptions d'options entre celles-ci. Le groupe C du tableau 4-10 suggère, cependant, que l'ensemble du public ne perçoit pas de telles options; au contraire, les attentes vis-à-vis du chômage et de l'inflation ont entre elles une corrélation qui est positive et non négative. Et la différence résultant de la scolarité provient de ceux qui pensent que l'inflation sera plus élevée : les répondants avec une formation universitaire et qui

**TABLEAU 4-10 Scolarité et prévisions macro-économiques**

		Niveau de scolarité		
		Élémentaire	Secondaire	Postsecondaire
<b>(A) Inflation dans six mois</b>				
(% prévoyant une inflation plus élevée)				
Été	1981	82 (208)	76 (791)	72 (491)
Printemps	1983	48 (142)	37 (846)	32 (500)
<b>(B) Chômage dans six mois</b>				
(% prévoyant un taux de chômage plus élevé)				
Printemps	1983	51 (142)	46 (846)	40 (500)
<b>(C) Prévisions concernant l'inflation par rapport à celles concernant le chômage</b>				
(% prévoyant un taux de chômage plus élevé)				
Inflation plus faible		30 (54)	31 (379)	31 (241)
Inflation à peu près identique		34 (19)	34 (138)	35 (87)
Inflation plus élevée		72 (68)	71 (313)	57 (158)
		0.036	0.336	0.202

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Voir le tableau 4-9.

pensent que l'inflation sera plus élevée, ont moins tendance que ceux qui n'ont qu'une éducation secondaire ou primaire à s'attendre à ce que le chômage soit lui aussi plus élevé.

Le tableau 4-10 nous donne donc une image assez ambiguë. Certaines réponses semblent indiquer une appréhension erronée de la situation économique ou de la signification de l'inflation. Tout au moins, c'est ce que semble dire le contrôle de la scolarité. Mais l'effet de la scolarité n'est pas particulièrement élevé. Pour les extrêmes de 1981-1983, le gros des réponses provenant de personnes avec une formation universitaire se situe du même côté que celles de ceux qui n'ont qu'une formation élémentaire, et bien que les premiers ne voient qu'une association moins marquée entre le chômage et l'inflation, cette association est néanmoins présente. L'ensemble des données dénote un facteur général d'optimisme/pessimisme vis-à-vis duquel la plupart des répondants semblent se situer du côté pessimiste<sup>16</sup>.

Néanmoins, peu importe ce qui engendre le pessimisme ou l'optimisme dans les attentes vis-à-vis de la macro-économie. Aussi bien pour l'inflation que pour le chômage, les attentes n'ont rien à voir avec l'importance que les répondants attachent à chaque entité. Le tableau 4-11 le montre en ce qui concerne les attentes vis-à-vis de

l'inflation. Pour chaque trimestre, la répartition des préoccupations vis-à-vis de l'inflation se fait de façon rectangulaire à travers les divers paliers d'attentes. Bien au contraire, le souci vis-à-vis de l'inflation monte et descend d'un trimestre à l'autre. Cela est également vrai pour le chômage dans la mesure où nous pouvons le constater pour les trois trimestres décrits dans le tableau 4-12.

**TABLEAU 4-11 Prévisions et préoccupations concernant l'inflation**

Trimestre		Inflation attendue dans six mois		
		Plus faible (%)	Même (%)	Plus élevée (%)
Été	1981	32 (212)	31 (147)	37 (1,131)
Hiver	1981	25 (228)	18 (185)	23 (252)
Été	1982	21 (237)	21 (92)	20 (1,154)
Automne	1982	16 (633)	14 (141)	18 (714)
Hiver	1982	9 (578)	11 (176)	15 (739)
Printemps	1983	10 (682)	9 (245)	11 (541)
Automne	1983	10 (434)	8 (332)	11 (711)
Hiver	1983	7 (383)	8 (283)	10 (817)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le pourcentage de personnes pour lesquelles l'inflation constitue le problème le plus important.

Question : Voir les tableaux 4-2 et 4-9.

**TABLEAU 4-12 Prévisions de l'inflation et préoccupation à propos du chômage**

Trimestre		Prévision du chômage dans six mois		
		Plus faible (%)	Même (%)	Plus élevée (%)
Printemps	1983	51 (626)	41 (195)	46 (670)
Automne	1983	50 (517)	45 (200)	46 (773)
Hiver	1983	42 (608)	40 (207)	45 (681)

S'il fallait croire ces données, elles nous signalent la myopie du grand public, comme le supposent Nordhaus et d'autres. De façon routinière, les attentes semblent pessimistes, mais n'exercent aucune force sur les tendances politiques : si le taux d'inflation est momentanément élevé, quel que soit ce que l'on peut penser des mouvements éventuels de l'inflation, on désire vraisemblablement que le gouvernement s'en occupe immédiatement, si le taux de chômage est temporairement élevé, il faut qu'on s'y attaque tout de suite. Cependant, la myopie n'englobe pas le préjugé systématique relatif au chômage. Comme nous l'avons vu, elle mène au contraire à un choix de réponse entre le chômage et l'inflation, comme dans l'hypothèse de Mosley.

### **Attitudes vis-à-vis des instruments politiques**

Les Canadiens sont-ils keynésiens dans leur perception des instruments macro-économiques comme ils le sont vis-à-vis des objectifs de ces derniers? Ici le territoire demeure largement inexploré. On pose beaucoup moins de questions sur les instruments que sur leurs objectifs; et les quelques-unes qui sont posées sont ambiguës, ou à côté du « véritable » sujet, tel que nous le concevons. Malgré tout, le dossier Decima couvre certains des secteurs évidents et peut, de temps à autre, être complété à partir d'autres sources. Ici notre étude sera axée sur les instruments fiscaux et sur le contrôle de divers marchés. Nous débiterons cependant par quelques mots sur la politique monétaire.

De temps à autre, dans les questions à réponses libres de Decima, les « taux d'intérêts » semblent devenir un problème majeur. Mais lorsque les taux d'intérêts sont perçus comme un problème par certains répondants, un nombre encore plus grand manifeste la crainte que le chômage en soit une conséquence majeure. Aucun organisme canadien de sondage n'a posé de questions directes sur la masse monétaire par rapport aux taux de change, même lorsque ces derniers apparaissent parfois comme un problème dans les réponses aux questions libres. La seule question directe de Decima à ce sujet avait trait au contrôle du crédit, que nous développerons un peu plus loin.

La politique fiscale a mérité quelque attention de la part de Decima, sous la forme de questions sur le déficit national. Par trois fois durant 1982 et 1983, Decima a posé une question générale sur l'effet qu'aurait la réduction du déficit sur l'économie du pays. Les réponses d'un échantillon national figurent dans le tableau 4-13. La réponse type est « aiderait quelque peu », suivie de « aiderait beaucoup ». Dans l'ensemble, environ 60 pour cent des répondants pensent que la réduction du déficit aiderait plus ou moins notre économie. Ce n'est qu'à l'automne de 1983 qu'apparaissent des différences régionales valant la peine d'être signalées. Pendant ce trimestre, le Québec est la seule province où plus de 10 pour cent des répondants déclarent que la réduction du déficit ferait

beaucoup de mal. La Colombie-Britannique et le Québec sont les seules provinces où 20 pour cent des répondants croient que la réduction du déficit fera plus ou moins mal. Mais partout ailleurs, au moins 60 pour cent croient que la réduction du déficit est une bonne chose. Les différences régionales sont insignifiantes pour les deux autres trimestres, tout comme le sont celles entre tranches de revenus au cours des trois trimestres.

Bien entendu, nous n'avons aucune idée précise sur la façon dont agit le déficit sur l'esprit des Canadiens. Est-ce le fait que les emprunteurs s'éloignent du marché des capitaux, en même temps que le climat général d'investissement, ou est-ce le transfert aux générations futures des dettes de la nôtre? Nous soupçonnons au contraire que les Canadiens établissent une analogie avec leurs budgets domestiques. Ce n'est pas une projection égoïste, mais plutôt la simple application du vieil adage populaire de prudence.

Mais quelle que soit la véritable motivation, l'envie politique de faire front au déficit peut avoir de profondes répercussions sur le grand public. Mais des contre-épreuves de cette proposition seront présentées dans le chapitre 6. Lorsqu'on demande aux répondants si le déficit pourrait être réduit par des augmentations d'impôts ou par des coupures dans les services, la majorité est en faveur des coupures de services. Mais lorsque celles-ci sont proposées, les répondants y sont en général opposés. La plus forte opposition notée est en général réservée aux plus gros programmes de dépenses. Devrions-nous conclure de façon générale que l'appui majoritaire en faveur de la réduction du déficit est plus apparent que réel? Comme nous l'avons déjà mentionné, les données ne nous permettent pas en fait d'énoncer une telle conclusion, pas plus qu'elle ne nous permettent d'énoncer le contraire. Au Canada, au moins

**TABLEAU 4-13 Attitudes face aux déficits, par trimestre**

Trimestre		Aiderait beaucoup	Aiderait un peu	Aucune différence	Nuirait un peu	Nuirait beaucoup	(N)
Automne	1982	22%	46	13	11	9	(1,415)
Printemps	1983	19%	44	18	14	6	(1,426)
Automne	1983	21%	41	13	17	7	(1,434)

Source : Rapport trimestriel Decima.

*Question* : On a beaucoup parlé des déficits gouvernementaux, c'est-à-dire le fait que les gouvernements dépensent plus d'argent qu'ils n'en perçoivent par le biais des impôts. Certains affirment que les gouvernements doivent réduire leurs déficits afin que l'économie reprenne sa croissance. D'autres estiment qu'en des temps économiques difficiles, les gouvernements devraient stimuler l'économie même si cela se traduit par des déficits importants. Si les gouvernements réduisaient les déficits, croyez-vous que cela aiderait beaucoup au rétablissement de l'économie, aiderait un peu, ne ferait aucune différence, nuirait un peu ou nuirait beaucoup?

un gouvernement, celui de la Colombie-Britannique, a parié sur le sentiment anti-déficit comme force politique dont il fallait tenir compte. Nous ne savons pas encore si ce pari politique aura le succès escompté.

D'autres instruments potentiels de gestion macro-économique ne bénéficient que d'une couverture incomplète. Le programme qui reçoit une certaine attention est l'assurance-chômage. Même si pendant les périodes de chômage élevé, beaucoup de répondants le citent comme le problème le plus important, certains peuvent également soupçonner qu'une partie de ce chômage est créée par les instruments mêmes qui doivent y remédier. Au cours des troisièmes trimestres de 1981, 1982 et 1983, Decima a posé des questions sur l'admissibilité et sur les prestations d'assurance-chômage. Le tableau 4-14 en donne des détails. Pour chaque trimestre, une nette majorité est d'accord pour que les conditions d'admissibilité soient resserrées. La marge d'avance décroît du troisième trimestre de 1981 avec un chômage relativement faible aux troisièmes trimestres de 1982 et 1983 au cours desquels le chômage était élevé, mais elle ne devient jamais mince. Les provinces des Prairies et l'Ontario sont typiquement les régions les plus conservatrices, tandis que la Colombie-Britannique et le Québec le sont moins. Dans ces deux dernières, les réponses reflètent peut-être les caractéristiques cycliques et saisonnières d'une économie basée sur les ressources.

**TABLEAU 4-14 Assurance-chômage : admissibilité et indemnités**

Trimestre		(A) Attitude face à l'admissibilité		
		Assouplie	Sans opinion	Resserrée
Automne	1981	20%	14	66
Automne	1982	29%	15	56
Automne	1983	34%	11	55

Trimestre		(B) Attitude face aux indemnités		
		Hausse	Sans opinion	Diminution
Automne	1981	59%	24	17
Automne	1982	67%	24	9
Automne	1983	66%	20	14

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : N = 1,500.

Questions : (A) Admissibilité : Pendant le mois de [mois], xxx mille Canadiens étaient sans emploi. Près de xxx mille de ceux-ci étaient en droit de recevoir des indemnités d'assurance-chômage et en ont effectivement reçu. Croyez-vous que les exigences d'admissibilité devraient être assouplies de sorte que plus de personnes sans emploi puissent recevoir ces indemnités ou estimez-vous que les exigences devraient être resserrées en vue de réduire le nombre de personnes susceptibles de recevoir ces indemnités?

(B) Indemnités : Le Canadien moyen reçoit des indemnités de chômage s'élevant à quelque xxx \$ par semaine. Jugez-vous que cette somme devrait être haussée ou diminuée?

Les attitudes vis-à-vis des prestations diffèrent de celles concernant l'admissibilité. Les majorités sont toujours favorables à l'augmentation des prestations. Ici, les opinions sont encore plus marquées que pour l'admissibilité. Les répondants favorables à l'augmentation des prestations mettent-ils comme condition le resserrement de l'admissibilité? On peut prétendre qu'une telle attitude est intellectuellement cohérente et pourrait révéler un souci nettement marqué des chefs de famille pour le chômage. En fait, ce n'est pas ce genre de raisonnement qui conditionne les réponses à ces deux questions. Le tableau 4-15 indique au contraire que les réponses sont motivées par une attitude générale pour ou contre l'assurance-chômage. Ceux qui sont en faveur du resserrement de l'admissibilité ne sont pas plus mais moins en faveur de l'augmentation des prestations. Cependant, les opinions favorables à l'augmentation des prestations sont tellement marquées qu'une faible majorité est favorable à cette augmentation, même parmi ceux qui désirent le resserrement des conditions d'admissibilité.

Un autre aspect des politiques relatives au chômage figure dans le dossier Decima. Au cours du premier trimestre de 1982 et de 1983, on demanda aux répondants s'ils étaient en faveur de l'embauche directe des chômeurs par le gouvernement ou d'une aide aux entreprises privées; une très grande majorité était en faveur de l'aide aux entreprises privées. Le tableau 4-16 classe, par quintile de revenu, les réponses obtenues pour ces deux trimestres, la variable de fond qui donne le plus de prise sur cette politique. Le plus faible quintile de revenu aura vraisemblablement deux à trois fois plus de chance de se situer dans le groupe le plus favorable à l'embauche directe par le gouvernement. Mais même dans le quintile le plus bas, la faveur pour l'embauche privée est supérieure à celle favorable à l'embauche publique, dans un rapport de deux à un.

Les contrôles sont les derniers instruments à étudier. Ils obtiennent généralement un appui généralisé, bien que celui-ci soit plus fort pour certains marchés que pour d'autres. Decima a posé des questions sur ces

**TABLEAU 4-15 Relation entre l'opinion sur l'admissibilité et celle sur les indemnités d'A.-C.**

Attitude face à l'admissibilité	(A) Attitude face aux indemnités			(N)
	Hausse	Sans opinion	Diminution	
Assouplie	83%	13	4	(1,244)
Sans opinion	56%	40	4	(610)
Resserrée	57%	23	20	(2,646)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Voir le tableau 4-12.

**TABLEAU 4-16 Emplois directs comparés aux emplois privés subventionnés, par quintile du revenu**

Quintile du revenu	Méthode préférée		
	Emplois directs	Subventions aux employés privés	(N)
Premier (bas)	29%	66	(563)
Deuxième	18%	78	(561)
Troisième (milieu)	21%	73	(606)
Quatrième	17%	77	(576)
Cinquième (haut)	11%	83	(549)

Source : Rapport trimestriel Decima (printemps 1982 et printemps 1983).

Question : Si le gouvernement décidait d'investir davantage dans la création d'emplois, comment croyez-vous qu'il devrait s'y prendre? Est-ce que le gouvernement devrait engager directement du personnel ou devrait-il donner de l'argent à des sociétés privées afin de les encourager à embaucher de nouveaux employés?

contrôles pour trois marchés distincts : ceux des capitaux, des commodités (en particulier l'alimentation) et de la main-d'oeuvre. Les questions furent posées pendant le second trimestre de 1981, en période d'inflation élevée. D'autres sources permettront de compléter les données de Decima sur le contrôle des prix et des salaires.

Les vues sur le contrôle du crédit furent variées. À l'échelle nationale, une petite majorité était favorable à la limitation du crédit. Mais toutes les régions ne manifestaient pas une telle majorité. Les quatre quintiles les plus bas étaient en faveur de cette limitation, tandis que les quatre les plus élevés y étaient fort opposés. Mais Decima n'était pas particulièrement précise sur la signification de « limitation du crédit ». Les réponses obtenues peuvent fort bien avoir reflété une crainte généralisée du crédit perçu comme piège pour imprudents.

Le contrôle des prix de l'alimentation a obtenu un appui complet dans toutes les régions et pour toutes les tranches de revenu. La majorité était de 6 contre 3 en Colombie-Britannique, dans les provinces des Prairies et en Ontario; de 8 contre 1 au Québec et de 75 contre 20 dans les provinces atlantiques. Cet appui passe de 3 contre 1 pour les plus faibles revenus à 5 contre 4 pour les plus élevés. Les répondants durent également indiquer les secteurs d'alimentation où ces contrôles devraient être exercés. La moitié des répondants mentionna les supermarchés, 30 pour cent les firmes de transformation et 13 pour cent les fermiers.

La force et la tendance des sentiments vis-à-vis du contrôle des prix de l'alimentation peuvent servir d'exemple pour l'attitude face aux contrôles en général. Dans le domaine de l'alimentation, l'augmentation des prix est particulièrement visible. Ceux-ci semblent toucher tous les aspects de la survivance des individus et peuvent entraîner les ajustements les plus fréquents, même si les revenus individuels finissent



éventuellement par les rattraper et même les dépasser. L'appui massif accordé au contrôle des prix de l'alimentation nous en dit beaucoup plus sur la montée des prix de l'alimentation que sur l'attrait spécifique des contrôles. Cette interprétation est renforcée, à notre avis, par l'aspect sectoriel de l'appui pour ce genre de contrôle. Les administrateurs et les économistes peuvent rechigner à l'idée de réglementer les prix dans les supermarchés, mais ceux-ci sont l'endroit où les consommateurs peuvent manifester leurs réponses aux augmentations de prix dans l'alimentation. Les autres sources possibles ne peuvent être directement atteintes par le consommateur. Ce dernier peut alors supposer qu'il en va de même pour les agents officiels de réglementation. La sagesse populaire au sujet des « intermédiaires » peut avoir également agi sur ces données.

Que dire alors du contrôle des salaires? Les données des sondages Gallup des années 1970 semblent indiquer un appui assez marqué en faveur des contrôles; cet appui semble diminuer pendant les années 1980<sup>17</sup>. Près de 55 pour cent des répondants sont en faveur du contrôle des prix et des salaires, tandis que 35 pour cent sont contre. Mais la désapprobation est plus intense que l'approbation. Côté désapprobation, la différence entre syndiqués et non-syndiqués est négligeable. Pour ce qui est de l'approbation, celle-ci est également partagée entre syndiqués et non-syndiqués; toutefois, les syndiqués sont plus assurés dans leur approbation. Bien entendu, tout cela soulève un problème. La question demandait ce que l'on pensait du contrôle des salaires *et des prix*. Nous avons déjà constaté que pour l'alimentation tout au moins, le contrôle des prix recevait un appui massif. Il est concevable que ce qui apparaît comme un contrôle des salaires et des prix ne soit en fait qu'un appui pour l'élément « contrôle des prix ».

**TABLEAU 4-17 Approbation de la surveillance des salaires et des prix, 1979**

Impressions à propos de la surveillance	Affiliation à un syndicat		Total (%)
	Membre (%)	Non-membre (%)	
Positives	22.4	32.5	30.1
Positives avec des réserves	30.9	20.9	23.2
Neutres	11.0	11.1	11.0
Négatives avec des réserves	29.3	30.7	30.3
Négatives	(246)	(822)	(1,068)

Source : Études sur les élections nationales, 1979.

Question : Que pensez-vous à propos de la surveillance des salaires et des prix? (Les codes proviennent de réponses flexibles).

Cette suspicion est renforcée par les données Decima du tableau 4-18. Bien entendu, ce tableau ne donne aucun classement des préférences individuelles; tout ce que nous avons c'est la répartition globale des premiers choix. Le premier choix majoritaire est toujours le contrôle des profits. Les prix arrivent toujours en deuxième position et les salaires en dernier.

Pouvons-nous tirer une ou plusieurs conclusions sur l'opinion publique vis-à-vis des instruments politiques en macro-économie? Cette opinion a été moins bien couverte que les sentiments ou les perceptions concernant les objectifs économiques. Mais deux tendances se manifestent à travers toutes les données sur les instruments. Tout d'abord, les répondants ne désirent pas que les contrôles s'exercent sur eux. Cependant, les choses externes pour lesquelles ils veulent un contrôle sont relativement visibles. Le secteur de l'alimentation est celui pour lequel le contrôle obtient un appui universel. Ceci demeure vrai même pour les groupes à revenu élevé qui consacrent vraisemblablement une plus petite portion de leur budget pour l'alimentation. Dans ce secteur, le classement des points de contrôle est directement proportionnel à leur proximité des consommateurs : détaillants, firmes de transformation, fermiers. Lorsque la question est posée en termes de priorité par rapport à l'ensemble de l'économie, les profits se classent avant les prix et les salaires. Bien entendu, les profits ne sont pas aussi « visibles » que les prix, mais ils font partie des démons populaires.

Une seconde tendance émerge des données fragmentaires sur la politique fédérale. La plupart des répondants sont d'accord pour déclarer que le déficit national n'est pas une bonne chose et que sa réduction aiderait notre économie, malgré le ralentissement généralisé de la demande que connaît cette économie. Des vues aussi opposées apparaissent le plus souvent au Québec et en Colombie-Britannique, deux provinces qui ont connu de sérieux bouleversements sociaux en

**TABLEAU 4-18 Aspects importants de la surveillance**

Trimestre		Prix des produits	Salaires	Profit des sociétés	Autre et sans opinion
Hiver	1980	34%	20	35	11
Été	1981	28%	13	49	10
Printemps	1982	29%	15	37	19

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : N = 1,500.

Question : Si le gouvernement fédéral décidait de lutter contre l'inflation par la surveillance des salaires et des prix, sur quoi souhaiteriez-vous qu'il mette la priorité. . . le prix des produits, les salaires des travailleurs ou le profit des sociétés?

essayant de réduire leurs déficits provinciaux. On ne sait pas trop bien ce que pensent les répondants lorsqu'ils admettent que la réduction du déficit est « une bonne chose ». Cependant, les attitudes face à cet instrument fiscal très fondamental ne cadre pas trop bien avec celles concernant les objectifs macro-économiques que vise habituellement cet instrument. Comme nous l'avons dit plus haut, les Canadiens sont d'inconscients keynésiens pour tout ce qui touche les objectifs; leurs objectifs préférés se déplacent en même temps que la macro-économie. Mais pour ce qui est des instruments, ils sont nettement prékeynésiens : peu d'entre eux se sentent à l'aise avec un gros déficit en temps de paix, même lorsque ce dernier résulte surtout de stabilisateurs automatiques. Selon leurs vues keynésiennes de la politique fiscale, les Canadiens ne sont pas prêts à saisir les instruments nécessaires pour réduire le chômage au sujet duquel ils sont si souvent inquiets. Cette divergence entre deux aversions, une concernant le chômage et l'autre le déficit, est peut-être l'un des facteurs de notre malaise politique. Mais si c'est le cas, cela serait un commentaire ironique sur toute la littérature relative aux cycles d'affaires politiques.

## Récapitulation

En macro-économie, les conclusions suivantes s'imposent :

1. D'une façon générale, la formulation aujourd'hui classique du cycle d'affaires politique n'est guère appuyée si l'on en juge par les données sur l'attitude des Canadiens. Ceux-ci ne sont pas systématiquement plus opposés au chômage qu'à l'inflation; c'est peut-être l'opposé qui est vrai. Avec le temps, l'aversion passe brusquement de l'un à l'autre, selon que l'inflation ou le chômage connaisse le taux le plus élevé. Pour l'instant, le modèle de « réplique » de Mosley semble le plus approprié.

2. Les Canadiens peuvent ou non avoir la mémoire courte en ce qui concerne l'économie. Leurs priorités se déplacent rapidement et ne semblent pas être affectées par des évidences contraires, même au cours du trimestre précédent, celui pendant lequel la question leur est posée. Mais selon certaines évaluations, l'effet sur l'appui politique n'est pas aussi « volage ». Des événements s'étant produits au début d'une législature peuvent fort bien être encore vivaces au moment de sa dissolution. Les preuves en mains sont très, très faibles. Si les Canadiens sont au fond assez changeants, ils le sont d'une façon qui, là aussi, est plus favorable à Mosley qu'à Nordhaus.

3. La myopie des Canadiens n'est pas volontaire. Leurs vues sur la politique nationale ne sont pas uniquement la projection de leurs fortunes personnelles ou familiales. La façon précise selon laquelle se forment les attitudes du public demeure un mystère. Les attentes vis-à-vis de l'inflation et du chômage, bien que répondant d'une certaine manière aux événements, sont généralement plus pessimistes que ne le

justifient les événements. Ceci est particulièrement vrai pour l'inflation. Une fois encore, le pessimisme concernant l'inflation ne cadre pas avec Nordhaus.

4. Les Canadiens semblent avoir une préoccupation prékeynésienne envers les objectifs macro-économiques. Les données concernant les autres instruments politiques ne paraissent pas très solides. Nous soupçonnons cependant que les attitudes des Canadiens face à ces instruments le sont tout autant; avec peut-être une exception : le déficit. Comme les citoyens de la plupart des démocraties, les Canadiens se préoccupent davantage des résultats économiques, la fin se justifiant plus que les moyens.



# Attitudes et perceptions en macro-économie : *insécurités individuelles et politiques mercantilistes*

## Introduction

Les électeurs exigent-ils que les gouvernements adoptent des politiques mercantilistes pour essayer de stabiliser ou d'accroître l'embauche dans certains secteurs particuliers, même lorsque ces politiques réduisent le revenu des Canadiens moyens et surtout lorsqu'elles sous-tendent la stagflation qui tient beaucoup de place dans les attitudes vis-à-vis du gouvernement fédéral? Une fois encore, les électeurs souhaitent-ils ces maux économiques qui les affligent?

À l'encontre du chapitre 4, ici la réponse à ces deux questions pourrait bien être un oui bien circonstancié. Les Canadiens sont fort préoccupés par la sécurité de l'emploi et du revenu, en partie parce qu'un grand nombre d'entre eux se sentent engagés vis-à-vis de leur emploi actuel. Ils semblent craindre l'incidence des nouvelles technologies sur les possibilités d'emplois et sur le travail lui-même. Ils sont sceptiques quant aux effets positifs que ces changements technologiques auront sur les prix et sur la qualité des produits. Cependant, leurs craintes face à l'emploi n'ont rien de commun avec les sentiments vis-à-vis des syndicats et de la négociation collective. Les syndicats n'ont pas bonne réputation, mais pour aucune raison évidente concernant le travail ou le marché du travail. Les gouvernements, plutôt que les syndicats, sont perçus comme les instruments devant s'occuper de ces craintes concernant l'emploi. Bien qu'une réponse axée sur le libre-échange puisse être induite à partir des intitulés d'enquêtes, les Canadiens semblent être, en gros, très protectionnistes, même dans les régions pour lesquelles la libéralisation du commerce serait favorable. Les Canadiens sont également mal à l'aise au sujet de l'immigration. Les investisse-

ments étrangers ne sont pas populaires, mais les Canadiens semblent prêts à les accepter s'ils pensent que ces derniers créeront des emplois. Ils semblent enfin réconciliés avec l'ampleur actuelle de la participation de l'État dans notre économie. Certains en veulent plus, d'autres moins, mais la préférence majoritaire semble aller au *statu quo*.

La permanence de l'inflation, qui affecte aussi bien le gouvernement que les citoyens, pourrait avoir son origine non seulement dans un choc des approvisionnements en commodités ou dans une mauvaise gestion des politiques fiscales et monétaires, mais également dans la petitesse structurelle de notre économie. La déclaration récente la plus importante à ce sujet se trouve chez Olson (1982). À son avis, les groupes de producteurs exigent des législations protectrices particulières. Elles peuvent être immédiates pour le groupe et consister en des restrictions de l'embauche ou de l'introduction de nouvelles technologies dans le secteur visé. Elles peuvent être moins immédiates, sous forme de tarifs ou de quotas pour l'importation de certaines commodités. Mais quelle que soit sa forme, la protection du groupe se fait aux dépens des autres groupes qui, eux aussi, font des demandes au système. La satisfaction de ces nouvelles demandes peut corriger certaines irrégularités découlant de la législation en vigueur, pendant que certains groupes ne profitent jamais de législations protectrices et finalement, cette série de demandes spécifiques laissent tout le monde en plus mauvaise posture<sup>1</sup>. L'embauche est encouragée dans les secteurs à faible productivité et l'économie est alors entravée dans ses possibilités de réponse aux changements technologiques et aux pressions économiques venant de l'étranger. Ces barrières érigées devant l'ajustement permettent la coexistence d'un fort chômage et d'une inflation élevée avec lesquels a débuté ce chapitre.

La thèse d'Olson est assez suggestive, mais manque d'une base empirique à ce sujet. Les bribes de preuve contenues dans le volume original d'Olson en 1982 permettent des interprétations divergentes. Le volume empirique (Mueller, 1983) inspiré par la thèse originale d'Olson est un mélange de preuves aussi bien favorables que défavorables. Ce qui manque dans chaque volume, c'est la preuve de ce que les citoyens pensent réellement sur certains de ces sujets-clés. Ce chapitre présente des fragments de preuve pour les portions critiquées de la thèse d'Olson.

Nous débiterons par l'emploi et par le revenu actuels des répondants, puis nous nous attaquerons au reste en passant par les attitudes envers les syndicats et le marché du travail pour en arriver aux politiques que l'on aimerait voir adopter par le gouvernement. Tout d'abord, parlons des preuves de ce que pense le public sur le revenu par rapport à la sécurité de l'emploi. Est-ce qu'un souci apparent relatif à la sécurité de l'emploi représente un engagement certain vis-à-vis de l'emploi présentement détenu, ou n'est-ce au contraire qu'une préoccupation déguisée vis-à-vis de la sécurité du revenu? Des preuves indirectes sont fournies par les sentiments sur l'emploi et sur le lieu de travail. Les

changements technologiques sont aussi prometteurs que menaçants : en gros, que pensent les Canadiens à ce sujet? Les syndicats facilitent-ils ou entravent-ils la réalisation des objectifs des travailleurs? Dans quelle mesure les attitudes des syndicats découlent-elles de l'analyse de leur rôle sur le marché du travail, et dans quelle mesure sont-elles reliées à une prédisposition symbolique généralisée ou à des sentiments vis-à-vis des secteurs du mouvement syndical en forte croissance, c'est-à-dire des fonctionnaires? Les gouvernements devraient-ils maintenir ou adopter des politiques protectionnistes comme les tarifs et les quotas? Au plan national, les sentiments protectionnistes s'étendent-ils jusqu'aux relations économiques entre provinces? Les sentiments concernant les investissements ressemblent-ils à ceux concernant le commerce? Certains voient les investissements étrangers non pas comme un accroissement, mais plutôt comme une réduction du potentiel d'emploi de notre économie. Comment les répondants réagissent-ils? Ici aussi, citoyens et sociétés des autres provinces sont-ils perçus comme « étrangers » lorsqu'il s'agit de mouvements de capitaux? Finalement, les citoyens désirent-ils plus ou moins de participation de l'État dans l'économie du pays? Les opinions varient-elles d'un secteur économique à l'autre?

### **Risques relatifs au revenu et à l'emploi**

Une hypothèse courante dans l'analyse des préférences quant aux risques veut que les acteurs économiques craignent les risques. Les opinions varient sur la façon de représenter cette aversion des risques avec précision et certaines preuves non-corroborantes existent<sup>2</sup>. Cependant, cette hypothèse continue de dominer tout ce qui s'écrit à ce sujet. Les données Decima du tableau 5-1 paraissent assez cohérentes en ce qui a trait à l'aversion du risque. Ce tableau donne, par revenu, la préférence entre un salaire élevé d'une part et une sécurité d'emploi accrue d'autre part. Les différences quant aux préférences sont marquées entre groupes de revenus, mais à l'intérieur de chacun d'eux, la préférence nettement majoritaire vise une plus grande sécurité d'emploi. Les différences entre revenus sont les plus importantes. Des différences marquées mais plus faibles se manifestent également entre les sexes, selon la scolarité et l'appartenance à un syndicat. Les femmes sont plus opposées aux risques que les hommes, mais pour la sécurité de l'emploi, la différence n'est que de 8 points. Les répondants les plus scolarisés sont moins opposés aux risques que ceux qui le sont moins; cette différence pourrait s'avérer un effet déguisé du revenu. Les familles syndicalisées sont plus opposées aux risques que celles qui ne le sont pas, mais la différence est minime. Aucune différence ne se manifeste entre les régions ou entre groupes d'âges, ou entre foyers avec ou sans enfants. Ce qui domine, c'est le souci concernant la sécurité de l'emploi.

**TABLEAU 5-1 Salaire plus élevé ou sécurité d'emploi par revenu, hiver 1982**

Salaire ou sécurité	Quintile du revenu					Total
	Premier (le plus faible) (%)	Deuxième (%)	Troisième (%)	Quatrième (%)	Cinquième (%)	
Salaire plus élevé	10	12	11	14	26	15
Sans opinion (volontaire)	2	2	1	1	1	1
Plus de sécurité d'emploi	88	86	89	85	73	84
<i>N</i>	(345)	(230)	(223)	(311)	(305)	(1,415)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Si vous aviez le choix entre un salaire plus élevé et une plus grande sécurité d'emploi, que choisiriez-vous?

Des variations sur ce thème apparaissent dans d'autres données Decima. Au printemps et en été 1982, le choix entre revenu et sécurité de l'emploi fit l'objet d'une enquête dans le cadre d'une étude sur la négociation collective. Dans le tableau 5-2, les réponses à cette question semblent être opposées à l'affiliation syndicale. Les répondants furent questionnés sur leur préférence entre un gel des salaires accompagné d'une réduction des avantages sociaux et une plus grande sécurité de l'emploi. Une très grande majorité se prononça en faveur du gel, bien que la majorité modale ait été « plutôt favorable ». Ici, les différences sont, quand elles existent, beaucoup plus faibles que celles obtenues pour la question plus générale du tableau 5-1. En contraste avec la question générale sur les préférences quant aux risques, les groupes de revenus ne manifestent aucune différence pour ce qui est de l'acceptation du gel. La seule différence méritant d'être mentionnée est celle qui se trouve dans le tableau lui-même : les familles syndiquées sont moins favorables à l'acceptation du gel et de la réduction des avantages sociaux que celles qui ne le sont pas. Même ici, la différence est faible et une bonne majorité des familles syndiquées accepteraient le gel.

Le partage des tâches et la réduction volontaire du temps de travail sont des variantes de ce thème et sont explorés dans le tableau 5-3. Ici aussi, l'affiliation syndicale semble être le facteur le plus pertinent. Aucune différence entre syndiqués et non-syndiqués ne se manifeste, aussi bien au sujet du partage des tâches que pour la réduction du temps de travail comme moyens pour créer des emplois. Mais cette question sur le partage des tâches est posée d'une façon malheureusement par trop générale. Les répondants peuvent y être favorables, mais pas pour



**TABLEAU 5-2 Acceptation de la part des syndiqués  
d'un blocage des salaires pour une plus grande  
sécurité d'emploi**

Syndiqués et mon-syndiqués	Très consentant	Plutôt consentant	Sans opinion (volontaire)	Peu disposé	Très peu disposé	(N)
<b>Printemps 1982</b>						
Famille syndicale	27%	42	5	13	13	(567)
Famille non syndicale	36%	39	5	11	8	(928)
Total	33%	40	5	12	10	(1,496)
<b>Été 1982</b>						
Famille syndicale	25%	49	3	16	8	(580)
Famille non syndicale	33%	46	4	10	7	(911)
Total	30%	47	3	12	7	(1,491)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Comme vous le savez sans doute, certains syndicats aux États-Unis, par exemple dans l'industrie automobile, ont conclu avec leurs sociétés des ententes par lesquelles ils acceptent des blocages de salaires et des diminutions d'avantages sociaux en échange d'une plus grande sécurité d'emploi. Seriez-vous très consentant, plutôt consentant, peu disposé ou très peu disposé à accepter des blocages de salaires et des diminutions d'avantages sociaux en échange d'une plus grande sécurité d'emploi?

eux-mêmes. La seconde partie du tableau 5-3 concerne une question qui touche de plus près la situation d'emploi des répondants, car elle leur demande s'ils seraient prêts à travailler moins longtemps avec une réduction appropriée de leur salaire. L'exemple fourni était une réduction de 40 à 32 heures par semaine. Ici, les réponses reflètent directement celles de la question plus générale : environ un sur trois des répondants est prêt à réduire son temps de travail pour créer plus d'emplois. Dans les deux questions, aucune différence ne se manifeste entre syndiqués et non-syndiqués, et les autres différences étaient tout autant négligeables.

Les réponses à ces questions sont claires et logiques. Les répondants attachent une très grande valeur à la sécurité et sont prêts à sacrifier leur revenu pour garantir leur emploi et ceux des autres. La préférence généralisée pour la sécurité de l'emploi vis-à-vis du revenu élevé est reflétée par d'autres questions plus précises sur le marché du travail et sur la négociation collective.

### **Préférence entre risques et qualité de l'emploi**

La première section laisse une question importante en suspens : les répondants qui admettent une certaine inquiétude au sujet de la sécurité

**TABLEAU 5-3 Partage du travail et compression volontaire de la semaine de travail, été 1983**

	Affiliation à un syndicat		Total (%)
	Syndiqué (%)	Non-membre (%)	
<b>(A) Partage du travail</b>			
Très en faveur	22	21	21
Plutôt en faveur	50	53	53
Plutôt en désaccord	17	15	16
Fortement en désaccord	11	10	10
<b>(B) Compression de la semaine de travail</b>			
Très en faveur	22	23	23
Plutôt en faveur	50	48	48
Plutôt en désaccord	18	15	15
Fortement en désaccord	10	13	13
(N)	(254)	(1,244)	(1,498)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Questions : (A) Un des types de changement que l'on mentionne en milieu de travail est le « partage du travail », c'est-à-dire que deux ou plusieurs personnes sont employées à temps partiel pour assumer un même poste. Que pensez-vous de cette méthode? Êtes-vous très en faveur, plutôt en faveur, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord?

(B) Un autre type de changement dont il est question actuellement dans le milieu de travail est la compression de la semaine de travail. C'est-à-dire qu'au lieu de travailler 40 heures par semaine et d'être rémunérés en conséquence, les gens travailleraient 32 heures par semaine pour lesquelles ils recevraient un salaire. Seriez-vous très en faveur, plutôt en faveur, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord quant à travailler moins d'heures et à recevoir une plus petite rémunération si cela se traduisait par plus d'emplois pour les Canadiens?

de l'emploi en déclarant qu'ils veulent conserver leur emploi actuel, veulent-ils tout simplement dire qu'ils désirent un revenu plus stable, quel que soit l'emploi? Les implications politiques d'une telle différence sont énormes. Si les citoyens sont psychologiquement concernés par leur emploi individuel, les ajustements économiques requis pour répondre aux changements technologiques ou aux forces des marchés extérieurs sont deux fois plus pénibles. Non seulement leur revenu sera menacé, tout au moins temporairement, mais la vie sur le lieu de travail le sera aussi. Dans la première section, les réponses *ne semblent pourtant* traiter que de la sécurité de l'emploi puisque les réponses énoncées en fonction de l'aversion des risques étaient énoncées en ces termes. Si la réponse est une déclaration déguisée au sujet du revenu de l'emploi plutôt qu'au sujet de l'emploi proprement dit, les répondants seraient peut-être prêts à accepter les dislocations professionnelles découlant des ajustements économiques, pourvu que par d'autres moyens, leur revenu ne soit pas touché.

La documentation sur la sociologie de l'emploi engendre toutes sortes d'espérances. Selon certains, quel qu'ait été l'emploi avant la période industrielle, sa forme pendant les périodes industrielles et post-industrielles devient de plus en plus triviale et de moins en moins attrayante en soi (Braverman, 1974). Les loisirs deviennent alors une compensation critique importante. Par eux-mêmes, les loisirs peuvent être perçus comme quelque chose qu'il faut gérer tout autant que le travail. Par contre, en émancipant l'individu hors de son travail, domaine de nécessité, les loisirs pourraient s'avérer une condition préalable des nouveaux *polis*, domaine de liberté (Marcuse, 1964). Mais par lui-même, le travail demeure une nécessité opprimante, bien qu'il devienne de moins en moins nécessaire avec le temps.

Tout le monde n'est pas d'accord pour dire que, même dans un cadre industriel le travail est, de façon inhérente, de plus en plus repoussant. Comme le dit Andrew :

La possession d'un emploi (quelle que soit sa valeur objective) donne un sens de participation à une économie beaucoup plus large, d'identification, de participation à un dessein commun, de rendre service ou de faire quelque chose d'utile pour les autres, d'une reconnaissance publique de la valeur personnelle sous forme d'argent et, parfois, de défi ou d'accomplissement. (Andrew, 1981, p. 178)

L'importance du travail pour les Canadiens se reflète dans le tableau 5-4. Pendant cinq trimestres, Decima a demandé aux répondants de dire dans quelle mesure ils étaient en accord ou en désaccord avec la notion voulant que le revenu soit plus important que le genre de travail. Les résultats moyens sur les 10 points de l'échelle d'accord/pas d'accord apparaissent dans chaque quintile de revenu pour chacun des trimestres. Pour chaque trimestre et chaque quintile de revenu, le travail domine le revenu, comme l'indiquent les résultats moyens négatifs. La catégorie modèle de réponses est presque toujours fortement en faveur du travail. L'étendue de cette dominance varie avec les quintiles de revenus et avec le temps. Les groupes de revenus les plus bas manifestent toujours en mettant l'accent sur l'argent, un accord supérieur à celui des groupes à revenus élevés. Ceci semble parfaitement raisonnable, compte tenu du genre de travail effectivement exécuté pour les bas salaires et de l'utilité de moins en moins marginale de l'argent. Cependant, à la lumière de cette tendance généralisée, cette variation en fonction du temps est surprenante. Nous aurions pu penser que la tendance de l'insistance sur l'argent augmenterait lorsque l'économie se détériorerait. Mais c'est le contraire qui se produit. Les deux trimestres au cours desquels l'accent mis sur les attributs intrinsèques du travail est le plus marqué sont l'hiver 1982 et l'été 1983. En dehors des variations, le principal message du tableau 5-4 demeure l'insistance sur l'emploi, en dehors du revenu qu'il engendre.

**TABLEAU 5-4 Travail comparé à l'argent gagné par quintile du revenu**

Trimestre	Quintile du revenu					Total	
	Premier (le plus faible)	Deuxième	Troisième	Quatrième	Cinquième		
Printemps	1980	-0.23 (258)	-0.81 (258)	-0.66 (255)	-0.95 (379)	-1.21 (241)	-0.78 (1,391)
Automne	1980	-0.85 (254)	-0.45 (234)	-1.00 (260)	-1.14 (387)	-1.67 (280)	-1.05 (1,421)
Printemps	1981	-0.84 (208)	-0.38 (219)	-0.61 (241)	-0.77 (396)	-0.98 (352)	-0.75 (1,416)
Hiver	1982	-0.64 (345)	-0.97 (230)	-1.23 (223)	-1.31 (311)	-1.54 (305)	-1.13 (1,415)
Été	1983	-0.77 (326)	-1.32 (241)	-1.32 (217)	-1.58 (306)	-1.73 (347)	-1.35 (1,437)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les taux moyens sur l'échelle.

Question : À présent, je vais citer des énoncés qu'ont faits différentes personnes. J'aimerais que vous me disiez ce que vous pensez personnellement de chacun d'entre eux en me donnant un chiffre compris entre +5 et -5. Ainsi, +5 signifie que vous êtes entièrement d'accord avec l'énoncé et -5 signifie que vous êtes entièrement en désaccord avec l'énoncé. Les opinions des personnes se situent entre ces deux points et résultent directement de l'énoncé. Voici le premier énoncé. . . L'argent que je reçois pour le travail que j'accomplis est plus important pour moi que le type de travail que j'effectue.

Le tableau 5-5 relie cette insistance sur l'emploi/revenu au choix entre revenu élevé et sécurité d'emploi. Le lien n'est possible que pendant un seul trimestre : l'hiver de 1982. Les preuves comportent une certaine ironie, mais petite. Ceux qui préfèrent le revenu plus élevé à la sécurité d'emploi sont *plus* portés à rejeter l'accent mis sur l'argent, au lieu du contraire. Bien entendu, cela demeure parfaitement logique avec le contenu des réponses à ces deux questions au sujet de l'effet du revenu. À partir du tableau 5-1, nous savons que les groupes à faible revenu sont plus enclins que ceux à revenu élevé à avoir le risque en aversion. Le tableau 5-4 nous montre également que ces groupes à faible revenu sont plus enclins que ceux à revenu élevé à mettre le revenu avant l'emploi. Cela suggérerait donc qu'une partie des *différences* quant à la préoccupation vis-à-vis de la sécurité d'emploi représente en fait des différences quant à la stabilité du revenu découlant de l'emploi. Mais insister sur ces différences consisterait à laisser de côté un sujet bien plus vaste : de quelque façon que nous organisions les données, elles nous montrent que les individus ont un énorme investissement psychologique dans le genre de travail qu'ils effectuent.

Le tableau 5-6 nous fournit la dernière parcelle d'évidence sur l'importance de l'emploi. Les répondants sont presque unanimement

**TABLEAU 5-5 Travail comparé à l'argent par revenu, par comparaison à la sécurité d'emploi, hiver 1982**

Salaire comparé à la sécurité		
Salaire plus élevé	Sans opinion (volontaire)	Sécurité d'emploi
- 1.30 (216)	- 1.04 (23)	- 1.14 (1,261)
$\chi^2 = 32.62; p < 0.05$		

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les valeurs moyennes de travail contre l'échelle des salaires.

Questions : Voir les tableaux 5-1 et 5-4.

d'accord avec la déclaration mettant l'accent sur la fierté vis-à-vis de l'emploi. Presque tous lui accordent une approbation maximale. On pourrait prétendre que cela évoque un préjugé de désirabilité sociale extrêmement fort. Même si certaines réponses induisent délibérément en erreur, les réponses socialement souhaitables valent la peine d'être notées. Cette orientation manifeste une absence de cynisme vis-à-vis de l'emploi<sup>3</sup>.

Il se peut que certains n'aient pas leur emploi présent. Souvenez-vous du jugement voulant que les emplois actuellement offerts par le capitalisme industriel ne soient pas par eux-mêmes enrichissants. Bien que beaucoup de répondants attachent de la valeur à l'emploi, ils peuvent se sentir frustrés par celui qu'ils occupent. Les preuves fournies par la documentation existante sont quelque peu contradictoires. Les décomptes des exigences en compétence professionnelle mettent l'accent sur les changements plutôt que sur les niveaux de compétence. Les preuves concernant les changements font l'objet de débats : Kerr, Dunlop et Myers (1960) militent pour une amélioration à long terme, Braverman (1974) pour le contraire, et Horowitz et Herrenstadt (1966) pour un très faible changement net. Une récente étude systématique de la structure d'occupations aux États-Unis suggère une légère améliora-

**TABLEAU 5-6 Importance de la fierté dans l'emploi par quintile du revenu, été 1983**

Quintile du revenu					
Premier (le plus faible)	Deuxième	Troisième	Quatrième	Cinquième (le plus élevé)	Total
4.27 (123)	4.34 (153)	4.54 (133)	4.21 (225)	4.52 (288)	4.38 (921)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les valeurs moyennes sur l'échelle.

Question : (Préambule). . . C'est très important pour moi de pouvoir être fier de ce que j'accomplis dans mon travail.

tion des exigences professionnelles, en gros, entre 1967 et 1979 (Spenner, 1979). Les enquêtes sur les sentiments vis-à-vis de l'emploi détenu donnent, elles aussi, des réponses assez diverses. Par exemple, les enquêtes américaines révèlent qu'une forte proportion de répondants sont satisfaits de leur emploi. Mais O'Toole et ses collaborateurs<sup>4</sup> prétendent que cette réponse indique moins une grande satisfaction qu'une absence de mécontentement. Ils notent que la plupart des Américains ne choisiraient plus volontairement l'emploi qu'ils occupent actuellement et que seulement 1 sur 20 parmi les travailleurs non professionnels consacrerait au travail les 2 heures gagnées si la journée avait 26 heures.

Les données canadiennes paraissent un peu plus positives, mais les preuves demeurent confuses. La première série provient du *rapport Decima*. Le tableau 5-7 indique en gros une assez grande satisfaction vis-à-vis de l'emploi détenu. Les trois premières parties du tableau donnent les réponses à la question concernant les défis que soulève chaque journée de travail. Si l'on tient compte de la tournure embarrassante du libellé de la question, l'ampleur de l'accord est surprenante. Sur une échelle de -5 à +5, la réponse moyenne se situe toujours à environ +2. La réponse type est toujours un accord maximal. Les réponses varient bien entendu en fonction des tranches de revenu. Les répondants à faible revenu expriment une ferveur moindre vis-à-vis des défis de l'emploi que ceux à revenus plus élevés, mais en gros, ces groupes à faibles revenus demeurent néanmoins nettement positifs. La quatrième partie du tableau donne les réponses, également en fonction des tranches de revenu, à la question concernant le désir de se rendre au travail. Ici, les opinions sont encore plus positives et les différences de revenus sont encore moins marquées que pour les défis soulevés par l'emploi.

En aucune façon, ces preuves ne nous autorisent à conclure que les Canadiens sont profondément attachés à l'emploi qu'ils détiennent en ce moment. On peut être content de son emploi, tout en étant prêt à prendre un autre emploi du même genre dans un autre endroit, ou un emploi qui présente les mêmes défis. Ici les données sont contradictoires. Les deux questions de Decima laissent entendre qu'un certain potentiel envers la mobilité demeure cependant cohérent avec l'engagement vis-à-vis de l'emploi comme tel. Chacune de ces questions figure dans le tableau 5-8. La première demande de comparer l'importance des personnes par rapport à celle de l'emploi proprement dit. Un accord mettant l'accent sur les personnes pourrait indiquer une certaine répugnance à quitter un milieu personnellement sympathique. Quoi qu'il indique, cet accord n'est pas la réponse qui prévaut. Dans chaque tranche de revenu, la majorité refuse de mettre l'accent sur les personnes, bien que le rejet semble plus concentré parmi les revenus élevés que parmi les faibles revenus. Plus éloquente est la réaction à la question demandant jusqu'à quel point l'emploi fait appel au potentiel du répondant. Ici, les opinions varient énormément à travers l'ensemble de

**TABLEAU 5-7 Intérêt pour l'emploi actuel par quintile du revenu**

Trimestre	Quintile du revenu					Total	
	Premier (le plus faible)	Deuxième	Troisième	Quatrième	Cinquième (le plus élevé)		
<b>(A) L'emploi assure des défis</b>							
Été	1981	2.18 (402)	2.34 (246)	2.30 (199)	2.65 (295)	3.04 (237)	2.48 (1,380)
Printemps	1982	2.01 (350)	1.85 (213)	1.60 (223)	2.16 (315)	2.52 (327)	2.07 (1,429)
Été	1983	1.16 (326)	1.70 (241)	1.56 (217)	1.73 (305)	2.50 (347)	1.76 (1,437)
<b>(B) Content(e) d'aller travailler</b>							
Hiver	1982	2.29 (345)	2.37 (230)	2.73 (223)	2.76 (311)	2.77 (305)	2.58 (1,415)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les valeurs moyennes sur l'échelle.

Questions : (A) (Préambule). . . Mon emploi m'assure de nouveaux défis intéressants tous les jours.

(B) (Préambule). . . Je suis content(e) d'aller travailler et d'accomplir mes différentes tâches tous les jours.

l'échantillon ainsi qu'à travers les tranches de revenus. En gros, les deux tranches les plus élevées ne pensent pas que l'emploi exploite pleinement leur potentiel. Les plus faibles revenus l'admettent d'autant plus qu'ils sont plus bas sur l'échelle des revenus. Dans chaque tranche, la réponse se situe beaucoup plus autour du point médian que pour les réponses sur le désaccord dans ce même domaine. Pour tous les engagements vis-à-vis de l'emploi en général et vis-à-vis de l'emploi que détient chaque répondant présentement, un certain mécontentement existe sur les accords concernant l'emploi.

**TABLEAU 5-8 Intérêt pour l'emploi actuel par quintile du revenu, été 1983**

	Quintile du revenu					Total
	Premier (le plus faible)	Deuxième	Troisième	Quatrième	Cinquième (le plus élevé)	
<b>(A) Compagnons de travail</b>						
	-0.09	-0.17	-0.57	-0.65	-1.06	-0.61
<b>(B) Le poste ne fait pas appel à toutes les compétences</b>						
	0.94 (123)	0.10 (153)	0.13 (133)	-0.11 (225)	-0.70 (288)	-0.09 (921)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les valeurs moyennes sur l'échelle.

Questions : (A) (Préambule). . . Ce que je fais n'a pas vraiment d'importance; ce qui compte ce sont les gens avec qui je travaille.

(B) (Préambule). . . Mon emploi ne me permet pas vraiment d'utiliser tout mon talent et toutes mes compétences à leur juste mesure.

L'enquête de 1977 de Quality of Life avait circonscrit avec une très bonne précision la satisfaction vis-à-vis de l'emploi. Le tableau 5-9 donne en pourcentages l'accord à ce sujet des travailleurs manuels et des autres. La satisfaction semble prévaloir dans la plupart des réponses, y compris celles ayant trait à la valeur intrinsèque de l'emploi. La plupart des Canadiens jugent leur emploi intéressant, trouvent qu'il développe leurs talents, qu'il est jugé à sa juste valeur et qu'il représente une contribution sociale. Une grande majorité admet aussi qu'elle peut exécuter son travail avec beaucoup de latitude dans son organisation. Dans tous ces domaines, les différences entre travailleurs manuels et autres sont infimes. La différence la plus large concerne l'interférence avec la vie privée. Ce qui surprend, c'est que moins de travailleurs non manuels signalent cette interférence que de travailleurs manuels; ce qui pourrait indiquer une compartimentation psychologique moins marquée entre la vie privée et le travail chez les non-manuels. Chaque groupe d'occupation est subdivisé par rapport aux chances de promotion et en fonction de la possibilité d'influencer les supérieurs.

Le tableau 5-10 présente un autre élément critique de l'évaluation du travail. Environ 3 répondants sur 4 déclarent pouvoir contrôler le rythme de leur travail. Pour certains, le contrôle du temps est au coeur même des politiques concernant le travail. Thompson (1967) prétendait que le fait d'amener les paysans à accepter la discipline du travail en usine fut l'une des tâches les plus ardues des premiers capitalistes. Encore aujourd'hui, on soupçonne que la résistance offerte par certains employeurs au syndicalisme découle moins de la crainte des échelles de salaires des syndicats (qu'ils rencontrent d'ailleurs assez souvent) que de celle de perdre le contrôle de leurs ateliers. La plupart des travailleurs canadiens pensent qu'ils conservent le contrôle, bien que cette perception puisse exister avec une marge de discrétion très étroite.

Enfin, choisiraient-ils de nouveau le même emploi? Si l'on en croit le tableau 5-11, environ 2 répondants sur 3 disent que oui. La proposition est plus forte parmi les travailleurs non manuels que parmi les autres. Le tableau 5-11 peut se lire de deux façons. Les Canadiens semblent satisfaits d'une part de leur position dans le milieu de travail, ou tout au moins seraient apparemment moins satisfaits par un changement d'emploi. D'autre part, 1 employé sur 3 (presque 2 sur 5 parmi les travailleurs manuels) ne choisiraient pas le même emploi à nouveau.

Cela aboutit-il à donner un blanc-seing pour la mise en place d'ajustements économiques indolores? Certainement pas et pour au moins deux raisons. Tout d'abord il est important pour les Canadiens qu'ils soient satisfaits et qu'ils tirent de l'orgueil de leur emploi. La plupart d'entre eux en retirent une grande satisfaction et lui trouvent un certain défi. Si l'on prend sérieusement le droit à la satisfaction dans l'emploi, les



**TABLEAU 5-9 Opinion sur des énoncés liés au travail  
par type d'emploi**

	Type d'emploi			Total (%)
	Non manuel (%)	Emploi manuel (%)	Autre (%)	
Les gens avec qui vous travaillez sont compétents et serviables.	93.3 (939)	92.1 (441)	92.3 (271)	92.8 (1,651)
Le salaire est bon.	82.9 (947)	80.5 (451)	70.9 (285)	80.3 (1,683)
L'environnement physique est agréable.	86.4 (952)	74.1 (449)	86.8 (287)	83.2 (1,688)
Le travail est intéressant.	91.1 (953)	82.7 (450)	84.7 (287)	87.7 (1,690)
La sécurité d'emploi est bonne.	83.0 (944)	73.6 (446)	74.6 (279)	79.1 (1,654)
Il vous est possible d'améliorer compétences et talents.	61.0 (934)	52.4 (441)	53.0 (279)	57.4 (1,654)
Les chances d'obtenir de l'avancement sont intéressantes.	80.8 (951)	68.6 (446)	62.5 (283)	74.5 (1,680)
Votre chef de service est efficace dans son travail.	88.9 (821)	87.1 (378)	89.8 (205)	88.5 (1,404)
L'emploi ne fait pas entrave à votre vie personnelle et à vos loisirs.	70.4 (953)	66.5 (451)	69.9 (283)	69.3 (1,687)
On reconnaît votre compétence au travail et on vous le dit.	83.4 (941)	74.1 (440)	77.2 (280)	79.9 (1,661)
Vous pouvez influencer les décisions importantes que prend votre chef de service.	72.7 (847)	62.6 (385)	55.6 (207)	67.5 (1,439)
Vous avez une grande marge de manoeuvre pour décider de la façon dont vous faites votre travail.	86.3 (944)	76.7 (446)	82.4 (283)	83.1 (1,673)
Votre genre de travail apporte une réelle contribution aux autres personnes.	92.2 (943)	91.1 (447)	91.2 (284)	91.8 (1,674)

Source : Quality of Life, 1977.

Note : Les entrées représentent le pourcentage de personnes qui répondent que c'est « très vrai » ou « plutôt vrai ».

**TABLEAU 5-10 Capacité de maîtriser le rythme de travail par type d'emploi**

Maîtrise?	Type d'emploi			Total (%)
	Non manuel (%)	Emploi manuel (%)	Autre (%)	
Oui	77.2	74.6	74.6	76.1
Non	22.8 (949)	25.4 (448)	25.4 (287)	23.9 (1,684)

Source : Quality of Life, 1977.

Question : Pouvez-vous déterminer le rythme auquel vous accomplissez la plus grande partie de votre travail?

**TABLEAU 5-11 Choix de l'emploi par type d'emploi actuel**

Choisirait à nouveau le même emploi?	Type d'emploi			Total (%)
	Non manuel (%)	Emploi manuel (%)	Autre (%)	
Oui	71.1	62.9	65.5	68.0
Non	28.9 (942)	37.1 (448)	34.5 (284)	32.0 (1,674)

Source : Quality of Life, 1977.

Question : Si vous aviez à nouveau le choix, choisiriez-vous le même emploi ou type d'emploi que vous occupez aujourd'hui?

modifications qui devraient être apportées à la structure d'emploi pour répondre aux changements technologiques ou du marché international devraient tout au moins y préserver la séparation actuelle de défi et de récompense. Deuxièmement, rien ne garantit que ceux qui sont le plus désireux de changer d'emploi sont en fait ceux qui en changent. Les données fournies dans cette section suggèrent qu'au Canada, une large et rapide transformation de la situation de l'emploi laisserait beaucoup de Canadiens moins satisfaits du monde de l'emploi qu'ils ne le sont actuellement. Pour certains, les changements d'emplois pourraient être compensés par des systèmes de compensation financière, mais pour beaucoup, ces systèmes ne feraient rien pour les pertes fondamentales. Ceci dit, il existe un énorme potentiel de réponse positive pour une restructuration de l'emploi en vue de la rehausser au lieu de l'amenuiser.

## Les changements technologiques

Pour la production, les changements technologiques présentent deux facettes : ils promettent d'une part efficacité et loisirs, d'autre part, ils sont perçus comme une menace pour l'emploi et pour la vie professionnelle. Le contrôle de l'introduction des changements technologiques

tient une place prépondérante dans la négociation collective. Qu'en pense à ce sujet le citoyen ordinaire? Cette section abordera les perceptions vis-à-vis des changements technologiques sur le lieu de travail, dans le marché de la main-d'oeuvre et dans celui des commodités. Seront également abordées les attentes en ce qui concerne le rythme d'apparition de ces changements et les facultés d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Le tableau 5-12 met en évidence ces deux facettes des changements technologiques. Dans ce tableau et dans ceux qui suivront, chaque question sur l'attitude sera posée en fonction de l'adhésion à un syndicat, puisque les syndicats représentent le principal canal par lequel peuvent s'exprimer les préoccupations vis-à-vis des changements technologiques. Les groupes de syndiqués et de non-syndiqués sont largement d'accord pour dire que « l'automatisation » procurera plus de loisirs. Les travailleurs ne semblent pourtant pas vouloir plus de loisirs, comme le suggère une autre question de Decima<sup>5</sup>. Une automatisation accrue pourrait également rendre le lieu de travail moins accueillant. Cela semble, pour le moins, représenter les craintes de la plupart des répondants si l'on tient compte des réponses à la deuxième question du

**TABLEAU 5-12 Automatisation et travail par affiliation à un syndicat**

Trimestre	Affiliation à un syndicat <sup>a</sup>		Total (%)
	Syndiqué (%)	Non-syndiqué (%)	
<b>(A) Davantage de loisirs</b>			
Été 1980	70 (557)	68 (937)	68 (1,495)
Printemps 1983	70 (567)	73 (928)	72 (1,496)
<b>(B) Une plus grande dépersonnalisation des travailleurs</b>			
Hiver 1980	76 (274)	74 (1,220)	74 (1,493)
Printemps 1982	68 (248)	65 (1,247)	65 (1,495)
Été 1983	72 (254)	72 (1,244)	72 (1,073)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le pourcentage de personnes qui sont d'accord avec l'énoncé.

<sup>a</sup> Pour (A), l'« affiliation à un syndicat » est en fait une « famille syndicale ».

Questions : (A) (Préambule). . . L'automatisation fournira au Canadien moyen plus de temps de loisir. [Les réponses sur une échelle de -5 à +5 ont été comprimées à d'accord/désaccord].

(B) Grâce aux nombreux progrès technologiques, il est probable que nous dépendrons de plus en plus sur les machines et l'automatisation dans le futur. Croyez-vous que l'automatisation en milieu de travail se traduira par une dépersonnalisation du travailleur moyen?

tableau 5-12. Pendant chacun des trimestres pour lesquels une question sur la dépersonnalisation fut posée, une solide majorité de syndiqués et de non-syndiqués est d'accord pour dire que l'automatisation entraînerait « une dépersonnalisation pour le travailleur moyen ».

Cette préoccupation au sujet du lieu de travail est accompagnée d'une crainte au sujet de l'avenir de l'emploi. Selon le tableau 5-13, 70 pour cent au moins des répondants de Decima pensent que l'automatisation augmentera le chômage. À cette conviction s'ajoute l'opinion qu'il est nécessaire de mettre en place davantage de cours de formation professionnelle. Aucune de ces réponses n'est affectée par l'affiliation ou la non-affiliation à un syndicat.

Si l'automatisation est perçue comme une menace pour la nature et pour la disponibilité de l'emploi, amènera-t-elle néanmoins des avantages sous forme de produits moins coûteux et de meilleure qualité? Aidera-t-elle ou non l'ensemble de notre économie? Le tableau 5-14 nous renseigne en ce qui touche la qualité et le prix des produits. Pour ce qui est de la qualité, les opinions sont au départ étroitement partagées. Mais en 1982 et en 1983, elles se modifièrent nettement en faveur de l'amélioration de la qualité. Toutefois, cet accord n'était pas aussi catégorique que pour les effets négatifs de l'automatisation sur le lieu de

**TABLEAU 5-13 Automatisation et marché du travail  
par affiliation à un syndicat**

Trimestre	Affiliation à un syndicat		Total (%)	
	Syndiqué (%)	Non-syndiqué (%)		
<b>(A) Plus de chômage</b>				
Hiver	1980	75 (274)	72 (1,220)	72 (1,493)
Printemps	1982	68 (248)	64 (1,247)	64 (1,495)
Été	1983	76 (254)	72 (1,244)	72 (1,498)
<b>(B) Davantage de formation de la main-d'oeuvre</b>				
Hiver	1980	89 (274)	87 (1,220)	87 (1,493)
Printemps	1982	87 (248)	89 (1,247)	88 (1,495)
Été	1983	93 (254)	90 (1,244)	90 (1,498)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le pourcentage de personnes qui sont d'accord avec l'énoncé.

Questions : (Préambule : voir le tableau 5-12.)

(A) Niveaux plus élevés du chômage?

(B) Un plus grand besoin de programmes de formation de la main-d'oeuvre?

travail et sur le marché de la main-d'oeuvre. La tendance concernant les prix ressemble beaucoup à celle qui concerne la qualité. En 1980, une faible majorité ne pensait pas que l'automatisation entraînerait une baisse des prix. En 1982 et en 1983, la même faible majorité pensait l'inverse. Les opinions concernant l'effet de l'automatisation sur la résilience de l'ensemble de notre économie apparaissent dans le tableau 5-15. Les résultats sont les mêmes. Le faible rejet des vues optimistes s'est transformé en une faible acceptation de cette vue.

**TABLEAU 5-14 Automatisation et marchandises**

Trimestre	Affiliation à un syndicat		Total (%)
	Syndiqué (%)	Non-syndiqué (%)	
<b>(A) Prix plus bas</b>			
Hiver 1980	38 (274)	41 (1,220)	41 (1,493)
Printemps 1983	55 (248)	54 (1,247)	54 (1,496)
Été 1983	52 (254)	52 (1,244)	52 (1,498)
<b>(B) Qualité plus élevée</b>			
Hiver 1980	46 (274)	47 (1,220)	47 (1,493)
Printemps 1982	54 (248)	54 (1,247)	54 (1,496)
Été 1983	63 (254)	59 (1,244)	60 (1,498)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le pourcentage de personnes qui sont d'accord avec l'énoncé.

Questions : (A) Des prix plus bas pour les biens de consommation?

(B) Améliorations de la qualité des produits?

**TABLEAU 5-15 L'automatisation et l'économie dans son ensemble**

Trimestre	Affiliation à un syndicat		Total (%)
	Syndiqué (%)	Non-syndiqué (%)	
<b>Économie plus forte?</b>			
Hiver 1980	38 (274)	42 (1,220)	41 (1,493)
Printemps 1982	51 (248)	48 (1,247)	49 (1,496)
Été 1983	60 (254)	53 (1,244)	54 (1,498)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le pourcentage de personnes qui sont d'accord avec l'énoncé.

Question : (Préambule, voir le tableau 5-12). Une économie plus forte?

Jusqu'ici nous n'avons observé qu'un pessimisme mitigé. Une forte majorité semble penser que l'automatisation réduira la quantité de travail et que la quantité restante sera dépersonnalisée; une faible majorité seulement pense que les prix diminueront et que la qualité s'améliorera. D'autres réponses suggèrent un pessimisme moindre. Decima avait demandé à ses répondants s'ils espéraient que les changements seront brusques ou graduels afin que « ça se déroule à peu près comme par le passé ». Les réponses à cette question figurent dans le tableau 5-16. Environ deux fois plus de répondants s'attendent à ce qu'ils soient graduels comparativement à ceux qui envisagent un brusque changement. Aucune différence n'apparaît entre syndiqués et non-syndiqués. Nous aurions pu craindre que le chômage induit par l'automatisation affecterait les perceptions concernant l'adaptabilité de la main-d'oeuvre et modifierait les attitudes vis-à-vis du partage des tâches. Mais selon le tableau 5-17, ce genre de causalité n'existe pas.

Les réactions du public face à l'automatisation semblent nettement divisées. Les sentiments sont généralisés en ce qui concerne la menace technologique pour la qualité et pour la quantité d'emplois. Un plus petit nombre s'attend à des effets positifs pour le marché des commodités et pour l'ensemble de l'économie. En fait, la plupart des répondants sont très convaincus en ce qui concerne le rythme d'introduction des changements technologiques. L'appui, en ce qui touche le partage des tâches et le gel des salaires, noté antérieurement dans ce chapitre, n'est pas affecté par les vues sur le chômage induit par la technologie, mais semble au contraire être un consensus quasi général et libre<sup>6</sup>.

**TABLEAU 5-16 Vitesse prévue des changements technologiques**

Vitesse des changements	Affiliation à un syndicat		Total (%)
	Syndiqué (%)	Non-syndiqué (%)	
Rapides et importants	41	34	35
Adaptation graduelle	58	65	64
NS; NV	1	1	1
	(254)	(1,244)	(1,498)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Certains ont affirmé que les changements économiques et technologiques qui se produisent au Canada entraîneront des modifications profondes dans le milieu du travail, depuis les types d'emplois et le nombre d'heures de travail jusqu'au nombre d'emplois offerts. De façon générale, prévoyez-vous que des changements rapides et importants surviendront dans le milieu de travail ou estimez-vous que le milieu de travail saura s'adapter graduellement afin de prendre en charge ces changements et que les choses iront aussi bien que par le passé?

Notes : NS = ne sais pas.

NV = ne peux vérifier.

**TABLEAU 5-17 Prévisions du chômage, adaptabilité perçue du milieu de travail et attitude face au partage du travail**

	(C) Prévision d'un chômage plus élevé		
	Non (%)	Sans opinion (%)	Oui (%)
<b>(A) Vitesse des changements</b>			
Rapides et importants	35	27	36
Adaptation graduelle	64	73	63
NS; NV	1	0	1
	(375)	(39)	(1,086)
<b>(B) Réaction face au partage du travail</b>			
Fortement d'accord	22	18	21
Plutôt d'accord	53	70	52
Plutôt en désaccord	16	10	16
Fortement en désaccord	9	2	11
	(375)	(39)	(1,086)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Questions : (A) Voir le tableau 5-16.

(B) Voir le tableau 5-3.

## Les syndicats et les marchés de la main-d'oeuvre

Les répondants perçoivent-ils les syndicats comme un obstacle aux changements indésirables et trop brusques qui se produiraient sur le lieu de travail? Les syndicats améliorent-ils ou réduisent-ils la sécurité de l'emploi? Ou encore l'attitude vis-à-vis des syndicats est-elle reliée à ce genre de questions affectant la main-d'oeuvre? Est-elle en fait contrôlée chez les répondants, par des sentiments plus éloignés de leurs sentiments présents au sujet de l'emploi?

Aucune prévision claire n'émerge des sentiments concernant les problèmes de main-d'oeuvre. Du fait de l'accent que les Canadiens mettent sur la sécurité d'emploi, on pourrait penser qu'une opposition aux syndicats existe puisque ceux-ci amènent les employeurs à substituer des emplois aux capitaux et salaires élevés. Les Canadiens pourraient également être en faveur de contrats qui traduisent les fluctuations macro-économiques en salaires plutôt qu'en nombre d'emplois; bien entendu, c'est le contraire qui se produit. Même si les syndicats rendent imprévisible la vie de certains, ils rendent celles de beaucoup d'autres plus prévisibles grâce aux règles d'ancienneté et aux régimes de retraite. Dans son ensemble, la population affiche donc sur les syndicats une opinion qui n'a rien à voir avec ce qu'elle pense au sujet des problèmes de main-d'oeuvre.

À première vue tout au moins, la cote politique des syndicats paraît plutôt faible. Dans le chapitre 2, nous avons vu que dans le *Rapport trimestriel Decima*, les syndicats avaient la cote la plus basse de toutes les institutions du pays. Le tableau 5-18 vient confirmer cette opinion

qui, dans l'ensemble, est négative pendant chaque trimestre, même dans les familles de syndiqués. Il est concevable que cette réponse négative n'ait pas la même signification pour les syndiqués que pour les autres, mais rien ne le prouve. Les opinions sont nettement divisées parmi les syndiqués et les non-syndiqués en ce qui touche la deuxième question de Decima, une question à choix multiples, axée sur le pouvoir syndical comparé à la nécessité permanente des syndicats. Mais dans le tableau 5-19, le reste des répondants trouvent les syndicats trop puissants. Ce n'est pas l'opinion des familles de syndiqués, mais même dans ces familles, il y en a presque autant pour répondre « trop puissants » que « encore nécessaires ».

**TABLEAU 5-18 Confiance dans les syndicats**

Trimestre		Famille syndicale	Famille non syndicale	Total
Printemps	1980	-0.13 (501)	-0.41 (965)	-0.31 (1,466)
Été	1980	-0.29 (557)	-0.52 (937)	-0.43 (1,495)
Automne	1980	-0.20 (604)	-0.46 (889)	-0.34 (1,494)
Hiver	1980	-0.20 (587)	-0.47 (906)	-0.36 (1,493)
Printemps	1981	-0.17 (556)	-0.39 (934)	-0.31 (1,490)
Été	1981	-0.15 (579)	-0.46 (914)	-0.34 (1,493)
Automne	1981	-0.26 (628)	-0.49 (845)	-0.39 (1,473)
Hiver	1981	-0.19 (551)	-0.45 (943)	-0.35 (1,494)
Printemps	1982	-0.29 (567)	-0.48 (928)	-0.41 (1,496)
Été	1982	-0.30 (580)	-0.54 (911)	-0.45 (1,491)
Automne	1982	-0.29 (568)	-0.51 (925)	-0.43 (1,494)
Hiver	1982	-0.37 (629)	-0.57 (864)	-0.48 (1,492)
Printemps	1983	-0.28 (588)	-0.49 (904)	-0.41 (1,492)
Automne	1983	-0.22 (573)	-0.48 (919)	-0.38 (1,492)
Tous les trimestres		-0.24 (8,070)	-0.48 (12,786)	-0.39 (20,856)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le taux moyen de confiance.

Question : À présent, je vais vous citer diverses institutions au pays et j'aimerais que vous pensiez aux personnes à la tête de ces institutions. Qu'en est-il des personnes qui dirigent les syndicats? Diriez-vous que vous avez une grande confiance en eux, plus ou moins confiance en eux, ou bien aucune confiance en eux?



Nous ne pouvons réellement affirmer que cette faiblesse apparente du début des années 1980 représente le point culminant d'un mouvement historique de l'opinion publique contre les syndicats. Sur ce point, Gallup nous fournit quelques observations mais les preuves sont très fragiles. Les deux premières rangées du tableau 5-20 fournissent les réponses à une question sur l'accord ou le désaccord. Le pourcentage de ceux qui sont d'accord est légèrement plus faible en 1976 qu'en 1961. Les cinq observations sur le « bon/mauvais » n'indiquent aucune tendance constante. Pour les années 1980, les observations trimestrielles de Decima, inscrites ci-dessus dans le tableau 5-18, donnent, pendant cette période, des courbes similaires à celles de la plupart des institutions. Ainsi, les deux énoncés, avec une certaine fréquence de répétition, la question de Gallup sur le « bon ou mauvais » et celle de Decima sur la confiance, recouvrent une période trop courte. La seule rubrique

**TABLEAU 5-19 Syndicats : puissance par rapport aux besoins**

Affiliation syndicale	Puissance/nécessité des syndicats			(N)
	Syndicats trop puissants	Sans opinion	Syndicats nécessaires	
<b>Été 1981</b>				
Membre	36%	4	60	(257)
Non-membre	56%	9	36	(1,235)
Total	52%	8	40	(1,493)
<b>Été 1982</b>				
Membre	43%	9	48	(238)
Non-membre	64%	7	28	(1,253)
Total	61%	8	31	(1,491)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Certains estiment qu'au Canada les syndicats sont devenus trop puissants. D'autres jugent qu'au Canada les syndicats sont nécessaires afin de protéger les travailleurs contre une certaine forme d'exploitation. Lequel de ces points de vue reflète le mieux le vôtre?

**TABLEAU 5-20 Approbation des syndicats**

Date	N° ICOP	Pourcentage d'approbation	(N)
Sept. 1961	291	74.4	(601)
Févr. 1975	373	68.9	(867)
Oct. 1976	393	53.8	(814)
Oct. 1978	417	52.5	(883)
Juill. 1979	427B	59.0	(863)
Oct. 1980	443-1	63.9	(884)
Nov. 1982	467	52.5	(958)

Source : ICOP.

Questions : 1961-1975 : Règle générale, approuvez-vous ou désapprouvez-vous les syndicats?

1976-1982 : En général, croyez-vous que les syndicats ont été une bonne ou une mauvaise chose pour le Canada?

**TABLEAU 5-21 Corrélations de confiance dans les syndicats**

Confiance dans les syndicats pour ce qui concerne :	Moyenne $\tau_b$
(A) Des salaires plus élevés par rapport à la sécurité d'emploi	0.04 (Hiver 1982)
(B) Acceptation du gel des salaires — avantages sociaux en échange de la sécurité d'emploi	-0.10 (Printemps 1982)
(C) Limitation des salaires pour la croissance économique	-0.10 (Été 1982)
(D) Désapprobation des grèves dans la fonction publique	-0.17 (Hiver 1981)
	-0.12 (Été 1982)
	-0.09 (Automne 1982)
	-0.15 (Hiver 1982)
	-0.20 (Automne 1982)
	0.04
	-0.11
	-0.11
	-0.19

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées sont  $\tau_b$ .

Questions : (A) Voir ci-dessus le tableau 5-1.

(B) Voir ci-dessus le tableau 5-2.

(C) Jusqu'à quel point seriez-vous disposé(e) à accepter des augmentations de salaire inférieures au taux d'inflation si en agissant tous ainsi, nous pourrions assister à une reprise de l'économie? Seriez-vous très consentant, plutôt consentant, plutôt peu disposé ou très peu disposé?

(D) (Préambule). . . Les personnes oeuvrant dans la fonction publique ne devraient pas avoir le droit de grève. [Réponse s'échelonnant entre -5 et +5].

étalée sur 15 ans est celle de Gallup sur l'approbation/désapprobation, mais elle ne comporte que deux observations. On peut donc dire en général que, en ce qui concerne l'attitude face aux syndicats, il vaut mieux maintenir un silence prudent.

Nous pourrions au moins essayer d'établir une corrélation entre les opinions sur les syndicats. Le dossier Decima nous permet de comparer l'effet relatif des vues sur le marché de la main-d'oeuvre et les attitudes face aux syndicats de la fonction publique. Le tableau 5-21 offre une corrélation entre la confiance dans les syndicats et trois questions de main-d'oeuvre privée et une de main-d'oeuvre publique. Aucune n'est particulièrement frappante quant à l'opinion générale, mais celle sur le secteur public semble avoir un peu plus de poids que les autres. Cette question sur l'attitude générale vis-à-vis de la sécurité d'emploi n'a, au fond, aucun effet sur la confiance accordée aux syndicats. Il se pourrait que toute modification de l'appui accordé aux syndicats et à la négociation collective découle moins de ce que les syndicats du secteur public ont fait ou n'ont pas fait que de l'introduction de la négociation collective dans le secteur public. D'autres indices apparaîtront ci-après.

Au plan politique, qu'implique cette cote apparemment basse du mouvement syndical? Au niveau général, il existe un appui assez fort pour un « contrôle » gouvernemental accru, non spécifié. Selon le tableau 5-22, les différences entre syndiqués et non-syndiqués sont à ce sujet non existantes en 1980 et faibles en 1982. Il faut noter cependant que, à mesure que diminue la confiance dans les syndicats, comme dans les autres institutions, l'appui pour le contrôle des syndicats diminue, lui aussi.

Les preuves spécifiques concernant la politique vis-à-vis des conflits industriels sont variées. On ne trouve guère d'appui pour le droit de grève dans le secteur public, si l'on en juge par le tableau 5-23<sup>7</sup>.

**TABLEAU 5-22 Gouvernement — Mainmise sur l'activité syndicale, par affiliation syndicale**

Trimestre		État d'affiliation		Total (%)
		Syndiqué(e) (%)	Non-membre (%)	
Été 1980		68	67	67
		(261)	(1,233)	(1,495)
Été 1982		49	59	57
		(238)	(1,253)	(1,491)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le pourcentage favorisant la mainmise.

Question : Êtes-vous pour ou contre une plus grande mainmise du gouvernement sur l'activité des syndicats?

L'enquête de la Quality of Life avait posé des questions sur les grèves d'enseignants et avait obtenu des réponses nettement négatives à ce sujet. Le reste des opinions était tout aussi négatif dans la question de Decima sur les grèves dans le secteur public. Habituellement, les différences entre les réponses de syndiqués et de non-syndiqués sont marquées au sujet des grèves dans le secteur public, mais moins pour les grèves d'enseignants que dans le cas de questions avec un libellé plus général et concernant le secteur public<sup>8</sup>. Mais même parmi les syndiqués figurant dans les données récentes de Decima, l'appui pour les grèves du secteur public semble faible.

**TABLEAU 5-23 Droit de grève dans le secteur public**

	Affiliation à un syndicat		Total (%)
	Syndicat (%)	Sans syndicat (%)	
(A) Grève des enseignants (1977)	58.0 (600)	60.3 (1,026)	59.5 (1,626)
(B) Grèves dans la fonction publique (hiver 1981)	42 (243)	65 (1,251)	62 (1,494)
(C) Grèves dans la fonction publique (automne 1982)	45 (270)	62 (1,224)	58 (1,494)

Sources : (A) Quality of Life, 1977.

(B) et (C) Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le pourcentage opposé. Les catégories « indécis » et « ni l'un ni l'autre » sont incluses dans le calcul.

Questions : (A) Les enseignants ne devraient pas avoir le droit de grève.

(B) et (C) (Préambule). . . Les personnes oeuvrant dans la fonction publique ne devraient pas avoir le droit de grève.

Lorsque la question concerne un différend non précisé, la réponse sur le droit de grève devient alors moins antipathique. Les résultats Gallup figurant dans le tableau 5-24, maintient une tendance négative, mais il ne faudrait pas leur accorder trop de poids. Il est vrai que la première observation signale l'appui le plus élevé, tandis que la dernière signale l'appui le plus faible, mais les autres forment un tracé en dents de scie et le nombre total demeure faible. Même à la fin de la période, le nombre de ceux qui sont en faveur du droit de grève dépasse de loin le nombre de ceux qui sont contre. Un dernier renseignement apparaît dans le tableau 5-25 concernant l'enquête menée par Quality of Life en 1977. Il s'agissait de savoir si les entreprises ne devraient pas pouvoir engager des remplaçants lors des grèves. Une très grande majorité était en faveur d'une telle interdiction. Pour cette question, la différence entre syndiqués et non-syndiqués étaient remarquablement faible.

**TABLEAU 5-24 Soutien du droit de grève de façon générale**

Date	ICOP	Droit de grève?			(N)
		Oui	Non	Indécis	
Mars 1974	364	60.4%	23.5	10.1	(1,047)
Janvier 1977	396	57.9%	30.6	11.6	(1,030)
Septembre 1977	404	57.2%	30.2	12.6	(1,211)
Janvier 1978	408	60.9%	26.9	12.2	(1,018)
Septembre 1978	416	58.5%	30.1	11.5	(1,028)
Septembre 1981	453-1	54.8%	35.0	10.1	(1,045)

Source : ICOP, n° 364.

Question : Estimez-vous que les travailleurs devraient ou non avoir le droit de grève?

**TABLEAU 5-25 Droit des employeurs de remplacer les grévistes, par affiliation syndicale**

Interdiction de remplacer les grévistes?	État d'affiliation		Total (%)
	Syndiqué (%)	Non-membre (%)	
Fortement d'accord	21.4	12.0	14.0
D'accord	42.9	49.1	47.8
Ni l'un ni l'autre	7.1	7.4	7.4
En désaccord	25.0	20.4	21.3
Fortement en désaccord	0.0	2.8	2.2
Indécis	3.6	8.3	7.4
(N)	(28)	(108)	(136)

Source : Quality of Life, 1979.

Question : Lors d'une grève, la loi devrait interdire à la direction d'engager des travailleurs pour remplacer les grévistes.

En conclusion, les syndicats en tant qu'institutions, ne sont pas populaires, quelle que soit la norme envisagée, mais nous ne pouvons pas affirmer sans équivoque que ceux-ci sont aujourd'hui *moins* populaires qu'ils ne l'ont été. Il n'est pas aisé de relier le sentiment à leur sujet aux attitudes concernant les problèmes touchant le marché de la main-d'oeuvre. Une partie de la popularité générale des syndicats découle sans doute d'une désapprobation précise vis-à-vis des mesures industrielles du secteur public. L'antipathie générale vis-à-vis des syndicats peut avoir affaibli l'appui au droit de grève, mais la majorité approuve encore ce droit et s'oppose à toute mesure politique visant à le réduire<sup>9</sup>.

## La politique commerciale

Tournons-nous à présent vers le rôle que pourrait jouer l'État directement pour protéger les Canadiens contre les revers économiques. L'un des moyens pourrait être la restriction du volume des échanges. Quelle

est la popularité de mesures protectionnistes comme les tarifs et les quotas? Dans la même veine, quelle est l'ampleur de l'appui accordé à l'aide gouvernementale accordée aux entreprises et industries en difficulté? Le sentiment en faveur de la restriction de l'accès au marché canadien devrait-il s'étendre à la restriction de l'accès des autres Canadiens au marché de la province du répondant?

Ici aussi, les réponses varient en fonction du libellé des questions. Le tableau 5-26 donne, par région, le détail de l'accord grâce à deux questions de Decima sur le libre-échange, une générale et une spécifique. Le choix par régions reflète la rhétorique de la politique commerciale du Canada. Bien qu'une région ne puisse à elle seule, avoir un rôle à jouer dans la politique commerciale, les régions dépendent de façons différentes d'industries qui, elles, ont un rôle à jouer dans cette politique commerciale et ces rôles industriels entrent en conflit, tout au moins à court terme. La réponse populaire d'une région ne reflète qu'imparfaitement les intérêts personnels. Dans une région, l'opinion dominante peut être adoptée même par des groupes sur lesquels cette opinion dominante aura un effet négatif<sup>10</sup>. Quoiqu'il en soit, les différences régionales ne suivent pas nettement ce que nous laisserait espérer la rhétorique. En ce

**TABLEAU 5-26 Libre-échange contre protectionnisme**

Région	Question				
	(A) Compétitivité en général			(B) Restrictions des importations de voitures japonaises	
	Hiver 1981	Automne 1982	Automne 1983	Automne 1982	Automne 1983
C.-B.	2.92 (161)	3.04 (161)	3.03 (170)	0.44 (161)	0.17 (170)
Prairies	2.82 (248)	2.26 (248)	2.55 (261)	0.99 (248)	0.45 (261)
Ontario	3.07 (540)	2.79 (540)	2.68 (532)	1.08 (540)	1.18 (532)
Québec	3.04 (408)	2.73 (408)	3.13 (399)	1.24 (408)	1.13 (399)
Atlantique	2.99 (143)	2.64 (143)	2.48 (138)	1.52 (143)	1.09 (138)
Canada	3.00 (1,500)	2.70 (1,500)	2.80 (1,500)	1.08 (1,500)	0.91 (1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées constituent les valeurs moyennes de l'échelle.

Questions : (A) (Préambule) . . . Nous devrions rendre l'industrie canadienne plus concurrentielle sur les marchés étrangers plutôt que protéger l'industrie canadienne contre la concurrence étrangère.

(B) (Préambule) . . . Le gouvernement aurait avantage à limiter le nombre de voitures japonaises vendues au Canada.

qui concerne le pouvoir concurrentiel et la protection, l'Ouest n'est pas toujours anti-protectionniste. La Colombie-Britannique est d'habitude une province extrêmement favorable du libre échange, tandis que les Prairies, foyer traditionnel du sentiment anti-tarif, apparaissent aujourd'hui, en général, comme les plus protectionnistes. Une tendance beaucoup plus traditionnelle émerge lorsque nous abordons le problème très précis des voitures japonaises importées. Comme on pourrait s'y attendre, la Colombie-Britannique est facilement la province la plus restrictive, mais il est encore plus surprenant que cette même province, soit, en gros, protectionniste, comme toutes les autres régions. Pendant chaque trimestre, la réponse moyenne est positive en Colombie-Britannique et la réponse modale est celle du maximum du protectionnisme. La différence qui existe entre les mesures d'une même notion est frappante : lorsque « protection » est placé en face de « compétition », les répondants se regroupent sur la seconde comme étant celle qui est culturellement la plus acceptée; mais un sujet assez neutre, comme les quotas d'importation d'automobiles, entraîne une répartition diamétralement opposée des réponses.

Les tableaux 5-27 et 5-28 sont d'autres exemples de cette divergence. Le tableau 5-27 présente par région le détail d'une question sur l'aide aux industries ayant cessé d'être rentables. Pendant chaque trimestre, de fortes majorités rejettent cette aide. Il n'y a qu'au Québec que la majorité appuie ce concept. Mais l'élément-clé est peut-être « économiquement non rentable ». Dans un cas particulier, les citoyens peuvent aisément se persuader que l'industrie en question deviendrait « réellement » rentable si elle recevait l'aide adéquate.

**TABLEAU 5-27 Soutien des industries non viables**

Trimestre	Région					
	C.-B. (%)	Prairies (%)	Ontario (%)	Québec (%)	Atlantique (%)	Total (%)
Automne 1980	40 (161)	36 (248)	38 (540)	58 (408)	38 (143)	43 (1,500)
Été 1981	33 (161)	36 (248)	38 (540)	57 (408)	42 (143)	43 (1,500)
Printemps 1982	26 (161)	32 (248)	31 (540)	47 (408)	35 (143)	36 (1,500)
Automne 1982	27 (161)	33 (248)	35 (540)	53 (408)	38 (143)	39 (1,500)
Printemps 1983	31 (170)	31 (261)	34 (532)	58 (399)	40 (138)	40 (1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les pourcentages de personnes en faveur de la proposition.

Question : Estimez-vous que les gouvernements devraient protéger les emplois en appuyant financièrement les industries qui ne sont pas économiquement viables?

Le tableau 5-28 nous ramène à l'opposition entre libre-échange et protectionnisme, sans toutefois mentionner un partenaire précis, les États-Unis. Nonobstant l'approbation générale de la compétition, signalée dans le tableau 5-26 ci-dessus, la plupart des Canadiens sont opposés au libre-échange avec les États-Unis, bien que ce ne soit pas avec une majorité écrasante. Les différences régionales sont étonnamment faibles. La seule province qui ne se situe pas du côté du protectionnisme est la Colombie-Britannique et, même ici, les opinions sont étroitement partagées.

**TABLEAU 5-28 Libre-échange avec les États-Unis**

Trimestre	Région					Total (%)
	C.-B. (%)	Prairies (%)	Ontario (%)	Québec (%)	Atlantique (%)	
<b>Automne 1982</b>						
Libre-échange	47	42	37	37	37	39
Protectionnisme	47	55	58	59	57	57
NS ; NV	5	3	4	4	5	4
(N)	(161)	(248)	(540)	(408)	(143)	(1,500)
<b>Automne 1983</b>						
Libre-échange	48	45	43	34	45	42
Protectionnisme	47	50	55	63	53	55
NS ; NV	5	5	2	3	2	3
(N)	(170)	(261)	(532)	(399)	(138)	(1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Je vais vous lire deux énoncés. Veuillez écouter attentivement puis me dire avec lequel vous êtes le plus d'accord. Le Canada devrait conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis qui supprimerait les barrières douanières et tarifaires sur les marchandises circulant entre les deux pays . . . ou bien, le Canada devrait protéger l'industrie canadienne contre la concurrence américaine par le biais de tarifs douaniers ainsi qu'en limitant la quantité de marchandises entrant au Canada en provenance des États-Unis.

Notes : NS = ne sais pas.

NV = ne peux vérifier.

Abordons maintenant le tableau 5-29 qui offre les corrélations entre quatre sujets de politiques commerciales. Aucune de ces corrélations n'est particulièrement forte. L'association la plus forte n'existe qu'entre les deux libellés les plus généraux. Chaque libellé général n'a aucune corrélation avec chacun des libellés précis. Les libellés précis sont reliés entre eux un peu plus étroitement qu'ils le sont avec les libellés généraux. Bref, l'opinion sur la politique commerciale a, au mieux, une très faible structure interne.



**TABLEAU 5-29 Corrélations entre les questions sur les politiques commerciales, automne 1982**

	Industrie concurrentielle	Industries non viables	Importations japonaises
Industries non viables	0.107	—	—
Importations japonaises	0.005	-0.092	—
Libre-échange avec les États-Unis	-0.097	-0.094	0.108

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées sont  $\tau_b$ .

Question : Voir les tableaux 5-26, 5-27 et 5-28.

Une question touche le problème des restrictions du commerce interprovincial. Elle est rédigée en termes de stratégies d'achat des gouvernements provinciaux. Elle demandait aux répondants de dire si ces gouvernements devraient exclure les fournisseurs « extérieurs ». Ce terme d'exclusion a pu restreindre l'accord sur ce sujet. Par contre, les politiques d'achat peuvent paraître aux répondants plus inoffensives que d'autres types de restrictions du commerce. De la façon dont elle est énoncée, cette restriction des achats interprovinciaux est opposée dans chaque région par une nette majorité, comme le montre le tableau 5-30. Les différences entre régions sont très minimes.

**TABLEAU 5-30 Politique d'achat des gouvernements provinciaux par région**

	Exclusion des fournisseurs étrangers?					(N)
	Fortement d'accord	D'accord	Sans opinion (volontaire)	En désaccord	Fortement en désaccord	
C.-B.	3%	18	5	57	16	(161)
Prairies	3%	21	8	58	11	(248)
Ontario	1%	19	9	50	22	(540)
Québec	2%	23	8	54	13	(408)
Atlantique	2%	29	5	53	11	(143)
Canada	2%	21	8	53	16	(1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Les gouvernements provinciaux devraient avoir le droit de rejeter les compagnies situées hors de leur province en tant que fournisseurs de marchandises et de services pour cette seule raison.

Pour la politique commerciale, nous retrouvons les divergences familiales entre le général et le particulier. Comme pour ce genre de divergences antérieures, les données, par elles-mêmes, nous indiquent la sorte de réponse qui est la plus « réelle ». Mais il est frappant de voir combien le public apparaît protectionniste dans ses réponses sur des sujets sans ambiguïté et pour des libellés précis. Un politicien intelligent pourrait placer le libre-échange dans un cadre rhétorique réussi, tandis qu'un maladroit risquerait de raviver l'opposition de l'élection de 1911. Néanmoins, les données suggèrent une opposition au protectionnisme provincial. Sur cette question, les données sont cependant faibles. L'opposition apparente vis-à-vis de ce protectionnisme provincial peut être aussi vulnérable aux changements de libellé que l'est l'engagement abstrait des Canadiens vis-à-vis de la concurrence internationale.

### **Contrôle des facteurs de production**

Les Canadiens semblent en faveur de certaines restrictions commerciales. Veulent-ils également des restrictions pour les mouvements de capitaux et pour d'autres facteurs de production? Au cours de la dernière décennie, le climat politique semble avoir glissé vers un appui accru des restrictions des investissements, bien que des doutes aient été exprimés quant à la profondeur de ce récent sentiment nationaliste (LeDuc et Murray, 1983). Tout au long de cette période et dans quelques provinces, l'immigration a été source de controverses; les achats de terrains par des « étrangers » ont également soulevé des controverses.

Decima a posé plusieurs questions touchant, directement ou indirectement, les mouvements de capitaux. Tout d'abord, la confiance vis-à-vis des sociétés multinationales. Souvenons-nous que dans le chapitre 2, nous avons vu que ces multinationales inspiraient moins de confiance que le gouvernement fédéral. En fait, les seules institutions méritant une confiance moindre que celle des multinationales étaient les syndicats et les sociétés pétrolières; la plupart des répondants perçoivent sans doute ces sociétés pétrolières comme des variantes des multinationales. Le tableau 5-31 donne, par trimestre, de 1980 à 1983, les taux de confiance dans les multinationales. Cette confiance est négative pour chaque trimestre et elle fluctue dans le même sens que notre économie. Les différences régionales (non indiquées dans le tableau) sont faibles et, en tous cas, s'accordent mal avec les différences entre les élites politiques régionales. Contrairement aux attentes, l'axe de l'opposition aux multinationales se situe souvent dans l'Ouest. Mais ce qui est frappant, c'est l'antipathie générale manifestée dans chaque région envers les multinationales.

Cette antipathie signifie-t-elle quelque chose pour la politique? Nous savons maintenant que nous devons nous méfier de telles corrélations? Il n'est même pas certain que les « multinationales » figurent parmi les

**TABLEAU 5-31 Taux moyens de confiance à l'égard des sociétés multinationales**

Trimestre		Taux moyen
Printemps	1980	-0.18
Été	1980	-0.37
Automne	1980	-0.24
Hiver	1980	-0.32
Printemps	1981	-0.29
Été	1981	-0.27
Automne	1981	-0.29
Hiver	1981	-0.20
Printemps	1982	-0.21
Été	1982	-0.28
Automne	1982	-0.18
Hiver	1982	-0.17
Printemps	1983	-0.15
Automne	1983	-0.16
Tous les trimestres		-0.24

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : N = 1,500

Question : Voir, par exemple, le tableau 5-18.

cibles politiques des « investissements étrangers ». Le tableau 5-32 donne des preuves avec une question plus précise sur la propriété d'affaires par des étrangers, au Canada. Ce tableau comporte deux questions. La première a trait à un aspect faveur/opposition sans ambiguïté. La seconde demande à ceux, originellement favorables aux contrôles, s'ils maintiendraient leur attitude au cas où une diminution de l'investissement étranger se traduisait par une diminution du nombre d'emplois. La colonne de l'extrême gauche représente les opinions procontrôle indéfectibles et celle de l'extrême droite, les opinions totalement anticontrôles. Celle du milieu représente les « mouvants », ceux qui étaient à l'origine en faveur des contrôles, mais y deviennent opposés lorsque ceux-ci signifient des pertes d'emplois. Plus d'un tiers des répondants s'opposent en toutes circonstances aux contrôles. Cette opposition était à son sommet durant l'été de 1983, ce qui pourrait être une conséquence de la récession. Idéalement, plus des trois cinquièmes des Canadiens sont donc en faveur du contrôle des investissements étrangers, mais cette proportion est peut-être en train de diminuer. Cependant, dès qu'ils sont confrontés par le problème des emplois, au moins la moitié des répondants, initialement favorables aux contrôles, passent alors dans l'opposition. Au cours des deux derniers trimestres, environ 60 p. cent firent ce mouvement. Aussi, bien que pendant les quatre trimestres, ceux favorables aux contrôles étaient dans une pro-

portion de 3 pour 2, ils n'étaient plus que 3 pour 7 lorsqu'il y avait menace de perte d'emplois. Les différences régionales présentes dans ce changement d'opinion n'étaient pas remarquables.

L'axe autour duquel s'articulent les opinions dans ce domaine résulte clairement de l'effet des contrôles sur l'emploi. En un sens, les questions de Decima placent les répondants, initialement favorables aux contrôles, dans une position ingrate. Cela pourrait-il se présenter dans le monde réel de la politique? Là aussi, l'un des secteurs-clés du débat serait sans doute cette même question de l'effet des contrôles sur l'emploi. Une partie de l'argumentation en faveur du contrôle des investissements a été que la réduction des investissements étrangers dans un secteur en réduit le potentiel général d'emplois du fait d'une sous-allocation de fonds pour la recherche, d'une absence de fonctions de sièges sociaux, de l'affaiblissement des liens avec les fournisseurs et des mesures motivées par la politique en vue d'ajouter la valeur dans le pays d'origine plutôt qu'au Canada.

Que pensent au fond les répondants sur l'incidence que pourraient avoir ces contrôles sur le bien-être économique du pays? Des réponses indirectes sont tirées de Decima pour l'automne 1981. Les répondants devaient se prononcer sur les conséquences éventuelles d'une réduction de l'activité des sociétés étrangères. En gros, les Canadiens sont pessimistes. Selon ce tableau 5-33, 2 répondants sur 3 pensent qu'une telle réduction d'activités entraverait la création d'emplois, ralentirait la croissance économique et serait néfaste aux relations entre le Canada et les États-Unis. Une plus faible proportion pense que ces derniers pourraient, en fait, exercer des représailles. Une proportion encore plus petite pense qu'une réduction des activités réduirait notre pouvoir con-

**TABLEAU 5-32 Mainmise sur le droit de propriété étranger**

Trimestre		En faveur d'une mainmise sans condition	En faveur d'une mainmise en	Contre une mainmise sans condition	(N)
			théorie : contre, s'il y a perte d'emplois		
Automne	1980	30%	32	38	(1,357)
Printemps	1982	31%	34	36	(1,473)
Automne	1982	25%	37	38	(1,436)
Été	1983	22%	31	46	(1,431)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : (1) Êtes-vous pour ou contre la limitation par les gouvernements du droit de propriété étranger en matière commerciale au Canada?

- (2) [Si « en faveur » ou « sans opinion » demandez :] Qu'en est-il si le droit de propriété étranger en matière commerciale se traduit par une perte d'emplois pour les Canadiens? Seriez-vous pour ou contre la restriction par les gouvernements du droit de propriété étranger en matière commerciale au Canada?

currentiel sur les marchés étrangers. En dépit de tout cela, les opinions sont partagées lorsqu'il s'agit de dire si notre niveau de vie serait réduit, lui aussi.

La conjonction entre le pessimisme exprimé dans le tableau 5-33 et les opinions à caractère conditionnel du tableau 5-32, indique que la base favorable au contrôle des mouvements de capitaux étrangers est plutôt faible. On pourrait prétendre que le préambule des questions « en accord/ en désaccord » du tableau 5-33 fausse le jeu en faveur du pessimisme. Le contexte est exprimé en termes d'*activités réduites* pour les sociétés étrangères. Il est concevable que l'objectif de « rapatriement » de notre économie puisse se réaliser même en maintenant le présent niveau d'activités des sociétés étrangères. Mais une telle supposition serait un vœu pieux. Pour parvenir à une propriété canadienne accrue dans la plupart des secteurs, il faudrait sans doute, avec nos taux de croissance actuels, un certain déplacement de nos activités existantes. Si les Canadiens sont sérieux en ce qui concerne le contrôle des investissements, ils peuvent être amenés à accepter qu'une réduction de l'activité présente des sociétés étrangères. C'est par ce critère que le

**TABLEAU 5-33 Incidence prévue d'une diminution des investissements étrangers sur les emplois, automne 1981**

	Incidence prévue		
	Non	Sans opinion (volontaire)	Oui
(A) Moins d'emplois	31%	6	62
(B) Croissance plus lente	25%	8	67
(C) Niveau de vie plus bas	43%	8	49
(D) Concurrence affaiblie sur les marchés étrangers	40%	10	50
(E) Relations plus mauvaises entre le Canada et les États-Unis	25%	8	67
(F) Représailles de la part des États-Unis	33%	12	55

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : N = 1,500.

Questions : Certaines personnes croient que si les gouvernements au Canada établissent une discrimination à l'endroit des compagnies sous contrôle étranger et favorisent celles sous contrôle canadien, les entreprises sous contrôle étranger pourraient réduire le niveau de leurs activités au Canada. Estimez-vous que cette réduction des activités par des compagnies sous contrôle étranger se traduirait par :

- (A) La création de moins d'emplois?
- (B) Un taux plus faible de croissance économique?
- (C) Un niveau de vie plus bas?
- (D) Une capacité amoindrie de concurrencer sur les marchés étrangers?
- (E) Des relations plus mauvaises entre le Canada et les États-Unis?
- (F) Des représailles de la part des États-Unis?

tableau 5-33 suggère que les Canadiens ne sont pas sérieux au sujet des contrôles.

Le tableau 5-34 fournit des preuves connexes sur ce sujet. Les rangées y sont organisées en fonction des réponses à une question générale sur la discrimination vis-à-vis des sociétés étrangères dans l'approvisionnement des projets énergétiques. La répartition des réponses fait croire que les Canadiens sont bel et bien prêts à exercer une telle discrimination. Mais lorsque le gouvernement des États-Unis prend des mesures pour restreindre chez eux la croissance d'entreprises canadiennes, l'opinion fait alors un volte-face spectaculaire. Ce revirement se produit en dépit du fait que les restrictions américaines qui découragent l'exportation de capitaux canadiens, visent le même objec-

**TABLEAU 5-34 Engagement dans une politique de favoritisme**

Établissement d'une discrimination à l'endroit des compagnies étrangères	Nouvel examen de la part du gouvernement fédéral			Total
	D'accord	Sans opinion	En désaccord	
<b>(A) Automne 1981</b>				
D'accord	57%	8	36	71%
Sans opinion	34%	56	10	6
En désaccord	59%	8	33	23
Total	56%	10	34	(1,500)
<b>(B) Hiver 1982</b>				
D'accord	61%	5	35	71%
Sans opinion	34%	42	27	3
En désaccord	69%	3	28	27
Total	62%	5	32	(1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les catégories « d'accord » et « en désaccord » sont comprimées pour plus de clarté.

Questions : Établissement d'une discrimination : Les gouvernements au Canada devraient défavoriser les compagnies sous contrôle étranger qui désirent fournir des marchandises et des services pour des projets énergétiques importants, et favoriser les sociétés sous contrôle canadien. Estimez-vous que vous êtes fortement d'accord, d'accord, pas d'accord ou fortement en désaccord avec cet énoncé?

Nouvel examen : Si les gouvernements du Canada établissaient une discrimination à l'endroit des compagnies étrangères et favorisait les compagnies sous contrôle canadien, et si le gouvernement des États-Unis prenait des mesures pour restreindre la croissance des compagnies canadiennes oeuvrant aux États-Unis, les gouvernements au Canada devraient réexaminer leur décision pour favoriser les compagnies canadiennes. Diriez-vous que vous êtes fortement d'accord, d'accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec cet énoncé?

tif mercantiliste que celui des restrictions canadiennes initiales. Comme l'ont déjà observé LeDuc et Murray (1983), les Canadiens sont des nationalistes timorés.

Le secteur de l'énergie est-il particulier? Dans ce secteur, les taux de profits peuvent en permanence paraître plus élevés qu'ailleurs, pour des raisons n'ayant rien à voir avec les risques relatifs encourus par les investissements. Les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent trouver difficile de récupérer ce loyer, car les sociétés pétrolières étrangères se servent des prix de transfert pour protéger leurs revenus contre l'imposition. Les sociétés sous propriété canadienne et opérant surtout au Canada sont peut-être moins rusées<sup>11</sup>. Cet argument économique peut être complété par un autre, politiquement plus cynique. Le chapitre 2 avait montré que les sociétés pétrolières étaient bien moins populaires que les autres multinationales; et peuvent de ce fait être politiquement plus vulnérables.

Trois questions de Decima concernent directement la propriété dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel. La première inscrite dans le tableau 5-35 demande si un effort particulier devrait être déployé pour réduire la propriété dans ce secteur. Cette question fut posée à la veille de l'introduction du Programme énergétique national (PEN). En gros, les Canadiens ne pensent pas que le secteur de l'énergie mérite un traitement à part. Contrairement aux attentes, l'accord pour mettre un accent particulier sur l'énergie était plus grand dans l'Ouest, surtout en Alberta et en Colombie-Britannique. Mais même dans ces deux provinces, la demande pour un traitement de faveur n'était guère irrésistible.

Déclarer que l'énergie ne doit pas faire l'objet d'un traitement de faveur ne veut pas dire que des efforts de canadianisation ne doivent pas être entrepris. Les répondants veulent peut-être dire que *tous* les sec-

**TABLEAU 5-35 Effort particulier de canadianisation dans l'industrie du pétrole et du gaz, automne 1980**

	Effort particulier?			(N)
	Oui	Sans opinion (volontaire)	Non	
C.-B.	49%	4	47	(161)
Prairies	43%	11	46	(248)
Ontario	37%	10	53	(540)
Québec	38%	9	52	(408)
Atlantique	32%	8	59	(143)
Canada	39%	9	52	(1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Que pensez-vous de l'industrie du pétrole et du gaz? Croyez-vous que ce secteur devrait être soumis à des efforts particuliers visant à diminuer le droit de propriété étranger ou bien, estimez-vous que l'industrie du pétrole et du gaz devrait être traitée comme toutes les autres industries?

teurs doivent être canadianisés, l'énergie comme les autres. C'est ce que semble illustrer le tableau 5-36, tout au moins pendant les premiers trimestres. Pendant l'hiver de 1980, l'appui accordé à la canadianisation des secteurs du pétrole et du gaz naturel semble avoir été généralisé. Mais c'était en période électorale, pendant laquelle les questions concernant l'énergie étaient fort en évidence. L'appui de la canadianisation demeura élevé et assez bien réparti jusqu'à la fin de 1981. Au cours de chaque trimestre, la province où le taux d'appui fut le plus élevé fut la Colombie-Britannique. Aujourd'hui, être en faveur de la « canadianisation » ne signifie pas nécessairement un engagement vis-à-vis d'un plan d'action particulier. Cette rubrique n'est pas aussi nettement circonscrite que celle du tableau 5-35. On pourrait, par exemple, s'opposer à chacun des éléments du PEN tout en maintenant un appui rituel à la canadianisation. Pourtant, ce n'est pas ce qui s'est produit. En même temps que le déclin du secteur énergétique, l'appui, même en faveur d'un énoncé « doucereux » pour la canadianisation, s'est effacé. Au début de 1982, pendant que le gros de la législation devant mettre le PEN en vigueur piétinait aux Communes, une majorité nette des Canadiens s'opposait à cet objectif. Au cours du semestre suivant, la canadianisation redevint favorable, mais avec une plus faible majorité qu'auparavant. Les changements survenus pendant les six trimestres n'ont guère affecté une répartition régionale assez régulière. À ce sujet, les distinctions régionales n'ont aucun effet sur les Canadiens; toutefois le niveau de leur engagement vis-à-vis de la canadianisation n'apparaît pas très profond.

**TABLEAU 5-36 Soutien à la canadianisation de l'industrie du pétrole et du gaz**

		Région					Total (%)
		C.-B. (%)	Prairies (%)	Ontario (%)	Québec (%)	Atlantique (%)	
Hiver	1980	70 (161)	63 (248)	72 (540)	72 (408)	67 (143)	70 (1,500)
Printemps	1981	66 (161)	61 (248)	69 (540)	64 (408)	64 (143)	66 (1,500)
Automne	1981	72 (161)	60 (248)	66 (540)	67 (408)	65 (143)	66 (1,500)
Printemps	1982	30 (161)	34 (248)	27 (540)	19 (408)	25 (143)	26 (1,500)
Été	1982	55 (161)	53 (248)	61 (540)	68 (408)	59 (143)	61 (1,500)
Été	1983	53 (170)	53 (261)	51 (532)	61 (399)	54 (138)	55 (1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les pourcentages de personnes appuyant la canadianisation.

Question : Comme vous le savez sans doute, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures visant à accroître le droit de propriété canadien dans l'industrie du pétrole et du gaz jusqu'à 50 pour cent. Êtes-vous pour ou contre ces mesures?



Comme dernière évidence sur l'énergie, étudions les opinions de la fin de 1983 sur la Politique nationale sur l'énergie, elle-même. Elles figurent sous forme de taux moyens dans le tableau 5-37, sur une échelle de -2 à +2 pour les quatre volets de cette politique. Les opinions sont diverses dans chaque région, mais à l'encontre de celles sur la canadienisation en tant qu'objectif général, elles sont nettement divisées parmi les régions. Ces opinions sont tout juste positives sur le rôle que peut jouer le PEN pour réduire les pénuries, en aidant les Canadiens à en posséder 50 pour cent et en promouvant l'autosuffisance en énergie. Elles sont nettement plus négatives quand il s'agit du rôle du PEN pour éviter les fortes augmentations de prix. Comme on pouvait s'y attendre, les régions diffèrent pas mal sur la plupart des questions. Les Prairies sont nettement les moins positives. Le Québec est de loin le plus positif. La Colombie-Britannique et l'Ontario, en dépit des fortes discussions sur l'énergie, faites par leurs gouvernements, se situent au milieu. Les convergences régionales au sujet de l'objectif de canadienisation ne devraient pas nous aveugler au sujet des fortes divergences quant aux moyens<sup>12</sup>.

Les capitaux ne sont pas le seul facteur dont le mouvement pourrait être contrôlé. Celui de la main-d'oeuvre fait l'objet d'une préoccupation plus courante et souvent explicitement reliée à la sécurité de l'emploi.

**TABLEAU 5-37 Évaluation de la politique énergétique nationale, automne 1983**

	Région					Total
	C.-B.	Prairies	Ontario	Québec	Atlantique	
(A) Diminution des pénuries	0.22	0.05	0.22	0.61	0.49	0.32
(B) Réalisation d'une canadienisation à 50%	0.30	0.07	0.35	0.63	0.41	0.37
(C) Autosuffisance énergétique	0.22	0.06	0.30	0.77	0.60	0.40
(D) Maintien des prix à la baisse	-0.42	-0.33	-0.34	0.05	-0.26	-0.24

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les valeurs moyennes.

Questions : Comme vous le savez sans doute, le gouvernement fédéral a lancé un Programme énergétique national. Ce programme a été mis sur pied afin de réaliser plusieurs objectifs. À votre avis, est-ce que le Programme énergétique national du gouvernement fédéral a beaucoup aidé, a un peu aidé, n'a fait aucune différence, a causé un certain tort ou a causé beaucoup de tort :

- (A) en réduisant les chances du Canada pour ce qui est de faire face aux pénuries d'énergie?
- (B) en réalisant l'objectif visant à accroître à 50 pour cent le droit de propriété canadien dans l'industrie du pétrole et du gaz?
- (C) en permettant au Canada d'atteindre une autosuffisance énergétique d'ici 1990?
- (D) en maintenant à la baisse le prix des produits du pétrole et du gaz?

Bien entendu, le Canada est l'une des principales destinations des migrants internationaux. Mais les Canadiens de naissance ont souvent manifesté une certaine opposition à une immigration étrangère massive<sup>13</sup>. Et l'opposition la plus forte venait fréquemment de Colombie-Britannique qui, au pays, est l'une des principales destinations des immigrants. Le *Rapport Decima* a posé les questions sur l'immigration de deux façons; chacune d'elles figure dans le tableau 5-38 et s'adresse à l'ethnicité, la région, l'affiliation syndicale et le statut d'emploi par sexe. Le statut d'emploi et l'affiliation syndicale sondent les sources du sentiment de la main-d'oeuvre sur l'immigration. Nous pourrions nous attendre à ce que les Canadiens en chômage soient plus anti-immigration que les détenteurs d'emploi, dans la mesure où les répondants perçoivent le nombre d'emplois comme invariable. Nous pourrions penser également que les syndiqués seraient plus anti-immigrants que les non-syndiqués. Historiquement, le mouvement syndical a été ambivalent en ce qui concerne l'immigration. D'une part, les immigrants sont souvent perçus comme des concurrents pour un nombre d'emplois relativement fixe. D'autre part, les syndicats recrutent des membres parmi les immigrants cols bleus. En fait, le véritable éthos du syndicalisme fut établi au Canada par certains groupes d'immigrants et le chef syndical immigré est un démon courant pour les anti-syndicalistes. Les contrôles ethniques et régionaux représentent des sources rivales de sentiments pro-/ou anti-immigrants. Il est difficile de prévoir la nature précise du sentiment ethnique. Les ethnies non francophones/non anglophones peuvent être relativement pro-immigrants, surtout en fonction de l'ampleur qu'elles ont dans le groupe. Les différences entre francophones et anglophones sont plus difficiles à prévoir. D'une façon assez concrète, le Canada français se sent plus menacé, car presque tous les immigrants vont invariablement grossir les rangs anglophones. Par contre, à mesure que l'immigration au Canada anglais s'est développée, son caractère britannique s'en est trouvé atténué en conséquence, au grand regret des Canadiens d'ascendance britannique. Les données Gallup du chapitre 3 indiquaient un renversement historique de la différence anglophone/francophone vis-à-vis de l'immigration. Les différences régionales peuvent ne refléter que la composition ethnique de chaque région; pourtant des régions ethniquement similaires diffèrent de façon marquée comme pôles d'attraction de l'immigration. À lui seul, le nombre des immigrants peut affecter les attitudes de chaque région. Mais la bibliographie existante sur les contacts et sur les attitudes entre ethnies engendre des attitudes diverses. Selon l'une des vues, le simple contact engendre la sympathie entre groupes. Les vues opposées suggèrent une réalité plus complexe : la nature des contacts est peut-être aussi importante que leur fréquence (LeVine et Campbell, 1972).

Les données paraissent au tableau 5-38. Dans l'ensemble de l'échantillon, l'appui accordé à chaque déclaration pro-immigration est faible. Les

opinions sont nettement négatives pour le général. Pour celle concernant les immigrants avec des talents précis, elles sont plus étroitement partagées. L'opinion quant au libellé général ne devient pas plus négative lorsque l'économie est en récession. Mais cette dernière semble réduire l'appui pour une immigration professionnellement compétente.

Les deux variables de main-d'oeuvre n'ont que peu d'effet sur les attitudes générales vis-à-vis de l'immigration. Les différences entre syndiqués et non-syndiqués sont absentes dans chacun des trois trimestres et les différences parmi les groupes, selon le sexe, sont instables. Mais l'adhésion syndicale semble affecter l'attitude envers l'immigration de travailleurs qualifiés. Pendant les deux semestres à chômage élevé, les familles syndiquées sont plutôt moins sympathiques que les autres envers l'immigration de travailleurs qualifiés. Encore une fois, les différences entre les sexes sont instables.

Les différences ethniques et régionales sont plus marquées que celles sur le marché de la main-d'oeuvre, mais les différences sont surprenantes. Les Canadiens français sont presque toujours plus favorables à l'immigration; à preuve, le Québec est la province la plus favorable à l'immigration. Évidemment, ces Canadiens français n'écoutent pas leur démographes. Les Canadiens d'origine britannique se situent au pôle opposé : chaque trimestre, ils sont en général les plus négatifs et cela demeure vrai pendant deux trimestres pour la question de l'immigration de travailleurs qualifiés. En général, l'opinion est la plus négative dans les régions qui, après la dernière guerre furent le plus exposées à l'immigration : la Colombie-Britannique et l'Ontario. En ce qui concerne l'immigration de travailleurs qualifiés, les opinions sont nettement moins structurées par région.

En somme, les Canadiens ne se sentent pas à l'aise au sujet du rôle de leur pays comme destination majeure de l'immigration internationale. Ce malaise est moins ressenti pour l'immigration qualifiée que pour l'immigration tout court. Mais les opinions à ce sujet ne reflètent pas les expériences acquises sur le marché de la main-d'oeuvre. Au contraire, le rôle dominant de l'ethnicité et de la région, facteurs primordiaux, semble influent. Cependant, la structure ethnique et régionale des attitudes sur l'immigration réserve des surprises : le groupe qui a sans doute le plus à perdre de l'immigration, les Canadiens français, semble de loin le plus réceptif.

Étudions en dernier lieu les attitudes vis-à-vis du mouvement des facteurs productifs entre les provinces. Le tableau 5-39 donne celles relatives aux mouvements de capitaux et de main-d'oeuvre et sur la propriété extraprovinciale des terres. Ici, comme pour les politiques d'achat provinciales, les opinions vont en général vers le maintien de l'intégrité de l'union économique. Une nette majorité rejette la notion voulant que les provinces entravent l'investissement par des sources canadiennes extérieures à la province. Cette majorité se maintient dans

TABLEAU 5-38 Immigration : travailleurs qualifiés et autres

	(A) Immigrants non qualifiés			(B) Immigrants qualifiés		
	Automne 1981	Automne 1982	Automne 1983	Automne 1981	Automne 1982	Automne 1983
<b>(A) Syndicat — Sans syndicat</b>						
Famille syndiquée	-1.92	-1.82	-1.73	0.64	-0.49	-0.65
Famille non syndiquée	-1.95	-1.76	-1.79	0.67	-0.14	-0.19
<b>(B) Statut de l'emploi : sexe</b>						
Homme avec emploi	—	-1.78	-2.11	—	-0.12	-0.31
Femme avec emploi	—	-1.97	-1.40	—	-0.71	-0.54
Homme sans emploi	—	-1.83	-1.63	—	-0.17	-0.03
Femme sans emploi	—	-1.58	-1.70	—	-0.18	-0.47
<b>(C) Ethnie</b>						
Britannique	-2.58	-2.35	-2.38	0.60	-0.51	-0.59
Française	-0.99	-1.00	-0.70	0.49	-0.16	-0.21
Autre	-1.87	-1.68	-1.92	0.92	-0.00	-0.10
<b>(D) Région</b>						
Colombie-Britannique	-2.87	-2.75	-2.87	0.57	-0.56	-0.69
Prairies	-2.31	-2.06	-2.34	0.44	-0.66	-0.88
Ontario	-2.39	-2.32	-2.21	0.69	-0.38	-0.35
Québec	-0.64	-0.47	-0.33	0.91	-0.30	-0.30
Atlantique	-2.13	-1.95	-1.81	0.16	-0.61	-1.00
Échantillon total	-1.93	-1.78	-1.79	0.66	-0.27	-0.34

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les valeurs moyennes de l'échelle.

Questions : (A) (Préambule) . . . Toute personne qui le désire devrait pouvoir immigrer au Canada.  
(B) (Préambule) . . . On devrait encourager les travailleurs qualifiés à immigrer au Canada.

chaque région. Curieusement, la majorité est la plus faible dans la région qui aurait le plus besoin d'investissements extérieurs : les provinces de l'Atlantique. La majorité rejette également la notion voulant que les provinces puissent restreindre les mouvements de la main-d'oeuvre. Comme on peut le comprendre, les différences régionales sont plus marquées pour la main-d'oeuvre que pour les capitaux. C'est à peine si une majorité de répondants au Québec s'oppose au contrôle provincial des migrations de la main-d'oeuvre<sup>14</sup>. Dans les provinces de l'Atlantique, une forte majorité s'oppose au contrôle de la main-d'oeuvre, mais cette majorité régionale demeure plus faible que celle des régions à l'ouest de la rivière Outaouais. Les restrictions relatives aux ventes de terres rencontrent la plus forte opposition de toutes. Ici aussi, le Québec a la plus petite majorité, mais même ici plus de 60 pour cent s'opposent aux restrictions sur les ventes de terres.

### Propriété publique

Pour certains, la propriété directe, par le gouvernement, des moyens de production est un moyen de stabiliser et même d'accroître l'emploi et l'activité économique. À l'un des extrêmes, la propriété publique pour-

**TABLEAU 5-39 Mouvements de capitaux et de main-d'oeuvre entre les provinces, automne 1980**

	Région					Total (%)
	C.-B. (%)	Prairies (%)	Ontario (%)	Québec (%)	Atlantique (%)	
(A) Investissement par des compagnies situées hors de la province	62	58	66	65	51	63
(B) Libre mouvement des travailleurs	68	64	64	52	59	61
(C) Droit de propriété extra-provincial des terres	84 (161)	68 (248)	79 (540)	66 (408)	72 (143)	74 (1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les pourcentages par opposition aux restrictions.

- Questions :
- (A) Les gouvernements provinciaux devraient avoir le droit d'empêcher les compagnies canadiennes situées hors de leur province d'investir dans leur province.
  - (B) Les gouvernements provinciaux ne devraient pas avoir le droit d'empêcher un citoyen canadien d'une autre région du pays de travailler dans leur province.
  - (C) Les gouvernements provinciaux devraient avoir le droit d'empêcher des citoyens canadiens d'une autre région du pays de posséder des terres dans leur province.

rait faire partie d'un régime d'administration des prix et des approvisionnements. À l'autre, ce pourrait être une tactique peu systématique en vue de préserver les emplois existants, surtout dans les circonscriptions critiques : bref, du « socialisme de liquidation ». En dehors de son rôle de stabilisateur de l'emploi, la propriété publique peut sous-tendre d'autres éléments d'une stratégie industrielle *dirigiste*. Un observateur au moins prétend que le Canada, par un hasard historique, a une « culture d'entreprise privée » (Hardin, 1974). Cette culture apparaît-elle dans les données sur l'opinion publique?

Les deux facettes de l'opinion sur la propriété publique figurent dans le tableau 5-40. Une question demande aux répondants de dire si les intérêts des Canadiens moyens seront mieux servis par le gouvernement que par l'industrie privée. Les opinions sont assez étroitement divisées pendant les deux trimestres au cours desquels la question fut posée, mais typiquement, la majorité est en faveur du secteur privé. En gros, ces dernières penchent assez nettement dans la direction est-ouest. À l'ouest de la rivière Outaouais, les répondants sont pour le secteur privé dans une proportion d'environ 2 pour 1. Au Québec et à Terre-Neuve, de faibles majorités favorisent le secteur public. L'opinion est divisée au Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Écosse ressemble à l'Ontario et à l'Ouest. Les réponses du second trimestre présentent la même tendance, lorsque la question demande l'impression générale sur les sociétés d'État. Au plan national, les opinions sont étroitement divisées, mais sont en gros, assez favorables. Mais en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba l'impression moyenne est négative. Québec et Terre-Neuve encore une fois sont les pôles positifs. Dans chaque province, l'opinion sur les sociétés d'État s'agglutine autour des catégories intermédiaires approbation/désapprobation. Si une culture d'entreprise privée existe au Canada, tout le monde n'y participe pas. Ses meilleurs « partisans » viennent de régions où, pour une raison ou pour une autre, le marché n'a pas bien fonctionné.

Certains Canadiens peuvent mépriser les sociétés d'État parce qu'elles n'ont pas su être profitables. En dépit du fait que ces sociétés doivent atteindre d'autres objectifs, le choix de la forme corporative sur la forme ministérielle indique une préférence quant aux méthodes commerciales. Est-ce que cela laisse les sociétés d'État non rentables comme otages du sort? Le tableau 5-41 indique plutôt le contraire. Aucune relation n'apparaît entre l'accent mis sur le profit et l'impression générale sur les sociétés d'État. Mais quelle que soit cette impression, une légère majorité pense que les profits ne sont pas importants. En fait, ceux qui sont favorablement impressionnés par les sociétés d'État, sont également ceux qui sont orientés vers le profit.

Passons finalement à la relation entre l'impression générale sur les sociétés d'État et l'opinion concernant la propriété publique dans cer-

TABLEAU 5-40 Agents économiques publics contre agents économiques privés

	Région										Canada (%)
	C.-B. (%)	Alb. (%)	Sask. (%)	Man. (%)	Ont. (%)	Qc (%)	N.-B. (%)	N.-É. (%)	T.-N. (%)		
<b>(A) Sert mieux les intérêts économiques? (Été 1982)</b>											
Gouvernement	31	23	40	39	37	54	47	42	52	41	
Industrie privée	59	74	58	52	57	44	47	52	43	54	
NS ; NV	10	2	2	9	6	2	7	6	5	5	
	(161)	(120)	(60)	(68)	(540)	(408)	(44)	(54)	(37)	(1,500)	
<b>(B) Impression générale face aux sociétés de la Couronne (Automne 1983)</b>											
Très favorable	2	2	8	3	3	6	4	6	2	4	
Plutôt favorable	39	37	52	47	53	61	57	54	67	52	
Plutôt défavorable	47	45	29	33	31	21	22	31	18	31	
Très défavorable	11	16	11	17	12	10	14	7	13	12	
	(170)	(138)	(60)	(63)	(532)	(399)	(43)	(52)	(35)	(1,500)	

Questions : (A) À propos du gouvernement et de l'industrie privée au Canada, qui croyez-vous sert le mieux les intérêts économiques du Canadien moyen. . . le gouvernement ou l'industrie privée?

(B) Les entités de droit public sont le plus souvent connues en tant que sociétés de la Couronne et peuvent appartenir soit au gouvernement fédéral, soit aux gouvernements provinciaux. En général, comment décririez-vous votre impression face aux sociétés de la Couronne? Est-ce une impression très favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable ou très défavorable?

Notes : NS = ne sais pas.

NV = ne peux vérifier.

**TABLEAU 5-41 Sociétés de la Couronne en tant qu'organismes à but lucratif, automne 1983**

Impression générale	Orientation			(N)
	Profit	Profit non important	NS; NV	
Très favorable	49%	51	0	(62)
Plutôt favorable	40%	59	0	(782)
Plutôt défavorable	41%	57	2	(462)
Très défavorable	44%	53	3	(177)
Sans opinion	25%	72	3	(17)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Questions : Impressions : Voir le tableau 5-40.

Orientation : Certaines personnes ont également mentionné que les sociétés de la Couronne ne devraient investir et s'engager dans des activités qu'à la condition qu'elles puissent réaliser un profit. D'autres personnes ont spécifié que du fait que les sociétés de la Couronne sont financées par l'argent même des contribuables, elles ont la responsabilité d'investir et de s'engager dans des secteurs d'importance au Canada, et cela importe peu si elles réalisent un profit ou non. À la réflexion, lequel de ces deux points de vue reflète le mieux le vôtre?

Notes : NS = ne sais pas.

NV = ne peux vérifier.

tains secteurs de production et de service. Dans le tableau 5-42, la plus forte association entre le général et le particulier se situe à la frontière actuelle de la propriété publique, le secteur de l'énergie. La plus faible est pour le domaine le plus ancien des services publics, celui des utilités. La plupart des autres secteurs se situent entre les deux. D'une façon générale, le public est loin de s'enthousiasmer pour plus ou moins de propriété publique. Les opinions sont également réparties en ce qui concerne la propriété publique dans les transports, le pétrole, le gaz naturel et les technologies de pointe. Avec une légère marge, les répondants préfèrent moins de propriété publique dans les media, dans les institutions financières et dans le secteur de l'agriculture. Le contraire est vrai pour les services publics. Dans chaque cas, de nombreux répondants préfèrent que les choses restent comme elles sont. Ceux-ci sont assez nombreux pour qu'en s'alliant avec un groupe ou l'autre, ils parviennent à bloquer toute modification de la propriété publique. Collectivement, les Canadiens semblent donc en faveur du *statu quo* en ce qui concerne la propriété publique ou privée.

### Quelques réflexions

D'une façon générale, l'opinion publique est à peu près comme Olson le prévoyait. Les Canadiens sont surtout préoccupés par la création et par



la protection des emplois. Cette préoccupation n'est pas uniquement axée sur la taille du revenu que procure l'emploi. Elle est plutôt axée sur la *sécurité* de l'emploi : peut-être par le revenu, mais aussi par la culture professionnelle. Les Canadiens estiment leur emploi pour lui-même et craignent les dangers qu'ils perçoivent dans les nouvelles technologies. Ces attitudes mènent parfois, mais pas toujours, à des demandes mercantilistes.

Dans leurs préoccupations fondamentales, et presque toujours dans les remèdes qu'ils proposent, les Canadiens répondent assez bien au modèle d'Olson. Peu importe que la préoccupation vise autant à protéger une façon de vivre qu'un revenu. Ce qui compte, c'est la résistance au changement. Mais cela entraîne deux observations, quelque peu contradictoires.

Tout d'abord, l'engagement vis-à-vis de l'emploi actuel et la crainte du changement ne doivent-ils pas être défendus pour eux-mêmes, ou tout au moins méritant d'être éventuellement débattus? Olson suppose qu'un tel conservatisme est inné, sans en respecter pour autant la motivation. Les répondants des enquêtes peuvent accepter que même si le marché s'appuie sur des hypothèses individuelles, le fonctionnement sommaire d'une économie de marché ne respecte pas toujours les personnes qui le composent. Les transactions individuelles peuvent suivre une logique parétienne : si la transaction ne profite pas aux deux parties, elle n'aura aucune suite. Cependant, les termes du commerce auxquels doit faire face l'individu peuvent se modifier de façon antagoniste à la suite d'un tas d'autres transactions, sous l'effet d'actes « providentiels » ou de changements technologiques. En tant que travailleur, l'individu peut se sentir coincé par une version productive de la tyrannie des petites décisions. L'argument classique voulant que les investissements en capitaux exigent un environnement stable peut avoir son parallèle dans l'investissement des individus en capital humain. Comme les citoyens des autres démocraties, les Canadiens n'envisagent peut être pas uniquement l'optimisation de leur revenu, mais aussi sa stabilisation.

Ma seconde observation découle de certaines tensions avec la première. Les craintes des Canadiens ne mènent pas vers un ensemble unique et cohérent de choix politiques, du moins pas en réponse à l'un des libellés d'enquêtes étudiés. Les opinions semblent être un mélange de calculs rusés et de réponses à des symboles manipulateurs. Ici, comme ailleurs, les Canadiens répondent, dans une large mesure, à la forme des stimulants proposés. Nous soupçonnons que dans le domaine de la micro-économie, comme en macro-économie, ce sont surtout les résultats qui les intéressent. Ceux qui élaborent les politiques feraient bien de réfléchir à ce que leurs choix engagent dans les valeurs professionnelles des Canadiens plutôt que sur ce que les Canadiens pensent au sujet d'une question politique plutôt abstraite.

**TABLEAU 5-42 Impressions générales et droit de propriété dans des secteurs spécifiques, automne 1983**

	Impression générale face aux sociétés de la Couronne				Total
	Très favorable	Plutôt favorable	Plutôt défavorable	Très défavorable	
<b>(A) Transport</b>					
Plus privé (%)	38	29	40	59	0.134
Plus public (%)	40	40	34	23	36
<b>(B) Pétrole et gaz</b>					
Plus privé (%)	23	29	43	61	0.182
Plus public (%)	59	42	30	25	37
<b>(C) Services publics</b>					
Plus privé (%)	25	25	35	43	0.090
Plus public (%)	48	43	40	33	41
<b>(D) Médias et télédiffusion</b>					
Plus privé (%)	39	32	46	56	0.136
Plus public (%)	35	35	26	21	30
<b>(E) Finances</b>					
Plus privé (%)	37	29	39	54	0.124
Plus public (%)	47	35	27	28	32
<b>(F) Haute technologie</b>					
Plus privé (%)	34	26	46	48	0.160
Plus public (%)	45	39	28	24	34
<b>(G) Agriculture</b>					
Plus privé (%)	35	35	53	66	0.154
Plus public (%)	40	36	29	25	33

*Questions* : Certaines personnes pensent que les sociétés de la Couronne sont engagées dans un trop grand nombre d'industries, et que certaines devraient être vendues au secteur privé. D'autres estiment qu'il existe des industries dans lesquelles les sociétés de la Couronne devraient plus s'engager. Croyez-vous qu'il devrait y avoir plus de propriétés privées, à peu près le même pourcentage de propriétés publiques ou plus de propriétés publiques dans :

- (A) l'industrie du transport?
- (B) l'industrie du pétrole et du gaz?
- (C) les services publics tels que les entreprises hydroélectriques et de téléphone?
- (D) les médias et la télédiffusion?
- (E) l'industrie de haute technologie?
- (F) l'agriculture?

## Récapitulation

Ce qui suit semble vrai pour l'attitude des Canadiens en ce qui concerne les questions macro-économiques :

1. La plupart des Canadiens sont opposés aux risques. Ils préfèrent la sécurité de l'emploi aux revenus plus élevés. Cette préférence se dégage des réponses à des questions abstraites, de celles plus précises sur les règlements salariaux et d'une bonne volonté générale au sujet du partage des tâches. Les différences proviennent du niveau de revenu, mais elles sont faibles. Celles découlant de l'affiliation ou de la non-affiliation à un syndicat sont les mêmes.

2. Le souci vis-à-vis de la sécurité d'emploi semble être plus qu'une préoccupation face à la sécurité du revenu. En très grand nombre, les Canadiens rejettent l'argument voulant que le travail effectivement accompli dans l'emploi a moins d'importance que le revenu qui y est associé. Ils sont d'accord pour dire que la fierté dans l'emploi est importante, et la plupart sont heureux de se rendre chaque jour à leur travail. Les opinions concernant la satisfaction vis-à-vis l'emploi présentement détenu sont plus variées. La plupart pensent que leur emploi soulève des défis et que la plupart des critères importants par lesquels la qualité de l'emploi peut être établie, sont satisfaits. L'utilisation du plein potentiel de l'individu dans l'emploi qu'il détient est moins unanime. Un répondant sur trois ne choisirait pas à nouveau son emploi actuel. Lorsqu'il y a des différences sur la satisfaction que procure l'emploi, les ouvriers manuels sont moins satisfaits que les autres.

3. La plupart des Canadiens pensent que les changements technologiques auront des effets négatifs sur l'emploi. De fortes majorités pensent que l'emploi sera de moins en moins personnalisé et que le chômage augmentera. De moins fortes majorités en sont venues à admettre que l'automatisation augmentera la qualité et fera baisser le prix des produits. En dépit de leur pessimisme apparent au sujet des changements technologiques, ils espèrent, pour la plupart, que le lieu de travail s'y adaptera et que les choses se dérouleront à peu près comme elles le faisaient par le passé.

4. Les syndicats sont, en général, impopulaires. Il est difficile de dire s'ils sont nettement devenus impopulaires au cours des deux dernières décennies. La confiance actuelle vis-à-vis des syndicats ne paraît pas être étroitement reliée à un ensemble d'attitudes particulières. Il est particulièrement difficile de lier l'antipathie envers les syndicats à des attitudes vis-à-vis de problèmes de main-d'oeuvre. La corrélation la plus forte existe entre la confiance dans les syndicats et l'attitude face au droit de grève dans la fonction publique. Pour ce qui est de ce droit, les opinions sont nettement partagées entre syndiqués et non-syndiqués. Aucune division de ce genre n'apparaît lorsqu'il s'agit du droit de grève des enseignants. Lorsque le contexte n'est pas précisé, l'opinion publi-

que ne semble pas particulièrement anti-syndicats. Les majorités demeurent généralement en faveur du droit de grève, bien qu'elles se soient quelque peu réduites. Dans une étude tout au moins, la majorité approuve l'interdiction d'engager du personnel de remplacement pendant une grève.

5. Dans l'abstrait, les Canadiens affirment que notre industrie doit être compétitive au plan international. Mais dans le concret, ils sont, pour la plupart, protectionnistes. La majorité s'oppose au libre-échange avec les États-Unis. Seule la Colombie-Britannique offre une opinion à peu près également divisée. Dans la même veine, les majorités sont en faveur de quotas pour l'importation des voitures japonaises; même en Colombie-Britannique, ceci demeure vrai, mais très légèrement. Bien que nous n'ayons que de faibles données sur ce sujet, les Canadiens ne semblent pas être protectionnistes à l'intérieur de l'union économique du pays.

6. Les Canadiens n'aiment pas les multinationales et dans l'abstrait, sont en faveur du contrôle des investissements étrangers. Mais, en pratique, l'appui accordé aux mesures nationalistes est assez mince. Lorsqu'on leur demande s'ils maintiendraient leur appui au contrôle des investissements étrangers si cela entraînait des pertes d'emplois, la plupart de ceux qui appuyaient ce contrôle, changent d'opinion. La plupart des répondants pensent que la réduction de l'activité des sociétés sous contrôle étranger serait mauvaise pour notre économie.

Bien qu'ils n'aiment guère les sociétés pétrolières, les Canadiens ne semblent pas mettre à part le secteur du pétrole et du gaz naturel. L'appui pour la canadianisation de ce secteur paraît assez solide en 1980 et en 1981. Cet appui s'estompe en 1982 puis remonte après. En lui-même, le PEN, comme moyen de réaliser la canadianisation avec d'autres objectifs, n'a fait l'objet que d'opinions divisées. Comme objectifs, l'évaluation du PEN se divise plus nettement par régions que la nécessité de canadianisation.

Les Canadiens n'affichent pas, de façon générale, une attitude favorable aux politiques d'immigration et sont partagés en ce qui concerne l'immigration d'ouvriers qualifiés. Cette opinion sur l'immigration n'est pas fortement influencée par les expériences rencontrées sur le marché du travail. Les éléments les plus influents sont l'ethnicité et la région. Les Canadiens français sont les plus favorables à l'immigration et les Canadiens d'ascendance britannique le sont le moins. La province la moins favorable est la Colombie-Britannique, elle-même la plus exposée à l'immigration internationale.

En général, les Canadiens, sont opposés aux restrictions entre les provinces, du mouvement des capitaux et de la main-d'oeuvre. Ils s'opposent également à la propriété des terres par des résidents extérieurs. Parmi ces questions, celle qui entraîne les différences régionales

les plus marquées est celle sur le mouvement des personnes; ce sont les répondants du Québec qui affirment l'unité de la population avec le moins d'enthousiasme.

7. Les Canadiens paraissent divisés quant aux mérites de la propriété publique et privée. Une faible majorité pense que le Canadien moyen est mieux servi par le secteur privé que par le gouvernement; toutefois, leur opinion sur les sociétés d'État n'est, en gros, que légèrement favorable. Les impressions concernant les sociétés d'État n'a rien à voir avec les espérances de rentabilité. Presque tous, mais pas tous, pensent que ces sociétés d'État peuvent raisonnablement avoir d'autres objectifs que la rentabilité. Les impressions concernant les sociétés d'État sont fortement reliées à l'appui ou à l'opposition manifestée au sujet de l'extension du rôle de l'entreprise publique. Mais, en gros, les Canadiens ne sentent aucune nécessité d'élargir ou de restreindre la portée de l'entreprise publique.



# La confiance politique et le mandat de gouverner

## Introduction

Selon bon nombre de mesures, la position du gouvernement fédéral est faible. Selon certaines, elle est non seulement faible, mais en déclin. Seuls les syndicats, les multinationales et l'industrie pétrolière avaient une cote encore plus basse au début des années 1980. Cependant, les preuves concernant des politiques précises, étudiées dans les chapitres 3, 4 et 5, indiquent un désir assez généralisé d'intervention du gouvernement fédéral. Les questions qui ont le plus d'importance pour les Canadiens sont nettement énoncées dans le mémoire d'Ottawa. À la lumière de ce qui précède, la confiance politique, mesurée par sondages de l'opinion publique, a-t-elle une influence sur l'autorité politique du gouvernement fédéral en ce qui touche son mandat de gouverner?

Les preuves étudiées dans ce chapitre nous forceront à conclure que la réponse est « pas beaucoup ». Les questions générales sur la division du pouvoir et sur les conflits intergouvernementaux apportent des réponses contradictoires, bien que dotées de préjugés provinciaux bien nets. Les questions concernant la juridiction au sujet de politiques spécifiques révèlent une division des pouvoirs, telle qu'elle existe actuellement. La même divergence apparaît dans les données concernant l'importance que les Canadiens accordent à chaque niveau de gouvernement. Ils déclarent généralement que c'est la province qui est la plus importante. Mais lorsqu'on leur demande quelles sont les questions les plus importantes, ils répondent habituellement que ce sont celles qui relèvent d'Ottawa. En outre, une autre divergence apparaît lorsqu'on leur pose des questions sur le gouvernement comme tel, peu importe le palier. Considéré comme une abstraction, le gouvernement attire l'hostilité. Par contre, les programmes spécifiques sont populaires.

Les écrits sur le soutien politique et sur les usages du gouvernement parlementaire donnent à penser que la confiance politique devrait être associée à l'autorité politique. On se souviendra que le portrait qu'Easton (1965) a dressé du système politique comprenait des échanges dynamiques entre l'État et son environnement. Les savants ne s'entendaient pas sur la vitesse à laquelle l'échec des programmes d'un gouvernement peut se transformer en une perte de soutien, mais la plupart étaient d'accord pour dire que la perte aurait lieu, tôt ou tard. En revanche, cette baisse de soutien gênerait l'État qui voudrait regagner le terrain perdu; il fallait au moins un soutien quelconque pour que le gouvernement puisse agir. Les gouvernements peuvent exercer le pouvoir absolu pendant un certain temps, mais sans soutien, leurs actions peuvent perdre toute autorité, c'est-à-dire toute légitimité.

C'est le genre de logique qu'employaient la plupart des commentateurs de la politique canadienne, au cours des années 1970, comme je l'ai déjà fait remarquer. On estimait qu'Ottawa avait perdu toute autorité et que le fédéral devait abandonner ses compétences à certaines ou à toutes les provinces; ou encore, on croyait qu'Ottawa avait perdu son autorité à la suite d'un accident historique ou géographique, accident qui ne pouvait être réparé autrement que par une réforme institutionnelle.

Même le langage ordinaire du gouvernement nous invite à interpréter les données des sondages comme si elles mettaient en cause l'autorité morale d'Ottawa. Dans le langage parlementaire, on utilise le mot « confiance » de façon assez précise pour parler de l'autorité morale du gouvernement en place. On y reconnaît que le fondement de l'autorité de la Couronne, même s'il fait nécessairement partie du cadre juridique, ne l'autorise pas à jouer d'autre rôle que celui de concierge à l'égard des cabinets. Le Cabinet doit jouir de la confiance d'une Chambre élue au suffrage universel, même si la limite entre ce qui est et ce qui n'est pas une question de confiance demeure vague. On peut s'attendre à ce que les répondants des sondages affichent le même comportement, lorsqu'ils répondent à des questions qui touchent à la confiance.

L'étendue de l'usage, toutefois, peut varier du plus général au plus particulier. En examinant les analyses d'Easton et de Kindred, on sent que l'autorité est conférée ou réservée au plus haut niveau. Même si Easton s'intéresse au soutien envers les autorités sortantes, son exposé sur le destin des communautés et des régimes est encore plus intéressant. Mais la question peut également se définir d'une manière moins apocalyptique. Un gouvernement qui jouit d'un certain soutien peut-il lever des impôts, ou doit-il interrompre certains services?

Ces considérations nous amènent à des données de quatre ordres. Premièrement, il y a les attitudes générales envers les gouvernements fédéral et provinciaux, en matière de partage des pouvoirs et de conflits intergouvernementaux. Deuxièmement, les attitudes à l'égard des compétences dans des domaines politiques précis. Troisièmement, il y aura



des données sur l'importance que l'on accorde aux gouvernements (il s'agit d'un indicateur indirect du soutien politique). Et, en dernier lieu, nous allons analyser les opinions sur les gouvernements comme tels, peu importe le palier. Ici, l'opinion sera à la fois générale et particulière, et traitera de questions d'ordre fiscal et réglementaire.

## **Questions d'ordre général sur les conflits et le partage des pouvoirs**

Les données sur les orientations générales peuvent être organisées de façon à raconter une histoire « provincialiste », mais elles peuvent aussi aisément raconter une histoire « centraliste ». Je commencerai par la version provincialiste et poursuivrai par une riposte centraliste pour essayer ensuite de déterminer si l'une ou l'autre peut l'emporter.

La première salve de l'offensive provinciale apparaît au tableau 6-1. Les données recueillies sur près d'une décennie confirment que les électeurs se sentent plus près de leur gouvernement provincial que du gouvernement fédéral. La première tranche de données provient de la *National Election Study* de 1974. Quand on leur a demandé de quel gouvernement ils se sentent le plus près, une majorité écrasante des répondants ont déclaré qu'ils se sentaient plus près du gouvernement provincial. La majorité provincialiste l'a emporté dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario<sup>1</sup>. Le même scénario se répète à l'issue du sondage de Radio-Canada, tenu en 1980, et de celui du Council on Canadian Unity (CCU), en 1983. Ce dernier sondage demandait aux répondants de dire lequel des paliers de gouvernement s'occupait le mieux de leurs intérêts<sup>2</sup>. Encore une fois, le gouvernement provincial était le choix de la majorité. Mais il y a des revirements : le gouvernement fédéral a été le choix de la majorité dans les provinces de l'Atlantique en 1980 et au Québec en 1983. Malgré tout, ces données semblent, à première vue, donner l'avantage aux provinces quand il s'agit de répondre aux besoins des citoyens.

Même s'ils se sentent plus proches des provinces, les citoyens pensent néanmoins que le gouvernement fédéral s'insinue petit à petit dans leur vie. Des preuves de cette perception sont fournies dans le tableau 6-2. Par deux fois, Gallup a demandé à ses répondants si l'influence du gouvernement fédéral avait augmenté, décréu ou était restée la même. En 1974 et en 1982, par une forte majorité, ils déclarèrent qu'elle avait augmenté. Par trois fois, Gallup a demandé si cette influence était trop forte ou trop faible, et chaque fois la majorité pense qu'elle est trop forte. La proportion de ceux qui répondirent « trop » doubla de 1977 à 1982. Dans aucune enquête, les répondants ont déclaré massivement qu'Ottawa n'avait pas assez d'influence. La croissance des réponses « trop d'influence » provenait du partage des réponses « à peu près ce qu'il faut ».

**TABLEAU 6-1 Choix des citoyens entre les gouvernements fédéral et provinciaux, par province**

Province/région	EEN		Radio-Canada				CUC	
	(A) 1974		(A) 1979		(B) 1980		(A) 1983	
	% Féd.	% Prov.	% Féd.	% Prov.	% Féd.	% Prov.	% Féd.	% Prov.
Terre-Neuve	18	67						
I.-P.-É.	14	77						
Nouvelle-Écosse	25	55	35	42	45	32	26	62
	(154)		(n.d.)		(208)			(n.d.)
Nouveau-Brunswick	21	60						
	(111)							
Québec	31	45	34	34	26	42	41	37
	(621)		(1,199)		(877)			(n.d.)
Ontario	51	34	28	42	33	35	28	48
	(628)		(n.d.)		(307)			(n.d.)
Manitoba	22	60						
	(105)		15	56	28	42	n.d.	n.d.
Saskatchewan	25	65						
	(93)		(n.d.)		(149)			
Alberta	13	78	16	66	14	66	12	78
	(166)		(n.d.)		(159)			(n.d.)
C.-B.	20	71	23	47	24	36	16	54
	(233)		(n.d.)		(139)			(n.d.)
Canada	34	49	30	40	28	41	28	50
	(2,175)		(2,346)		(1,839)			(2,019)

---

*Sources*: Études sur les élections nationales, 1974; Le Centre pour recherches sur l'opinion publique (CROP); Radio-Canada, 1979, 1980; CROP : Conseil sur l'unité canadienne (CUC), 1983.

*Questions* : (A) Diriez-vous que vous sentez plus proche du gouvernement fédéral à Ottawa ou de votre gouvernement provincial ici (nom de la province)?

(B) Quel gouvernement veille le mieux sur vos intérêts et répond le mieux à vos besoins? Le gouvernement du Canada ou le gouvernement de (nom de la province)?

n.d. = non disponible.

**TABLEAU 6-2 Perceptions de l'influence du gouvernement fédéral**

(A) Importance de l'influence comparativement à il y a dix ans				
Date	Plus grande	Moins grande	À peu près la même	(N)
Mars 1974	77.0%	8.9	14.1	(866)
Sept. 1982	66.4%	11.3	22.2	(962)

(B) Adéquation de l'influence actuelle				
	Trop grande	Trop faible	Plutôt adéquate	(N)
Mars 1974	46.0%	10.6	43.4	(869)
Août 1977	42.2%	16.5	41.2	(919)
Sept. 1982	80.6%	6.6	12.8	(944)

Source : ICOP.

Questions : (A) Croyez-vous que le gouvernement fédéral influence la façon de vivre du Canadien moyen de façon plus importante ou moins importante qu'il le faisait il y a dix ans?

(B) Estimez-vous que le niveau d'influence que possède aujourd'hui le gouvernement fédéral sur la façon de vivre du Canadien moyen est trop grand, trop faible ou plutôt approprié?

L'aversion que ressentent les répondants de Gallup vis-à-vis du gouvernement fédéral est confirmée par les données du tableau 6-3 concernant le sondage de 1977 mené par Quality of Life, et de celles de Radio-Canada et du Conseil pour l'unité canadienne. Si l'on demande aux répondants quel est le gouvernement qui devrait avoir plus de pouvoir, la majorité répond toujours et partout au pays que ce sont les provinces; la plus grosse portion qui suit concerne toujours le statu quo. L'enquête de 1980 indique également un appui pour une modification plus complexe de la répartition des juridictions.

Les réponses aux questions relatives aux conflits entre le fédéral et les provinces ressemblent à celles sur la division des pouvoirs, si l'on en juge par le tableau 6-4. Dans chaque province, une majorité écrasante est d'accord que « le moment est venu pour que (la province du répondant) durcisse son attitude vis-à-vis d'Ottawa ». Mais cette répartition provinciale ne correspond pas à ce que laisserait prévoir la rhétorique relative aux conflits fédéral-provinciaux. Parmi les provinces manifestant le plus faible pourcentage d'accord se trouvent Terre-Neuve, le Québec et l'Alberta. Certains de leurs résidents sont conscients que leur gouvernement provincial figure déjà parmi les plus durs dans ses relations avec Ottawa et peuvent, par conséquent, hésiter à demander une attitude encore plus dure. Mais même dans ces trois provinces, une nette majorité est en faveur du besoin d'attitude plus ferme avec Ottawa.

La position du gouvernement fédéral apparaît jusqu'ici excessivement faible. En fait, une campagne assez convaincante en faveur du centralisme pourrait être élaborée à partir de ces mêmes données. Au

**TABLEAU 6-3 Attitudes face aux transferts de pouvoir**

	(A) Quality of Life	(B) Radio-Canada		(B) CUC
	1977 (%)	1979 (%)	1980 (%)	1983 (%)
Plus de pouvoir au fédéral	16.5	16	14	14
Statu quo	38.8	42	24	45
Plus de pouvoir au provincial	44.7	42	50	41
Augmentation de chacun	—	—	12	—
(N)	(2,856)	(2,147)	(1,572)	(≈1,746)

Sources : Quality of Life, 1977; CROP : Radio-Canada, 1979, 1980; CUC : CUC, 1983.

Questions : (A) Dans le futur, est-ce les gouvernements provinciaux ou le gouvernement fédéral qui devraient détenir plus de pouvoir ou les choses devraient-elles demeurer comme elles sont aujourd'hui?

(B) À propos de la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, que favoriserez-vous? La même répartition des pouvoirs; plus de pouvoir au gouvernement fédéral; plus de pouvoir aux gouvernements provinciaux?

**TABLEAU 6-4 Attitude face à la fermeté du gouvernement provincial, par province**

Province	Province plus ferme avec Ottawa?				(N)
	Fortement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Fortement en désaccord	
C.-B.	55.6%	28.1	12.3	4.1	(171)
Alberta	37.4%	32.1	17.6	13.0	(131)
Saskatchewan	47.4%	31.4	13.1	8.0	(137)
Manitoba	52.9%	30.3	11.8	5.0	(119)
Ontario	39.1%	26.8	20.6	13.5	(354)
Québec	29.9%	37.9	17.5	14.7	(354)
Nouveau-Brunswick	59.1%	20.0	12.7	7.3	(110)
Nouvelle-Écosse	60.0%	27.6	9.5	3.8	(105)
I.-P.-É.	40.7%	32.4	17.6	8.3	(108)
Terre-Neuve	46.7%	17.8	24.4	12.2	(90)
Canada	43.3%	29.6	16.5	10.5	(1,765)

Source : CROP : Réforme du Sénat, 1983.

Question : Il est temps que [le nom de la province] s'entende avec Ottawa.

cours de trois sondages, on demanda aux répondants quel était le gouvernement, sans tenir compte du parti au pouvoir, qu'ils ressentaient comme « le leur ». Les résultats de ces enquêtes figurent dans le tableau 6-5 et chaque fois, la majorité se prononce pour le gouvernement fédéral. Les seules exceptions à cette unanimité nationale sont le Québec et Terre-Neuve (au moins en 1979). Même en Colombie-

Britannique, qui manifeste souvent des sentiments anti-fédéralistes, le choix du gouvernement provincial n'est fait que par moins d'un tiers des répondants. Avec cette attitude, la Colombie-Britannique ne vient souvent qu'en second, derrière l'Ontario. Ici, la répartition des sentiments est étroitement parallèle à celle illustrée dans le tableau 2-11 sur les sentiments concernant le pays et l'inverse exact de ceux exprimés en 1974 et en 1980 au sujet du gouvernement fédéral, rapportés dans le même tableau.

Le tableau 6-6, se fondant sur le sondage de Quality of Life mené en 1977, ne peut guère renforcer la cause du centralisme, mais il affaiblit celle du provincialisme. Étudions pour commencer la colonne des marges des colonnes du tableau. À peu près autant de répondants pensent que le gouvernement fédéral a trop de pouvoir que ceux qui le jugent adéquat. Seul un nombre dérisoire pense qu'il n'en a pas assez. Mais c'est à peu près la même chose, d'une façon plus modérée, pour les gouvernements provinciaux. Certainement un nombre plus grand de répondants pensent que leur gouvernement provincial a trop de pouvoir que celui qui juge qu'il n'en a pas assez. Comme les données mentionnées dans le chapitre 2 nous laissaient croire, les sentiments au sujet d'un niveau de gouvernement ont tendance à aller dans le même sens que les sentiments au sujet de l'autre niveau. C'est le message que fournit le corps du tableau : les répondants qui jugent que le gouvernement fédéral est trop puissant sont de 9 points plus enclins à penser la même chose au sujet de leur gouvernement provincial que ceux qui considèrent le gouvernement fédéral comme pas assez puissant. La relation générale est irrégulière dans l'ensemble du fait de ceux qui sont en faveur du « statu quo ». Cette réponse en faveur du « statu quo » est générale pour tous les niveaux de gouvernement, et beaucoup plus que les « trop » ou « pas assez » ; on peut penser que ce « statu quo » est une réponse « sans opinion » déguisée. Mais ce tableau suggère que lorsque les répondants sont obligés de choisir entre niveaux de gouvernement, leur réponse dissimule alors leur antipathie pour les deux niveaux. Nous ne devrions pas en déduire que la faiblesse politique apparente d'un niveau se traduit par une force de l'autre.

Le sondage de 1977 mené par Quality of Life posait également des questions sur le pouvoir d'autres institutions, en particulier les grosses sociétés et les syndicats. Comme pour les questions de Decima sur la confiance, les réponses sur les institutions privées sont en corrélation avec celles sur les institutions gouvernementales. Mais ce qui est plus frappant, c'est la répartition des sentiments sur les grosses sociétés et sur les syndicats. Des majorités surprenantes pensent que chaque groupe d'institutions a beaucoup trop de pouvoir. Environ dix fois plus de répondants pensent que les syndicats ont trop de pouvoir comparativement à ceux qui pensent qu'ils n'en ont pas assez. Pour les grosses sociétés, la répartition est de 40 pour 1. Le nombre des répon-

TABLEAU 6-5 Identification psychologique aux gouvernements

Province/région	EEN		Radio-Canada				CUC	
	(A) 1979		(A) 1979		(B) 1980		(A) 1983	
	% Féd.	% Prov.	% Féd.	% Prov.	% Féd.	% Prov.	% Féd.	% Prov.
Terre-Neuve	27.3	62.7						
I.-P.-É.	47.2	40.6						
Nouvelle-Écosse	62.8	26.1	48	36	66	26	61	36
Nouveau-Brunswick	53.5	29.9				(208)		
Québec	34.7	48.2	38	42	33	48	40	53
Ontario	75.7	16.0	72	19	73	20	76	17
Manitoba	64.5	29.0						
Saskatchewan	52.3	32.4	49	41	59	22	n.d.	n.d.
Alberta	53.4	25.9	53	39	53	37	50	43
C.-B.	52.2	33.3	55	32	60	26	62	26
Canada	54.0	32.7	50	35	50	35	60	32
		(2,705)				(1,839)		

Sources : Études sur les élections nationales, 1979; CROP ; Radio-Canada, 1979, 1980; CUC, 1983.

Questions : (A) Lorsque vous pensez « gouvernement », quel gouvernement vous vient d'abord à l'esprit, le gouvernement du Canada ou le gouvernement de (le nom de la province)?

(B) Indépendamment du parti au pouvoir, lorsque vous pensez à votre gouvernement. . . ? (1980 seulement).

**TABLEAU 6-6 Perceptions du pouvoir fédéral et provincial**

Pouvoir perçu — Gouvernement provincial	Pouvoir perçu — Gouvernement fédéral			
	Beaucoup trop	Plutôt équitable	Trop peu	
Beaucoup trop	39.6%	20.2%	30.8%	29.5%
Plutôt équitable	33.9	69.8	43.0	52.0
Trop peu	26.5	10.0	26.2	18.5
	43.6%	48.3	8.1	(2,905)

Source : Quality of Life, 1977.

Note : Le total des chiffres n'égalé pas 100 % du fait qu'ils ont été arrondis.

Question : Certains groupes au Canada détiennent plus de pouvoir que d'autres pour obtenir les choses auxquelles ils aspirent. Je vais vous citer des groupes et j'aimerais que vous me disiez si vous croyez que chacun d'entre eux possède beaucoup trop de pouvoir pour le bien du pays, trop peu de pouvoir pour le bien du pays ou une part équitable du pouvoir. Veuillez employer les réponses apparaissant sur cette fiche.

Beaucoup trop de pouvoir	Trop de pouvoir	Plutôt équitable	Trop peu de pouvoir	Bien trop peu de pouvoir	Incertain	NS
1	2	3	4	5	7	8
. . . b	Le gouvernement de cette province . . .					
. . . h	Le gouvernement fédéral à Ottawa . . .					

NS = ne sais pas.

dants estimant que le pouvoir des grosses sociétés et des syndicats est « à peu près adéquat » correspond à environ la moitié de ceux qui pensent la même chose pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce classement du taux de confiance est une inversion surprenante de celui que nous avons étudié dans le chapitre précédent. Cela ne semble pas non plus être en accord avec la « principale menace » dégagée par le sondage Gallup illustré dans le tableau 2-1.

Étudions maintenant un plus grand nombre de données concernant le gouvernement qui doit « être plus ferme » avec l'autre. Selon le tableau 6-4, une forte majorité était d'accord, lors du sondage de 1983 sur la réforme du Sénat, que le moment était venu pour que les gouvernements provinciaux manifestent plus de fermeté vis-à-vis d'Ottawa. Selon la colonne de marge du tableau 6-7, une presque aussi grande majorité pense qu'Ottawa devrait être plus ferme avec les provinces. Une simple arithmétique suggère que beaucoup de répondants doivent fournir une réponse affirmative aux deux questions. Cela est confirmé par le corps du tableau 6-7. On constate que les nombres se déplacent vers les extrêmes. La plupart des réponses mentionnées dans ce tableau sont commandées par les attitudes de « fermeté », en dehors de tout effet découlant du sentiment pour un niveau de gouvernement ou pour un autre.



**TABLEAU 6-7 Attitudes face à la fermeté intergouvernementale**

	(A) Ottawa plus ferme avec les provinces		(B) Province plus ferme avec Ottawa?		
	Fortement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Fortement en désaccord	
Fortement d'accord	31.0%	21.7%	35.6%	31.7%	26.7%
Plutôt d'accord	23.0	36.3	48.3	27.8	28.7
Plutôt en désaccord	22.4	30.4	34.4	17.2	26.3
Fortement en désaccord	23.7	11.6	13.7	23.3	18.3
	41.8%	30.2	17.3	10.7	(1,679)

Source : CROP : Réforme du Sénat, 1983.

Note : Le total des chiffres n'égalé pas 100 % du fait qu'ils ont été arrondis.

Questions : (A) Il est temps que le gouvernement fédéral devienne plus ferme avec les provinces.

(B) Voir le tableau 2-4.

En cas de conflit entre les gouvernements fédéral et provinciaux, quel est celui que les Canadiens appuieront? La réponse est fournie dans le tableau 6-8. Selon les provinces, entre un cinquième et un tiers des répondants ne peuvent choisir le gouvernement qu'ils appuieront. La pluralité va généralement au gouvernement provincial. Cela concorde avec ce que nous avons constaté au sujet des perceptions sur la proximité et sur la sensibilité des niveaux de gouvernement; cependant, le pourcentage de ceux qui choisissent le fédéral n'est jamais minime et s'inscrit en premier dans le Centre du Canada. La marge est plus petite au Québec qu'en Ontario, mais demeure orientée dans le même sens. La force de l'appui accordé au fédéral par le Québec est surprenante compte tenu des conflits qui existent entre cette province et Ottawa<sup>3</sup>.

Les questions générales sur la division des pouvoirs et sur les conflits intergouvernementaux nous révèlent deux choses. Tout d'abord, l'appui penche en faveur des provinces. Ceci est plus marqué dans certaines provinces que dans d'autres, et la tendance des différences dans les provinces ne correspond pas toujours à ce qu'un conflit élitiste nous aurait laissé penser. Même les échantillons provinciaux qui sont relativement favorables à Ottawa ne le sont pas d'une façon absolue. À ce niveau général, les provinces jouissent donc d'une ressource politique impor-

**TABLEAU 6-8 Soutien lors de conflits intergouvernementaux**

Province	Gouvernement appuyé				(N)
	Provincial	Fédéral	Les deux	Ni l'un ni l'autre	
C.-B.	56.3%	21.5	18.8	3.5	(144)
Alberta	52.5%	32.5	10.0	5.0	(120)
Saskatchewan	77.7%	16.2	4.6	0.8	(130)
Manitoba	50.5%	38.7	7.2	2.7	(111)
Ontario	34.6%	54.4	8.3	2.7	(373)
Québec	44.8%	48.8	5.2	1.2	(326)
Nouveau-Brunswick	62.7%	25.5	9.8	1.0	(102)
Nouvelle-Écosse	72.9%	17.7	7.3	2.1	(96)
I.-P.-É.	67.3%	25.7	6.9	1.0	(101)
Terre-Neuve	54.9%	24.4	19.5	1.2	(82)
Canada	52.1%	37.0	8.6	2.3	(1,610)

Source : CROP : Réforme du Sénat, 1983.

Note : Le total des chiffres n'égalent pas 100 % du fait qu'ils ont été arrondis.

Question : Si, dans les années à venir, de sérieux conflits survenaient entre le gouvernement de (la province du répondant) et le gouvernement du Canada, lequel seriez-vous le plus porté(e) à appuyer?

tante. Leurs demandes de juridiction est teintée d'une orientation provincialiste généralisée de la part du public.

Le second message préfigure une bonne partie de ce qui va suivre dans ce chapitre. Les répondants peuvent être amenés à donner des réponses fédéralistes dans la mesure où la question est correctement libellée. Nous constatons donc que beaucoup de répondants qui demandent que leurs gouvernements provinciaux deviennent « plus durs » vis-à-vis d'Ottawa demandent également la même chose de ce dernier vis-à-vis des provinces. En cas de conflits, Ottawa obtient plus d'appui que les réponses au sujet de la division des pouvoirs ne l'auraient laissé prévoir. La plupart des Canadiens perçoivent Ottawa comme « leur » gouvernement. Dans quelques-unes des questions, le préjugé fédéraliste ne fait que mitiger l'orientation provincialiste des données. Toutefois, ce contrepoint fédéraliste nous prévient qu'il ne faut pas trop déduire de la répartition des réponses aux questions sur la division des pouvoirs ou sur les conflits intergouvernementaux. Cet avertissement est renforcé par les réponses aux questions sur des politiques précises.

### Attitudes concernant les juridictions pour des politiques précises

Le provincialisme apparent des Canadiens, manifesté dans les réponses à des questions générales ou abstraites, entraîne-t-il le même provincialisme lorsqu'il s'agit de politiques concrètes ou spécifiques? Les

constatations faites dans d'autres pays devraient nous mettre en garde contre l'attente d'une trop simple correspondance entre l'abstrait et le concret, ou entre le général et le particulier. La plupart des observations à ce sujet proviennent du *Rapport Decima*. Cette section débute donc en fixant les attitudes au sujet des juridictions dans un cadre de confiance dans le gouvernement fédéral. Puis, nous passerons aux structures provinciales, s'il y a lieu, au sujet de ces attitudes vis-à-vis des juridictions<sup>4</sup>.

Le tableau 6-9 fournit des opinions sur la responsabilité dans chacun de neuf secteurs, obtenues au printemps de 1982. Ces secteurs politiques sont classés par ordre de fréquence décroissante d'attribution à la responsabilité du fédéral. Le même classement vis-à-vis de la responsabilité provinciale ne refléterait pas aussi simplement le classement fédéral, car le « secteur privé » ou les « particuliers » pourraient également apparaître dans les réponses. Lorsqu'il y a un cas non gouvernemental intéressant, il sera mentionné; sinon, pour économiser l'espace, les choix non gouvernementaux ne figurent pas dans le tableau 6-9.

Le tableau 6-9 récapitule les vues sur la division actuelle des pouvoirs : les répondants ont tendance à attribuer au gouvernement des responsabilités qu'il a déjà. Les opinions sont plus divisées sur les questions de politique pour lesquelles la juridiction est elle-même divisée. Les questions pour lesquelles la somme des réponses provinciales et fédérale est la plus petite, sont celles qui comportent déjà un fort élément non gouvernemental : enseignement post-secondaire (frais d'inscription); recyclage professionnel (formation sur le tas; apprentissage compris); retraites (régimes privés); et aide aux entreprises (qui s'aident sans doute elles-mêmes). La répartition fédérale-provinciale, et implicitement celle entre secteurs publics et privés, implique-t-elle une opinion sur la sagesse des arrangements existants, ou tout simplement la possibilité de perception de tels arrangements par le répondant? Cela n'est pas clair. Quoi que ce tableau signifie, il *n'indique pas très clairement* un transfert de pouvoirs entre gouvernements, dans un sens ou dans l'autre.

Le reste du tableau relie le niveau de responsabilité auquel est attribuée la confiance au gouvernement fédéral. S'il y a une relation, elle est négative : moins les répondants ont confiance dans le fédéral, plus ils lui attribuent la responsabilité première. Dans beaucoup de secteurs, la confiance dans le gouvernement fédéral produit un appui pour la responsabilité *provinciale*<sup>5</sup>.

Ce message est renforcé par le tableau 6-10 qui traite des transferts intergouvernementaux. La confiance dans le gouvernement fédéral a une faible relation négative avec l'appui en faveur d'un accroissement des transferts fiscaux pour l'enseignement post-secondaire et pour les soins de santé. La confiance n'a rien à voir avec les opinions sur péréquation.

**TABLEAU 6-9 Responsabilité des dépenses selon la confiance accordée au gouvernement fédéral, printemps 1982**

Secteur		Total	Confiance dans le gouvernement fédéral		
			Pratiquement aucune	Juste un peu	Très grande
Assurance-chômage	% Féd.	61	63	59	56
	% Prov.	27	23	29	36
Pensions	% Féd.	57	57	58	50
	% Prov.	21	18	23	29
Soins aux personnes âgées	% Féd.	48	50	46	49
	% Prov.	40	38	43	42
Protection de l'environnement	% Féd.	48	51	47	39
	% Prov.	36	34	37	45
Bien-être social	% Féd.	44	44	45	38
	% Prov.	44	44	44	54
Affaires	% Féd.	39	41	39	30
	% Prov.	29	30	28	30
Soins médicaux	% Féd.	35	34	34	38
	% Prov.	56	55	56	57
Recyclage au niveau de l'emploi	% Féd.	35	31	34	36
	% Prov.	39	43	38	27
Éducation postsecondaire	% Féd.	28	26	29	29
	% Prov.	42	40	44	46
(N)		(1,500)	(605)	(660)	(205)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Depuis quelque temps, on a assisté à des débats visant à déterminer qui devrait assumer la responsabilité des dépenses dans plusieurs secteurs qui sont importants pour la société entière. Je vais vous énumérer quelques-uns de ces secteurs et j'aimerais que vous me disiez, pour chacun d'entre eux, qui selon vous devrait avoir la responsabilité des dépenses : le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le secteur privé ou les particuliers.

Le contrôle du pétrole sous-marin entraîne une réponse plus cohérente. Les opinions sont étroitement réparties selon le tableau 6-11. La confiance est fortement liée à la conviction que ce pétrole sous-marin devrait être contrôlé par le fédéral. La relation entre la confiance et cette conviction s'accroît à mesure que s'amplifie le conflit à ce sujet, de l'automne 1981 à l'été de 1982.

Le tableau 6-12 fournit la structure régionale des attitudes sur la principale responsabilité dans le cas de politiques spécifiques. Dans la plupart des secteurs, les différences régionales ne sont pas frappantes. Une inversion nette d'orientation entre les régions n'apparaît que pour

**TABLEAU 6-10 Opinions sur les transferts intergouvernementaux selon la confiance au gouvernement fédéral, automne 1981**

Transfert	Niveau de confiance			
	Pratiquement aucune	Juste un peu	Très grande	
Éducation post-secondaire	% d'augmentation	70	72	66
	% de diminution	11	9	11
Services de santé	% d'augmentation	74	71	66
	% de diminution	9	9	7
Péréquation	% d'augmentation	61	59	63
	% de diminution	14	12	11
(N)		(605)	(660)	(205)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Actuellement, le gouvernement fédéral finance un grand nombre de programmes purement provinciaux. Croyez-vous que les sommes d'argent accordées par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial pour payer le [programme] devraient être accrues ou réduites?

**TABLEAU 6-11 Contrôle des réserves pétrolières sous-marines selon la confiance accordée au gouvernement fédéral**

Confiance	Automne 1981			Été 1982		
	Fédéral	Les deux	Provincial	Fédéral	Les deux	Provincial
Pratiquement aucune	37%	18	42	36%	9	51
Juste un peu	44%	20	31	48%	11	37
Très grande	52%	19	27	66%	7	21
Total	42%	19	35	44%	10	42
(N)	(605)	(660)	(205)	(653)	(720)	(111)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Et maintenant, à propos du contrôle des réserves pétrolières et de gaz naturel sous-marines . . . Qui selon vous devrait détenir le contrôle des réserves pétrolières et de gaz naturel sous-marines? . . . [alterner] les gouvernements provinciaux ou le gouvernement fédéral?

deux sujets : la protection de l'environnement et le pétrole sous-marin. Pour ce qui est de l'environnement, le Québec favorise la province, mais avec une petite marge. Pour le pétrole sous-marin, le conflit est plus net, surtout en 1982. L'Ontario apparaît comme la région la plus centraliste. L'opinion au Québec paraît plus équilibrée, avec les « sans opinions » et « les deux niveaux » au-dessus de la moyenne et une quasi-majorité centraliste. Pendant le même intervalle, les provinces de l'Atlantique et celles de l'Ouest ont manifesté une plus forte opposition au contrôle fédéral. Le reste des différences régionales n'est qu'une variation sur un

thème commun. Pour l'enseignement post-secondaire, la Colombie-Britannique et le Québec peuvent, à première vue, paraître comme les plus fortement provincialistes, mais aucune de ces deux provinces ne fournit de réponses fédéralistes en-dessous de la moyenne. Au contraire, toutes deux ont les plus petites proportions de répondants estimant que ce sont les particuliers qui devraient en assumer les coûts. Pour les soins de santé, le Québec est plus provincialiste que les autres régions, mais aucune d'elles n'est en majorité fédéraliste. Au sujet des retraités, le Québec est le moins centraliste, mais même là, les répondants donnent la priorité au gouvernement fédéral. Cette tendance résulte-t-elle de la visibilité du régime de retraite du Québec ou de l'inévitable entrecroisement des décisions des deux niveaux de gouvernement? Les répondants ontariens sont ceux qui sont le moins enclins à accorder la primauté de responsabilité au gouvernement fédéral en ce qui touche l'assurance-chômage. Pour eux, l'alternative à Ottawa n'est pas la province, mais plutôt les individus eux-mêmes.

Les sentiments des citoyens vis-à-vis du pouvoir fédéral ou provincial se déplacent d'une façon spectaculaire lorsqu'on passe du général au spécifique. Comme nous l'avons déjà noté, cela pourrait provenir du fait que les répondants traitent les questions spécifiques comme de véritables devinettes. Même alors, les questions telles qu'elles sont formulées ne dégagent pas de programme détaillé de décentralisation. À *première vue*, les Canadiens apparaissent satisfaits de la division présente des pouvoirs. Lorsque les opinions sont étroitement partagées, les juridictions le sont aussi. Peu de questions séparent les régions les unes des autres quoi qu'il existe des différences de niveau. Le seul désaccord net entre régions est celui du contrôle du pétrole sous-marin.

## **Importance de l'ordre du jour fédéral**

Un thème du déclin de popularité du gouvernement fédéral a été l'indifférence d'Ottawa vis-à-vis des préoccupations courantes des Canadiens. Selon ce scénario, les bureaucrates d'Ottawa passent leur temps à élaborer des programmes coûteux, mais fondamentalement inutiles, tandis que le véritable gouvernement se fait dans les capitales provinciales et dans les municipalités. Les répondants perçoivent-ils le monde politique ainsi? Quels sont les sujets qu'ils jugent importants et quel est, à leur avis, le palier de gouvernement qui devrait s'en occuper?

Une fois encore, deux formes de questions semblent pertinentes. Diverses enquêtes ont posé des questions générales reflétant les débats concernant le niveau de gouvernement qui est le plus important. De façon générale, ces questions demandent, sans contexte, quel est le niveau de gouvernement qui a le plus d'effet sur la vie des répondants. Mais on leur a également demandé de signaler l'importance de certains sujets particuliers. Ce genre de questions ne leur donne toutefois aucun

**TABLEAU 6-12 Responsabilité première par région, printemps 1982**

Région	Responsabilité première					
	% Féd.	% Prov.	% Féd.	% Prov.	% Féd.	% Prov.
	<b>Éducation post-secondaire</b>		<b>Soins médicaux</b>		<b>Recyclage au niveau de l'emploi</b>	
C.-B.	28	48	40	50	31	45
Prairies	26	41	34	56	29	42
Ontario	26	34	35	52	30	41
Québec	33	51	27	69	38	32
Atlantique	27	40	52	40	39	42
	<b>Bien-être social</b>		<b>Aide à l'entreprise</b>		<b>Pensions</b>	
C.-B.	42	47	42	33	67	15
Prairies	48	40	39	32	62	17
Ontario	44	43	39	29	59	14
Québec	43	49	37	26	48	36
Atlantique	43	45	37	31	57	18
	<b>Assurance-chômage</b>		<b>Soins aux personnes âgées</b>		<b>Protection de l'environnement</b>	
C.-B.	64	26	47	42	47	40
Prairies	60	26	50	38	49	30
Ontario	54	27	45	39	55	30
Québec	67	29	52	45	38	47
Atlantique	63	23	48	35	49	34
	<b>Réserves pétrolières sous-marines (automne, 1981)</b>		<b>Réserves pétrolières sous-marines (automne, 1982)</b>		<b>(N)</b>	
C.-B.	35	45	30	52	(161)	
Prairies	36	40	29	59	(248)	
Ontario	56	22	57	30	(540)	
Québec	38	37	49	35	(408)	
Atlantique	22	56	22	64	(143)	

Source : Rapport trimestriel Decima.

Questions : Voir le tableau 6-9.

indice sur le niveau de gouvernement qui en est responsable. Mais en les jugeant « importantes » ou « peu importantes », ils donnent implicitement une importance aux gouvernements responsables dans chacun des sujets particuliers. Une fois encore, les réponses spécifiques au sujet des problèmes divergent de celles plus générales au sujet des gouvernements.

Le tableau 6-13 donne les résultats des sondages sur les élections générales de 1974 et de 1979 quant au niveau de gouvernement jugé le plus important. Dans l'ensemble, les choix accordés aux gouvernements

**TABLEAU 6-13 Importance des différents niveaux de gouvernements**

Province	Niveau important					
	EEN 1974			EEN 1979		
	Fédéral	Provincial	Les deux	Fédéral	Provincial	Les deux
C.-B.	24.8%	44.7 (246)	30.5	28.0%	47.9 (261)	24.1
Alberta	32.1%	44.2 (165)	23.7	20.4%	42.9 (191)	36.7
Saskatchewan	27.6%	38.8 (98)	33.6	21.1%	54.1 (109)	24.8
Manitoba	26.8%	34.8 (112)	38.4	33.5%	39.8 (120)	26.7
Ontario	44.0%	23.5 (672)	32.5	42.5%	24.8 (719)	32.7
Québec	30.7%	34.0 (623)	35.3	25.6%	40.1 (715)	34.3
Nouveau-Brunswick	32.0%	31.3 (128)	36.7	33.3%	27.5 (144)	39.2
Nouvelle-Écosse	31.0%	26.3 (171)	42.7	42.5%	26.0 (185)	31.5
I.-P.-É.	26.9%	37.6 (93)	35.5	41.3%	34.6 (107)	24.1
Terre-Neuve	39.8%	35.2 (88)	25.0	30.2%	50.9 (108)	18.9
Canada	33.9%	32.6 (2,396)	33.5	32.6%	36.1 (2,584)	31.3

Source : Études sur les élections nationales, 1974, 1979.

Question : En ce qui vous concerne personnellement, quel gouvernement influe le plus sur votre façon de vivre, vous et votre famille, celui d'Ottawa, le gouvernement provincial d'ici [nom de la province] ou le gouvernement local ici à ( . . . )?



fédéral et provinciaux sont à peu près égaux. Ils dissimulent cependant des différences provinciales : le gouvernement fédéral paraît le plus important pour les Ontariens et, dans une moindre mesure, pour les résidents des provinces de l'Atlantique. Au Québec et dans l'Ouest, le gouvernement provincial est nettement considéré comme le plus important.

Voyons maintenant les réponses aux sujets spécifiques. L'observation la plus révélatrice a déjà été notée au sujet des tableaux 4-1 et 4-2. On se souvient qu'ils traitent du balancement entre l'inflation et le chômage, à la suite du mouvement des indicateurs économiques correspondants, et que l'un ou l'autre de ces phénomènes est toujours le problème le plus fréquemment mentionné. Toutes ensemble, les majorités classées (tout au moins depuis le début des années 1960) citent les problèmes économiques comme étant les plus importants.

Cependant, le chômage et l'inflation sont surtout des problèmes fédéraux. Tout le monde concède que ce sont des problèmes d'Ottawa, même les Premiers ministres provinciaux qui sont toujours prêts à revendiquer leur juridiction. Aucune série chronologique ne montre que les répondants perçoivent la juridiction de la même façon; toutefois, d'autres analyses transversales des observations le confirment également. Les études sur les élections générales de 1974 et de 1979 comportent des questions sur la responsabilité en politique économique. En 1974, on demandait aux répondants qui était responsable de la gestion de l'économie. Le fédéral en était seul responsable pour 71 pour cent d'entre eux, 22 pour cent jugeaient que c'était la responsabilité conjointe du fédéral et des provinces, et seulement 7 pour cent l'assignaient exclusivement aux provinces. En 1979, on leur demanda si le fédéral avait ou non un rôle à jouer dans le maintien du plein emploi et de la stabilité des prix. Dans chaque cas, plus de 90 pour cent répondirent oui. Cependant, la plupart d'entre eux désapprouvaient la façon dont le gouvernement assumait dans chaque cas ses responsabilités<sup>6</sup>.

Les mêmes résultats émergent d'une façon assez remarquable des sondages de 1979 et de 1980 sur les élections générales en Colombie-Britannique. On demanda d'abord aux répondants de choisir les trois problèmes qu'ils jugeaient personnellement comme les plus importants, puis de dire qui devrait s'occuper de chacun d'eux. L'inflation et le chômage arrivaient en tête, mais d'une façon moins spectaculaire que dans les enquêtes Gallup et Decima, axées sur un seul sujet. Près de 60 pour cent jugeaient que l'inflation était l'un de ces trois problèmes, une prépondérance qui concorde avec les données Gallup du tableau 4-1. Un tiers environ cita le chômage comme l'un des trois problèmes majeurs. Parmi ceux qui citèrent l'inflation, environ 1 sur 2 plaçait la responsabilité exclusivement sur Ottawa. La plupart des autres offraient une combinaison de responsabilités, incluant le gouvernement fédéral. Seulement 7 pour cent l'attribuaient exclusivement à la pro-

vince. En Colombie-Britannique, le chômage entraînait des réponses plus variées : 36 pour cent de ceux ayant choisi le chômage en attribuaient la responsabilité exclusive au gouvernement fédéral, tandis que 17 pour cent l'attribuaient à la province. Ici aussi, la plupart des autres répondants étaient en faveur d'une certaine forme de combinaison des responsabilités<sup>7</sup>.

Le tableau 6-14 fait ressortir, avec les données de C.-B., la contradiction chez les individus entre l'accent général mis sur les gouvernements et l'accent spécifique dans le cas de problèmes. Dans ce tableau, la réponse est l'unité d'analyse; il y a, en gros, trois fois plus de réponses que de répondants. En réponse à une question générale, près de la moitié des répondants de Colombie-Britannique déclarèrent que c'était le gouvernement provincial qui avait le plus grand effet sur leur vie personnelle. Selon le tableau 6-13, les habitants de cette province sont ceux qui sont les plus enclins à faire une telle déclaration provincialiste. Mais lorsqu'ils n'y prennent pas garde, ils vont jusqu'à admettre la primauté de l'ordre du jour fédéral. Lorsqu'il s'agit de politiques spécifiques, le gouvernement fédéral est souvent mentionné comme étant le seul gouvernement, et même par les répondants qui déclarent que c'est le gouvernement provincial qui a le plus d'incidence sur leur vie personnelle.

**TABLEAU 6-14 Responsabilités concernant les questions importantes, selon le niveau considéré comme ayant le plus de poids**

(A) Qui est responsable des questions importantes	(B) Gouvernement ayant le plus de poids				
	Fédéral (%)	Provincial (%)	Local (%)	Combinaisons (%)	Total (%)
Fédéral	46.2	9.2	36.7	35.2	39.6
Provincial	15.8	21.8	17.2	14.1	17.9
Local	1.3	2.8	8.3	1.8	2.5
Citoyens	4.0	4.5	3.3	4.6	4.3
Fédéral et provincial	15.0	13.5	11.7	18.2	14.9
Autre ou combinaison des précédents niveaux	17.7	18.3	22.8	26.0	20.6
(N)	(747)	(1,374)	(180)	(735)	(3,153)

Source : B.C. Election Study.

Questions : (A) Qui devrait être responsable de traiter cette question, le gouvernement fédéral à Ottawa, le gouvernement provincial à Victoria, votre gouvernement local, des citoyens comme vous-même ou un autre groupe?

(B) En ce qui vous concerne personnellement, quel gouvernement influe le plus sur vous et votre famille, le gouvernement fédéral à Ottawa, le gouvernement provincial ici en C.-B. ou le gouvernement local dans ce secteur?

## Une plaie pour les deux Chambres

Se pourrait-il que les questions sur la division des pouvoirs entre gouvernements et sur l'importance de chaque niveau dissimulent les sentiments concernant chaque niveau proprement dit? Les questions générales sur la division des pouvoirs y faisaient allusion, surtout dans le tableau 6-6. Dans cette section, nous examinerons les données Decima sur les problèmes de l'imposition, des dépenses et de la réglementation. Comme dans les sections précédentes, nous irons du général au particulier.

Decima posait, à l'automne de 1982, une question directe sur le choix entre taxes et services. Selon le tableau 6-15, une nette majorité des répondants était pour la coupure des services pour éviter une augmentation des impôts. C'est là peut-être l'un des forts sentiments anti-taxe; cette question fut posée au cours d'un trimestre pendant lequel les intérêts, bien que déclinants, étaient encore élevés et que les pressions exercées sur les budgets des particuliers étaient particulièrement fortes. Mais comme la récente récession débuta également pendant ce trimestre, on pourrait s'attendre à un solide appui pour le maintien des services publics. Néanmoins, notre lecture générale de l'opinion sur la fiscalité suggère que l'aversion vis-à-vis des impôts l'emporte sur la demande de services dans la proportion de 3 pour 1.

Que dire des problèmes politiques encore plus spécifiques? Le tableau 6-16 traite de 10 d'entre eux à l'automne de 1982. Ici, il s'agit de savoir si les répondants approuvent les coupures de services dans les secteurs politiques en vue de réduire le déficit général. On ne leur demandait pas de classer les services en fonction d'une ligne budgétaire fixée, mais seulement d'approuver ou de rejeter les coupures, *une par une*. Le tableau comporte des renvois permettant d'établir les politiques spécifiques en fonction de l'inclination générale en faveur de l'augmentation des impôts ou de la coupure des services. Sur les 10 secteurs, 5 paraissent sacro-saints. Il n'y a guère d'appui pour la coupure de l'aide

**TABLEAU 6-15 Moyens de réduction des déficits**

Date	Hausse des impôts	Réduction des services	Aucune des deux	Les deux	NS;NV	(N)
Automne 1982	20%	65	9	5	1	(1,415)
Automne 1983	30%	53	11	6	0	(1,434)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Les gouvernements examinent actuellement deux façons de réduire leurs déficits . . . en haussant les impôts ou en réduisant les services qu'ils fournissent. De quelle façon croyez-vous que les gouvernements devraient réduire leurs déficits: en haussant les impôts ou en réduisant les services?

Note : NS = ne sais pas.

NV = ne peux vérifier.

aux étudiants, des soins de santé, de la recherche et du développement, des allocations familiales, de la création d'emplois, et des services ferroviaires et de traversiers. À l'autre extrême, la réduction de l'ampleur des services publics obtient un appui quasi unanime. Les réponses à des questions comme l'assurance-chômage, les postes et Radio-Canada se situent entre ces deux extrêmes. Le problème de l'assurance-chômage était abordé en termes d'admissibilité et non de prestations. Il n'est pas clair que cela représente une volonté réelle de sacrifier les services, ou une simple hostilité vis-à-vis des travailleurs des postes et une perception généralisée des mauvais services offerts. Compte tenu de l'approche généralement réservée à Radio-Canada, il est surprenant que seulement la moitié des répondants approuve la coupure de l'aide accordée à cet organisme.

Les sentiments vis-à-vis de services spécifiques ne sont que faiblement reliés à l'opinion générale concernant l'augmentation des impôts ou la coupure des dépenses. Les associations les plus faibles concernent

**TABLEAU 6-16 Approbation des compressions de services spécifiques selon l'attitude générale à l'égard des impôts et des services, automne 1982**

Réduction des services	Comment réduire les déficits				Total (%)
	Hausse des impôts (%)	Réduction des services (%)	Aucune des deux (%)	Les deux (%)	
Aide aux étudiants	17	24	25	13	22
Admissibilité réduite à l'A.-C.	44	55	34	46	50
Services postaux	51	58	48	58	55
Accès aux soins médicaux	10	13	4	9	12
Soutien à la R-D	32	40	31	29	37
Allocations familiales (annuler)	13	25	9	13	21
Dépenses d'emploi	21	33	25	30	30
Services ferroviaires	37	43	24	33	40
Services publics	71	87	83	63	83
Soutien de RC	48	52	47	39	50
(N)	(297)	(970)	(131)	(81)	(1.500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent le pourcentage de compression approuvé.

Question : Je vais à présent énumérer diverses façons que les gouvernements pourraient employer pour comprimer leurs dépenses en vue de réduire leurs déficits; j'aimerais que vous me disiez si vous approuveriez ou désapprouveriez chacune d'entre elles, si en comprimant ces dépenses cela pourrait aider considérablement à réduire les déficits des gouvernements. Jusqu'à quel point. . . ? Approuveriez-vous ou désapprouveriez-vous que le gouvernement fasse cela en vue de réduire les déficits?

Radio-Canada et les soins de santé. Les plus fortes concernent l'assurance-chômage, les allocations familiales et la fonction publique. Aucune différence nette n'apparaît dans l'attitude vis-à-vis de programmes spécifiques parmi les répondants ayant une attitude différente au sujet de l'ensemble des coupures. Les différences concernant les programmes spécifiques ne sont que de degrés. Par conséquent, une bonne partie de l'opposition aux coupures de services spécifiques doit provenir de répondants qui sont dans l'abstrait favorables aux coupures.

Le tableau 6-17 indique le niveau d'activité gouvernementale désiré dans chacun des huit secteurs. Un classement net existe pour le droit moral aux services en cause. Les pauvres, les handicapés et les personnes âgées sont jugés par presque tous les répondants comme méritant plus d'aide. Du printemps de 1981 à celui de 1983, le consensus s'est un peu détérioré, mais la majorité favorable à l'aide demeure spectaculaire. Les immigrants sont à l'autre extrême : ils ne commandent jamais de majorité favorable à leur aide, et dont les réclamations perçues diminuent également de 1981 à 1983. Les femmes et les autochtones s'inscrivent entre ces deux extrêmes. Chaque année, un nombre plus grand de répondants est favorable à l'accroissement de l'aide accordée à ces deux groupes comparativement à celui en faveur d'une diminution de cette aide; une fois de plus, l'appui accordé à cette aide diminue au cours de ces deux années. Le seul groupe pour lequel la faveur de l'aide semble se renforcer est celui des chômeurs. En 1981, une petite pluralité était en faveur de réduire l'aide accordée aux chômeurs. En 1983, ceux qui étaient en faveur d'une aide accrue étaient deux fois plus nombreux que ceux qui la voulaient réduite. L'opinion vis-à-vis de l'assurance-chômage varie évidemment en fonction des cycles économiques.

Jusqu'ici, nous n'avons pas confronté les libellés qui montrent le très fort effet des nouvelles dépenses sur le niveau d'imposition. Decima a toutefois étudié l'effet d'une telle juxtaposition pour les dépenses en soins de santé. Les soins de santé jouissent, paraît-il, d'un appui bien établi. L'assurance-maladie et les plans d'hospitalisation sont des programmes d'assurance sociale essentiels, avec des effets de redistribution seulement fortuits. L'aspect de vie ou de mort d'au moins plusieurs décisions médicales amène les Canadiens à refuser de les soumettre aux tests du marché. Pourtant, le tableau 6-18 dépeint un portrait plus compliqué. Selon le Groupe A, deux fois plus de Canadiens ne pensent pas que l'assurance-maladie soit adéquatement financée que le contraire. Dans la proportion de 6 pour 4, ils s'opposent à ce que les frais de service hospitalier soient imputés aux usagers. Dans la proportion de 4 pour 1, ils s'opposent à la surfacturation des médecins. Jusqu'ici, nous sommes devant un vote sans équivoque pour plus d'argent tiré des impôts et plus du tout d'argent des particuliers pour appuyer les soins de santé. Cependant, lorsque les répondants doivent dire s'ils sont prêts à payer plus d'impôt pour que les usagers n'aient pas à payer les frais, les

**TABLEAU 6-17 Niveaux souhaités de l'intervention gouvernementale**

Secteur	Date	% plus élevé	% moins élevé
Aide aux chômeurs	Printemps 1981	36	42
	Printemps 1983	49	25
Aide aux personnes défavorisées	Printemps 1981	84	7
	Printemps 1983	78	7
Aide aux handicapés	Printemps 1981	90	2
Aide aux autochtones	Printemps 1981	54	29
	Printemps 1983	45	31
Aide aux femmes	Printemps 1981	62	19
	Printemps 1983	55	18
Aide aux immigrants	Printemps 1981	35	43
	Printemps 1983	27	46
Aide aux handicapés physiques	Printemps 1981	93	2
Aide aux personnes âgées	Printemps 1981	89	4
	Printemps 1983	81	6

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Un grand nombre de particuliers et de groupes différents bénéficient de services sociaux et de prestations du gouvernement. J'aimerais vous énumérer quelques-uns de ces groupes et que vous me disiez, selon vous, si chacun de ces groupes devrait recevoir plus, ou moins, de services sociaux et de prestations du gouvernement comparativement à la situation actuelle. Croyez-vous que les (nom du groupe) devraient recevoir plus ou moins de services sociaux et de prestations du gouvernement comparativement à la situation actuelle?

réponses sont exactement réparties dans les deux sens. L'appui de l'option augmentation d'impôts est substantiel, c'est certain, mais bien inférieur à ce que semblait impliquer la question libre de contexte, au sujet de l'imputation aux usagers. De plus, une partie de la résistance à cette imputation aux usagers pourrait provenir de personnes qui aimeraient voir les fonds requis par les soins de santé transférés à partir d'autres programmes de dépenses, sans aucune augmentation générale des besoins fiscaux. Malheureusement, Decima n'a juxtaposé les impôts plus élevés qu'avec l'imputation aux usagers. Nous n'avons pas de questions correspondantes pour la juxtaposition des impôts plus élevés avec la surfacturation des médecins. Il se pourrait qu'un affaiblissement similaire de la résistance à la surfacturation fasse également surface. Mais l'antipathie vis-à-vis de la surfacturation est tellement catégorique que même une certaine érosion de cette opposition laisserait sans doute une claire majorité parmi les opposants.

Sur les questions fiscales, les réponses sont très diverses. Au niveau le plus général, les répondants ne veulent pas payer plus d'impôts et sont

**TABEAU 6-18 Financement des services médicaux, automne 1983**

<b>Fortement d'accord</b>	<b>D'accord</b>	<b>En désaccord</b>	<b>Fortement en désaccord</b>	<b>Sans opinion</b>
<b>(A) Est-ce que le financement est insuffisant?</b>				
11%	56	27	4	1
<b>(B) Frais à la charge du patient</b>				
6%	31	35	26	1
<b>(C) Facturation supplémentaire</b>				
3%	17	40	40	0
<b>Impôts plus élevés</b>	<b>Frais à la charge du patient</b>		<b>Sans opinion</b>	
<b>(D) Impôts plus élevés par rapport aux frais à la charge du patient</b>				
47%	49		4	

Note : N = 1,434

- Questions : (A) Comme vous le savez sans doute, il y a eu dernièrement des débats au sujet du financement des soins médicaux au Canada. Certaines personnes estiment que le niveau actuel de financement est insuffisant pour maintenir le même niveau de normes en soins médicaux. Diriez-vous que vous êtes fortement d'accord, d'accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec cet énoncé?
- (B) Certaines provinces ont permis, et d'autres étudient cette possibilité, l'imputation de frais spéciaux aux personnes ayant recours aux services médicaux. Un type de ces frais spéciaux est désigné « frais à la charge du patient ». C'est-à-dire qu'on exige de la part des personnes qui sont hospitalisées des frais journaliers minimales en plus de leurs primes régulières pour soins médicaux. D'une façon générale, approuvez-vous fortement, approuvez-vous, désapprouvez-vous ou désapprouvez-vous fortement l'imputation de frais à la charge du patient comme moyen de garantir un financement supplémentaire?
- (C) Qu'en est-il de la facturation supplémentaire par les médecins? C'est-à-dire lorsque les médecins exigent davantage pour leurs services et que le patient doit payer la différence entre ce que demande le médecin et ce que le système de soins médicaux de la province permet selon ses grilles d'honoraires. Approuvez-vous fortement, approuvez-vous, désapprouvez-vous ou désapprouvez-vous fortement la facturation supplémentaire comme moyen d'assurer un financement additionnel?
- (D) Nous venons juste de parler de différentes méthodes visant à assurer un financement additionnel des services médicaux. Si l'on vous donnait le choix, laquelle adopteriez-vous pour garantir un financement accru des soins médicaux : payer des impôts plus élevés pour soutenir le système médical ou payer les frais à la charge du patient lorsque vous avez recours aux services médicaux?

prêts à accepter des coupures de services. Mais au niveau le plus spécifique, ils s'opposent à la plupart des coupures. Ils vont même jusqu'à proposer un accroissement de l'aide accordée à plusieurs groupes bien spécifiés. Le plus fort sentiment vis-à-vis des coupures est dirigé contre la fonction publique en tant qu'entité. Lorsque l'appui en faveur de dépenses spécifiques est directement opposé à la résistance

aux augmentations d'impôts, le résultat se situe sans doute entre les deux extrêmes. Nous n'avons pu observer qu'une seule confrontation de ce genre entre les impôts et les dépenses.

Les données obtenues sur les impôts et sur les dépenses mettent en relief un problème qui domine tous les sondages d'opinion publique : il est insensé d'agir en fonction d'une seule lecture dans un domaine, surtout si celle-ci, qu'elle soit spécifique ou générale, est soulevée d'une façon relativement dénuée de contexte. Si nous possédons des opinions sur plusieurs secteurs, nous pouvons établir une classification grossière des demandes en ressources fiscales, mais ne pouvons dire grand chose, ou rien du tout, sur la volonté ou le refus des citoyens de payer plus d'impôts s'ils connaissaient réellement les services auxquels ils devraient renoncer en conséquence.

Les attitudes vis-à-vis de la réglementation suivent-elles celles concernant les impôts et les dépenses? Selon le tableau 6-19, l'antipathie générale vis-à-vis des règlements n'est pas aussi étendue que celle vis-à-vis des augmentations d'impôts. Le nombre de répondants n'estimant pas que la diminution du nombre de règlements serait bénéfique n'est guère plus élevé que celui de ceux pensant le contraire. Le sentiment vis-à-vis de la déréglementation a une faible structure régionale. Les régions les plus favorables à la déréglementation sont les provinces des Prairies et celles de l'Atlantique. Le Québec et la Colombie-Britannique y sont les moins favorables. Mais les différences entre régions sont écrasées par les différences qui existent à l'intérieur de chaque région.

Une réponse de 1980 à cette question peut paraître ancienne; la récession et la faible reprise des deux derniers trimestres peuvent avoir affaibli l'appui en faveur de la déréglementation. Le tableau 6-20 le suggère. Bien que rien ne confirme l'attitude générale, le pourcentage favorable à une augmentation de la réglementation dans des secteurs

**TABLEAU 6-19 Attitude générale face à la réglementation, été 1980**

	Attitude face à une réglementation moins étendue			(N)
	Moins dans l'intérêt public	Sans opinion	Plus dans l'intérêt public	
C.-B.	52%	8	40	(161)
Prairies	46%	9	45	(248)
Ontario	50%	8	43	(540)
Québec	53%	9	37	(408)
Atlantique	42%	10	48	(143)
Canada	49%	9	42	(1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Question : Si les entreprises privées et les affaires commerciales étaient moins réglementées par le gouvernement, croyez-vous que les entreprises travailleraient moins dans le meilleur intérêt de la population ou plus dans le meilleur intérêt de la population?



spécifiques diminue sans cesse de 1980 à 1982. Cependant, en dépit de ces diminutions, les majorités sont favorables à plus de règlements dans tous les secteurs, sauf pour la collecte de statistiques personnelles vitales<sup>8</sup>. Lorsque le règlement est imposé à une tierce partie ou est perçu comme servant un objectif largement approuvé, telles la santé ou la sécurité, l'appui accordé à l'activité régulatrice demeure largement distribué.

Comme pour les attitudes vis-à-vis des impôts et des dépenses, les attitudes générales vis-à-vis de la réglementation ne se traduisent que faiblement en attitudes spécifiques, comme l'indique le tableau 6-21. La relation la plus étroite entre attitudes générales et spécifiques concerne l'environnement, les profits des sociétés et les statistiques financières et commerciales. Aucune inversion n'apparaît alors qu'on passe de l'approbation générale à la désapprobation générale de la réglementation.

Les attitudes concernant la réglementation correspondent en quelque sorte à celles concernant les impôts et les dépenses. Bien sûr, certains règlements spécifiques obtiennent plus d'appui que l'attitude vis-à-vis de la réglementation en général, tout comme la plupart des programmes de dépenses obtiennent individuellement plus d'appui que n'en obtien-

**TABLEAU 6-20 Appuie ou désapprouve une plus forte mainmise du gouvernement**

Secteur	Date	% en faveur	% en désaccord
Publicité	Été 1980	55	38
	Été 1982	48	45
Normes écologiques	Été 1980	86	9
	Été 1982	80	15
Santé et normes de sécurité	Été 1980	90	6
	Été 1982	83	14
Profits des entreprises	Été 1980	59	30
	Été 1982	52	39
Collecte de données statistiques personnelles essentielles	Été 1980	39	50
Statistiques financières et commerciales	Été 1980	61	29
Normes et règlements sur le travail	Été 1980	72	20
Activités syndicales	Été 1980	67	26
	Été 1982	58	35

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : N = 1,500.

Question : De façon générale, êtes-vous pour ou contre une plus grande mainmise du gouvernement sur. . . ?

**TABLEAU 6-21 Attitude générale face à la réglementation  
selon des secteurs spécifiques, été 1980**

Secteur de réglementation	Attitude générale face à la réglementation			$\tau_b$
	Moins de réglementation	Sans opinion	Plus de réglementation	
Publicité	50%	56	59	0.092
Environnement	82%	84	89	0.109
Santé-sécurité	88%	87	93	0.077
Profits des entreprises	53%	53	65	0.110
Statistiques personnelles	38%	28	41	0.037
Statistiques financières et commerciales	56%	49	67	0.100
Normes sur le travail	69%	66	76	0.070
Syndicats	64%	62	70	0.068

Source : Rapport trimestriel Decima.

Note : Les entrées représentent les pourcentages de personnes encourageant la réglementation :  $N = 1,500$ .

Questions : Voir le tableau 6-19 et le tableau 6-20.

nent les dépenses générales du gouvernement. Mais en tant qu'objet d'attitude, la réglementation n'éveille pas d'antipathie aussi catégorique que les dépenses générales éveillent en tant que généralité.

### Quelques implications

Dans ce chapitre, le phénomène le plus notable est la divergence entre le général et le spécifique. Elle réapparaît sous différentes formes. Les questions générales tendent à fournir des réponses anti-gouvernement fédéral, bien que la tendance opposée puisse être établie dans le domaine des attitudes générales avec des stimulants libellés de façon voulue. Les questions spécifiques produisent des réponses neutres ou même pro-fédérales pour les problèmes de juridiction; les questions ont, en fait, tendance à suivre les distinctions juridiques existantes. Les questions abstraites évoquent également l'antipathie contre tout gouvernement, quel qu'en soit le niveau. Toutefois, une faible antipathie vis-à-vis du gouvernement comme tel émerge des questions sur des politiques spécifiques. Une exception confirme fort bien cette règle : les répondants sont prêts à sacrifier les salaires de la fonction publique.

Il serait tentant de croire que l'opinion sur les programmes concrets est en quelque sorte plus réelle et moins manipulable que les sentiments vis-à-vis du gouvernement, pris dans l'abstrait. Pour appuyer cette hypothèse, nous pourrions nous référer au premier chapitre qui montrait

comment des réponses générales, d'apparence contradictoire, pourraient être évoquées à l'aide de stimuli libellés de façon opposées. Simultanément, l'élasticité des programmes en vigueur dotés de clientèles bien établies est un argument politique courant. Mais dans plusieurs états d'Amérique, le gouvernement fédéral des États-Unis et en Colombie-Britannique, des programmes qui semblaient jouir d'un solide appui connurent une extinction subite. Pour que l'antipathie vis-à-vis des impôts ou celle concernant la fonction publique en tant que concrétisation d'un état démesuré puissent être traduites en succès politiques assurés, cela dépend du contrôle de l'échéancier politique de la masse et, par suite, d'une manipulation réussie de la perception que le public a du problème « réel » : la mise à pied de fonctionnaires est-elle perçue comme une restriction nécessaire, ou l'est-elle comme une réduction de l'accès à des services hautement prisés? Une tension d'attitudes similaire sous-tend les glissements apparents de l'opinion californienne au sujet des taxes et des services à la suite du succès éclatant de la proposition 13 et de l'échec retentissant de sa parente, la proposition 9, deux ans plus tard (Sears et Citrin, 1982). D'autres états connurent des campagnes similaires à celle de la Californie, mais aucun n'a connu de renversement aussi spectaculaire que cette dernière.

Le même raisonnement pourrait s'appliquer aux conflits entre le fédéral et les provinces. Les efforts déployés par le gouvernement fédéral par un appel généralisé au patriotisme et à l'intérêt national trouvent un certain écho dans les données de ce chapitre. Après tout, les répondants tendent à donner une orientation nationale à leurs réponses à des questions, elles-mêmes libellées en termes nationaux. Le gouvernement serait néanmoins mieux conseillé si on le laissait faire son travail normalement. Bien que la cause ne soit pas sans faille, les répondants semblent d'accord avec la division actuelle des pouvoirs. De plus, sondage après sondage viennent confirmer la prééminence des soucis économiques dans l'esprit des électeurs, soucis qui se situent clairement dans le domaine du gouvernement fédéral.

## Récapitulation

1. Les questions d'ordre général sur les conflits et sur la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces donnent des résultats ambigus. Celles qui invitent des réponses provincialistes ont tendance à être largement endossées. Les majorités s'accordent pour dire que les gouvernements provinciaux sont plus sensibles que celui du fédéral et que, par conséquent, les provinces devraient avoir plus de pouvoir et Ottawa moins. Dans la plupart des provinces, les majorités tendent à appuyer la province dans ses conflits avec Ottawa. Dans chaque province, une écrasante majorité est d'accord pour que le gouvernement provincial soit « plus dur » avec le gouvernement fédéral.

Mais dans la plupart des provinces, ces majorités voient également le fédéral comme « leur » gouvernement et sont d'accord pour qu'il soit « plus dur » avec les provinces. Certaines des questions concernant les juridictions et les conflits dissimulent un rejet plus général de tout niveau de gouvernement.

2. Les opinions sur des politiques et programmes spécifiques fournissent un portrait plus subtil. Celles sur la responsabilité fédérale et provinciale en matière de politique ont tendance à refléter la présente distribution des pouvoirs. Les opinions sont partagées lorsque les juridictions le sont. Pour la plupart de ces questions, les différences entre provinces sont faibles. La confiance dans le gouvernement fédéral est, si elle existe, *inversement* attachée à la conviction qu'Ottawa devrait être responsable du secteur des politiques. Les répondants peuvent croire qu'ils sont questionnés sur leurs connaissances générales. Malgré cela, les données concernant des politiques précises ne comportent pas un mandat clair pour modifier la division des pouvoirs.

3. Même si les Canadiens croient massivement que les gouvernements provinciaux ont le plus d'effet sur leur vie de citoyens, les questions sur les politiques que les répondants considèrent comme les plus importantes se situent nettement dans le domaine du fédéral. Depuis 1970 tout au moins, le chômage et l'inflation sont souvent mentionnés comme les problèmes les plus importants. La somme des réponses mentionnant le chômage et l'inflation tombe rarement en dessous de 50 pour cent et approche parfois 80 pour cent. Les répondants partagent évidemment les vues officielles voulant que la responsabilité politique en macro-économie incombe au gouvernement fédéral. En résumé, le gouvernement fédéral est jugé relativement peu important dans l'abstrait, mais devrait cependant s'attaquer aux problèmes qui sont les plus importants pour les Canadiens.

4. Les opinions sur le gouvernement en soi, font écho aux opinions sur la division des pouvoirs. Dans l'abstrait, les Canadiens ne veulent pas payer plus d'impôts et sont prêts à sacrifier des services pour équilibrer le budget. Et pourtant, ils appuient la plupart des services spécifiques. Ils appuient en particulier les programmes les plus coûteux, les programmes de dépenses prévues par législation. Les fragments de données concernant l'acceptation de payer des impôts plus élevés en vue de financer un programme particulier, comme les services hospitaliers, suggèrent une élimination. Nous ne pouvons que spéculer sur ce que donnerait une telle juxtaposition avec d'autres programmes de dépenses. Les attitudes sur la réglementation montrent à peu près les mêmes divergences que celles concernant les taxes et les dépenses. Mais même dans l'abstrait, les Canadiens manifestent peu d'antipathie envers la réglementation.



### **Conclusions : majorités contradictoires et politiques de confiance**

Ce livre a commencé par une question simple en apparence : quel est l'ampleur de l'appui dont bénéficie le gouvernement fédéral? La réponse s'est avérée extrêmement complexe. L'appui accordé connaît toutes sortes d'origines, signifie beaucoup de choses et a des implications fort variées sur la façon qu'a le gouvernement de réagir. Par surcroît, dans presque tous les chapitres, l'appui majoritaire accordé à l'une des facettes d'un problème est compensé par celui accordé à l'autre facette ou à un autre problème qui lui est étroitement relié.

Ce chapitre traite des implications de ces contradictions dans l'étude de la confiance politique. Au départ, devrions-nous attacher quelque importance à ces contradictions apparentes? Dans l'étude de l'opinion publique, un solide argument suggère que non. Ce chapitre débute donc par l'étude de cet argument et des principaux arguments en faveur du contraire. Nous maintenons que même si une proportion importante de ces divergences apparentes n'est que le produit de non-attitudes ou de mesures d'erreur, la proportion qui est réelle demeure politiquement significative. Les réponses contradictoires données au cours des sondages reflètent un processus central aussi bien parmi les politiques élitistes que de masse : le conflit pour le contrôle de l'ordre du jour. Dans ce conflit, toutes sortes d'appuis et d'oppositions, révélés au cours des sondages, deviennent des ressources fort utiles. Ce chapitre se termine par la description des moyens par lesquels ces ressources peuvent être mobilisées.

#### **Contraintes idéologiques des masses**

Dans les données canadiennes sur l'opinion publique, les majorités contradictoires sont peut-être plus apparentes que réelles. Chez les

répondants, les balancements d'un côté à l'autre du problème pourraient provenir de deux sources, aucune d'entre elles n'impliquant par ailleurs de réflexion réelle sur la politique. L'une des sources est tout simplement l'absence d'opinion dans la majorité des cas et la seconde serait une erreur de mesure; même ceux qui ont de véritables attitudes sous-jacentes, stables et logiques, répondront au hasard aux questions mal libellées. Ils peuvent, en fait, répondre aux divergences du libellé ou aux changements subis par le contexte politique dans lequel s'inscrit la question posée.

Le débat sur les attitudes et les non-attitudes a son origine chez Converse (1964; 1970). Converse a noté que les opinions sur des sujets différents mais idéologiquement apparentés n'avaient qu'une faible corrélation, question par question. Lors d'un sondage en trois étapes, les réponses de la même personne aux mêmes questions étaient très instables sur une période de deux ans. Mais ce qui est le plus frappant, c'est que les faibles corrélations sur les périodes de deux ans ne s'affaiblissaient pas plus lorsque l'intervalle était de quatre ans. Converse pensa que ces observations indiquaient que les répondants se rangeaient en deux camps dont le plus petit était composé de ceux ayant de réelles attitudes qui ne changent jamais, et l'autre de répondants n'ayant pas d'attitudes; leurs réponses peuvent paraître fortuitement stables, mais tout changement mesuré n'est que le fruit du hasard<sup>1</sup>. Converse en a conclu que les analystes ne devraient pas imputer des *systèmes* de convictions au grand public. La plupart du temps, la majorité du public ne réfléchit pas à la politique et ses réflexions n'ont aucun lien entre elles.

Tout le monde n'était pas nécessairement convaincu que le problème résidait dans le grand public. Nie (1974) et Nie, Verba et Petrocik (1976) blâmaient les politiques élitistes de la période pendant laquelle Converse avait compilé ses données, à la fin des années 1950. Lorsque la somnolence de cette période fit place aux conflits des années 1960, les contraintes idéologiques, telles qu'elles sont indiquées par les corrélations entre sujets distincts, se mirent à augmenter. À ce point de vue, le grand public est capable de réfléchir sur les problèmes, mais doit pour cela recevoir des politiciens et des activistes politiques un stimulus initial.

Aussi attrayant qu'il soit, cet argument ne tient pas. Les années pendant lesquelles Nie et ses collègues ont observé un accroissement des contraintes idéologiques, tel qu'il est mesuré, sont également celles au cours desquelles les mesures avaient changé, elles aussi. Ce changement noté dans les mesures justifiait la totalité de l'accroissement des contraintes (Sullivan, Piereson et Marcus, 1978; Bishop, Oldendick et Tuchfarber, 1978a; 1978b). La sensibilité aux mesures des corrélations laisse voir qu'une partie de ce que Converse a interprété comme des fluctuations imprévisibles des non-attitudes n'étaient, en fait, que le fruit banal d'erreurs de mesures.

C'est ce que conclurent explicitement Achen (1975) et Erikson (1979). Les trois étapes de l'enquête de Converse leur permirent d'estimer l'ampleur des variances d'erreur dans les mesures. Cet estimé put, à son tour, permettre de corriger l'estimé initial des corrélations entre mesures en vue d'atténuer les effets des erreurs de mesures. Cette correction effectuée, le grand public peut alors apparaître idéologiquement contraint dans ses attitudes, même pendant la période de guerre froide des années 1950<sup>2</sup>.

Quel que soit le mérite relatif des parties à ce débat, chacune concède que la divergence des réponses aux diverses questions est quelque chose qui doit être expliqué. Elle peut représenter des non-attitudes, de l'apathie ou des erreurs de mesures. Pour réhabiliter le grand public, Achen et Erikson ne poussèrent leur démonstration que jusqu'à l'affirmation que les travaux antérieurs avaient surestimé l'ampleur des divergences. Ils ne touchèrent pas aux autres divergences. Un effort intéressant visant à s'attaquer directement aux divergences fut fait par Zaller (1984)<sup>3</sup>.

Imaginons avec Zaller que les répondants au sondage traînent avec eux un tas de considérations sur le sujet. Certains ont plus de considérations que d'autres et certains autres n'en ont pas du tout. Le stimulus du sondage n'engagera que quelques-unes de ces considérations dans son domaine. Celles qui y seront engagées dépendent de la complexité du stimulus et de la sophistication des répondants. La relation exacte qui existe entre la complexité du stimulus ou la sophistication du répondant d'une part, et la stabilité ou l'uniformité apparente des attitudes, d'autre part, est peut-être extrêmement « embrouillante<sup>4</sup> ».

Par surcroît, nous devrions certainement nous attendre à ce que les Canadiens aient l'air de se contredire mutuellement sur des questions politiques. La société canadienne n'est pas divisée en camps politiques bien circonscrits. Certaines provinces, en particulier le Québec et la Colombie-Britannique, peuvent manifester un style idéologiquement plus figé que les autres. Mais dans l'ensemble, le Canada ressemble aux États-Unis par la multiplicité des intérêts qui contribuent à l'élaboration des opinions politiques. C'était la leçon du chapitre 3 qui indiquait que les groupes et régions tendent à aller d'une coalition à l'autre selon les problèmes. Lorsque les opinions politiques sont établies sur une base d'intérêts plutôt que sur une base d'engagements intellectuels antérieurs, nous devrions nous attendre à ce que les sentiments s'organisent selon une structure moins tendue (Marcus, 1984). Les individus se rassemblent en groupes « par problème »; ils auront des vues bien établies sur certains problèmes, des vues qui reflètent habituellement leurs implications personnelles dans le secteur en question, mais en auront d'autres beaucoup plus faibles et même des non-attitudes, dans d'autres domaines (Elkins, 1984). Dans les domaines où les opinions se forment selon des voies qui transcendent l'intérêt immédiat des individus, la répartition des opinions tend vers le consensus, tout comme pour les attitudes lorsqu'il s'agit d'objectifs macro-économiques.

Bref, on peut tirer une signification des réponses divergentes, même quand une forte proportion du public a des attitudes réelles et éprouvées sur certaines politiques. Certaines des divergences qui demeurent après correction des erreurs de mesure peuvent bien être une manifestation des non-attitudes de Converse. Nous ne pouvons évaluer la contribution relative de ces non-attitudes et des attitudes réelles à l'ensemble des divergences, bien que le modèle de Zaller devienne plausible en permettant d'établir des prévisions et d'expliquer, après coup, d'autres tendances des données que les observations particulières de Converse sur les faibles contraintes. En ce qui nous concerne en tout cas, c'est qu'il est fort probable qu'une proportion non négligeable des divergences dans les réponses est réelle.

Même s'il n'y a qu'une faible proportion de citoyens ayant des attitudes réelles, ceux qui en ont apporteront le vote décisif. Les différences entre les réponses de ceux qui sont sans attitudes seront aléatoires et, en général, s'annuleront mutuellement. L'étendue exacte selon laquelle les attitudes réelles contrôlent les résultats dépend des moyennes et variances de ces dernières et des moyennes et variances de la répartition des réponses dues aux non-attitudes. En raison de la façon selon laquelle agissent les variances aléatoires, il peut arriver que les non-attitudes puissent involontairement renverser les préférences de la majorité de ceux qui ont de réelles attitudes, mais cela est assez rare.

## **L'analogie politique**

Lorsqu'ils rédigent les questions, les enquêteurs et les entreprises de sondage copient les véritables politiciens. Dans une démocratie de masse, l'un des principaux talents politiques est celui qui consiste à savoir formuler les questions. Pour qu'une majorité se rallie ou non derrière un même point de vue, il faut surtout que le point de vue soit exprimé avec précision. Dans les parlements, lors de référendums et des plébiscites, le libellé de la question est nettement important. Cela est tout aussi vrai pour les demandes générales visant l'appui du grand public. Ces demandes générales peuvent être accompagnées d'une plus grande incertitude ou de confusion qu'il n'en existe généralement dans les manoeuvres parlementaires, mais dans chaque arène, la logique demeure essentiellement la même. Ceci est vrai pour les questions relativement simples qui ne comportent qu'une seule dimension à évaluer. Cela reste tout aussi applicable pour celles comportant deux dimensions à évaluer ou plus, c'est-à-dire celles qui sont exposées au paradoxe du vote.

Dans les cas sans dimension, le succès probable d'une des options dépend de l'endroit où elle se situe dans le continuum qui définit le problème. Si elle est formulée en termes modérés tandis que les autres alternatives le sont en termes plus proches de l'un ou l'autre des



extrêmes, ce sera généralement l'option la plus modérée qui l'emportera. Ceci demeure vrai, même lorsqu'une autre option plus modérée est perçue comme extrême en fonction de critères absolus. Le choix aura tendance à devenir moins déterminé lorsque chaque option sera axée sur les préférences de « l'électeur moyen », c'est-à-dire le citoyen qui représente le véritable centre du continuum politique. De la même façon, plus chaque option s'écarte de la position médiane, moins le résultat aura tendance à être déterminé. Il arrive que l'une des options soit implicite et l'autre explicite. C'est en général celle qui est implicite qui représente le statu quo.

Comme exemple de manoeuvres autour d'une seule dimension, imaginons un combat autour de compressions budgétaires. Le gouvernement désire couper le budget de 5 pour cent. Si cependant il ne propose qu'une coupure de 5 pour cent, le débat portera alors sur un choix entre le statu quo, c'est-à-dire le niveau de dépenses actuel et l'option de 5 pour cent. Il se pourrait fort bien que le statu quo soit le choix préféré. La stratégie habituelle consiste alors à déplacer le choix effectif : commencer par une coupure de 10 pour cent pour aboutir à un compromis apparent de 5 pour cent.

Dans le domaine de deux ou plusieurs dimensions politiques, le talent politique est hautement prisé. Dans un monde multidimensionnel, ou un monde dans lequel toutes les préférences ne se classent pas selon « un seul sommet » (Black, 1958), il se peut que les majorités « tournent » : A défait B qui défait C qui, à son tour, défait A. Ceci se produit lorsque les groupes qui composent l'électorat doivent évaluer chaque paire d'options en fonction de deux critères ou plus. Chaque option comporte des caractéristiques qui sont bonnes et d'autres qui sont moins bonnes dans chacune de ses dimensions d'évaluation. Dans les parlements, surtout ceux qui sont relativement ouverts comme le Congrès américain, cette vulnérabilité des résultats devant des options inapplicables soutient la stratégie des « amendements destructeurs<sup>5</sup> ». Dans les appels au grand public, le paradoxe du vote se cache derrière les efforts que déploient les protagonistes pour contrôler la définition du problème.

Examinons quelques exemples canadiens récents. En Colombie-Britannique, pendant les mois qui suivirent les élections de mai 1983, le conflit se faisait explicitement sur ce qui était « essentiel » dans l'ordre du jour. La question essentielle en était-elle une de contrainte, un objectif qu'une nette majorité de la population approuvait? Ou était-ce réellement le maintien des services, qu'une nette majorité approuvait également? Au moment où nous écrivons, il n'est pas encore clair quelle est la définition qui prévaudra dans la population de cette province.

Comme deuxième exemple, penchons-nous sur le conflit fédéral-provincial au sujet de l'assurance-maladie. Était-ce au fond le problème de protection de l'universalité de l'accès aux services des médecins, comme chaque parti fédéral l'avait décidé? Ou était-ce, une fois de plus,

une question de contrainte entre les impôts et les dépenses, avec un peu de générosité d'Ottawa accordée pour faire le poids, comme le désiraient la plupart des provinces? L'unanimité des Partis fédéraux et le résultat final de ce conflit font croire que c'est la définition fédérale qui a prévalu. Les constatations du chapitre 6 suggèrent que les provinces auraient pu faire mieux, tout au moins pour les services hospitaliers. Elles furent dans ce cas battues sur ce points.

Lors de la crise constitutionnelle de 1980–1981, on put assister à une succession de conflits d'ordre du jour. Tout d'abord, celui concernant le référendum au Québec se situait d'une part entre l'accent mis sur des raisons de nationalisme menant à la souveraineté, et d'autre part, des raisons pragmatiques et concrètes pour le maintien de l'association avec le reste du Canada. Chaque groupe dans ce conflit utilisa les thèmes antagonistes à ses propres fins. Ce conflit reflétait une lecture claire par les deux groupes de la dynamique de l'opinion du grand public francophone : Pinard, (1980) illustre bien comment les sentiments sur l'indépendance tombèrent sous le contrôle conjoint des sentiments nationalistes et des croyances concernant l'économie d'un Québec indépendant.

Le conflit suivant, celui du rapatriement de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, s'est également transformé en une situation de définitions. En tant que geste unilatéral, ce rapatriement fut rejeté par une nette majorité dans chaque sondage de cette période. Mais de nettes majorités approuvaient également la notion d'une Charte des droits. En reliant cette charte au rapatriement, le gouvernement fédéral espérait évidemment faire glisser la définition du conflit du rapatriement aux droits de la Charte. Nous savons que les majorités ne furent jamais amenées à adopter les vues d'Ottawa. Mais l'appui en faveur d'un seul « paquet » a-t-il néanmoins augmenté plus qu'il ne l'aurait fait autrement? Le tableau 7-1 suggère qu'Ottawa aurait mal interprété le lien exact que voyait le grand public entre la Charte et la requête unilatérale faite à la Grande-Bretagne. Ce tableau montre ce qu'il advient de l'appui pour le rapatriement lorsque la Charte est retirée du « paquet ». Le groupe A concerne les niveaux d'approbation et de désapprobation avant la requête unilatérale. Dans chaque cas, il semble que l'inclusion de la Charte a nuit à la cause d'Ottawa au lieu de l'aider. En vérité, ceux qui étaient favorables à la Charte avaient moins de chance d'être influencés que ceux qui y étaient opposés. Toutefois, parmi ceux qui y étaient favorables, une forte minorité déclarait qu'elle serait plus tentée, et non moins, d'appuyer ce « paquet » si la Charte en était retirée. L'approbation ou la désapprobation préalable à la requête unilatérale n'ont rien à voir avec l'accroissement de l'appui lorsque la Charte en est retirée. Ceux qui approuvent et ceux qui désapprouvent signalent une augmentation nette de leur appui. Dans l'échantillon, près de 50 pour cent de gens parmi les répondants déclarent qu'ils seraient plus

favorables que ceux qui déclaraient le contraire si la Charte était retirée. Cette preuve est seulement suggestive. Les diverses réponses ne sont pas absolues, mais plutôt relatives; un répondant pourrait être plus favorable qu'auparavant, mais n'être pas « totalement acquis » comme on dit. Mais les données suggèrent fortement que l'inclusion de la Charte, au lieu d'améliorer l'appui en faveur du « paquet », l'a réduit même parmi ceux qui étaient en faveur de la Charte comme telle. En fait, la question de Decima a peut-être mal exprimé l'étendue de ce qui s'est produit. La question concernant l'approbation de la Charte était rédigée en termes touchant moins à ses mérites propres que du bien-fondé d'un « paquet » unilatéral. Parmi ceux qui s'opposaient à son inclusion, il y en a qui auraient peut-être répondu par l'approbation à une question générale à son sujet. L'inclusion de la Charte a fait de ce geste unilatéral, qui était déjà en soi une violation des normes politiques du Canada, une violation encore plus grande. Cette violation devint l'élément de contrôle majeur dans la réponse populaire sur le « paquet », bien plus puissant que ne l'étaient les arguments néfastes sur la Charte proprement dite<sup>6</sup>. Avec toutes leurs faiblesses, ces données illustrent la complexité que peut engendrer l'interaction de deux critères d'évaluation. La simple lecture de la répartition de l'opinion sur deux aspects distincts d'une question n'indique pas nécessairement comment chacun d'eux pourra fonctionner avec l'autre.

En dehors des talents relatifs des participants, plusieurs facteurs affectent le résultat des conflits pour le contrôle de l'ordre du jour. Certains points de vue seront stratégiquement mieux placés que les autres. Cet avantage reflétera l'ampleur et la certitude des gains et des pertes, les expériences récentes des citoyens auxquels on fait appel, l'étendue et la profondeur de l'appui accordé ou l'antipathie des groupes affectés, ainsi que les faits ou écrits stylisés sur la vie publique qui prévalent actuellement parmi le grand public.

Le point de départ le plus évident se situe dans les gains ou les pertes du public en général. Plus le groupe y gagne, plus il aura tendance à appuyer une initiative, toutes choses étant égales. Une politique qui laisse prévoir un gain aura d'autant plus tendance à être appuyée qu'elle offrira la certitude de ce gain. À l'inverse, une politique laissant entrevoir une perte d'une ampleur donnée sera vraisemblablement contrée en fonction de la certitude de cette perte. Par exemple, la tendance des gains et des pertes escomptés fut un facteur important dans le glissement qui eu lieu en Californie lors des révoltes fiscales successives. Les gains que promettait la proposition 13 étaient importants et immédiats. Les pertes firent l'objet de débats enflammés. Deux ans plus tard, la proposition 9 voulait faire pour l'impôt sur le revenu ce que sa parente antérieure avait fait pour la taxe foncière. Même si elle promettait des économies fiscales spectaculaires, les contribuables croyaient que cette proposition 9 réduirait la fourniture de services hautement prisés. Les

**TABLEAU 7-1 La Charte des droits et le dossier du rapatriement, printemps 1981**

	Appui au retrait de la Charte			(N)
	Appui faible	Sans opinion	Appui fort	
<b>Suivant l'attitude face à la Charte</b>				
S'oppose fortement	27%	6	67	(138)
S'oppose	28%	10	61	(392)
Sans opinion (volontaire)	13%	58	29	(331)
Appuie	44%	16	40	(525)
Appuie fortement	58%	12	30	(113)
<b>Suivant l'attitude face à une action unilatérale</b>				
S'oppose fortement	34%	16	49	(417)
S'oppose	31%	21	48	(537)
Sans opinion (volontaire)	12%	68	20	(124)
Appuie	40%	16	44	(308)
Appuie fortement	38%	20	43	(114)
Total	33%	23	45	(1,500)

Source : Rapport trimestriel Decima.

Questions : La Charte des droits : Une partie du dossier constitutionnel du gouvernement fédéral entraîne le retrait de la Charte des droits de la Constitution. Appuyez-vous fortement, appuyez-vous, vous opposez-vous ou vous opposez-vous fortement à cet aspect du dossier constitutionnel du gouvernement fédéral?

Action unilatérale : Les gouvernements fédéral et provinciaux ne peuvent s'entendre sur une façon de rapatrier la Constitution au Canada. Appuyez-vous fortement, appuyez-vous, vous opposez-vous ou vous opposez-vous fortement à la proposition du gouvernement fédéral de rapatrier la Constitution au Canada sans le consentement de cette province?

Dans le cas du retrait de la Charte: Certaines personnes ont proposé que le dossier constitutionnel du gouvernement fédéral ne devrait comprendre que le rapatriement de la Constitution accompagné d'une formule d'amendement et, en outre, que le retrait d'une charte des droits devrait être soumis à d'autres négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Seriez-vous plus porté(e) ou moins porté(e) à appuyer le retrait de la Charte des droits du dossier constitutionnel?

accusations que la proposition 13 entraînerait la fin des services s'étaient échouées sur les surplus de taxe foncière qui s'étaient accumulés depuis le milieu des années 1970. Mais il n'en restait presque plus en 1980 et la proposition 9 échoua avec une marge égale à celle qui avait permis le succès de la proposition 13. Les Californiens continuent d'exprimer leur satisfaction pour la proposition 13, mais ne semblent pas particulièrement prêts à s'engager dans une nouvelle révolte fiscale. À la suite du succès de la proposition 13, la plupart des Californiens ne constatent que de petites pertes de services, mais en craignent s'il y avait d'autres réductions fiscales importantes (Citrin et Green, 1984). Les services qui durent être abandonnés étaient peut-être essentiels pour une minorité de Californiens, mais celle-ci n'était pas visible ou n'était pas populaire pour la grande masse des contribuables de cet État.

Le cadre immédiat dans lequel s'inscrit un conflit en affecte le résultat. Par exemple, les demandes d'aide fiscale auront une plus grande résonance si l'imposition a augmenté de façon spectaculaire. Ce genre de situation fut critique pour le succès de la proposition 13. En Californie, le coût du logement avait augmenté bien plus vite que la moyenne nationale et l'État utilisait un système d'évaluation relativement efficace. Le surplus du compte de la taxe foncière avait augmenté de façon spectaculaire. Par contraste, au cours des deux années précédant le dépôt de la proposition 9, la législature de l'État avait introduit des réductions de l'impôt sur le revenu. Ce qui est également éloquent à ce sujet, c'est le contraste qui existe entre les expériences des Américains et des Canadiens par rapport à leurs systèmes respectifs d'impôt sur le revenu. À la fin des années 1970 et au début des années 1980, les Canadiens ont peut-être moins réagi que les Américains aux appels du mouvement antifiscal parce que notre système d'impôt sur le revenu était déjà indexé. Le système des États-Unis exerça, par contre, une pression fiscale jusque dans les années 1980. Aux États-Unis, les réductions politiques spectaculaires effectuées en 1981 des taux d'impôts fédéraux sur le revenu n'impliquaient en fait aucune réduction réelle de l'impôt jusqu'à, assez curieusement, l'année d'élection présidentielle suivante<sup>7</sup>.

Les motifs personnels ne sont pas les seuls qui influencent les réponses aux appels pour ou contre les taxes et les dépenses. Les groupes au nom desquels sont faits ces appels sont tout aussi critiques. Le chapitre 4 montrait que le raisonnement des citoyens en macro-économie est, en un certain sens, indépendant de leur situation individuelle et le chapitre 6 suggèrent qu'ils conçoivent une certaine hiérarchie dans les demandes morales concernant les services publics. Cette hiérarchie apparaît comme un mélange de principes idéologiques par capitalisme libéral avec une orientation d'assurance sociale. Tous sont d'accord pour inscrire en tête les groupes qui ne peuvent sortir de leur triste situation par eux-mêmes. Parmi ces groupes, il y en a dans lesquels tout le monde peut s'insérer : les malades et les personnes âgées, par exemple. Certains groupes sont nettement circonscrits, mais ne devraient pas pouvoir répondre même aux critères les moins exigeants : les personnes handicapées, par exemple. Les femmes et les autochtones se répartissent à travers cette hiérarchie. Les individus ne décident pas généralement d'appartenir ou de ne pas appartenir à ces groupes, en dépit de la science médicale ou des clauses de la *Loi sur les Indiens*. Cependant, les Canadiens ne sont pas d'accord avec les répercussions politiques et les réclamations morales des membres de ces groupes. Lorsque l'appartenance à ces derniers est relativement volontaire, la sympathie pour le groupe est souvent très limitée. C'est pourquoi les immigrants ne sont pas perçus comme ayant un droit distinct aux services. La conviction généralisée que l'admissibilité à l'assurance-

chômage devrait être resserrée indique le soupçon qu'un hasard moral entrave le système. Et c'est aussi pourquoi les syndicats ne sont généralement pas perçus sous un jour favorable.

Le statut moral de la principale clientèle d'un programme social peut être critique lors du débat au sujet de ce programme. Les gains de popularité que peuvent enregistrer les programmes sur les soins de santé découlent du fait que nous pouvons tous en avoir besoin et cette préoccupation peut être accompagnée d'incertitudes médicales et financières, que la maladie peut entraîner. Pour les programmes sociaux moins évidents, la rhétorique du débat peut se situer sur ce qui est perçu comme la clientèle volontaire du groupe. Le débat sur les coûts des services de bien-être est en partie un concours au sujet de la définition du client essentiel : ce client est-il, par exemple, l'enfant innocent d'une mère célibataire, ou est-ce quelqu'un qui a refusé un travail rétribué pour recevoir à peu près le même montant de l'État? La force relative de différents discours sur le client « type » des services de l'État peut refléter, comme nous l'avons suggéré, les expériences récentes de ceux qui devront passer jugement. Les données des chapitres 4 et 6, par exemple, montrent que la sympathie suit les mouvements de la macro-économie : l'appui accordé aux services sociaux est en général plus grand pendant les trimestres de récession de 1982 que pendant ceux plus vigoureux de 1980 et de 1981.

Ceci nous amène à la conclusion de cette section. Notre utilisation du terme « discours » dans le dernier paragraphe était délibérée. Un thème qui a fait surface en psychologie au cours de la dernière décennie et, dans une moindre mesure, dans les sciences politiques est celui des « discours » de « *cognitive schemata* »<sup>8</sup>. On pense que les individus possèdent des vues stylisées, plus ou moins détaillées, au sujet des groupes sociaux, des institutions et des mécanismes d'application. « Tout le monde sait », par exemple, que les bureaucrates gaspillent, que les syndicats sont trop puissants, que les entreprises n'ont pas de cœur et gagnent beaucoup trop d'argent et que les « petits » sont écrasés par cette trinité maléfique que constituent les bureaucrates, les syndicats et les grosses sociétés. Une partie du débat rhétorique consiste alors à invoquer le discours qui favorise notre cause et nuit à celle de l'opposant.

## **Opinion publique et politique de l'appui**

Ce document a commencé par une étude de l'appui politique et il devrait se terminer sur ce sujet. Ce qui est critique pour cet appui, c'est qu'il prend bien des formes. Parmi ses nombreuses « incarnations », il a des incidences politiques équivoques pour le mandat de gouverner et peut même se retourner contre le gouvernement. L'opinion publique n'est pas quelque chose qui exerce ses effets sur l'ordre politique dans une seule direction; l'opinion publique est quelque chose qu'il faut mobiliser.

Easton (1965) soutenait que cet appui pouvait être différencié en fonction de son objet : la collectivité, le régime ou les autorités. Mais le poids des observations montre que même ces catégories sont trop vastes; il faut décomposer chacune d'elles. La loyauté vis-à-vis des collectivités peut prendre bien des formes. Les Canadiens tendent à aimer à la fois leur province de résidence et le pays tout entier. Par surcroît, le sentiment ressenti pour l'un est positivement et non négativement relié au sentiment ressenti pour l'autre. Le facteur déterminant ne se fonde pas sur l'aspect nous/eux autant que sur une capacité générale d'identification avec la collectivité. Si, comme le prétendent Black et Cairns (1966), nous bâtissons depuis 1867 des provinces ainsi qu'un pays, les Canadiens ne voient pas de contradiction entre les deux projets. Ils peuvent être amenés à faire un choix, mais ils se sentent évidemment mal à l'aise lorsqu'ils doivent le faire.

Les sentiments sur le régime se différencient tout aussi bien. Ce que pensent les Canadiens de l'exécutif politique peut comporter une partie de ce qu'ils pensent du pouvoir judiciaire. Il est vrai que les sentiments concernant différentes institutions vont souvent de pair, comme ceux concernant la collectivité. Mais les institutions ne sont pas toutes aussi étroitement soudées entre elles de la même façon. Leurs liens se resserrent ou se relâchent lorsque s'aggravent ou s'atténuent les conflits entre elles.

Les politiques de l'appui des régimes ne reposent pas seulement sur la structure constitutionnelle, mais aussi sur les talents que l'État manifeste pour percevoir des revenus, pour les dépenser dans ses programmes et pour faire appliquer l'ensemble des lois. Les citoyens ont évidemment des opinions sur au moins quelques-unes de ces activités plus précises. C'est là, dans le débat sur des politiques particulières et sur les taxes et sur les dépenses que se situent la plupart du temps les politiques de l'appui. Si nous nous concentrons uniquement sur la naissance et sur la mort des nations, ou même sur la naissance ou sur la mort d'un gouvernement de parti, nous négligeons une bonne partie du rôle que joue réellement l'opinion publique. Les citoyens peuvent continuer d'appuyer certains éléments d'un régime bien longtemps après que le caractère fondamental du régime ou même de la collectivité se soit modifié<sup>9</sup>.

L'opinion publique n'est donc pas une force qui s'autodirige, exigeant seulement que quelqu'un actionne le levier de la machine à additionner. C'est l'image que les comptes rendus des sondages d'opinion semblent fréquemment donner : une majorité de Canadiens est en faveur d'une certaine option, et ce fait isolé est présenté au gouvernement comme un impératif moral. Au contraire, l'opinion publique est quelque chose qu'il faut invoquer et mobiliser. Les majorités se font et se défont en fonction du libellé des questions. La structure sous-jacente des sentiments au sujet d'une question peut être elle-même déplacée, tout au moins avec le

temps. Des opinions auparavant impopulaires peuvent être réhabilitées par association à des opinions ou à des groupes plus populaires. Des opinions populaires peuvent être discréditées par effet de miroir. La simple exposition à une opinion ou à un programme peut la ou le rendre plus populaire qu'on aurait pu le croire à première vue. Les politiciens peuvent se tromper lorsqu'ils tentent de modeler l'opinion ou de la mobiliser. Et certaines opinions peuvent se modeler elles-mêmes, ou tout au moins répondre aux événements sans intervention des politiciens. Ces derniers peuvent tenter de profiter des difficultés économiques ou d'une série inattendue d'assassinats collectifs, par exemple, mais ils ne parviennent pas toujours, ou même de temps à autre, à mobiliser ces forces extérieures pour leurs fins.

Comme les différents éléments de la structure de l'appui politique sont utilisés les uns contre les autres, cela a pour effet de rendre les citoyens sceptiques, sinon cyniques vis-à-vis des nombreuses affirmations des politiciens. Ce scepticisme est-il forcément mauvais? Ou plutôt, comme le signale Sniderman, est-ce un attribut inévitable et même sain d'un ordre politique, libéral et démocratique? Les Canadiens peuvent être sceptiques vis-à-vis du gouvernement et de ceux qui le dirigent. Mais, tout autant que par le passé, ils désirent qu'il fasse son travail.



## Notes

### CHAPITRE 1

1. La documentation sur l'évolution de la société et de la politique au Québec est énorme, mais pour un survol des récentes publications, voir Gagnon (1984). Comme échantillon de la réponse anglophone de la fin des années 1970, voir Simeon (1977). Pour l'étude des positions constitutionnelles des gouvernements, voir McWhinney (1979).
2. Les deux premières publications sur ce que l'on peut appeler la « critique structuraliste » d'Ottawa sur Cairns (1968) et Smiley (1971). Un récent exposé de cette critique, avec une étude utile des autres positions sur ce sujet est celle de Gibbins (1982).
3. Le projet de loi envisageait aussi de modifier la Cour Suprême afin de répondre aux critiques de cette institution qui semblait biaisée en faveur du gouvernement fédéral. Le meilleur compte rendu du contenu et de la logique de ce projet de loi C-60 est celui de Cairns (1979).
4. Voir également plus loin dans le chapitre 7.
5. Pour une sélection de la réaction universitaire à l'accord constitutionnel, voir Banting et Simeon (1983).
6. Easton voit également l'appui politique comme un produit d'une socialisation pré-politique remontant à la plus tendre enfance. En fait, son propre travail empirique a poursuivi cet accent pré-politique. Voir Easton et Dennis (1969). Dans la mesure où c'est le cas, Easton peut être classé avec ce que Barry (1970) appelle les analystes « sociologiques » de la politique, comme Almond et Verba (1963). Le sens que nous attachons à « sociologique » diffère de celui de Barry, pour qui les théories sociologiques mettent l'accent sur le rôle des valeurs dans le maintien de l'ordre politique, à l'encontre des calculs rationnels, mais plus limités, des citoyens. Pour nous, « sociologique » dénote un accent sur la base sociale du système politique, surtout sur les aspects de cette base qui changent très peu.
7. L'exposé classique est fourni par Dahl (1961), le plus actuel est dans Dahl (1982).
8. Pour ce qui touche la confiance politique, voir Miller (1974) ou Miller, Miller et Schneider (1980). Cela remonte à l'origine des sondages sur les élections nationales aux États-Unis; c'est donc antérieur à la plupart des travaux théoriques qu'ils avaient l'habitude d'utiliser pour leurs tests.
9. La signification politique de la croissance apparente du nombre des « indépendants » dans les réponses concernant l'appartenance aux partis aux États-Unis est sérieusement débattue. Pour les pôles dans ce débat, voir Shively (1980) et Keith *et al.* (1977).
10. Par surcroît, la Grande-Bretagne a, bien entendu, été le théâtre de tension raciale et d'une petite activité crypto-fasciste.
11. Pour deux opinions sur l'application limitée, au Canada, des notions de « surcharge » et d'« ingouvernable », voir Simeon (1976) et Meisel (1976).
12. Notre compte rendu sur les données de l'Eurobaromètre repose surtout sur l'étude assez complète de ce dernier (1982).
13. Hirsch (1976) fait un compte rendu qui est moins macro-économique que micro-économique. Sa discussion est établie en termes de limites sociales inélictables de la croissance. Ce qui importe le plus, ce sont les « biens de position » dont le volume disponible est fixe et qui, par conséquent, engendre une spirale inflationniste. Dans un approvisionnement fixe, un bien voit sa valeur gonfler à mesure qu'augmente le pouvoir d'achat des consommateurs. La concurrence pour de tels produits engendre l'inflation des salaires. Par surcroît, le marché érode l'autocontrainte, héritée de l'ère antérieure au capitalisme et qui est, ironiquement, nécessaire pour que le marché puisse fonctionner sans à-coups. Le lien que Hirsch établit entre l'inflation et l'absence d'autocontrainte semble, à première vue, un écho de Crozier, Huntington et Watanuki (1975). Mais là où ces derniers voyaient le déclin de l'autocontrainte comme résultant en partie de l'affaiblissement de la discipline du marché, pour Hirsch le marché lui-même mine les conditions préalables pour son fonctionnement. En ce sens, Hirsch rappelle plus Bell (1976) et Harbermas (1975).

L'inflation et l'impossibilité continue d'obtenir les « biens de position » créent le malaise dont nous parlons. L'argument de Hirsch a ses racines dans la théorie sur la consommation individuelle, dans la psychologie des individus ou dans une morale philosophique implicite, qui seraient façonnées par la « tyrannie des petites décisions ». Avec cette forme de tyrannie, les individus font de petits choix qu'ils abandonneraient si, collectivement ils pouvaient en faire un bien plus large qui leur éviterait le besoin de faire ces petits choix. L'exemple classique est le choix entre l'utilisation de la voiture personnelle ou celui d'un autobus trop plein et habituellement en retard. Étant donné la présentation habituelle des diverses options, on peut être amené rationnellement à choisir la voiture personnelle. Mais devant un choix beaucoup plus large, les citoyens qui, séparément, choisissent d'utiliser leur propre voiture, pourraient conjointement choisir de s'imposer pour financer un meilleur système de transport public. Mais avec le temps, la répétition des choix plus petits érode la volonté politique pour en créer un plus grand. Voir Kahn (1966) et Weisbrod (1964). Le portrait que dépeint Hirsch paraît particulièrement désespéré, sans que des changements soient apportés à nos valeurs les plus chères.

La thèse de Hirsch est particulièrement attrayante, mais malheureusement, nous ne pouvons pas la tester avec les données d'attitude dont nous disposons dans cette étude. Une version de la tyrannie des petites décisions se faufile cependant dans le chapitre 5, dans la perception qu'ont les citoyens des changements technologiques.

## CHAPITRE 2

1. La portion de 1981 des sondages menés par Quality of Life est parvenue trop tard à la bibliothèque des données de l'UCB pour pouvoir servir dans cette étude.
2. La variable sur les mois écoulés est corrélée à la variable aléatoire pour la période Diefenbaker avec le coefficient  $-0,70$ , à celle de Pearson avec  $-0,12$  et à celle de Trudeau avec  $0,97$ .
3. Malgré nos restrictions éditoriales, nous avons joué avec les estimés des effets distincts de l'érosion à long terme et de celle interne du gouvernement. Une équation avec ces deux termes et sans variable aléatoire ne donne de coefficient notable que pour le long terme. Une équation avec deux termes de tendance et des variables aléatoires ne donne aucun coefficient notable tellement les effets sont agglutinés. Cependant, les coefficients à long terme semblent plus stables que ceux concernant l'intérieur du gouvernement. Pour ce qu'ils valent, ces tests renforcent l'interprétation donnée dans le texte.
4. À mesure que diminuait l'approbation du premier ministre, les répondants Gallup affichaient des opinions plus ancrées. Pendant les premières années, lorsque les premiers ministres peuvent obtenir un appui considérable même pendant que leurs gouvernements s'effondrent, environ un répondant Gallup sur quatre refuse généralement de donner son opinion. Plus récemment, les réponses « sans opinion » sont bien moins fréquentes. Moins de 15 pour cent n'énoncent pas d'opinion sur le premier ministre. Bien qu'il soit tentant d'en déduire que la croissance de l'opinion négative passe par le recrutement de ceux qui étaient auparavant sans opinions, nous ne pouvons exclure la possibilité que ce dernier se soit fait à travers tout l'éventail d'opinions.

Bien qu'ils ne soient plus aussi populaires aujourd'hui, nos premiers ministres parviennent autant qu'avant à gagner les élections. Il se pourrait que les sentiments des Canadiens sur leurs premiers ministres soient aujourd'hui moins stables qu'ils l'étaient. Nous trouvons plus facile d'abandonner notre leader psychologiquement dans la mesure où cela n'entraîne pas de coûts politiques. Mais dès que ces coûts redeviennent apparents à l'approche des élections, de nombreux citoyens peuvent redécouvrir qu'ils ont confiance en lui. Ils peuvent également rester froid vis-à-vis du premier ministre, aussi bien pendant les élections qu'entre celles-ci. Les unités permettant de comptabiliser l'approbation pour la transformer en bulletin de vote peuvent tout simplement s'être déplacées. Quel que soit le mécanisme réel, avec ce que nous savons sur les élections, les sondages Gallup suggèrent que les Canadiens ont rallongé la distance psychologique qu'ils mettent entre eux et leurs premiers ministres, même lorsqu'ils les réélisent.

5. Voir Shively (1980) et Keith *et al.* (1977).

6. Les travaux sur chaque élection générale eurent lieu dans les mois qui suivirent l'élection. Dans certains cas, ils durèrent plusieurs mois.
7. L'Île-du-Prince-Édouard est omise pour manque de données.
8. Lambert et Curtis (1979) l'avaient anticipé à partir des données Gallup.
9. La variable accessoire du français est corrélée à celle du Québec à 0,81, 0,84 et 0,85 respectivement pour les années 1974, 1979 et 1980.
10. Cairns (1966) donne le *locus classicus* de cet effet.
11. Le libellé très précis de la question était de savoir précisément comment la discipline de parti pourrait être détaillée.
12. Deux questions structurelles importantes sur la méthode selon laquelle les sénateurs pourraient être choisis et sur les pouvoirs qu'aurait cette Chambre formée, soulèvent moins de désaccord. Plus de 80 pour cent des répondants pensent que les sénateurs de cette Chambre réformée devraient être élus par suffrage direct. Moins de 20 pour cent pensent que le Sénat devrait avoir un droit de veto absolu, tandis que 25 pour cent pensent qu'il ne devrait pas pouvoir bloquer des projets de loi. Si nous supposons que les ordres de préférences sur ce sujet n'ont qu'un seul sommet, nous sommes portés à croire que les répondants des extrêmes pourraient vivre avec un veto suspensif.
13. On constatera que les questions divergent de deux façons : le français en fonction du Québec et toutes les questions traitant de linguistique en général opposées à celles qui en traitent en particulier.
14. Il se peut qu'un compromis puisse se situer dans l'option que peu de répondants signalent comme premier choix : la surreprésentation des petites provinces. Cette surreprésentation pourrait être le second choix de tout le monde. Hélas, les données ne disent rien sur cette possibilité, puisque nous ne savons pas comment chaque répondant classe les diverses options.
15. Calhoun (1973) cité par Rae (1975, p. 1272).
16. C'est la synthèse de Fenno (1978); Mayhew (1974); Fiorina (1977) et Cover (1977). Toutefois, il existe un contre-argument. Pour la possibilité de glissement vers des élections plus partisans pour le Congrès, voir Jacobson et Kernell (1983). Pour les doutes concernant l'avantage croissant, noté récemment, du candidat pour réélection, voir Garand et Gross (1984). Pour le compte rendu sur le vote nominatif au Congrès visant à mettre en relief la partisanerie pure, voir Poole et Rosenthal (1984).
17. Les coefficients de corrélation du tableau 2-12 peuvent ne pas paraître particulièrement élevés à certains. Mais le lecteur ne doit pas oublier que deux facteurs les régissent. Tout d'abord, l'erreur de mesure atténuera le coefficient de corrélation ou, en fait, toute mesure d'association statistique reliant ces deux variables. Un indicateur de fiabilité des mesures du baromètre serait la corrélation des mesures successives du même sentiment. Pour les études de 1979 et de 1980 de l'enquête sur les élections générales, le baromètre des provinces manifeste une corrélation test-retest de 0,37, guère plus élevée que beaucoup des corrélations du tableau 2-12. Le baromètre du Canada est plus robuste, avec une corrélation de 0,5 pour 1979-1980. On ne peut guère s'attendre à ce que ces mesures se modifient réellement pendant un si court laps de temps. Donc, en ce qui concerne la fiabilité de chaque mesure, la corrélation entre un bon nombre des mesures du tableau 2-12 est réellement très forte.  
 La seconde contrainte exercée sur les coefficients de corrélation est la variance de chacune des mesures concernées. Les coefficients de produit-mouvement de Pearson sont sensibles à ces variances. Pour un niveau « intrinsèque » donné d'association entre variables, le coefficient de corrélation sera plus petit, moins il y aura de variance dans l'une ou l'autre des deux variables ou dans les deux. Les résultats du baromètre pour le Canada et pour la province de résidence sont tassés vers la cote maximum; la plupart des Canadiens aiment la province et le pays dans lesquels ils vivent. Il n'est pas surprenant que les variances soient plus grandes pour le classement des gouvernements, car ce sont des sujets avec lesquels ils ne sont pas d'accord.
18. Cette observation n'est pas récente. Voir Gibbins (1977) et l'étude d'Elkins (1980). Nous sommes tentés d'appeler cela « l'effet Yvon Deschamps ».
19. Souvenons-nous qu'un signe négatif ne signifie pas nécessairement un sentiment négatif. Le signe d'un coefficient de variable aléatoire est défini par rapport à une

- catégorie de référence, ici la province qui ne figure pas directement dans l'analyse : l'Ontario. Les gens de l'Ouest sont très catégoriques quant à leurs sentiments vis-à-vis du Canada. Mais ils ne sont pas aussi positifs que les Ontariens.
20. La distinction entre francophones en général et ceux qui résident au Québec n'est pas le fruit d'une représentation explicite de divers groupes de francophones, mais du fait que les termes « français » et « Québec » ont des coefficients assez différents de zéro, mais ayant le même signe.
  21. Les 20 pour cent du Québec concordent en gros avec les preuves à plus long terme de Pinard (1980).
  22. Il serait bon de savoir combien d'Ontariens et de résidents de la Nouvelle-Écosse donneraient une réponse séparatiste, pour s'en servir comme base de comparaison avec les autres régions.
  23. Ces observations découlent d'analyses qui ne sont pas présentées sous forme de tableaux et tirées des données des sondages de Quality of Life. Le premier à les utiliser dans une publication est Blishen (1978).
  24. Pour une analyse de réponses aux questions ouvertes de l'étude sur les élections générales et qui présente un argument très semblable à celui-ci, voir Kornberg et Stewart (1983).
  25. La divergence entre le fédéral et les provinces ne reproduit pas les tendances qu'avait noté le baromètre des sentiments en 1974, 1979 et 1980. Selon la rangée du bas du tableau 2-12 ci-dessus, le gouvernement fédéral obtient sur le baromètre une lecture plus chaude que les provinces deux fois sur trois. Les différences entre les tableaux 2-17 et 2-11 peuvent provenir de différences dans les stimuli ou de différences dans les périodes.
  26. Voir la note 17.
  27. Tufté (1978) offre une démonstration classique. Pour un exemple concernant les données canadiennes, voir Happy (1984).
  28. On notera que les équations (3) et (4) ne sont que des réévaluations de l'équation (1). La réévaluation de l'équation (2) donne à peu près les mêmes résultats.
  29. La relation colinéaire entre revenu et emploi est plus marquée pendant la période de 1980 à 1983 que pendant celle de 1956 à 1982. Pendant la première, la modification du revenu réel par habitant peut être mise en corrélation avec le chômage avec un coefficient de  $-0,581$ ; pour la corrélation de la variable du revenu disponible, le coefficient est de  $-0,553$ . Pendant la période 1980 à 1983, le revenu brut était en corrélation avec le chômage avec un coefficient de  $-0,821$  et le revenu net avec un coefficient de  $-0,865$ .
  30. Dans le tableau 2-22, la répartition des cas pendant le printemps de 1980 diffère de façon marquée avec celles des quelques trimestres suivants. Nous soupçonnons une erreur de codage dans les travaux de Decima. Le lecteur devrait sans doute ne pas tenir compte des résultats du printemps de 1980.
  31. Dans les sources de confiance, la principale distinction correspond à celle qui est maintenant normale dans les travaux sur les élections et sur les préférences politiques, avant et après les élections. Ces distinctions se chevauchent dans la documentation électorale pour aller du vote tourné vers les politiques au vote tourné vers le candidat. Pour étude, voir Kiewiet (1983). Le choix prospectif ou orienté vers les politiques ressemble aux évaluations qui sous-tendent les différences entre groupes et régions; il est présenté dans la première partie du premier chapitre. Le choix rétrospectif ou tourné vers le candidat ressemble aux jugements sur la performance économique qui sous-tendent une si grosse partie du mouvement dans les données Gallup et dans les données trimestrielles de Decima. Rien n'empêche que ces deux types d'évaluation puissent avoir place dans le subconscient des Canadiens. Pas plus qu'il n'y a de raisons pour s'attendre à ce que la dynamique d'une forme de raisonnement corresponde à la statique de l'autre forme.

### CHAPITRE 3

1. Bien entendu, le groupe médian ou mobile peut être vu par les groupes polaires comme injustement favorisé par le processus.

2. Dans le texte accompagnant chaque tableau de ce chapitre, le ou les réponses qui ont un résultat de 1 sont dotées d'un astérisque. La valence de codage peut parfois varier d'une équation à l'autre à l'intérieur d'un tableau donné. Pour permettre au lecteur de comprendre le tableau, la signification du code de (1) est indiquée au bas du tableau.
3. Comme dans les analyses antérieures, les variables indépendantes apparaissent sous une forme dichotomique ou comme variable aléatoire.
4. Il y a au moins deux estimés possibles, mais aucun ne nous donne un portrait aussi clair et direct de la structure de l'opinion que l'estimé de l'équation. Une des techniques est l'analyse de la variance, qui a le grand avantage de nous laisser la décomposer en éléments géographiques et non géographiques et ainsi de pouvoir comparer les poids relatifs de chacun d'eux. Cette méthode est particulièrement intéressante si la question posée a pour but d'attribuer de tels poids. Cette analyse de la variance permet également d'estimer les effets de l'interaction entre chaque paire de dimensions analytiques, mais elle ne permet pas d'identifier les sources précises de variation à l'intérieur de chaque type de facteur. Si nous constatons, par exemple, qu'un effet géographique significatif existe, nous ne pouvons sans analyse subséquente dire quelles sont les provinces qui fournissent le contraste-clé. Cette analyse subséquente est certainement possible, mais elle fait augmenter le coût de l'exercice et rend la présentation des résultats difficiles à manipuler. De plus, cette analyse subséquente répond à la fois à la taille de chaque groupe mais aussi à l'ampleur de la différence entre les groupes. Aussi, par exemple, une légère différence entre l'Ontario et le Québec pourrait du point de vue statistique, supplanter une grosse différence entre l'Ontario et l'Alberta.

Une autre analyse, dite loglinéaire, a également un attrait considérable. Elle n'est pas sensible aux corrélations multiples et permet une estimation directe des effets d'interaction. À l'encontre de l'analyse de la variance, elle permet d'identifier de façon assez directe les sources précises de variations. Mais elle est relativement récente et coûteuse et donne des résultats moins accessibles pour le lecteur que les techniques économétriques à multivariées.

En gros, nous pensons donc que l'extinction des équations constitue le moyen le plus efficace de traiter la masse de données disponibles. Les équations facilitent, en particulier, la présentation des tableaux et la rédaction du texte. Cependant, le lecteur ne devrait pas oublier les carences de l'analyse lorsqu'il en lit les résultats.

5. Ceci était vrai au moment où nous faisons notre analyse. Depuis, les ensembles de données recueillies par Quality of Life avec une variable sur la province de résidence, sont disponibles.
6. Cet avantage est accompagné d'un défaut : de temps à autre, les variables disparaissent de l'estimation. La destination de ces variables manquantes n'est pas géographique; leur absence de l'analyse reflète une absence de la bande en cours d'analyse, ou reflète des difficultés de lecture des colonnes pertinentes de la carte-image. Il arrive parfois qu'une province disparaisse, reflétant par là le petit nombre de cas où le sous-échantillon de la province ne peut être identifié dans l'équation sans exclure la variable aléatoire de la province.
7. On notera que deux statistiques d'équations entières apparaissent dans chaque tableau :  $\hat{R}^2$  et LRT (Likelihood Ratio Test). La première ressemble à  $R^2$  dans la régression MCO. Achen (1979) exprime des doutes sur son utilité, telle qu'elle est calculée dans les programmes traditionnels de vérification. Il conseille cependant d'examiner LRT, qui est répartie comme le carré de *chi*. Le degré de liberté (*df*) figure dans chaque test, pour aider le lecteur désireux de consulter le tableau de répartition de  $\chi^2$ .

Nous présentons toutes les statistiques, car chacune a un rôle à jouer. Par analogie avec  $R^2$  dans MCO,  $\hat{R}^2$  est un indicateur grossier de la proportion de variance que l'équation explique. Tandis que LRT évalue pour l'équation, la possibilité d'une production aléatoire. En gros, LRT doit être à peu près supérieur à 20 pour être significatif avec le test de *chi* au carré pour un critère de 0,05, étant donné les degrés de liberté d'une équation type.

Finalement, la proportion de l'échantillon qui donne la réponse politique avec un résultat de 1 est donnée au bas de chaque tableau; ceci est marqué par Y. Lorsque nous mentionnons le solde des opinions à l'échelle de l'échantillon pour une question, cette statistique sert comme base de référence.

8. La variable sur les relations du Commonwealth est plus éloquentes comme indicateur pour les questions domestiques que pour les relations extérieures. Elle sonde la structure régionale de sentiments sur la British Connection et, plus généralement, sur l'aspect « British » de la nationalité canadienne. Pour une autre facette de ce secteur, voir ci-dessous l'analyse des politiques linguistiques. Voir également Simeon et Blake (1980).
9. Pour en savoir plus sur la dynamique de l'aversion vis-à-vis de l'inflation et du chômage, voir le chapitre 4.
10. Les fermiers de l'Ontario étaient plus en faveur d'un libre-échange réciproque en produits naturels que les fermiers de l'Ouest, selon l'analyse de Johnston et Percy (1980).
11. Bien que la Colombie-Britannique soit relativement anti-tarif dans une équation et généralement orientée vers le libre-échange, selon les évidences fournies dans le chapitre 5, cette province ne présente pas une opposition soutenue aux tarifs. En 1911, par exemple, chaque circonscription de Colombie-Britannique a vu le vote conservateur augmenter. Cette année-là, les tarifs avaient fait appel à la British Connection, ainsi qu'à des questions commerciales. La Colombie-Britannique étant alors par excellence, une province impériale. Dans la mesure où la prospérité de Vancouver reposait sur les chemins de fer, cette ville aurait eu également beaucoup à gagner dans la préservation de la Politique nationale.
12. Voir plus loin, chapitre 5.
13. Voir encore, chapitre 5, plus loin.
14. La politique d'immigration avait même été écartée du débat par les Partis. Pour les amendements de la loi sur l'immigration de 1976, le consensus dépassait les lignes de démarcation des Partis. Le mécanisme utilisé pour obtenir ce consensus fut un comité multipartite qui, après de nombreuses audiences, rédigea l'essentiel de cette législation. Voir Wood (1978).
15. La position actuelle pro-immigration des répondants du Québec est confirmée par Decima, voir le chapitre 5 ci-après.
16. Les questions sur l'allocation familiale de 1971 et de 1979 diffèrent en deux points : le seuil d'inadmissibilité et le traitement de ceux qui dépassent ce seuil. Dans chaque cas, la question de 1971 est beaucoup plus précise, sans doute à cause d'une proposition gouvernementale précise, le programme de sécurité du revenu familial. Le libellé précis encourage sans doute le désaccord avec cette rubrique.
17. Le conflit le plus net sur l'accès à l'avortement est sans doute le plus grand dans les provinces où l'ensemble des sentiments importe peu. En Colombie-Britannique, la bataille pour le contrôle des conseils d'administration des hôpitaux qui s'accompagnent du pouvoir de créer ou non un comité pour les avortements thérapeutiques, fut assez violent. Le Manitoba et l'Ontario ont entamé de vigoureux procès contre les cliniques d'avortement.
18. Dans certaines provinces, le gouvernement fédéral est directement mis en cause dans la garantie des droits à l'enseignement religieux. Mais la langue a déplacé la religion comme base de concertation entre gouvernements; nous ne traiterons donc l'enseignement religieux que comme une affaire provinciale.
19. Bien entendu la *Loi sur le dimanche* est fédérale mais presque toutes les controverses récentes sur les activités du dimanche se sont produites aux niveaux provinciaux et municipaux.
20. Les deux variables catholiques de 1957 reflètent le codage Gallup pour cette étude. Gallup avait d'abord demandé à chaque répondant de dire s'il « appartenait à une dénomination religieuse » et ceux qui répondaient « oui » devaient alors la nommer. Ceux qui répondaient « non » devaient donner leur préférence religieuse, s'ils en avaient une. Ceux qui se déclaraient membre d'une église et l'identifiaient comme catholique étaient dotés d'un « score » de un pour catholique (1). Ceux qui n'étaient pas membres d'église, mais préféraient le catholicisme, recevaient un « score » de un pour catholique (2). Les non-catholiques avaient un « score » de zéro pour chaque variable. Les coefficients furent évalués séparément pour les « scores » (1) et (2) afin de tester les effets de l'engagement religieux sur la précision des différences religieuses.

La similitude entre les deux coefficients catholiques indique qu'il suffit d'une simple préférence religieuse pour différencier les catholiques des non-catholiques.

21. Voir ci-dessus la note 20 pour le codage des variables catholiques de 1957.
22. La vue négative, très biaisée vis-à-vis des syndicats qui domine les questions générales, se dissout cependant quand on passe aux questions plus spécifiques. Voir ci-après, au chapitre 5.
23. Ceci correspond aux différences entre les questions concernant les enseignants et celles relatives aux grèves dans la fonction publique, tirées des données Decima dans le chapitre 5, ci-après.
24. Même les équations qui fournissent des réponses bien différenciées n'expliquent qu'une faible partie de la variance totale dans la question de politique. Certaines faiblesses de l'équation complète reflètent sans doute une erreur dans la variable dépendante. Les questions Gallup sont souvent molles. Elles ne sondent pas assez bien le domaine politique pertinent et parfois comportent même des stimuli distrayants. Même si nous en tenons compte, nous pouvons néanmoins conclure que les Canadiens ne diffèrent pas beaucoup entre eux sur un large éventail de sujets, la principale exception à cette règle étant la politique linguistique.
25. Pour un historique du conflit entre les écoles françaises et irlandaises, voir Prang (1960) et Barber (1966).

#### CHAPITRE 4

1. Pour une lecture utile de toute la bibliographie sur les cycles d'affaires politiques, voir Alt et Crystal (1982, chap. 5). Voir également Peretz (1983).
2. Voir Kernell (1980).
3. Beck (1982) accorde plus d'importance aux différences entre les administrations des Partis qu'à celles des Partis proprement dits. L'aversion vis-à-vis du chômage lors de l'administration du président Nixon et celle vis-à-vis de l'inflation lors de l'administration du président Carter semblent être les grands responsables.
4. Pour une perspective générale, voir Monroe (1979).
5. Le *locus classicus* est de Kramer (1971). Voir également Fair (1978).
6. C'est également le cas dans Fiorina (1981), même s'il n'envisage que de déterminer principalement les effets rétrospectifs sur la récompense ou la punition.
7. Comparez ces constatations « perverses » avec les effets plus directs du chômage et de l'inflation sur la confiance vis-à-vis du gouvernement fédéral et sur l'approbation de la façon dont le premier ministre remplit son poste (voir également dans le chapitre 2).
8. Voir également la conclusion de Hibbs (1979).
9. Sur un point possiblement associé, Hibbs (1979) constate également que lorsque les taux de chômage sont *stables*, une bonne majorité du public sera vraisemblablement plus opposée à l'inflation qu'au chômage *si* le taux d'inflation demeure supérieur à 6 pour cent par an. Dans ses données américaines, Hibbs note un préjugé systématique vis-à-vis de l'inflation.
10. Les estimés relatifs aux espérances individuelles reposent sur 15 observations. Il faut se souvenir que pendant le premier trimestre de 1980, 36 répondants seulement déclarèrent que leurs espérances avaient « empiré », à l'encontre de 565 qui pensaient de la même façon pendant le trimestre suivant. Nous soupçonnons une erreur de codage et avons retiré les taux moyens de ce trimestre de nos estimés établis à partir de séries chronologiques.
11. Pour des données comparatives sur d'autres pays, voir Kernell (1980).
12. Bien entendu Hibbs lui-même, a dû réviser ses vues. Voir ci-dessus la note 9.
13. Parmi les nombreuses faiblesses de chaque test, il faut citer son utilisation du paramètre autorégressif en vue de mesurer la durée de la mémoire des électeurs. En faisant passer les effets à long terme par un seul coefficient, on impose une structure commune à ces effets. À *première vue*, cela ne permet pas que l'inflation et le chômage aient le même effet retardateur. Par surcroît, le coefficient d'autocorrélation ne fournit aucune indication directe du retard que peuvent avoir les effets économiques eux-mêmes. Pour l'argument voulant que tous les effets retardateurs découlant des

variables économiques ne peuvent refléter que la structure retardataire des variables connexes non économiques (en général un aspect d'approbation dans un sondage Gallup), voir Norpoth et Yantek (1983).

14. L'absence d'observations quant à l'effet qu'a l'inflation sur les particuliers est une conclusion insinuante de Peretz (1983).
15. Fischer et Huizinga (1982) notent également que les répondants savent faire la différence entre les effets personnels du chômage et les effets généraux que peut avoir l'inflation au plan national.
16. Le pessimisme peut apparaître à certains observateurs comme un comportement maniaque ou ignorant, mais des preuves connexes dans les travaux de Alt (1979) sur des données britanniques devraient nous redonner un peu d'optimisme au sujet des jugements du grand public sur l'économie. Alt constate que les perceptions de l'inflation actuelle ou future sont typiquement exagérées à la hausse, comme le montrent les données canadiennes. Mais les attentes furent énoncées en termes additifs plutôt que multiplicatifs : quand l'inflation en cours fait monter un prix de 1,00 \$ à 1,50 \$, le même taux d'inflation l'année suivante ne fera monter ce prix que de 0,50 \$ au lieu du montant correct estimé de 0,75 \$.

Lorsque les répondants sont dans l'erreur, ils ont tendance à l'être de façon systématique, manifestant ainsi une ignorance arithmétique au lieu d'une réalité économique. Par exemple, les perceptions de l'inflation en vigueur apparaissent bien moins bizarres lorsqu'elles font l'objet d'une transformation logarithmique. Pour deux relevés, en février et en octobre 1974, Alt note que pour chaque mois, la perception moyenne (après transformation logarithmique) est virtuellement identique à l'augmentation réelle d'année en année de l'indice de prix au consommateur pour le mois en question. Personne n'oserait prétendre que les citoyens effectuent cette transformation logarithmique; cependant, Alt a décelé quelque chose dans la structure de la perception, dont le rejet des croyances populaires en économie, considérées comme simplement inexactes, n'en tient aucun compte.

Mais d'énormes variations demeurent, pour ce qui est du côté élevé, entre les individus de chaque tranche. Certaines reflètent une connaissance de l'économie : dans les données canadiennes, la scolarité et d'autres facteurs similaires réduisent systématiquement le taux d'inflation perçu. D'autres reflètent une expérience de consommation. Alt n'en a aucune preuve directe. Nous n'en avons pas non plus, mais les rapports Decima contiennent des preuves indirectes. Lorsque les répondants durent citer les commodités dont les prix avaient subi la plus forte augmentation, une très grande majorité répondit que c'était l'alimentation. Cette réponse était à cette époque correcte. Les perceptions de l'inflation peuvent donc avoir découlé de la composition de leurs récents achats. Les répondants les plus pauvres et les moins scolarisés auraient surtout, à cette époque, acheté de l'alimentation; ceci pourrait expliquer certains effets de la scolarité dans le tableau 4-10, effets que nous interprétons dans le texte comme une indication de l'exactitude de la perception. Les différences régionales sont également un reflet de la réalité. En Colombie-Britannique, les répondants étaient les plus enclins à considérer le logement comme le domaine où l'inflation était la plus forte et ceux du Québec et des provinces de l'Atlantique étaient les moins enclins à donner cette réponse.

Alt examine également les attentes en fonction des théories opposées, énoncées dans la documentation sur l'économie. En février 1974, les attentes apparaissaient contrôlées par le raisonnement en faveur de l'adaptation et n'étaient pas uniquement une extrapolation de la perception du moment vis-à-vis de l'inflation. En octobre de la même année, avec l'accélération de la montée de l'inflation, la simple extrapolation s'est avérée plus précise qu'au début de l'année comme auraient pu le prévoir certains modèles sur les attentes rationalisées.

17. Voir ci-dessus, tableau 3-3.

## CHAPITRE 5

1. Plus le groupe est petit et plus inégaux sont les revenus des membres du groupe, plus vraisemblablement leurs demandes seront satisfaites. Chacun de ces facteurs affecte l'ampleur selon laquelle l'intérêt collectif du groupe coïncide avec l'intérêt particulier des personnes ou entreprises qui composent le groupe. Les organisations de groupes



ne seront également florissantes que dans la mesure où elles offrent des avantages marginaux non nécessairement reliés à l'intérêt collectif du groupe et auxquelles ceux qui refusent de payer pour les soutenir ne peuvent y participer. Voir également Olson (1965).

2. Sur le choix entre les risques, en général, notre compréhension a été beaucoup facilitée par Machina (1983). Pour la compilation des constatations non affirmatives sur l'aversion en particulier vis-à-vis des risques et l'utilité du raisonnement en général, consulter Kahneman, Slovic et Tversky (1982).
3. Certains observateurs remettent en question la persistance de l'orientation vers le travail plutôt que vers les loisirs. Yankelovich (1979) soutient qu'une « nouvelle espèce » (*sic*) a vu le jour et, pour elle, loisirs et consommation passent avant tout. Katzell (1979) n'en est pas certain. Les dossiers Decima comportent une question demandant au répondant si son travail lui laisse assez de loisirs. De larges majorités rejettent l'idée qu'il ne laisse pas assez de loisirs. Bien entendu, aucune preuve d'attitude ne vient contredire Yankelovich. Les répondants pourraient mal énoncer leurs préférences, ou réaffirmer un rituel culturel qui n'est pas conforme à leurs actions. Mais tout cela n'est que spéculation; ces données que nous possédons suggèrent à première vue l'importance soutenue de la notion du travail comme fin en soi.
4. *Work in America* (1973, p. 13ff).
5. Note 3, voir ci-dessus.
6. Ailleurs, dans les dossiers Decima, il y a une question sur la participation du gouvernement dans les technologies de pointe. La plupart des répondants sont en faveur d'un tel investissement. Ce faisant, ils réagissent peut-être selon leurs sentiments sur les effets positifs qu'aura l'automatisation sur les prix et sur la qualité, et sur l'économie en général, et non sur leurs craintes concernant les effets qu'elle aurait sur la qualité et sur la quantité de travail. En revanche, ils réagissent peut-être uniquement à l'aspect « merveille » de cette industrie de technologie de pointe.
7. Dans le chapitre 3, les quelques questions sur le droit de grève indiquent une évolution de l'opinion publique dans ce domaine. En 1965, un échantillon Gallup semblait particulièrement optimiste face à l'approche d'une ère de négociation collective dans la fonction publique. En 1975, l'opinion était divisée quant aux grèves des enseignants et en 1982, la majorité contre le droit de grève dans la fonction publique était aussi forte que celle qui lui était favorable en 1965.
8. Dans le chapitre 3, les estimés obtenus à partir des données Gallup donnent une tendance syndiqués/non-syndiqués qui cadre avec ceci. Le coefficient syndical est beaucoup plus fort pour la fonction publique en général que pour les enseignants en particulier.
9. Les données canadiennes à notre disposition n'ont pas permis de reproduire les observations américaines de Kochan (1979). Son analyse de 1977 sur la qualité de l'emploi avait décelé une veine négative de réponses vis-à-vis des syndicats agglutinée autour du terme de « gros syndicats » : puissants mais non représentatifs. Un autre regroupement d'attitudes était beaucoup plus positif : les libellés tournaient autour d'aspects particuliers des activités syndicales, surtout dans les domaines de la négociation et des avantages sociaux. En gros, les répondants américains dans cette enquête sur la qualité de l'emploi étaient satisfaits de la performance des syndicats, même s'ils réaffirmaient des sentiments rituels anti-syndicats.
10. La position régionale dominante peut même tromper sur l'effet des politiques de revenu en vigueur, sinon sur la valeur des propriétés. Voir Mackintosh (1964). Pour de plus récentes études sur les aspects politiques électorales et économiques de la politique commerciale, voir Johnston et Percy (1980) et Percy, Norrie et Johnston (1982). Pour voir comment les perceptions peuvent supplanter la réalité, tout au moins dans l'ouest, voir Norrie (1976).
11. Pour une version de cet argument, voir Richards et Pratt (1979).
12. Malheureusement, les données ne nous permettent pas d'être plus précis au sujet des moyens. Les questions étudiées dans le texte lient l'ensemble du PEN à ses objectifs déclarés. Il serait intéressant de connaître, pour chaque région, la réaction aux éléments d'imposition spécifique, dépenses et règlements du PEN. En fait, nous nous

demandons si les portions de ce programme ne sont visibles que dans certaines régions et pas dans d'autres.

13. Voir ci-dessus, chapitre 3.
14. Ceci présente un contraste curieux avec la réponse du Québec concernant l'immigration internationale.

## CHAPITRE 6

1. Gibbins (1982, p. 177) montre l'évidence voulant que la proposition de répondants qui estiment le gouvernement fédéral plus proche d'eux est presque uniformément proportionnel à leur éloignement physique d'Ottawa. Il est à juste titre prudent de ne pas donner à ces questions de plus de signification qu'elles peuvent avoir.
2. L'enquête de Radio-Canada fut exécutée par le *Centre de recherches sur l'opinion publique* (CROP).
3. S'ils doivent être acceptés, les résultats 1983 du Québec représentent l'inverse des réponses antérieures à la même question. Voir Pinard (1980, p. 144). Une partie de la marge fédéraliste doit provenir de la minorité anglophone. Malgré tout, les Québécois francophones sont plus fédéralistes à ce sujet que les échantillons anglophones de toutes les autres provinces, sauf l'Ontario.
4. Il ne faudrait pas confondre ceci avec l'exercice du chapitre 3 concernant la géographie des attitudes politiques réelles.
5. Ceci est apparemment l'inverse de ce qui se produit surtout au Québec où les répondants manifestent une assez grande confiance envers Ottawa mais qui, pour des raisons évidentes, sont relativement provincialistes lorsqu'il s'agit de cas précis concernant la division des pouvoirs.
6. Voir Johnston (1983) pour plus de détails et pour le libellé des questions.
7. Les déclarations de ce paragraphe sont adaptées d'Elkins (1981, p. 18 à 21).
8. Le libellé de cette question est maladroit et provoque sans doute des réponses exprimées principalement en degrés d'antipathie pour l'atteinte perçue à la vie privée du répondant.

## CHAPITRE 7

1. Avec les méthodes stochastiques, les corrélations test-retest peuvent se détériorer plus lentement que prévu par simple exponentiation de la matrice d'inversion pour l'un ou l'autre ou pour les deux motifs. Ce processus d'inversion peut être d'un ordre de grandeur supérieur au premier ordre de grandeur indiqué par l'exponentiation. Par contre, la population peut être hétérogène. Converse suppose que c'était le facteur déterminant dans ses données et suppose également par la suite que l'hétérogénéité était d'un type particulièrement marquant pour son modèle « Noir-blanc » : un groupe qui ne change jamais et un autre dont les changements sont aléatoires.
2. Ni Achen ni Erikson ne traitent de cette lente détérioration dans leurs corrélations. C'est cette tendance qui amena Converse à proposer son modèle Noir-Blanc. En fait, il a peut-être trop interprété ses données. Comme le suggère la note 1, la tendance a pu également être engendrée par un effet Markov d'un ordre supérieur au simple premier ordre induit par ses tests. Si la tendance test-retest s'était produite, comme Converse le supposait, du fait de l'hétérogénéité des répondants, elle n'aurait pas été forcée de se conformer au mode Noir-Blanc que lui imposait Converse. Elle aurait tout aussi bien pu n'avoir été qu'une réflexion de la structure sociale de l'opinion. Voir Bartholomew (1973).
3. Zaller tente de formuler une théorie des réponses à partir de la bibliographie sur la psychologie du libellé des questions. Ses principales références sont Schuman et Presser (1981), et Tversky et Kahneman (1982).
4. Des considérations peuvent être évoquées non seulement par un seul libellé mais aussi par ceux qui l'entourent dans le questionnaire. Par exemple, l'effet apparent des libellés concernant les intérêts économiques personnels sur les préférences quant aux Partis varient inversement avec l'éloignement entre le lieu du libellé économique et celui du vote (Sears et Lau, 1983).

5. L'amendement destructeur classique a été l'amendement Powell. Le député Adam Clayton Powell insista pour maintenir le dépôt d'un amendement qui obligeait le gouvernement fédéral des États-Unis à refuser les fonds aux écoles racialement séparées et cela retarda l'aide fédérale à l'éducation pendant plusieurs années. Bien qu'en majorité, les Américains étaient en faveur de la reprise aux écoles qui maintenaient la ségrégation. Ces deux majorités ne purent être mobilisées pour appuyer une législation qui proposait ces deux choses. L'amendement Powell était toujours adopté étant donné l'ampleur de la majorité contre la ségrégation, mais sur l'ensemble de la loi telle qu'elle était amendée, les Démocrates du Sud, favorables à l'aide fédérale, étaient obligés de voter contre et d'entraîner la défaite du projet. Les Républicains qui étaient contre la ségrégation appuyaient l'amendement Powell, mais ne pouvaient voter pour l'ensemble du projet, car ils étaient contre cette aide fédérale. Si les règles parlementaires avaient exigé que l'on vote sur le projet avant de voter sur ses amendements, l'amendement Powell n'aurait pas eu cet effet destructeur. Pour cet exemple et pour d'autres législations, voir Riker (1965) et Arrow (1951, p. 3). L'un des arguments en faveur de la discipline de parti dans les législatures et parlements sont énoncés dans l'avantage de réduire la vulnérabilité du système au paradoxe. Voir Riker et Ordeshook (1973, p. 113ff).

La première mention de ce paradoxe et de l'importance des règles de vote se trouve dans une lettre de Pline le Jeune à Titus Aristo, et figure en annexe dans Farquharson (1969). À l'époque moderne, c'est Condorcet qui a redécouvert ce paradoxe qui porte parfois le nom de Condorcet ou celui de Borda. Entre leur redécouverte au XVIII<sup>e</sup> siècle et l'arrivée du paradoxe au centre des débats académiques du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'étudiant le plus astucieux des systèmes de vote et du paradoxe fut fort à propos, C.L. Dodgson, plus connu sous le nom de Lewis Carroll. Voir Black (1958).

6. Dans le texte, notre argument ne concerne que la sagesse de l'inclusion de la Charte en vue d'améliorer l'appui accordé au rapatriement du « paquet ». La charte n'aurait peut-être été adoptée que par *force majeure* et ceux qui en voulaient l'inclusion ont peut-être été hypocrites en en défendant l'inclusion préalable dans la formule d'amendement.
7. D'autres éléments de l'ensemble fiscal de 1981 eurent un effet immédiat sur le fardeau fiscal de certains groupes.
8. Sears et Citrin (1982), par exemple, étudient les révoltes fiscales. Pour étude de la documentation psychologique sur la théorie concernant ce phénomène, voir Taylor et Crocker (1981).
9. Le droit civil du Québec vient immédiatement à l'esprit, dans ce cas.

## Bibliographie

- Abercrombie, N., Hill, S. et Tuner, B.S., *The Dominant Ideology Thesis*, London, Allen and Unwin, 1980.
- Abramson, P.R., *Political Attitudes in America: Formation and Change*, San Francisco, Freeman, 1983.
- Achen, C.H., « Mass Political Attitudes and the Survey Response », *American Political Science Review*, vol. 69, 1975, p. 1218–1231.
- \_\_\_\_\_, « Alternative Measures of Association in the Probit Model », Berkeley, Université de Californie, 1979, polycopié.
- Almond, G.A. et Verba, S., *The Civic Culture: Political Attitudes and democracy in Five Nations*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1963.
- Alt, J.E., *The Politics of Economic Decline*, London, Cambridge University Press, 1979.
- Alt, J.E. et Crystal, K.A., *Political Economics*, Berkeley, Université de Californie, 1982.
- Andrew, E., *Closing the Iron Cage : The Scientific Management of Work and Leisure*, Montréal, Black Rose Press, 1981.
- Arcelsus, F. et Meltzer, A.H., « The Effect of Aggregate Economic Conditions on Congressional Elections », *American Political Science Review*, vol. 69, 1975, p. 1232–1239.

- Arrow, K.J., *Social Choice and Individual Values*, New Haven, Yale University Press, monographie de la Fondation Cowles, 1951.
- Bailyn, B., *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1967.
- Banting, K.G. et Simeon, R. (édit.), *And No One Cheered*, Toronto, Methuen, 1983.
- Barber, M., « The Ontario Bilingual Schools Issue: Sources of Conflict », *Canadian Historical Review*, n 47, 1966. Réédité dans C. Brown (édit.), *Minorities, Schools, and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1969.
- Barry, B., *Sociologists, Economists and Democracy*, Chicago, University of Chicago Press, 1970, (édition Phoenix, 1978).
- , « Is Democracy Special? » dans P. Laslett et J. Fishkin (édit.), *Philosophy, Politics, and Society*, New Haven, Yale University Press, 1979.
- Bartholomew, D.J., *Stochastic Models for Social Process*, London, Wiley, 1973.
- Beck, N.H., « Parties, Administrations, and American Macroeconomic Outcomes », *American Political Science Review*, vol. 76, 1982, p. 83–93.
- Bell, D., *The Cultural Contradictions of Capitalism*, New York, Basic Books, 1976.
- Berg, I.A., *Response Set in Personality Assessment*, Chicago, Aldine, 1967.
- Birch, A.H., « Overload, Ungovernability, and Delegitimation: The Theories and the British Case », *British Journal of Political Science*, vol. 14, 1984, p. 135–160.
- Bishop, G.F., Oldendick, R.W. et Tuchfarber, A.J., « Effects of Question Wording and Format on Political Attitude Consistency », *Public Opinion Quarterly*, vol. 42, 1978a, p. 81–92.
- , « Changes in the Structure of American Political Attitudes: The Nagging Question of Question Wording », *American Journal of Political Science*, vol. 22, 1978b, p. 250–269.
- Black, D., *The Theory of Committees and Elections*, Cambridge, Cambridge University Press, 1958.
- Black, E.R. et Cairns, A.C., « Une perspective différente du fédéralisme canadien », *Administration publique du Canada*, vol. 9, 1966, p. 27–45.
- Blishen, B., « Perceptions of National Identity », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 15, 1978, p. 128–132.
- Bloom, H. et Price, D.K., « Comment », *American Political Science Review*, vol. 69, 1975, p. 1240–1254.
- Boadway, R.W. et Norrie, K.H., « Constitutional Reform Canadian-Style: An Economic Perspective », *Canadian Public Policy*, vol. 6, 1980, p. 492–505.
- Bothwell, R., Drummond, I. et English, J., *Canada Since 1945: Power, Politics, and Provincialism*, Toronto, University of Toronto Press, 1981.
- Braverman, H., *Labor and Monopoly Capital: The Degradation of Work in the Twentieth Century*, New York, Monthly Review Press, 1974.
- Brittan, S., *The Economic Consequences of Democracy*, London, Temple Smith, 1975.
- Brody, R.A. et Sniderman, P.M., « From Life Space to Polling Place: The Relevance of Personal Concerns for Voting Behaviour », *British Journal of Political Science*, vol. 7, 1977, p. 337–360.
- Brown, C. (édit.), *Minorities, Schools, and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1969.
- Cairns, A.C., « The Electoral System and the Party System in Canada, 1921–1965 », *Revue canadienne de science politique*, 1968, vol. 1, p. 55–80.
- , « The Governments and Societies of Canadian Federalism », *Revue canadienne de science politique*, vol. 10, 1977, p. 695–725.
- , « Recent Federalist Constitutional Proposals: A Review Essay », *Canadian Public Policy*, vol. 5, 1979, p. 348–365.
- , « The Politics of Constitutional Conservatism » dans K.G. Banting et R. Simeon (édit.), *And No One Cheered*, Toronto, Methuen, 1983.

- Calhoun, J.C., *A Disquisition on Government* (Gordon Post, édit.), Indianapolis, Bobbs-Merrill, 1973.
- Canada, Groupe de travail sur l'unité canadienne, *Un avenir ensemble : observations et recommandations*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1979.
- Citrin, J., « Comment: The Political Relevance of Trust in Government », *American Political Science Review*, vol. 68, 1974, p. 973-988.
- Citrin, J. et Elkins, D.J., *Political Disaffection Among British University Students: Concepts, Measurement, and Causes*, séries de recherche n 23, Berkeley, Institute of International Studies, Université de Californie, 1975.
- Citrin, J. et Green, D.P., « Living with the Tax Revolt: Public Opinion and Public Policy in California », article présenté à la réunion annuelle de l'Association américaine des sciences politiques, Washington (D.C.), 1984.
- Clarke, H.D., Jenson, J., LeDuc, L. et Pammett, J.H., *Political Choice in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979.
- Converse, P.E., « The Nature of Belief Systems in Mass Publics » dans D. Apter (édit.), *Ideology and Discontent*, New York, Wiley, 1964.
- , « Attitudes and Non-Attitudes: Continuation of a Dialogue » dans E.R. Tufté (édit.), *The Quantitative Analysis of Social Problems*, Reading (Mass.), Addison-Wesley, 1970.
- Cover, A.D., « One Good Term Deserves Another: The Advantage of Incumbency in Congressional Elections », *American Journal of Political Science*, vol. 21, 1977, p. 523-541.
- Crozier, M., Huntington, S.P. et Watanuki, J., *The Crisis of Democracy*, New York, New York University Press for the Trilateral Commission, 1975.
- Dahl, R.A., *A Preface to Democratic Theory*, Chicago, University of Chicago Press, 1956.
- , *Who Governs?*, New Haven, Yale University Press, 1961.
- , *Dilemmas of Pluralist Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1982.
- Downs, A., *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and Row, 1957.
- Easton, D., *A Systems Analysis of Political Life*, New York, Wiley, 1965.
- Easton, D. et Dennis, J., *Children in the Political System*, New York, Wiley, 1969.
- Elkins, D.J., « The Sense of Place » dans D.J. Elkins et R.E.B. Simeon (édit.), *Small Worlds: Provinces and Parties in Canadian Political Life*, Toronto, Methuen, 1980.
- , « What Is at Issue in Political Issues? », article présenté à la réunion annuelle de la Société canadienne de science politique, Halifax, 1981.
- , « The Nature of Belief Systems in Issue Publics », article présenté à la réunion annuelle de la Société canadienne de science politique, Ottawa, 1982.
- , « A Structural Perspective on Public Opinion and Manipulation in 1984 », article présenté à la réunion annuelle de l'Association américaine de science politique, Washington (D.C.), 1984.
- Elkins, D.J. et Simeon, R.E.B., *Small Worlds: Provinces and Parties in Canadian Political Life*, Toronto, Methuen, 1980.
- Erickson, L. et Monroe, K.R., « The Economy and Political Support: The Canadian Case, 1954-1979 », 1984, manuscrit non publié.
- Erikson, R., « The SRC Panel Data and Mass Political Attitudes », *British Journal of Political Science*, vol. 9, 1979, p. 89-114.
- Eurobarometre, *Public Opinion in the European Community*, Brussels, Commission des communautés européennes, n° 17, juin 1982.
- Fair, R., « The Effect of Economic Events on Votes for President », *Review of Economics and Statistics*, vol. 60, 1978, p. 159-173.
- Farquharson, R., *Theory of Voting*, New Haven, Yale University Press, 1969.
- Feldman, S., « Economic Self-Interest and Political Behavior », *American Journal of Political Science*, vol. 26, 1982, p. 446-466.
- Fenno, R.F., *Home Style*, Boston, Little Brown, 1978.

- Fiorina, M.P., *Congress: Keystone of the Washington Establishment*, New Haven, Yale University Press, 1977.
- , *Retrospective Voting in American National Elections*, New Haven, Yale University Press, 1981.
- Fischer, S. et Huizinga, J., « Inflation, Unemployment, and Public Opinion Polls », *Journal of Money, Credit, and Banking*, vol. 14, 1982, p. 1–19.
- Foot, D.K., « Political Cycles, Economic Cycles, and the Trend in Public Employment in Canada » dans M. Bucovetsky (édit.), *Studies in Public Employment and Compensation in Canada*, Toronto, Butterworth pour le compte de l'Institut de recherches politiques, 1977.
- Gagnon, A.G. (édit.), *Québec : État et société*, Toronto, Methuen, 1984.
- Garand, J.C. et Gross, D.A., « Changes in Vote Margins for Congressional Candidates : A Specification of Historical Trends », *American Political Science Review*, vol. 78, 1984, p. 17–30.
- Gibbins, R., « Models of Nationalism: A Case Study of Political Ideologies in the Canadian West », *Revue canadienne de science politique*, vol. 10, 1977, p. 341–373.
- , *Regionalism: Territorial Politics in Canada and the United States*, Toronto, Butterworth, 1982.
- Golden, D.G. et Poterba, J.M., « The Price of Popularity: The Political Business Cycle Reexamined », *American Journal of Political Science*, vol. 24, 1980, p. 696–714.
- Habermas, J., *Legitimation Crisis*, Boston, Beacon (traduit par T. McCarthy), 1975.
- Happy, J.R., « Economic Performance and Incumbency Voting in Canadian Federal Elections: A Comparison of Results from Survey and Aggregate Analysis », article présenté à la réunion annuelle de la Société canadienne de science politique, Guelph, 1984.
- Hardin, H., *A Nation Unaware: The Canadian Economic Culture*, Vancouver, J.J. Douglas, 1974.
- Hibbs, D.A., « Political Parties and Macroeconomic Policy », *American Political Science Review*, vol. 71, 1977, p. 1467–1487.
- , « The Mass Public and Macroeconomic Performance: The Dynamics of Public Opinion Toward Unemployment and Inflation », *American Journal of Political Science*, vol. 23, 1979, p. 705–731.
- , « Economic Outcomes and Political Support for British Governments Among Occupational Classes: A Dynamic Analysis », *American Political Science Review*, vol. 76, 1982, p. 259–279.
- Hibbs, D.A. et Madsen, H., « Public Reactions to the Growth of Taxation and Government Expenditure », *World Politics*, vol. 33, 1981, p. 413–435.
- Hirsch, F., *Social Limits to Growth*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1976.
- Horowitz, M. et Herrenstadt, I., « Changes in the Skill Requirements of Occupations in Selected Industries » dans National Commission on Technology, Automation, and Economic Progress, *The Employment Impact of Technological Change*, Washington (D.C.), U.S. Government Printing Office, 1966.
- Inglehart, R., *The Silent Revolution: Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1977.
- Jacobson, G.C. et Kernell, S., *Strategy and Choice in Congressional Elections*, New Haven, Yale University Press, 1983.
- Johnston, R., « Macroeconomic Factors in Recent Canadian Elections: Some Survey Evidence », article présenté à la réunion annuelle de la Société canadienne de science politique, Vancouver, 1983.
- Johnston, R. et Percy, M.B., « Reciprocity, Imperial Sentiment, and Party Politics in the 1911 Election », *Revue canadienne de science politique*, vol. 13, 1980, p. 711–727.
- Kahn, A.E., « The Tyranny of Small Decisions: Market Failures, Imperfections, and the Limits of Economics », *Kyklos*, vol. 19, 1966, p. 23–47.
- Kahneman, D., Slovic, P. et Tversky, A., *Judgment Under Uncertainty: Heuristics and Biases*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.

- Katzell, R.A., « Changing Attitudes Toward Work » dans C. Kerr et J.M. Rosow, *Work in America: The Decade Ahead*, New York, Van Nostrand Reinhold, 1979.
- Keith, B.E., Magleby, D.B., Nelson, C.J., Orr, E., Westyle, M. et Wolfinger, R.E., « The Myth of the Independent Voter », article présenté à la réunion annuelle de l'Association américaine de science politique, Washington (D.C.), 1977.
- Kernell, S., « Unemployment, Inflation, and Party Democracy: A Study of the Strategic Bases of Economic Policy in Advanced Industrial Societies », article présenté à la réunion annuelle de l'Association américaine de science politique, Washington (D.C.), 1980.
- Kerr, C., Dunlop, J.T. et Myers, C.A., *Industrialism and Industrial Man*, New York, Oxford University Press, 1960.
- Kerr, C. et Rosow, J.M., *Work in America: The Decade Ahead*, New York, Van Nostrand Reinhold, 1979.
- Kiewiet, D.R., *Macroeconomics and Micropolitics*, Chicago, University of Chicago Press, 1983.
- Kinder, D.R. et Kiewiet, D.R., « Economic Grievances and Political Behavior: The Role of Personal Discontent and Collective Judgments in Congressional Voting », *American Journal of Political Science*, vol. 23, 1979, p. 495-527.
- , « Sociotropic Politics: The American Case », *British Journal of Political Science*, vol. 11, 1981, p. 129-162.
- King, A., « Overload: Problems of Governing in the 1970s », *Political Studies*, vol. 23, 1975, p. 284-296.
- Kochan, T., « How American Workers View Labor Unions », *Monthly Labor Review*, vol. 102, n° 4, 1979, p. 23-31.
- Kornberg, A. et Clarke, H.D., *Political Support in Canada: The Crisis Years*, Durham (N.C.), Duke University Press, 1983.
- Kornberg, A. et Stewart, M.C., « National Identification and Political Support » dans A. Kornberg et H.D. Clarke (édit.), *Political Support in Canada: The Crisis Years*, Durham (N.C.), Duke University Press, 1983.
- Kramer, G.H., « Short Run Fluctuations in U.S. Voting Behavior, 1896-1964 », *American Political Science Review*, vol. 65, 1971, p. 131-143.
- Lambert, R.D. et Curtis, J.E., « Education, Income Dissatisfaction, and Nonconfidence in Canadian Social Institutions », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 16, 1979, p. 47-59.
- LeDuc, L. et Murray, J.A., « A Resurgence of Canadian Nationalism: Attitudes and Policy in the 1980's » dans A. Kornberg et H.D. Clarke (édit.), *Political Support in Canada: The Crisis Years*, Durham (N.C.), Duke University Press, 1983.
- LeVine, R.A. et Campbell, D.T., *Ethnocentrism: Theories of Conflict, Ethnic Attitudes, and Behavior*, New York, Wiley, 1972.
- Liebersohn, S., *Language and Ethnic Relations in Canada*, New York, Wiley, 1970.
- Lijphart, A., *The Politics of Accommodation: Pluralism and Democracy in the Netherlands*, Berkeley, University of California Press, 1968.
- , *Democracy in Plural Societies*, New Haven, Yale University Press, 1977.
- Lipset, S.M. et Schneider, W., *The Confidence Gap: Business, Labor, and Government in the Public Mind*, New York, Free Press, 1983.
- Machina, M.J., *The Economic Theory of Individual Behavior Toward Risk: Theory, Evidence and New Directions*, Stanford, mathématiques dans les sciences sociales, Institut pour les études, Université Stanford, 1983.
- Mackintosh, W.A., *The Economic Background of Dominion-Provincial Relations*, Toronto, McClelland and Stewart, 1964.
- MacRae, G.D., « A Political Model of the Business Cycle », *Journal of Political Economy*, vol. 85, 1977, p. 239-263.
- Marcus, G.E., « Democratic Theories and the Study of Public Opinion », article présenté à la réunion annuelle de l'Association américaine de science politique, Washington (D.C.), 1984.

- Marcuse, H., *One-Dimensional Man*, Boston, Beacon, 1964.
- Mayhew, D.R., *Congress: The Electoral Connection*, New Haven, Yale University Press, 1974.
- McWhinney, E., *Quebec and the Constitution 1960–1978*, Toronto, University of Toronto Press, 1979.
- Meisel, J., « Citizen Demands and Government Response », *Analyse de politiques*, vol. 4, 1976, p. 564–572.
- Miller, A.H., « Political Issues and Trust in Government », *American Political Science Review*, vol. 68, 1974, p. 951–972.
- Miller, W.E., Miller, A.H. et Schneider, E.J., *American National Election Studies Data Sourcebook*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1980.
- Monroe, K.R., « Econometric Analyses of Electoral Behavior », *Political Behavior*, vol. 1, 1979, p. 137–173.
- , « Presidential Popularity: An Almon Distributed Lag Model », *Political Methodology*, vol. 6, 1981, p. 43–69.
- Mosley, P., « Towards a Satisfying Theory of Economic Policy », *Economic Journal*, vol. 86, 1976, p. 59–72.
- , « Image of the Floating Voter, or the 'Political Business Cycle' Revisited », *Political Studies*, vol. 26, 1978, p. 375–394.
- Mueller, D.C. (édit.), *The Political Economy of Growth*, New Haven, Yale University Press, 1983.
- Nie, N.H. avec Andersen, K., « Mass Belief Systems Revisited: Political Change and Attitude Structure », *Journal of Politics*, vol. 36, 1974, p. 541–591.
- Nie, N.H., Verba, S. et Petrocik, J., *The Changing American Voter*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1976.
- Nordhaus, W., « The Political Business Cycle », *Review of Economic Studies*, vol. 42, 1975, p. 169–190.
- Norpoth, H. et Yantek, T., « Macroeconomic Conditions and Fluctuations of Presidential Popularity: The Question of Lagged Effects », *American Journal of Political Science*, vol. 4, 1983, p. 785–807.
- Norrie, K.H., « Some Comments on Prairie Economic Alienation », *Analyse de politiques*, vol. 2, 1976, p. 211–224.
- Oates, W.E., *Fiscal Federalism*, New York, Harcourt Brace, Jovanovitch, 1972.
- O'Connor, J.R., *The Fiscal Crisis of the State*, New York, St. Martin's, 1973.
- Olson, M., *The Logic of Collective Action*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1965.
- , *The Rise and Decline of Nations: Economic Growth, Stagflation, and Social Rigidities*, New Haven, Yale University Press, 1982.
- O'Toole, J., *Work and the Quality of Life*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1974.
- Percy, M.B., Norrie, K.H. et Johnston, R.G., « Reciprocity and the Canadian General Election of 1911 », *Explorations in Economic History*, vol. 19, 1982, p. 409–434.
- Peretz, P., *The Political Economy of Inflation in the United States*, Chicago, University of Chicago Press, 1983.
- Pinard, M., « Self-Determination in Quebec: Loyalties, Incentives, and Constitutional Options Among French-Speaking Quebecers » dans W.P. Davison et L. Gordenker (édit.), *Resolving Nationality Conflicts: The Role of Public Opinion Research*, New York, Praeger, 1980.
- Poole, K.T., et Rosenthal, H., « On the Political Economy of Roll Call Voting », article présenté à la réunion annuelle de l'Association américaine de science politique, Washington (D.C.), 1984.
- Prang, M., « Clerics, Politicians, and the Bilingual Schools Issue in Ontario, 1910–1917 », *Canadian Historical Review*, vol. 41, 1960, réédité dans C. Brown (édit.), *Minorities, Schools, and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1969.



- Rae, D.W., « The Limits of Consensual Decision », *American Political Science Review*, vol. 69, 1975, p. 1270–1294.
- Rae, D.W. et Taylor, M., *The Analysis of Political Cleavages*, New Haven, Yale University Press, 1970.
- Richards, J. et Pratt, L., *Prairie Capitalism: Power and Influence in the New West*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979.
- Riker, W.H., « Arrow's Theorem and Some Examples of the Paradox of Voting », dans M. Berndt (édit.), *Mathematical Applications in Political Science*, Dallas, Southern Methodist University Press, 1965.
- , « Implications from the disequilibrium of Majority Rule for the Study of Institutions », *American Political Science Review*, vol. 74, 1980, p. 432–446.
- , « The Heresthetics of Constitution-Making: The Presidency in 1787, with Comments on Determinism and Rational Choice », *American Political Science Review*, vol. 78, 1984, p. 1–16.
- Riker, W.H. et Ordeshook, P.C., *An Introduction to Positive Political Theory*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice-Hall, 1973.
- Rogowski, R., *Rational Legitimacy*, Princeton (N.J.), Princeton, University Press, 1975.
- Rose, R., « Overloaded Government: The Problem Outlined », *European Studies Newsletter*, vol. 5, 1975.
- Rosenstone, S.J., « Economic Adversity and Voter Turnout », *American Journal of Political Science*, vol. 26, 1982, p. 25–46.
- Sarlvik, B. et Crewe, I., *Decade of Dealignment: The Conservative Victory of 1979 and the Electoral Trends of the 1970s*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- Sartori, G., « European Political Parties: The Case of Polarized Pluralism » dans J. LaPalombara et M. Weiner (édit.), *Political Parties and Political Development*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1966.
- Schuman, H. et Pressner, S., *Questions and Answers in Attitude Surveys: Experiments in Question Form, Wording and Content*, New York, Academic Press, 1981.
- Sears, D.O. et Citrin, J., *Tax Revolt: Something for Nothing in California*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1982.
- Sears, D.O. et Lau, R.R., « Inducing Apparently Self-Interested Political Preferences », *American Journal of Political Science*, vol. 27, 1983, p. 223–252.
- Shively, W.P., « The Nature of Party Identification: A Review of Recent Developments » dans J.C. Pierce et J.L. Sullivan (édit.), *The Electorate Reconsidered*, Beverly Hills, Sage, 1980.
- Simeon, R.E.B., « The 'Overload Thesis' and Canadian Government », *Analyse de politiques*, vol. 2, 1976, p. 541–552.
- (édit.), *Must Canada Fail?*, Montréal, Presses de l'Université McGill, 1977.
- Simeon, R.E.B. et Blake, D.E., « Regional Preferences: Citizens' Views of Public Policy » dans D.J. Elkins et R.E.B. Simeon, *Small Worlds: Provinces and Parties in Canadian Political Life*, Toronto, Methuen, 1980.
- Smiley, D.V., « The Structural Problem of Canadian Federalism », *Administration publique du Canada*, vol. 14, 1971, p. 326–343.
- Sniderman, P.M., *A Question of Loyalty*, Berkeley, University of California Press, 1981.
- Sniderman, P.M. et Brody, R.A., « Coping: The Ethic of Self-Reliance », *American Journal of Political Science*, vol. 21, 1977, p. 501–523.
- Spenner, K.I., « Temporal Changes in Work Content », *American Sociological Review*, vol. 44, 1979, p. 968–975.
- Stevenson, G., *Une union non consommée : le fédéralisme et l'unité canadienne*, Toronto, Macmillan, 1979.
- Stigler, G.J., « General Economic Conditions and National Elections », *American Economic Review*, vol. 63, 1973, p. 160–167.
- Stinchcombe, A.L., « Social Structure and Politics » dans F.I. Greenstein et N.W. Polsby (édit.), *Handbook of Political Science: Volume 3*, Reading (Mass.), Addison-Wesley, 1975.

- Sullivan, J.L., Piereson, J.E. et Marcus, G.E., « Ideological Constraint in the Mass Public: A Methodological Critique and Some New Findings », *American Journal of Political Science*, vol. 22, 1978, p. 233-249.
- Taylor, S.E. et Crocker, J., « Schematic Bases of Social Information Processing » dans E.T. Higgins, C.P. Herman et M.P. Zanna (édit.), *Social Cognition: The Ontario Symposium*, Hillsdale (N.J.), Erlbaum, 1981.
- Thompson, E.P., « Time, Work-Discipline, and Industrial Capitalism », *Past and Present*, vol. 38, 1967, p. 56-97.
- Tufte, E.R., *Political Control of the Economy*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1978.
- Tversky, A. et Kahneman, D., « The Framing of Decisions and the Psychology of Choice » dans R. Hogarth (édit.), *Question Framing and Response Consistency*, San Francisco, Jossey-Bass, 1982.
- Weatherford, M.S., « Economic 'Stagflation' and Public Support for the Political System », *British Journal of Political Science*, vol. 14, 1984, p. 187-205.
- Weisbrod, B.A., « Collective-Consumption Services of Individual-Consumption Goods », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 78, 1964, p. 471-477.
- Wood, J.R., « East Indians and Canada's New Immigration Policy », *Analyse de politiques*, vol. 4, 1978, p. 547-567.
- Work in America: Report of a Special Task Force to the Secretary of Health, Education, and Welfare*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- Yankelovich, D., « Work Values, and the New Breed » dans C. Kerr et J.M. Rosow (édit.), *Work in America: The Decade Ahead*, New York, Van Nostrand Reinhold, 1979.
- Zaller, J., « Toward a Theory of the Survey Response », article présenté à la réunion annuelle de l'Association américaine de science politique, Washington (D.C.), 1984.



---

***Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada***

**L'ÉCONOMIE**

**La répartition du revenu et la sécurité économique au Canada** (vol. 1), *François Vaillancourt, coordonnateur de la recherche*

- Vol. 1 La répartition du revenu et la sécurité économique au Canada, *F. Vaillancourt (R)\**

**La structure industrielle** (vol. 2-8), *Donald G. McFetridge, coordonnateur de la recherche*

- Vol. 2 L'industrie canadienne en transition, *D.G. McFetridge (R)*  
Vol. 3 L'industrie canadienne et le virage technologique, *D.G. McFetridge (R)*  
Vol. 4 La mise en oeuvre de la politique industrielle canadienne, *D.G. McFetridge (R)*  
Vol. 5 Les dimensions économiques de la politique et de la stratégie industrielles, *D.G. McFetridge (R)*  
Vol. 6 Les économies d'échelle et la productivité : l'écart entre le Canada et les États-Unis, *J.R. Baldwin et P.K. Gorecki (M)*  
Vol. 7 La politique en matière de concurrence et les échanges verticaux, *F. Mathewson et R. Winter (M)*  
Vol. 8 L'économie politique de l'adaptation économique, *M. Trebilcock (M)*

**Le commerce international** (vol. 9-14), *John Whalley, coordonnateur de la recherche*

- Vol. 9 La politique commerciale canadienne et l'économie mondiale, *J. Whalley (M)*  
Vol. 10 Le Canada et le système d'échanges multilatéraux, *J. Whalley (R)*  
Vol. 11 Le libre-échange canado-américain, *J. Whalley (R)*  
Vol. 12 La politique intérieure et le milieu économique international, *J. Whalley (R)*  
Vol. 13 Le commerce, la politique industrielle et la concurrence internationale, *R.G. Harris (M)*  
Vol. 14 Le secteur primaire et la politique d'exportation de l'eau au Canada, *J. Whalley (R)*

**Le marché du travail et les relations de travail** (vol. 15-18), *Craig Riddell, coordonnateur de la recherche*

- Vol. 15 La coopération ouvrière-patronale au Canada, *C. Riddell (R)*  
Vol. 16 Les relations de travail au Canada, *C. Riddell (R)*  
Vol. 17 Le travail et le salaire : le marché du travail au Canada, *C. Riddell (R)*  
Vol. 18 S'adapter au changement : l'adaptation du marché du travail au Canada, *C. Riddell (R)*

**La macro-économie** (vol. 19-25), *John Sargent, coordonnateur de la recherche*

- Vol. 19 Le rendement macro-économique et les questions d'orientation, *J. Sargent (M)*  
Vol. 20 L'évolution macro-économique depuis la Guerre, *J. Sargent (R)*  
Vol. 21 Les politiques budgétaire et monétaire, *J. Sargent (R)*  
Vol. 22 La croissance économique : ses facteurs déterminants et ses perspectives, *J. Sargent (R)*

\* (R) indique un recueil, (M) une monographie.

- Vol. 23 Les perspectives économiques de longue durée au Canada : un colloque, *J. Sargent* (R)  
Vol. 24 L'expérience macro-économique à l'étranger : un colloque, *J. Sargent* (R)  
Vol. 25 La lutte contre l'inflation et le chômage au Canada, *C. Riddell* (M)

**La pensée économique et les questions sociales** (vol. 26 et 27), *David Laidler*,  
*coordonnateur de la recherche*

- Vol. 26 Le bien-être économique, *D. Laidler* (R)  
Vol. 27 Les réactions au changement économique, *D. Laidler* (R)

**LA POLITIQUE ET LES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT**

**Le Canada et l'économie politique internationale** (vol. 28–30), *Denis Stairs et Gilbert R. Winham*,  
*coordonnateurs de la recherche*

- Vol. 28 Le Canada et le milieu politico-économique international, *D. Stairs et G.R. Winham* (R)  
Vol. 29 Les dimensions politiques des rapports économiques entre le Canada et les États-Unis, *D. Stairs et G.R. Winham* (R)  
Vol. 30 Quelques problèmes concernant l'élaboration de la politique économique extérieure, *D. Stairs et G.R. Winham* (R)

**L'État et la société dans le monde moderne** (vol. 31 et 32), *Keith Banting*,  
*coordonnateur de la recherche*

- Vol. 31 L'État et la société : le Canada dans une optique comparative, *K. Banting* (R)  
Vol. 32 L'État et les milieux économiques, *K. Banting* (R)

**Le constitutionnalisme, la citoyenneté et la société** (vol. 33–35), *Alan Cairns et Cynthia Williams*,  
*coordonnateurs de la recherche*

- Vol. 33 Le constitutionnalisme, la citoyenneté et la société au Canada, *A. Cairns et C. Williams* (R)  
Vol. 34 Les dimensions politiques du sexe, de l'ethnie et de la langue au Canada, *A. Cairns et C. Williams* (R)  
Vol. 35 L'opinion publique et la politique d'État du Canada, *R. Johnston* (M)

**Les institutions de représentation** (vol. 36–39), *Peter Aucoin*,  
*coordonnateur de la recherche*

- Vol. 36 Les partis et la représentation régionale au Canada, *P. Aucoin* (R)  
Vol. 37 L'Administration fédérale et la réceptivité aux besoins des régions, *P. Aucoin* (R)  
Vol. 38 Le gouvernement représentatif et la réforme des institutions, *P. Aucoin* (R)  
Vol. 39 Le fédéralisme intra-étatique au Canada, *D.V. Smiley et R.L. Watts* (M)

**Les dimensions politiques de la politique économique** (vol. 40–43), *G. Bruce Doern*,  
*coordonnateur de la recherche*

- Vol. 40 Les dimensions politiques de la politique économique, *G.B. Doern* (R)  
Vol. 41 La budgétisation au fédéral et au provincial, *A.M. Maslove, M.J. Prince et G.B. Doern* (M)  
Vol. 42 La réglementation économique et le système fédéral, *R. Schultz et A. Alexandroff* (M)  
Vol. 43 La bureaucratie au Canada : son contrôle et sa réforme, *S.L. Sutherland et G.B. Doern* (M)

**La politique industrielle** (vol. 44 et 45), *André Blais*,  
*coordonnateur de la recherche*

- Vol. 44 La politique industrielle, *A. Blais* (R)  
Vol. 45 Une sociologie politique de l'aide à l'industrie, *A. Blais* (M)

## LE DROIT ET LA CONSTITUTION

**Le droit, la société et l'économie** (vol. 46–51), *Ivan Bernier et Andrée Lajoie*,  
*coordonnateurs de la recherche*

- Vol. 46 Le droit, la société et l'économie, *I. Bernier et A. Lajoie* (R)
- Vol. 47 La Cour suprême du Canada comme agent de changement politique,  
*I. Bernier et A. Lajoie* (R)
- Vol. 48 Les règlements, les sociétés d'État et les tribunaux administratifs, *I. Bernier  
et A. Lajoie* (R)
- Vol. 49 Le droit de la famille et le droit social au Canada, *I. Bernier et A. Lajoie* (R)
- Vol. 50 La protection des consommateurs, le droit de l'environnement et le pouvoir  
des sociétés, *I. Bernier et A. Lajoie* (R)
- Vol. 51 Le droit du travail et le droit urbain au Canada, *I. Bernier et A. Lajoie* (R)

**Le milieu juridique international** (vol. 52–54), *John J. Quinn*, *coordonnateur de la  
recherche*

- Vol. 52 Le milieu juridique international, *J.J. Quinn* (R)
- Vol. 53 Le développement économique du Canada et le système de commerce  
international, *M.M. Hart* (M)
- Vol. 54 Le Canada et le nouveau droit international de la mer, *D.M. Johnston* (M)

**L'harmonisation du droit au Canada** (vol. 55 et 56), *Ronald C.C. Cuming*,  
*coordonnateur de la recherche*

- Vol. 55 L'harmonisation du droit au Canada, *R.C.C. Cuming* (R)
- Vol. 56 L'harmonisation du droit commercial au Canada, *R.C.C. Cuming* (R)

**Les accords institutionnels et constitutionnels** (vol. 57 et 58), *Clare F. Beckton et  
A. Wayne MacKay*

- Vol. 57 Les dossiers permanents du fédéralisme canadien, *C.F. Beckton et  
A.W. MacKay* (R)
- Vol. 58 Les tribunaux et la Charte, *C.F. Beckton et A.W. MacKay* (R)

## LE FÉDÉRALISME ET L'UNION ÉCONOMIQUE

**Le fédéralisme et l'union économique** (vol. 58–72), *Mark Krasnick, Kenneth Norrie et  
Richard Simeon*, *coordonnateurs de la recherche*

- Vol. 59 Le fédéralisme et l'union économique au Canada, *K. Norrie, R. Simeon et  
M. Krasnick* (M)
- Vol. 60 Points de vue sur l'union économique canadienne, *M. Krasnick* (R)
- Vol. 61 Le partage des pouvoirs et la politique d'État, *R. Simeon* (R)
- Vol. 62 Le partage des pouvoirs : études de cas, *M. Krasnick* (R)
- Vol. 63 Les relations intergouvernementales, *R. Simeon* (R)
- Vol. 64 Les disparités et les adaptations interrégionales, *K. Norrie* (R)
- Vol. 65 Le fédéralisme fiscal, *M. Krasnick* (R)
- Vol. 66 La libre circulation des capitaux à l'intérieur de l'union économique  
canadienne, *N. Roy* (M)
- Vol. 67 La gestion économique et le partage des pouvoirs, *T.J. Courchene* (M)
- Vol. 68 Les dimensions régionales de la Confédération, *J. Whalley* (M)
- Vol. 69 Les rapports entre les groupes de pression et les gouvernements dans le  
système fédéral canadien, *H.G. Thorburn* (M)
- Vol. 70 Le Canada et le Québec : un essai rétrospectif et prospectif, *D. Latouche* (M)
- Vol. 71 L'économie politique du fédéralisme canadien de 1940 à 1984, *R. Simeon et  
I. Robinson* (M)

## LE NORD

- Vol. 72 Le Nord, *Michael S. Whittington*, *coordonnateur de la recherche* (R)

# ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION

## Président

Donald S. Macdonald

## Commissaires

Clarence L. Barber  
Albert Breton  
M. Angela Cantwell Peters  
E. Gérard Docquier

William M. Hamilton  
John R. Messer  
Laurent Picard  
Michel Robert

Daryl K. Seaman  
Thomas K. Shoyama  
Jean Casselman-Wadds  
Catherine T. Wallace

## Direction

*Directeur exécutif*  
J. Gerald Godsoe

*Directeur de  
l'élaboration des  
politiques*

Alan Nymark  
*Secrétaire*  
Michel Rochon

*Directrice des services  
administratifs*  
Sheila-Marie Cook

*Conseillers  
principaux*  
David Ablett  
Victor Clarke  
Carl Goldenberg  
Harry Stewart

*Directeur des  
publications*  
Ed Matheson

*Directeurs de recherche*  
Ivan Bernier  
Alan Cairns  
David C. Smith

*Codirecteurs de recherche*  
Kenneth Norrie  
John Sargent

## Recherche

### Économie

*Directeur de recherche*  
David C. Smith

*Attachée de direction  
et directrice adjointe  
(Services de recherche)*  
I. Lilla Connidis

*Coordonnateurs*  
David Laidler  
Donald G. McFetridge  
Kenneth Norrie\*  
Craig Riddell  
John Sargent\*  
François Vaillancourt  
John Whalley

*Agents de recherche*  
Caroline Digby  
Mireille Éthier  
Judith Gold  
Douglas S. Green  
Colleen Hamilton  
Roderick Hill  
Joyce Martin

**Politique et  
institutions de l'État**  
*Directeur de recherche*  
Alan Cairns

*Attachée de direction*  
Karen Jackson

*Coordonnateurs-trices*  
Peter Aucoin  
Keith Banting  
André Blais  
G. Bruce Doern  
Richard Simeon  
Denis Stairs  
Cynthia Williams  
Gilbert R. Winham

*Agents de recherche*  
Claude Desranleau  
Ian Robinson

*Auxiliaire administrative*  
Donna Stebbing

### Droit et Constitution

*Directeur de recherche*  
Ivan Bernier

*Attaché de direction  
et administrateur du  
Programme de recherche*  
Jacques J.M. Shore

*Coordonnateurs-trices*  
Clare F. Beckton  
Ronald C.C. Cuming  
Mark Krasnick  
Andrée Lajoie  
A. Wayne MacKay  
John J. Quinn

*Adjoint à la recherche  
et à l'administration*  
Nicolas Roy

*Agent de recherche*  
Nola Silzer

\*Kenneth Norrie et John Sargent ont assuré avec David Smith la direction de la recherche sur l'économie pour la dernière phase des travaux.

# L'opinion publique et la politique d'État au Canada

RICHARD JOHNSTON

À l'aide de sondages d'opinion, Richard Johnston présente dans cet ouvrage une analyse détaillée des perceptions qu'ont les Canadiens du gouvernement fédéral et des autres institutions. Il se penche sur les questions de la confiance du public envers le gouvernement fédéral, de l'appui de la population à certaines orientations de l'État et de la mesure dans laquelle les citoyens acceptent de payer des impôts. Il identifie les tendances régionales de l'attitude des citoyens et définit les questions de préoccupation qui rallient ceux-ci.

Son analyse met au jour certaines tendances intéressantes. Ainsi, les Canadiens se préoccupent soit de l'inflation soit du chômage en alternant entre les deux, suivant la situation économique donnée. Ils sont toutefois constants sur un point : ils considèrent l'évolution technologique comme étant à la fois menaçante et prometteuse en ce qu'elle valorise plus la sécurité d'emploi que les revenus élevés (même si cela ne se traduit pas par un plus grand appui pour le mouvement syndical).

Les contradictions abondent. Bien que les Canadiens se déclarent en faveur du protectionnisme, ils ne sont pas sans vanter les mérites de la compétitivité internationale. Ils se disent nationalistes en théorie seulement, mais ils se préoccupent de l'incidence des lignes de conduite de l'État sur les emplois. Théoriquement hostiles envers les gouvernements de tous paliers, ils appuient le statu quo fédéral-provincial. Ils exigent que plus de fonds soient accordés à la plupart des programmes, mais sont réticents à payer plus d'impôt.

Johnston conclut que la réponse des Canadiens aux questions politiques varie considérablement en fonction du stimulus. En ce sens, les sondages d'opinion au Canada reflètent la tentative des politiciens d'influer sur ceux-ci.

RICHARD JOHNSTON est professeur agrégé au département de sciences politiques, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver.

ALAN CAIRNS a assuré la direction du Programme de recherche sur *La politique et les institutions de l'État*.



**Commission royale sur l'union économique  
et les perspectives de développement du Canada**